CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

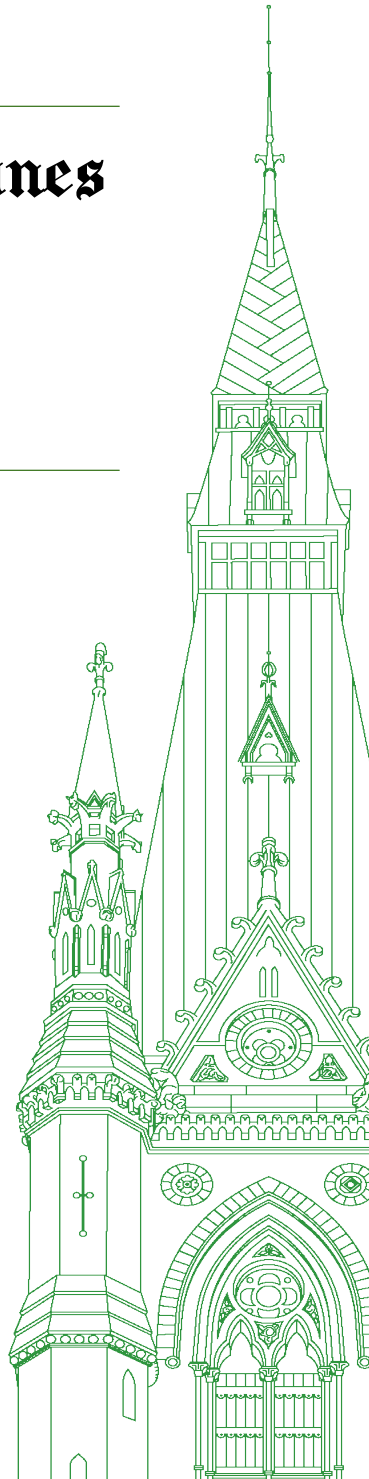
Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel

(Hansard)

Volume 152 N° 157

Le mercredi 28 octobre 2026



Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 octobre 2026

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

● (1400)

[*Français*]

Le Président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par le député d'Argenteuil—Papineau—Des Collines.

[*Les députés chantent l'hymne national.*]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Monsieur le Président, samedi dernier, les Britanno-Colombiens ont voté en faveur du changement. Je profite de l'occasion pour féliciter M. Doerkson et son futur gouvernement. Je leur souhaite la bienvenue.

Je tiens également à saluer le retour de Mike Farnworth, le député provincial de Port Coquitlam, ma propre circonscription. C'est toujours un plaisir de travailler avec M. Farnworth, qui a été élu la première fois il y a 11 ans.

Je souhaite la bienvenue à Ryan Peterson, le nouveau député provincial de Coquitlam-Burke Mountain. Mon amitié avec M. Peterson remonte à l'époque où j'ai obtenu un siège ici.

Je souhaite également la bienvenue à Matt Liang, le nouveau député provincial de Coquitlam-Maillardville, et j'ai très hâte d'apprendre à le connaître.

Enfin, je tiens à remercier les députées sortantes Jodie Wickens et Jennifer Blatherwick pour la conviction et l'intégrité dont elles ont fait preuve dans le cadre de leurs fonctions au cours des dernières années. Ce qu'elles ont fait pour notre collectivité se fera encore sentir pendant de nombreuses années.

Au bout du compte, travaillons tous ensemble pour bâtir un Canada fort.

* * *

[*Français*]

LUC BRODEUR-JOURDAIN

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, un grand Québécois a fait son entrée au Panthéon des sports du Québec. Il s'agit de Luc Brodeur-Jourdain, trois fois champion de la Coupe Vanier avec le Rouge et Or de l'Université Laval, deux fois champion de la Coupe Grey avec les Alouettes de Montréal, en plus d'une autre fois comme entraîneur.

Six championnats, c'est toute une carrière. Toutefois, derrière ces exploits, il y a surtout un homme de cœur, un leader respecté, un gars d'équipe qui croit au travail, à la persévérance et à l'engagement. Luc, c'est un gars qui revient à la maison après une victoire de la Coupe Grey et qui, le lendemain matin, est au Pause Café, le café de sa femme Marie-Élaine à Saint-Hyacinthe, pour donner un coup de main à l'équipe et faire la vaisselle. « Tant que ça aide », aime-t-il dire.

Luc, c'est un gars ordinaire. En fait, c'est un gars extraordinaire. C'est un gars du peuple, un vrai Maskoutain, fier de ses racines, un gars qui défend son monde.

Peu importe le défi qu'il se lance, Luc doit savoir que tout le caucus conservateur va être avec lui dans sa prochaine victoire. Je le félicite encore pour sa nomination. Il fait maintenant partie de l'histoire du sport québécois.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE EN IRAN

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma solidarité avec le courageux peuple iranien, les prisonniers politiques détenus en Iran et tous les gens qui réclament pacifiquement la liberté, la dignité et le respect des droits de la personne.

Selon Amnistie internationale, 20 prisonniers risquent d'être exécutés incessamment. Le soutien international croissant dont bénéficie la campagne « Les mardis contre la peine de mort », notamment grâce à la participation de rapporteurs spéciaux des Nations unies, envoie un message fort: le monde est attentif, et même la voix des prisonniers ne sera pas réduite au silence.

Je félicite ceux qui participent à cette grève de la faim, ainsi que tous ceux qui continuent de sensibiliser la population aux violations généralisées des droits de la personne et aux exécutions perpétrées par le régime iranien.

Les hommes, les femmes et les enfants iraniens persécutés ne sont pas seuls. Le Canada continuera de défendre les droits de la personne, la démocratie et la protection des Iraniens. Ensemble, nous devons travailler à un avenir de paix, de liberté, de justice et d'espoir pour tous les Iraniens.

Déclarations de députés

● (1405)

LE JOUR DU NON

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le jour du Non, le 28 octobre, un moment déterminant de l'histoire moderne et une journée d'immense fierté pour la communauté hellénique canadienne et pour tous les Hellènes du monde entier.

En ce jour de 1940, lorsque les forces fascistes leur ont lancé un ultimatum leur enjoignant de renoncer à leur souveraineté, les Grecs ont répondu par un mot retentissant: *oxi*, ou « non ». Ce courage a changé le cours de la Seconde Guerre mondiale et est devenu un symbole de résistance, ce qui a prouvé que la liberté et la démocratie méritent d'être défendues et a incité le grand Winston Churchill à dire que ce n'est pas que les Grecs se battent comme des héros, mais que les héros se battent comme des Grecs.

Aujourd'hui, la communauté grecque du Canada partage le même esprit de force, d'honneur et de *philotimo*, un engagement qui a contribué à bâtir ce pays.

À tous les Canadiens et à tous les Grecs dans notre grand pays et partout dans le monde, je dis:

[*Le député s'exprime en grec et fournit un texte en anglais dont voici la traduction:*]

Vive la liberté! Vive la Grèce! Vive le Canada!

[*Traduction*]

* * *

UNE LEADER COMMUNAUTAIRE DANS MISSISSAUGA-EST—COOKSVILLE

Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à l'une de mes concitoyennes, Alessia Commisso, une jeune Canadienne extraordinaire dont le courage, la détermination et la générosité sont une source d'inspiration pour nous tous.

Atteinte du syndrome de Leigh, une maladie rare et évolutive qui a des répercussions sur sa mobilité et sa vue, Alessia refuse de laisser ces difficultés déterminer son avenir. À titre de bénévole à la Coupe du monde de la FIFA à Toronto, elle a aidé les partisans à trouver leur place dans le stade et à vivre l'effervescence du sport le plus populaire au monde. Son dévouement lui a valu d'être reconnue dans le cadre du projet « Héros méconnus de la Coupe du monde de la FIFA 2026 ».

Alessia poursuit des études en gestion d'événements à l'École polytechnique Humber et rêve de participer elle-même à l'organisation d'événements d'envergure. Elle nous rappelle que la véritable réussite ne se mesure pas aux obstacles que nous surmontons, mais à la façon dont nous améliorons la vie des gens.

Je suis donc fier de rendre hommage à Alessia Commisso et de reconnaître sa contribution remarquable au sein de notre collectivité et du Canada.

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE D'EDMONTON

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Monsieur le Président, la même chose se produit partout au pays: des toxicomanes désespérés consomment au vu et au su de tout le monde. Ce n'est pas juste pour nos collectivités ni pour les personnes aux prises avec des dépendances. La chose a pourtant été tolérée depuis trop longtemps, mais plus maintenant. Le service de police d'Edmonton a lancé un programme audacieux qui interdit la consommation de drogues en public. Désormais, le service de police sort les personnes sous l'effet de la drogue de la rue et il les amène à un centre de stabilisation. Là-bas, ces personnes obtiennent des vêtements propres, des soins médicaux et la possibilité d'aller en désintoxication.

Nos collectivités ne devraient pas avoir à tolérer la consommation de drogues en public, mais il ne faut pas non plus tourner le dos aux toxicomanes. Je crois que ce programme pourrait bientôt s'étendre à l'ensemble du pays.

Je félicite le chef Warren Driechel et le service de police d'Edmonton de rendre les rues plus sûres et de sauver la vie de gens, avec une vraie possibilité de cure.

* * *

[*Français*]

LE JOUR DE L'*OXI*

Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, les Grecs du monde entier commémorent avec fierté le célèbre « non » , ou « *oxi* », un moment historique qui symbolise le courage, la détermination et l'esprit de résistance du peuple grec.

Le 28 octobre 1940, le premier ministre grec, Ioánnis Metaxás, recevait un ultimatum de Mussolini exigeant que la Grèce permette aux forces de l'Axe de pénétrer sur son territoire et d'occuper des positions stratégiques sous peine de guerre. Face à cette menace, le premier ministre répondit avec fermeté: « Alors, c'est la guerre ».

[*Traduction*]

Comme Franklin Roosevelt l'a dit, à une époque où une grande partie de l'humanité avait perdu espoir, le peuple grec a osé défier l'apparente invincibilité des forces de l'Axe. Les Grecs ont combattu avec un extraordinaire héroïsme. Ils ont empêché les Allemands d'avancer pendant six semaines et ont joué un rôle central dans l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Leur courage, qui a inspiré d'autres peuples, nous rappelle avec force que dans les moments les plus sombres de l'histoire, la détermination de l'humanité à défendre la liberté triomphera.

[*La députée s'exprime en grec.*]

[*Traduction*]

* * *

● (1410)

L'EMPLOI

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, au Canada, des milliers de personnes ont du mal à trouver un emploi. En deux mois, 110 000 Canadiens ont perdu leur emploi, dont 68 000 en septembre seulement. Ce sont 110 000 familles qui se demandent comment elles arriveront à se loger et à se nourrir.

Il y a un an et demi, le premier ministre libéral nous a dit qu'il conclurait un meilleur accord, que tout ce que nous avions à faire, c'était de jouer du coude. Nous ne pouvons pas nourrir une famille avec des promesses creuses ni payer une hypothèque avec des illusions. À Windsor, le mois dernier, plus de 1 000 personnes ont fait la queue à 3 heures du matin simplement pour avoir la chance de travailler au Costco local. La promesse du Canada n'était pas que le gouvernement nous faciliterait la vie. C'était que le travail acharné nous donnerait une chance équitable d'améliorer notre sort.

Les conservateurs sont là pour réduire les formalités administratives et faire avancer les projets. Nous savons que les Canadiens ont la détermination et la capacité requises pour bâtir un avenir meilleur. Ce dont ils ont besoin en ce moment, c'est que le gouvernement libéral inepte se tasse du chemin.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES DE POINTE-DES-CASCADES

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, cette année marque le 50e anniversaire de la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades. La Société a créé des lieux historiques vivants, comme le Centre d'interprétation et d'accueil du canal de Soulanges et le Parc des Ancres de Pointe-des-Cascades, véritable musée à ciel ouvert.

À cette occasion, j'ai été impressionnée de découvrir l'engagement de M. Jean-Pierre Poirier. Depuis le tout début, il incarne la passion, la rigueur et la constance qui ont permis à la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades de devenir un pilier incontournable de la préservation du patrimoine régional. Il a consacré plus de 50 années à documenter, à protéger et à transmettre l'histoire locale. Grâce à lui ainsi qu'aux fidèles bénévoles et partenaires, notre précieux héritage maritime est protégé.

Ce 50e anniversaire est aussi celui de M. Poirier. Je le remercie de son dévouement exceptionnel, de sa ferveur et de son service public. Grâce à lui, notre histoire reste vivante et fièrement transmise.

* * *

[*Traduction*]

MARYAM MURITALA

Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour souligner la perte soudaine d'une membre bien-aimée de ma collectivité, Maryam Muritala. Le sourire de Mme Muritala rayonnait au point d'égayer tous les lieux qu'elle fréquentait. Elle jouait un rôle dynamique à Brampton. Elle était une militante, une leader et une entrepreneure dont le travail acharné et le dévouement ont inspiré ceux qui l'entouraient.

Portée par sa passion pour le leadership et le développement des affaires, elle a fondé Canada Vendors et le Canada Business Forum. Elle a ainsi bâti un carrefour d'échanges qui a permis aux entrepreneurs de tisser des liens, de créer des occasions d'affaires et de soutenir les entreprises appartenant à des Noirs et à des Nigérians partout au pays. Au-delà de ses remarquables réalisations professionnelles, Mme Muritala était une amie chère pour moi et pour tant d'autres personnes. Elle était de ces personnes vers qui l'on se tournait spontanément pour discuter, rire un peu ou trouver du réconfort dans une étreinte chaleureuse. Son décès laisse un vide énorme dans notre collectivité, mais son héritage se perpétuera dans les nombreuses vies qu'elle a touchées.

Mme Muritala nous manquera beaucoup. Qu'elle repose en paix.

* * *

LES FINANCES

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a fait le choix d'emprunter toujours plus, et les Canadiens doivent maintenant payer l'addition. La Banque du Canada a relevé ses taux d'intérêt. Un prêt hypothécaire à taux variable typique coûte désormais 80 $ de plus par mois, une marge de crédit 10 $ de plus et un prêt automobile 5 $ de plus. C'est plus de 1 100 $ par année qui s'ajoutent aux quelque 6 000 $ que chaque famille consacre déjà au service de la dette libérale.

L'économie tourne au ralenti. La croissance est inférieure à 1 % au Canada, alors qu'elle est d'environ 2 % en Europe et de 4 % chez nos voisins du Sud. Des milliards de dollars en subventions aux industries alimentent la demande et l'inflation. Ce dont le Canada a besoin, c'est d'une stratégie axée sur l'offre, d'un régime fiscal concurrentiel, d'une réglementation allégée et d'un ambitieux plan de croissance économique. À la place, le premier ministre multiplie les promesses qui resteront sans doute lettre morte. Ce que nous voyons aujourd'hui n'est qu'un avant-goût de ce qui s'en vient.

Comment un ancien dirigeant de banque centrale a-t-il pu se tromper à ce point?

* * *

LES PORTS POUR PETITS BATEAUX

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, pour avoir grandi dans un petit village de pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, je sais que le port est le cœur battant de la communauté. La semaine dernière, j'étais à Miminegash, une autre localité de pêche, pour annoncer un projet majeur de reconstruction du port, le projet le plus important jamais entrepris dans cette communauté côtière.

Depuis trop longtemps, les ports pour petits bateaux, qui constituent le moteur économique des collectivités côtières, souffrent d'un sous-financement chronique de la part des gouvernements. J'avoue avoir été déçu de voir la majorité des députés conservateurs, y compris ceux qui représentent des communautés de pêcheurs, voter contre l'investissement record de près de 1 milliard de dollars annoncé en avril pour ce genre d'infrastructure.

Je tiens à remercier le premier ministre ainsi que mes collègues du caucus de l'Atlantique, qui ont plaidé en faveur de cette importante enveloppe budgétaire et qui l'ont appuyée. Le premier ministre a reconnu l'importance économique du secteur de la pêche, et son soutien a été inestimable.

● (1415)

L'ÉCONOMIE

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, la hausse des taux d'intérêt que la Banque du Canada a annoncée aujourd'hui porte un ixième coup dur aux Canadiens, qui grattent déjà les fonds de tiroir pour arriver. Les retraités qui ont un revenu fixe doivent choisir entre faire leur versement hypothécaire, continuer d'utiliser leur voiture ou mettre du pain sur la table. Une retraitée de VMaria, aughan, a été expulsée de son logement parce qu'elle n'avait plus les moyens d'y habiter. Elle loue désormais le sous-sol d'une autre personne âgée, qui compte à son tour sur ce revenu pour rembourser son propre prêt hypothécaire, car elle tire elle aussi le diable par la queue. Voilà à quoi ressemble la crise du coût de la vie sous le gouvernement libéral, qui a voté contre l'idée de la reconnaître.

Pendant que les libéraux font des promesses qu'ils ne tiennent pas, les retraités, eux, font des sacrifices. Les conservateurs luttent pour un fardeau fiscal allégé, des logements à prix raisonnable et un Canada où on peut prendre sa retraite dans la dignité et le respect.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, le tourisme est le deuxième secteur d'exportation de services en importance au Canada, générant près de 35 milliards de dollars en dépenses de visiteurs internationaux.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, des chefs de file de l'industrie du tourisme sont à Ottawa à l'occasion de NorthStar, un forum national organisé par Destination Canada. En 2025, le Canada a accueilli 19,8 visiteurs de l'étranger, ce qui témoigne du dynamisme de notre industrie touristique. Nous avons par ailleurs le privilège d'accueillir 26 chefs de file à la Chambre des communes. Nous leur souhaitons la bienvenue.

[*Français*]

Ensemble, ils forment une véritable « Équipe Canada » du tourisme, qui attire des visiteurs, crée des emplois et contribue à la diversification de notre économie.

[*Traduction*]

Le tourisme est un rouage essentiel et un des grands moteurs de la croissance économique du Canada et de son attractivité dans le monde.

[*Français*]

Je remercie ces dirigeants, qui font rayonner le Canada partout dans le monde.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

David McKenzie (Calgary Signal Hill, PCC): Monsieur le Président, le Canada peut être une superpuissance énergétique. Aujourd'hui, la Chambre peut prendre des mesures concrètes afin d'atteindre cet objectif, au lieu de se contenter de discours, de conférences de presse et d'annonces. La Chambre se prononcera aujourd'hui sur l'abrogation de l'interdiction des pétroliers sur la côte Ouest, et j'exhorte tous les députés à voter oui. L'interdiction des pétroliers n'a qu'un seul effet, et c'est d'isoler la production de pétrole du Canada. Le moment est venu de prendre conscience de la valeur de l'industrie pétrogazière canadienne, de célébrer le fait que notre production est responsable et compte parmi les meilleures au monde, de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui travaillent dans la production énergétique en tout genre pour le monde entier et de ne plus freiner le Canada.

Certains affirment que l'interdiction des pétroliers est une mesure de protection de l'environnement, mais elle n'empêche pas les pétroliers transportant du pétrole de naviguer dans les eaux visées par l'interdiction. C'est tout simplement une mesure législative inefficace. Il est temps que cette interdiction et le gouvernement libéral cessent de nuire à la prospérité du Canada.

* * *

LES LEADERS ÉTUDIANTS

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, les adolescents d'aujourd'hui sont formidables. Aujourd'hui, j'accueille 60 élèves du conseil scolaire du district d'Upper Grand qui participent au programme de développement du leadership Beyond Borders. Ce programme novateur permet à des élèves de 12^{e} année de vivre un semestre d'apprentissage par l'expérience. Il démontre que l'apprentissage ne se limite pas aux manuels scolaires et à la salle de classe.

Grâce à des partenariats avec des entreprises, des universités, des organismes de bienfaisance et des organismes communautaires, les étudiants s'attaquent à des défis du monde réel, ils explorent des perspectives d'avenir et, surtout, ils découvrent leur propre potentiel. Beyond Borders prépare les élèves à l'avenir, en plus de leur enseigner l'importance de donner à son prochain. Depuis la création du programme en 2012, les participants ont recueilli plus de 1 million de dollars pour des causes communautaires. Je remercie les enseignants Mike Parsons, Matt Mulhern et Cynthia McQueen.

Les élèves du programme Beyond Borders prouvent que le leadership, la générosité et l'influence ne dépendent pas de l'âge. Ils n'attendent pas l'avenir; ils le façonnent déjà, et Guelph et le Canada s'en portent mieux.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre libéral a dépensé et, aujourd'hui, les Canadiens vont devoir payer. Le premier ministre a augmenté les dépenses bien au-delà des niveaux irresponsables de Justin Trudeau. Il a en effet doublé le déficit laissé en place par M. Trudeau et on sait que les déficits gonflent l'inflation. L'inflation a forcé la Banque du Canada à augmenter les taux d'intérêt pour les Canadiens.

Combien les Canadiens vont-ils devoir payer avant que ce premier ministre arrête de dépenser sans compter?

● (1420)

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition de ces questions sur la politique monétaire. Le message de la Banque du Canada est que les répercussions sur l'inflation canadienne viennent de l'extérieur du Canada, mais que le taux de croissance, ici, au Canada, va augmenter à 2 % l'année prochaine et l'année suivante en raison des grands changements de politiques du gouvernement du Canada.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il vient d'avouer que ce sont les politiques de ce gouvernement, de son gouvernement, qui ont fait que la Banque du Canada augmente les taux d'intérêt sur le dos de M. et Mme Tout-le-Monde. Les Canadiens, qui sont les plus endettés parmi tous les pays du G7, vont devoir payer davantage aux banquiers, et le premier ministre est en train de célébrer. Quelle déconnexion de la réalité de M. et Mme Tout-le-Monde.

Va-t-il reconnaître que c'est à la misère que les Canadiens vont devoir faire face avec cette augmentation?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, s'il y a une déconnexion, c'est la déconnexion entre mes mots et ses mots. Il y a un hansard pour régler cela. Ce qui est clair, c'est que la Banque du Canada a souligné que le taux de croissance, ici, au Canada, va augmenter à 2 % l'année prochaine et l'année suivante. Ce sera le taux de croissance le plus fort du G7.

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre libéral a dépensé et, maintenant, les Canadiens en paient le prix. Il a doublé le déficit laissé par Trudeau. Il a augmenté les dépenses gouvernementales, qui n'avaient pas représenté une part aussi élevée du PIB depuis 1996, et il menace d'ajouter 700 milliards de dollars à la dette. Plus il y a de déficits, plus il y a d'inflation, et c'est ce qui a amené aujourd'hui la Banque du Canada à augmenter les taux d'intérêt pour les Canadiens.

Combien les Canadiens devront-ils payer avant que le premier ministre mette enfin un frein à ses dépenses libérales incontrôlées?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la Banque du Canada a été très claire à propos des causes mondiales de l'inflation et des raisons qui ont motivé son geste. Elle a dit très clairement que notre croissance allait se redresser l'année prochaine et l'année suivante et serait la plus forte du G7.

Soyons clairs au sujet du bilan financier du gouvernement: nous avons la dette nette la plus faible du G7 et le deuxième déficit le plus faible du G7. Les dépenses de fonctionnement sont passées de 8 % à 2 % et il y a une réduction de 10 % dans la fonction publique et une réduction de 20 % du côté des consultants. Cela représente des économies de 60 milliards de dollars, avant même que nous présentions le budget la semaine prochaine. Nous bâtissons un Canada fort...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il est complètement déconnecté de la réalité. Les familles canadiennes sont les plus endettées de tout le G7; aujourd'hui, en rentrant chez elles, elles apprendront que leurs paiements hypothécaires, leurs versements sur leur prêt automobile et leurs paiements au titre de leur marge de crédit vont augmenter parce que le premier ministre n'a pas su maîtriser ses dépenses. Il a doublé le déficit de Trudeau, et il a imposé une nouvelle taxe sur les carburants qui fait hausser le prix du diésel de 30 ¢ de plus qu'aux États-Unis, ce qui est l'une des raisons invoquées par la Banque du Canada pour justifier la hausse des taux d'intérêt imposée aux Canadiens aujourd'hui.

Le premier ministre va-t-il cesser de puiser dans les poches des Canadiens afin qu'ils n'aient pas à payer davantage pour rembourser leurs emprunts?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je le répète: les dépenses sont passées de 8 % par année à 2 %. Il s'agit là d'une nouvelle information. Le budget de fonctionnement sera équilibré l'année prochaine, soit un an plus tôt que prévu. On observe une réduction de 10 % des effectifs de la fonction publique, une réduction de 20 % du nombre de consultants, la plus forte croissance au sein du G7 au cours des prochaines années, ainsi qu'une baisse mensuelle des taux hypothécaires depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.

● (1425)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre dit que la vie est plus abordable. Tout le monde sait que c'est faux, et la situation est pire aujourd'hui. Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré que l'inflation du prix des aliments serait encore plus forte l'année prochaine: « Les prix plus élevés du diesel font augmenter les coûts de transport et d'exploitation dans les secteurs à forte consommation de carburant, comme la transformation des aliments [et] l'agriculture [...] »

Le premier ministre n'est pas responsable des prix mondiaux, mais il est responsable du fait que les prix ici sont bien plus élevés que ceux du marché mondial. C'est en partie à cause des 16 ¢ le litre de taxes supplémentaires sur les carburants que le premier ministre impose à la pompe, selon les calculs de la Commission de l'énergie de la Nouvelle-Écosse.

Le premier ministre supprimera-t-il cette taxe afin que nous puissions inverser la tendance de l'inflation et mettre un terme aux hausses des taux d'intérêt?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a un problème à se mettre à citer la Banque du Canada. Toute cette information est publique. Si l'on examine les indicateurs de la Banque du Canada relatifs à l'abordabilité, on constate que la part du revenu disponible était de 54 % avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement, et elle s'établit maintenant à 41 %. Depuis 24 mois d'affilée, les loyers demandés sont en baisse. Nous améliorons l'abordabilité dans un marché immobilier difficile. La prochaine fois que le chef de l'opposition passera par Edmonton, il voudra peut-être en profiter pour confirmer que le prix du diésel à Edmonton est le même qu'aux États-Unis.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il être encore plus déconnecté de la réalité? On aurait dit sa déclaration du 25 mars dernier quand il a affirmé que le coût de la vie n'a jamais été aussi favorable au cours des 10 dernières années. Le même mois où il a tenu ces propos, Banques alimentaires Canada a enregistré un nombre record de 2,35 millions de visites, soit une hausse de 9 % par rapport au moment où il est entré en fonction, tandis que moins de Canadiens pensent pouvoir un jour s'acheter une maison que dans les 21 autres pays sondés par Habitat pour l'humanité.

Le premier ministre va-t-il reconnaître que le coût de la vie n'est pas aussi abordable maintenant que depuis les 10 dernières années?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, parlons du coût de la vie et des mesures que les gouvernements peuvent prendre pour l'améliorer. Le Régime canadien de soins dentaires profite à plus de 17 000 personnes dans la circonscription de Battle River—Crowfoot. L'Allocation canadienne pour enfants soutient plus de 14 000 familles. Il y a aussi les subventions du programme Emplois d'été Canada d'Exportation et développement Canada. Je pourrais continuer ainsi. Ces mesures ont deux points communs: premièrement, c'est le gouvernement qui les a proposées et fait adopter; deuxièmement, le chef de l'opposition a voté contre chaque fois.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, cette semaine, le premier ministre a offert au cheikh Mohamed bin Zayed un grand banquet, une séance de photos sur la Colline du Parlement et même une escorte de chevaux pour accompagner le prince héritier des Émirats arabes unis. Les Émirats arabes unis, rappelons-le, financent actuellement la violence au Soudan, dont une organisation qui commet des tortures, des viols et des exécutions sommaires.

Or, cette semaine, le même premier ministre a aussi refusé au premier ministre du Québec de prendre la parole au Sommet Canada-Union européenne, qui se tient à Montréal.

Comment le premier ministre peut-il justifier qu'il offre des grands honneurs aux Émirats arabes unis et rien au Québec?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai hâte d'accueillir les présidents de l'Union européenne, Mme von der Leyen et M. Costa.

Nous avons offert au premier ministre du Québec d'accueillir officiellement les deux présidents. Je l'ai invité à ma table avec les présidents afin d'avoir une conversation privée. Ce sont des honneurs pour le début d'un processus, un processus avec l'Union européenne.

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, Paul Saint-Pierre Plamondon est autant le premier ministre du Québec que le premier ministre du Canada est le premier ministre du Canada.

Faire des accords avec les Émirats arabes unis, ça ne pose pas de problème pour le premier ministre, aller cautionner Erdoğan en Turquie non plus. Aller visiter Erdoğan et lui dire qu'on partage des valeurs communes, ce n'est pas un problème, alors que cet homme est un adversaire des droits de la personne et qu'il prend pour cible la communauté LGBTQ de son pays et la presse libre. Donner la parole au premier ministre du Québec au Québec, ça, par contre, c'est hors de question.

Le premier ministre se rend-il compte des messages et des images qu'il envoie au monde entier?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons avec divers pays afin d'améliorer la situation dans les guerres les plus difficiles, comme en Ukraine, au Moyen-Orient, à Gaza ou au Soudan. Chaque fois, avec les chefs de ces pays, j'ai soulevé les enjeux et les solutions et j'ai offert l'aide du Canada.

● (1430)

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, il leur a surtout offert son amitié pour venir faire de l'argent.

Hier, tous les partis ont déploré le refus du premier ministre d'accéder à la demande du Québec de prendre la parole lors du Sommet, à Montréal. Le premier ministre avait promis sa collaboration au Québec. Ça commence bien mal.

Peut-il entendre raison et, tout simplement et courtoisement, offrir au premier ministre du Québec de prendre la parole devant les invités européens à Montréal, au Québec, en français?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je dirais plutôt « à Montréal, au Québec, au Canada ».

J'ai fait des offres au premier ministre du Québec.

En ce qui concerne la collaboration avec le Québec, il y a déjà eu quatre réunions avec la délégation officielle québécoise en ce qui concerne les termes du nouvel accord pour l'avenir. Cette semaine, c'est seulement le commencement d'un processus.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la taxe de 16 ¢ le litre du premier ministre liée à la norme sur les combustibles est déjà déplorable, mais la destination de l'argent qu'elle rapporte est encore pire. Je cite l'experte en énergie Heather Exner-Pirot: « Pour atteindre leurs objectifs d'intensité carbone, de nombreux raffineurs canadiens intègrent des biocarburants dans leurs produits pétroliers. Or, le Canada n'est pas autosuffisant en matière de production. Plus de la moitié des biocarburants du Canada sont importés, principalement des États-Unis. »

Le gouvernement du Canada oblige les Canadiens à payer 16 ¢ de plus le litre pour acheter des biocarburants américains. Pourquoi?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, la Banque du Canada comprend et reconnaît les défis de l'économie mondiale. Cependant, nous sommes mercredi et j'ai de bonnes nouvelles. En fait, le Canada a la position financière la plus solide du G7, le ratio dette nette-PIB le plus bas du G7 et l'un des ratios déficit-PIB les plus bas du G7. La Banque du Canada a constaté que le Canada se classera au deuxième rang des pays du G7 pour ce qui est de la croissance. De plus, nous investissons pour devenir une superpuissance énergétique. Ensemble, nous allons bâtir un Canada fort.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, non seulement le premier ministre n'a pas répondu à la question, mais le ministre des Finances ne semble même pas l'avoir entendue. La question portait sur la taxe de 16 ¢ le litre sur le diésel et l'essence à la pompe. Comme si ce n'était pas déjà assez de taxer les Canadiens, on les force ensuite à envoyer cet argent aux États-Unis pour acheter des biocarburants américains.

Alors que les Canadiens ne peuvent pas payer leurs factures d'épicerie et doivent vider leur compte bancaire pour faire le plein d'essence, pourquoi le premier ministre les force-t-il à payer à Trump une taxe de 16 ¢ le litre à la pompe?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles pour le député d'en face. Le prix du canola a augmenté de 8 % cette année. Les modifications au Règlement sur les combustibles propres créeront une nouvelle demande importante pour le canola. Au lieu de s'opposer aux producteurs de canola, pourquoi ne nous aide-t-il pas à bâtir un Canada fort?

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce sont plutôt des États-Unis forts que le ministre veut bâtir, car la majeure partie des recettes générées par cette taxe de 16 cents le litre ne va pas aux agriculteurs canadiens. Elle sert à financer l'achat, par les raffineurs, de biocarburants, un achat qui leur est imposé par le gouvernement, au profit de grandes sociétés situées au sud de la frontière. Alors même que le gouverneur de la Banque du Canada affirme que le prix des produits alimentaires augmente en raison de la hausse du prix du diésel, le premier ministre impose une taxe à la pompe aux Canadiens et aux camionneurs qui nous livrent nos produits alimentaires.

Pourquoi met-il cet argent dans les poches des Américains?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rectifier ma dernière déclaration. Le prix du canola a augmenté de 8 % en raison du Règlement sur les combustibles propres, mais il a grimpé de 30 % cette année. Trente pour cent, et le chef de l'opposition tente de nous discréditer. Nous aidons les agriculteurs et les habitants de l'Alberta. Lui, il s'en prend à eux. Nous devrions travailler ensemble pour bâtir un Canada fort.

● (1435)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, à la Trump Tower, on sablera le champagne aujourd'hui, sachant que le gouvernement défend une taxe de 16 ¢ le litre qui envoie l'argent des Canadiens au sud de la frontière pour subventionner les grandes entreprises américaines qui nous vendent du biocarburant à un prix exorbitant. La mère célibataire qui laisse des articles de côté à l'épicerie, parce que leur transport a coûté trop cher au camionneur, ou la famille qui ne peut pas faire le plein de sa minifourgonnette peuvent se consoler en sachant que le premier ministre a instauré une taxe « Make America Great Again » à la pompe.

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous que le chef de l'opposition aime bien parler, mais il devrait écouter. Il devrait écouter ce qui se passe à la Chambre, comme lorsque nous avons prolongé la suspension de la taxe d'accise sur les carburants. C'est une mesure qui aide les Canadiens. Elle aide les familles. Elle aide les camionneurs. Elle aide les agriculteurs. Elle aide les pêcheurs partout au pays.

J'espère que les Canadiens regardent chez eux aujourd'hui, car cet homme a voté contre une mesure visant à soutenir les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce premier ministre ne peut pas être plus déconnecté de la réalité. Aujourd'hui, il a dit que ça allait bien pour les Canadiens.

Après que le Canada a connu la pire inflation alimentaire parmi les pays du G7, après que 2,35 millions de visites ont eu lieu dans les banques alimentaires et après que la Banque du Canada a eu besoin aujourd'hui d'augmenter les taux d'intérêt à cause de ses dépenses inflationnistes, ce premier ministre vise maintenant à ajouter 735 autres milliards de dollars à notre dette nationale d'ici cinq ans.

Va-t-il appuyer sur les freins avant qu'on frappe le mur?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes sont capables de faire la part des choses. Ils ont compris qu'il y a des événements externes qui affectent évidemment l'économie et les prix au Canada.

Ce que les gens à la maison veulent savoir, c'est pour quelle raison, lorsque nous avons présenté l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels qui va aider 12 millions de Canadiens et de Canadiennes et qui va offrir jusqu'à 1 891 $ par famille, le chef conservateur a voté contre cette mesure et a convaincu tous ses collègues de voter contre. C'est ça, la question.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a non seulement doublé le déficit laissé par Justin Trudeau, mais il a également augmenté les dépenses annuelles, par rapport à l'économie, à leur niveau le plus élevé depuis 1996, à l'exception de la période de la COVID-19. Il a maintenant alimenté une inflation qui dépasse la cible et forcé la Banque du Canada à augmenter les taux d'intérêt. Les Canadiens en subiront les conséquences sur leurs versements hypothécaires et sur leurs prêts de voiture dès ce soir.

Va-t-il se lever et annoncer qu'il va cesser ses dépenses irresponsables?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, ce que les Canadiens et les Canadiennes entendent, et je suis sûr qu'ils sont tannés, c'est un chef de l'opposition qui parle toujours contre l'économie canadienne.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons confiance. Le Canada attire des talents de partout au monde. Le Canada est un des rares pays au monde qui peut bâtir un navire, une automobile et qui est capable de certifier une centrale nucléaire. Le Canada est un pays qui a les minéraux critiques pour l'économie du XXI^{e} siècle. Nous sommes en train de produire plus d'énergie. Le Canada est le seul pays du G7 ayant un accord de libre-échange avec tous les autres pays.

Au lieu de critiquer, le chef de l'opposition devrait célébrer le travail des travailleurs canadiens et des travailleuses canadiennes au pays.

* * *

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il n'est jamais trop tard pour faire la bonne chose. Le premier ministre a décidé d'avoir un autre grand congrès avec les Européens sur le territoire du Québec, sans inclure des premiers ministres provinciaux, même si des changements vont toucher les enjeux dans les champs de compétence de ces provinces.

Est-ce que le premier ministre va montrer un peu de respect envers les Québécois et permettre au moins à leur premier ministre d'avoir la parole?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, faire la bonne chose, c'est se rapprocher de l'Union européenne, parce que c'est 450 millions de consommateurs et 18 % de l'économie mondiale. C'est exactement ce que nous faisons dans l'intérêt du Québec, dans l'intérêt de tout le Canada.

Je tiens à saluer le travail que la délégation du Québec a fait en amont pour préparer ce sommet. Je tiens à souligner également que le premier ministre du Québec et tous les autres premiers ministres sont invités à cet événement très important, et j'espère que le premier ministre du Québec y sera dans l'intérêt du Québec.

● (1440)

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre du Québec a raison de réclamer un droit de parole lors du sommet Canada-Union européenne.

Il pourrait même revendiquer sa place aux pourparlers, parce que le fédéral négocie avec l'Europe en matière de mobilité de la main-d'œuvre, d'énergie, de minéraux critiques et j'en passe. Tout cela relève en partie ou en totalité des champs de compétence du Québec. Écarter le Québec, c'est enfreindre la doctrine Gérin-Lajoie. C'est une insulte envers tous les Québécois.

Est-ce que le premier ministre va accorder au premier ministre du Québec le droit de parole qui lui revient chez lui?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, quand je me lève le matin, j'ai trois certitudes: le soleil va se lever à l'est, le chef du Bloc québécois et les députés du Bloc québécois vont être indignés pour tout et son contraire et les bloquistes vont prétendre parler au nom de tous les Québécois. Ça, c'est une certitude.

Ce que les Québécois demandent, c'est un rapprochement avec l'Union européenne. Évidemment, ils veulent que ce soit fait de concert avec le Québec, comme ça a été fait en préparation de ce sommet.

Se rapprocher de l'Union européenne, c'est bon pour le Québec et c'est bon pour le Canada. Je souhaite de tout cœur que le Québec soit avec nous.

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, il y a une quatrième certitude: le manque de respect du fédéral envers le Québec.

N'en déplaise à une certaine ministre, la géopolitique n'est pas une compétence fédérale. Le Québec a le droit de mener ses propres relations internationales dans tous les domaines qui sont complètement ou partiellement de sa compétence. C'est ça, la doctrine Gérin-Lajoie. L'attitude insultante du premier ministre et les affirmations saugrenues de sa ministre de l'Industrie remettent en question des décennies de politiques étrangères québécoises et canadiennes.

Est-ce que le premier ministre va s'amender, respecter la nation québécoise et inviter le premier ministre du Québec à prendre la parole lors du Sommet?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, si on veut parler de l'indignation à tort et à travers du Bloc québécois, pendant des mois, cet été, il nous a reproché d'en faire trop pour le Québec: trop pour les infrastructures, avec 10 milliards de dollars d'investissements; trop pour le chantier Davie, à Lévis, avec 5 000 emplois au Québec; trop pour Alstom, à La Pocatière et à Saint-Bruno-de-Montarville. Le Bloc québécois nous a reproché d'être en faveur du projet de Churchill Falls, un projet qui va assurer la prospérité de générations de Québécois. Il nous reproche que le projet de train à grande vitesse, qui va bâtir le Québec, aille de l'avant. Du côté du Bloc québécois, on bâtit la chicane et on bâtit l'indignation. Ici, nous bâtissons le Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis d'agir à une vitesse jamais vue depuis des générations, mais ce qui avait échappé aux Canadiens, c'est qu'il voulait ainsi dire qu'il creuserait la dette à une vitesse jamais vue depuis des générations. En effet, il entend, d'ici cinq ans, creuser la dette plus que ne l'ont fait, au total, tous les premiers ministres avant Justin Trudeau. Aujourd'hui, à cause des dépenses inflationnistes des libéraux, la Banque du Canada hausse les taux d'intérêt, ce qui rend la dette du gouvernement d'autant plus coûteuse.

Le premier ministre expliquerait-il qui remboursera cette dette pharaonique et par quel moyen?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Tout ce que font les députés d'en face, monsieur le Président, c'est parler en mal de notre économie et dévaloriser les travailleurs d'ici. Ils ne se rendent pas compte que ce n'est pas à coups de critiques qu'on crée des emplois. Ce n'est pas avec leur attitude négative qu'on fait baisser le coût de la vie.

Les conservateurs ont-ils voté en faveur de l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels? Non. Votent-ils en faveur des mesures qui rendent la vie moins chère? Non. Dans la propre circonscription de la députée, quand il s'agit de donner un coup de pouce à Technical Steel Corp ou à Exco Engineering, sont-ils favorables à ce que nous investissions ainsi dans des entreprises pour stimuler l'emploi? Non. Ils gagneraient à se rallier à nous. C'est ensemble que nous devrions bâtir un Canada plus fort.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à ma question. Ma question portait sur le cercle vicieux créé par le premier ministre: plus il emprunte, plus les intérêts augmentent, et plus il doit emprunter de nouveau. Nous en sommes maintenant à emprunter de l'argent pour payer les intérêts sur la dette qu'il a déjà accumulée. Aujourd'hui, la Banque du Canada a augmenté les taux d'intérêt. Résultat: le gouvernement paie plus pour emprunter, les familles paient plus pour leur prêt hypothécaire et une plus grande part des recettes fiscales sert à payer les intérêts plutôt qu'à financer les services publics.

Quand le premier ministre mettra-t-il fin à ce cercle vicieux et reprendra-t-il enfin le contrôle de l'endettement du gouvernement?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a l'économie qui connaît la croissance la plus rapide du G7 et le ratio dette-PIB le plus bas du G7. Nous créons des emplois.

Les conservateurs disent vouloir rendre la vie plus abordable, mais leurs votes racontent une autre histoire. Ont-ils appuyé les services de garde abordables? Non. Le Programme national d'alimentation scolaire? Non. Les soins dentaires? Non plus. Leur réponse aux besoins des Canadiens semble toujours être la même: non. Nous continuerons de dire oui à l'édification du Canada, oui à l'édification d'un Canada fort et oui à la réduction du coût de la vie pour tous.

● (1445)

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, dans son premier budget, le premier ministre partait de l'hypothèse que les taux d'intérêt se stabiliseraient, puis baisseraient. Or, c'est l'inverse qui s'est produit: les taux d'intérêt ont continué de grimper, y compris ceux de la Banque du Canada. Cela signifie que les Canadiens verront leurs versements hypothécaires augmenter après le renouvellement de leur prêt, mais aussi que les contribuables devront absorber des milliards de dollars supplémentaires. Pourquoi? C'est parce que le premier ministre a choisi de doubler le déficit dont il a hérité et d'alourdir la dette à coups d'emprunts records, notamment près de 600 milliards de dollars cette année seulement.

Le premier ministre dira-t-il aux Canadiens combien son erreur leur coûtera en intérêts supplémentaires?

L'hon. Rechie Valdez (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire que nous avons choisi d'être là pour les Canadiens. En fait, grâce au gouvernement libéral, 22 millions de Canadiens bénéficient d'une baisse d'impôt. Cela signifie qu'il leur reste plus d'argent dans les poches. Par ailleurs, devant la flambée des prix à l'épicerie, nous avons instauré l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui permet à une famille moyenne de quatre personnes de recevoir près de 1 900 $. Il s'agit d'une aide concrète, et nous continuerons d'être là pour les Canadiens.

L'autre bonne nouvelle, c'est que nous avons bonifié l'Allocation canadienne pour enfants. Les familles recevront ainsi 160 $ de plus par enfant cette année.

[*Français*]

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, la Banque du Canada indique que l'inflation restera élevée et dépassera les 3 % jusqu'à la fin de 2027. Ainsi, le coût de la vie va empirer, et même étouffer encore plus nos familles et nos agriculteurs. En plus, le gouvernement veut augmenter la taxe d'accise fédérale sur les carburants. La Banque admet elle-même que cette hausse fera augmenter l'inflation. C'est totalement irresponsable.

Quand le gouvernement va-t-il mettre fin à ses décisions inflationnistes qui font augmenter le coût de la vie?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la députée se lève et parle d'abordabilité. Or, elle a voté systématiquement contre les appuis nécessaires pour soutenir les Canadiens, pour soutenir les gens de sa circonscription. Qu'on parle des soins dentaires, de la prestation canadienne pour enfants ou de la prestation pour l'épicerie et les besoins essentiels, elle se lève systématiquement pour refuser tout appui aux Canadiens. Elle devra s'expliquer avec ses concitoyens.

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, moi, je cite la Banque du Canada, qui confirme l'échec économique du gouvernement libéral.

Notre croissance plafonne à 1 %, soit moins de la moitié de celle des États-Unis et à peine le tiers du taux de croissance mondial de 3,1 %. Pire, la moitié de ce résultat provient uniquement des dépenses de l'État. Selon la Banque, « il reste difficile de trouver de l'emploi ». C'est une situation qui est intenable, surtout en pleine crise du coût de la vie.

Quand le gouvernement va-t-il cesser d'alourdir le fardeau fiscal et adopter notre plan conservateur pour créer des emplois stables et payants?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, nous comprenons les défis auxquels les Canadiens font face. C'est pour cela que nous avons rendu permanent le Programme national d'alimentation scolaire. C'est pour cela que nous avons réduit la taxe sur l'essence. C'est pour cela que nous avons mis en place la prestation pour l'épicerie. Plus récemment, nous avons annoncé le Programme national de remise pour les thermopompes; c'est une remise de 10 000 $ pour les familles à faible revenu.

Nous sommes là pour les Canadiens. Il serait intéressant d'avoir l'appui des députés de l'autre côté de la Chambre sur ces questions.

* * *

[*Traduction*]

LE SECTEUR DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, Hamilton est fière d'être la ville de l'acier au Canada. Cela fait partie de notre identité. C'est...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Essayons d'être justes. Essayons de nouveau.

Le député d'Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas a la parole.

John-Paul Danko: Monsieur le Président, nous parlons de vrais emplois pour de vraies personnes, et cette perturbation est extrêmement irrespectueuse.

Hamilton est fière d'être la ville de l'acier au Canada, et des milliers de familles dépendent de la sidérurgie. C'est...

Des voix: Oh, oh!

● (1450)

Le Président: Nous allons réessayer en reprenant depuis le début. Le député comprendra qu'il y a des limites à ce que je peux faire.

Le député d'Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas a la parole. Essayons de nouveau.

John-Paul Danko: Monsieur le Président, il s'agit d'une question cruciale pour tous les Canadiens, et ce serait bien que l'opposition s'intéresse à ce qui se passe. Face à...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Les députés doivent coopérer. Je leur demanderais de m'aider.

Je voudrais terminer aujourd'hui le plus près possible de 15 heures, et je ne sais pas si ce sera possible maintenant, mais essayons.

Le député d'Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas peut reprendre depuis le début.

John-Paul Danko: Monsieur le Président, Hamilton est fière d'être la ville canadienne de l'acier. Des milliers de familles gagnent leur vie grâce à l'industrie sidérurgique.

Compte tenu des droits de douane injustifiés et illégaux imposés par les États-Unis, la ministre de l'Industrie peut-elle informer la Chambre de ce que fait le gouvernement pour protéger l'industrie sidérurgique canadienne et soutenir les métallurgistes?

L'hon. Mélanie Joly (ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que l'industrie sidérurgique a contribué à bâtir le Canada. C'est une industrie essentielle pour bâtir un Canada fort.

La semaine dernière, j'ai accompagné le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Ontario pour annoncer une aide supplémentaire de 5,2 milliards de dollars destinée à soutenir l'industrie sidérurgique face aux droits de douane injustifiés imposés par les États-Unis. Nous veillerons à ce que les habitants d'Hamilton obtiennent ce soutien, à ce que nous stimulions la croissance du pays et, surtout, à ce que nous créions des emplois dans l'industrie sidérurgique.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, lundi, la ministre de l'Industrie a dit qu'elle fournirait la lettre de mise en demeure qu'elle a envoyée à Cleveland-Cliffs, car cette lettre décrit la façon dont l'entreprise a manqué à ses engagements contractuels. Hier, je lui ai demandé à quelle date elle nous fournirait cette lettre. Elle n'a pas répondu à la question. Pendant ce temps, Cleveland-Cliffs répète sans cesse qu'elle n'enfreint aucun de ses engagements contractuels, et les travailleurs attendent toujours de savoir ce qui se passe.

Je pose de nouveau la question à la ministre: nous fournira-t-elle aujourd'hui la lettre de mise en demeure qu'elle a envoyée à Cleveland-Cliffs afin que les travailleurs puissent savoir ce qui se passe?

L'hon. Mélanie Joly (ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, la question n'est pas là. La question est de savoir si les conservateurs souhaitent protéger les emplois chez Stelco. Je n'ai pas entendu leur position à ce sujet. La question que je pose à mon collègue est...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je vais devoir demander à la ministre de revenir un peu plus loin en arrière et de commencer un peu plus près du début, car je n'ai pas entendu ce qu'elle a dit.

L'hon. Mélanie Joly: Monsieur le Président, la question n'est pas là. La question est la suivante: les conservateurs souhaitent-ils protéger les emplois chez Stelco et à Hamilton, oui ou non?

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Monsieur le Président, le PDG de Cleveland-Cliffs a admis avoir acheté Stelco parce que l'acier canadien nuisait à son entreprise américaine. Il a admis avoir empêché Stelco de vendre de l'acier aux États-Unis, et maintenant, 350 métallurgistes d'Hamilton perdent leur emploi.

Les conservateurs exigent que les libéraux traînent Stelco devant les tribunaux, qu'ils mettent fin au dumping illégal d'acier et qu'ils concluent un accord en franchise de droits sur l'acier. Au lieu de cela, les libéraux continuent d'envoyer des lettres d'amour et de prolonger les délais.

Le PDG de Stelco protège les profits américains et ses travailleurs américains. Que font les libéraux pour protéger les nôtres?

L'hon. Mélanie Joly (ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, soyons sérieux. Des gens souffrent à cause de ces mises à pied. Il y a des gens qui se demandent s'ils vont pouvoir...

Des voix: Oh, oh!

● (1455)

Le Président: Je suis certain que les gens d'Hamilton aimeraient entendre ce débat.

La ministre de l'Industrie a la parole.

L'hon. Mélanie Joly: Monsieur le Président, soyons sérieux. En ce moment, il y a des gens qui se demandent s'ils vont pouvoir payer leur hypothèque. Il y a des gens qui se demandent s'ils vont pouvoir payer leurs factures. C'est pourquoi nous ne nous sommes pas arrêtés. Nous n'avons pas attendu. Les conservateurs sont en retard. Ça fait plus de 10 jours que nous sommes là et que nous entamons le processus judiciaire. Franchement, ils devraient lire les nouvelles.

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Monsieur le Président, la seule chose qui est en retard, c'est la poursuite judiciaire que la ministre n'a toujours pas intentée pour protéger les travailleurs d'Hamilton.

Les métallurgistes d'Hamilton viennent de rater un troisième cycle de paie. J'ai parlé aux travailleurs de Stelco ce matin, et ils réclament une intervention concrète. Le PDG a admis hier avoir acheté l'entreprise comme mesure défensive pour protéger ses profits aux États-Unis. Nous savons également qu'il appuie Trump et ses droits de douane injustifiés sur l'acier. Les libéraux ont approuvé cette prise de contrôle. Ils assistent aujourd'hui à la disparition d'emplois dans le secteur canadien de l'acier.

Le premier ministre cessera-t-il de se faire intimider par les copains de Trump et intentera-t-il des poursuites dès aujourd'hui?

L'hon. Mélanie Joly (ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, au cours des deux dernières semaines, j'ai été en communication avec le président du Syndicat des Métallos, Marty Warren, et j'ai également eu l'occasion de le rencontrer. Le syndicat appuie sans réserve la position du gouvernement. J'étais d'ailleurs dans les studios de CBC lorsque le PDG de Cleveland-Cliff a admis avoir acheté Stelco pour éliminer un concurrent. Nous prenons cet aveu très au sérieux et nous agirons en conséquence.

L'ÉCONOMIE

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Monsieur le Président, la hausse d'aujourd'hui montre que le plan économique du gouvernement ne fonctionne pas. L'inflation prend racine.

Selon le *Globe and Mail*, cette hausse fera augmenter de 82 $ par mois le coût d'un prêt hypothécaire à taux variable typique et de 12 $ par mois celui d'une marge de crédit hypothécaire typique, ce qui représente plus de 1 100 $ par année.

Quand le gouvernement présentera-t-il des réformes économiques axées sur l'offre pour accroître la productivité et les salaires et rendre la vie plus abordable?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pendant la période des questions, nous avons vu les conservateurs tenter de rivaliser avec mon collègue sur le dossier de l'acier. Je prends note de la question du député d'en face.

Pourquoi les conservateurs ne peuvent-ils pas simplement reconnaître qu'une guerre est en cours dans le détroit d'Ormuz ou que le Canada est la cible d'une attaque commerciale illégale et injustifiée? Oui, nous faisons face à des vents contraires sur le plan économique, et malgré tout cela, le Canada demeure en position de leadership au sein du G7. Les conservateurs devraient s'en réjouir et célébrer le succès du Canada et son…

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Monsieur le Président, le plan du gouvernement ne fonctionne tout simplement pas. Il se concentre sur le volet « demande » de l'économie. Le gouvernement dépense de plus en plus et fait grimper le coût des intérêts, qui constitue le poste budgétaire dont la croissance est la plus rapide et qui, selon les prévisions, devrait engloutir près de 14 ¢ sur chaque dollar du budget d'ici la fin de la décennie. Aujourd'hui, la Banque du Canada relève son taux d'intérêt, ce qui fait grimper les frais d'intérêt sur les prêts immobiliers, les marges de crédit et les prêts automobiles. Pour la famille moyenne, cela représente plus de 1 100 $ par an.

Je pose à nouveau la question: quand le gouvernement commencera-t-il à se concentrer sur des réformes axées sur l'offre afin d'accroître la productivité et d'augmenter les salaires pour rendre la vie des Canadiens plus abordable?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, chaque fois que nous proposons une mesure visant à rendre la vie des Canadiens plus facile et plus abordable, et à améliorer ne serait-ce qu'un peu leur sort, qu'il s'agisse d'une réduction des taxes sur les carburants, de l'Allocation canadienne pour l'alimentation et les produits de première nécessité ou de l'Allocation canadienne pour enfants, les conservateurs, menés par leur porte-parole en matière de finances, votent contre. Si nous stimulons la croissance économique, ils nous critiquent. Si nous protégeons les emplois à Hamilton, ils…

Le Président: Le député de Calgary-Est a la parole.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, fidèle à la tradition libérale élitiste, le premier ministre verse plus d'argent à ses amis banquiers, créanciers obligataires et de Brookfield sous forme d'intérêts sur la dette que ce qui est versé aux provinces sous forme de transferts en santé. Cette année, une famille de 4 personnes paiera 6 000 $ en intérêts sur la dette. Justin Trudeau a doublé la dette, et le premier ministre y a vu un défi. Il a renchéri et il a doublé le déficit.

Le premier ministre va-t-il comparaître devant le comité des finances et expliquer aux Canadiens pourquoi il est si déconnecté de la réalité et pourquoi les gens n'ont plus d'argent?

● (1500)

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, réfléchissons à cela, dans l'intérêt des Canadiens. Le député et son parti ont voté contre le fait d'accorder l'Allocation canadienne pour enfants aux familles qui en ont le plus besoin. Ils estiment qu'une famille qui gagne 500 000 $ devrait obtenir le même montant qu'une mère seule dont le revenu s'élève à 20 000 $ par année. Les conservateurs ont voté contre le programme d'alimentation scolaire, s'opposant à l'idée de nourrir les enfants qui ont faim. Ils se sont opposés au programme de soins dentaires, qui aide les personnes âgées qui en ont le plus besoin. Les députés d'en face n'ont aucune crédibilité en ce qui concerne l'abordabilité. De ce côté-ci de la Chambre...

Le Président: Le député de Calgary-Est a la parole.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, dans ce pays, le succès devrait se mesurer au nombre de programmes gouvernementaux dont les Canadiens n'ont plus besoin, et non au nombre de programmes auxquels ils ont recours. Les intérêts sur la dette représentent le poste de dépense connaissant la croissance la plus rapide, devant les soins de santé et l'armée. Il s'agit de fonds qui sont versés chaque année au banquier, aux créanciers obligataires et aux copains de Brookfield du premier ministre. Ce type avait dit qu'il réduirait les dépenses, mais il n'est qu'un grand parleur et un petit faiseur. Voilà pourquoi 2,35 millions de Canadiens ont recours à une banque alimentaire tous les mois.

Le premier ministre a doublé le déficit de Justin Trudeau. Cherche-t-il également à doubler le nombre de personnes qui ont recours aux banques alimentaires?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous continuerons de concentrer nos efforts sur les mesures visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens. L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels permettra aux familles de recevoir jusqu'à 1 900 $. Nous avons réduit les impôts pour 22 millions de Canadiens, ce à quoi les députés d'en face se sont évidemment opposés. Nous avons suspendu la taxe d'accise fédérale sur l'essence. Nous allons continuer à travailler pour les Canadiens et à répondre à leurs attentes. L'opposition peut continuer à tenir des discours creux.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens peuvent voir que le premier ministre utilise une comptabilité créative pour la gestion des finances du pays. Il divise un déficit monumental entre trois cartes de crédit différentes: une pour les dépenses courantes, une faussement étiquetée « investissements » et une qui est cachée dans les sociétés d'État. Stephen Harper et Justin Trudeau n'avaient jamais hésité à comparaître devant comités parlementaires.

Est-ce que le premier ministre va appuyer la motion conservatrice et venir expliquer sa gestion créative au Comité permanent des finances?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes toujours prêts à répondre aux questions au Comité permanent des finances.

Ce qui est étrange, c'est de voir les conservateurs, dans toutes leurs questions, parler contre l'économie canadienne alors que les institutions internationales et la Banque du Canada reconnaissent qu'il y a des facteurs externes. La bonne nouvelle, c'est que le Canada a la deuxième croissance la plus rapide des pays du G7. On se serait attendu à ce que les conservateurs célèbrent nos travailleurs et nos industries et le Canada.

S'ils ne veulent pas le faire, de ce côté-ci de la Chambre, nous serons toujours là pour défendre nos travailleurs et nos industries.

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, ce qui est clair, c'est qu'il faut voir la vérité. La vérité, c'est que les déficits ont doublé et la dette a doublé. Même la directrice parlementaire du budget a de la difficulté à s'expliquer la façon créative dont ce gouvernement, ce nouveau premier ministre, agit.

On voit qu'il y a des dépenses incommensurables qui sont cachées sur différentes cartes de crédit. On veut juste qu'il vienne s'expliquer au Comité des finances.

Va-t-il accepter notre motion, aujourd'hui et venir au Comité permanent des finances, oui ou non?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, occasionnellement, on aime se lever à la Chambre pour rappeler aux conservateurs qu'ils n'ont jamais défini ce qu'est une dépense inflationniste.

Est-ce l'Allocation canadienne pour enfants?

Est-ce la péréquation?

Est-ce que ce sont nos dépenses militaires qui ont augmenté et qui augmenteront jusqu'à atteindre 5 % du PIB?

Qu'est-ce qu'une dépense inflationniste aux yeux de mon ami conservateur?

[*Traduction*]

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, nous vivons à une époque où les événements mondiaux ont des répercussions locales. Les habitants d'University—Rosedale comprennent que des forces indépendantes de notre volonté agissent sur notre économie. Ils ne veulent pas entendre les parlementaires dénigrer notre économie, nos entreprises et nos travailleurs. Ils veulent que nous nous attaquions aux problèmes liés au coût de la vie en misant sur nos forces et nos valeurs communes.

Le secrétaire d'État responsable de l'Agence du revenu du Canada et des Institutions financières peut-il nous parler des efforts qui sont déployés pour rendre la vie plus abordable pour les habitants de Toronto et du reste de notre grand pays?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée d'University—Rosedale de défendre si ardemment le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les prestations fédérales automatisées. Nous allons bâtir une économie forte et résiliente pour tous les Canadiens. Nous attirons des investissements étrangers. Nous allons bâtir un Canada fort. Nous réduisons les impôts de 22 millions de Canadiens. L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels offre 1 900 $ aux familles. Nous continuerons à nous concentrer sur les mesures visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens et à les mettre en œuvre. Les Canadiens savent qui défend leurs intérêts à la Chambre. C'est notre parti.

* * *

● (1505)

LES RESSOURCES NATURELLES

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, le Canada a le pétrole dont le monde a besoin, les travailleurs pour l'extraire et les voies ferrées pour l'acheminer vers le Pacifique. L'entreprise Strathcona Resources est prête à expédier jusqu'à 250 000 barils de pétrole canadien par jour vers les marchés mondiaux à partir de Prince Rupert. Cela signifierait plus d'emplois ici, une économie canadienne plus forte et plus de clients pour notre pétrole, mais, le plus beau, c'est que cela ne nécessite aucune subvention gouvernementale. En fait, cette entreprise privée est prête à utiliser ses propres fonds pour concrétiser le projet. Le seul obstacle, c'est l'interdiction des pétroliers imposée par les libéraux.

Les libéraux vont-ils faire ce qui s'impose, agir pour améliorer le bien-être des Canadiens et abolir cet obstacle?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, voici ce que le nouveau premier ministre conservateur de la Colombie-Britannique a récemment déclaré: « Le gouvernement de la province se concentre sur le projet devant lui [...] Pacific Link a été déclaré d'intérêt national; il emprunterait un tracé sud et il créerait [...] des emplois [pour] la Colombie-Britannique. » D'autres conservateurs semblent être en mesure de se rallier à nous et d'appuyer le projet Pacifique Link. Les conservateurs de l'autre côté de l'allée ne cherchent qu'à se battre. Nous, nous voulons bâtir, pas nous battre. Pourquoi ne se joignent-ils pas à nous?

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, un choix n'exclut pas l'autre, et c'est au gouvernement fédéral qu'il revient de prendre une décision au bout du compte. Lèvera-t-il l'interdiction des pétroliers ou, à tout le moins, accordera-t-il une exemption pour qu'il soit possible de concrétiser cet investissement privé, de créer des emplois canadiens, d'acheminer le pétrole vers les marchés mondiaux et d'éprouver de la fierté pour notre production nationale? Le gouvernement est tout à fait disposé à accorder des subventions aux entreprises qui viennent quémander. Ce n'est pas le cas ici. Il s'agit simplement d'éliminer cet obstacle.

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement soutient le projet de pipeline de Taylor à Gordondale et le projet d'agrandissement Sunrise, il fait avancer le projet Pacific Link, un pipeline capable d'acheminer 1 million de barils par jour vers la côte Ouest, il soutient la réalisation de la phase 1 de LNG Canada, et il appuie les projets Woodfibre, Tilbury et Ksi Lisims.

Les conservateurs ne font que se plaindre et chercher des sujets de discorde. Pourquoi ne nous aident-ils pas à bâtir le Canada?

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, dans le cadre du moratoire des libéraux sur les pétroliers, jusqu'à 34 pétroliers peuvent être autorisés chaque mois à transiter par le sud, mais la route qui passe par le nord est tout aussi sûre, a moins de trafic maritime et peut bénéficier des mêmes mesures de protection que la route qui passe par le sud. Ayant navigué pendant des années à bord du pétrolier de la marine au large de la côte de la Colombie-Britannique, je sais ce qu'il faut faire pour exploiter des pétroliers en toute sécurité, et la route qui passe par le Nord peut également répondre aux mêmes normes que celle qui passe par le Sud. Il s'agit d'un embargo libéral contre le Canada et des entreprises comme Strathcona Resources qui sont prêtes à expédier du pétrole canadien à l'étranger.

Le premier ministre accordera-t-il immédiatement une exemption pour le passage dans le Nord, oui ou non?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il se passe tellement de choses sur la côte Ouest qui stimulent la croissance économique et créent des débouchés pour les concitoyens du député qu'il est difficile de toutes les citer.

En plus de ce que mon collègue le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles vient de dire, je tiens à féliciter le Port de Vancouver pour son bilan sans précédent en matière d'expéditions à partir de ce port, ce qui contribue à renforcer notre pays et à diversifier nos marchés commerciaux. Cela nous met sur la bonne voie pour doubler les exportations hors États-Unis au cours des 10 prochaines années. Nous bâtissons la Colombie-Britannique et nous bâtissons le Canada...

Le Président: La parole est au député de Burnaby Central.

* * *

LE TRAVAIL

Wade Chang (Burnaby Central, Lib.): Monsieur le Président, les travailleurs et les syndicats de ma circonscription insistent sur la nécessité de protéger les droits des travailleurs et de voir à ce qu'ils aient voix au chapitre à la table de négociations. Le gouvernement partage leur attachement à ces idées et il considère que la négociation collective se traduit par des ententes plus satisfaisantes. Voilà pourquoi nous accordons aux travailleurs et aux employeurs davantage de temps pour négocier et davantage de soutien pour résoudre les différends.

La ministre expliquerait-elle en quoi le projet de loi C-39 protégera les droits des travailleurs tout en rendant les négociations collectives plus fructueuses, de manière à ce que le gouvernement n'intervienne que dans des circonstances exceptionnelles?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Aux yeux du gouvernement, monsieur le Président, les meilleures ententes se concluent à la table de négociations. Le projet de loi C-39 rend la négociation collective plus fructueuse en accordant davantage de temps aux employeurs et aux syndicats pour négocier, en leur donnant accès plus rapidement aux outils destinés à régler les différends et en prévoyant de l'aide supplémentaire pour que les parties arrivent à s'entendre avant que le différend ne dégénère.

Parallèlement, le projet de loi protège le droit fondamental de faire la grève et il impose des balises supplémentaires cruciales pour encadrer le recours à l'article 107, de sorte qu'une intervention du gouvernement reste une mesure de dernier recours rare, exceptionnelle et transparente, comme il se doit.

* * *

● (1510)

PARCS CANADA

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, Parcs Canada a annoncé qu'il mettait fin au programme de chiens de recherche et de sauvetage, qui existe depuis 55 ans dans le parc national Banff. Ce programme est essentiel pour assurer la sécurité des visiteurs du parc; il répond à des milliers d'appels. Leroy, le dernier chien de secours, a suivi la piste de 156 personnes et en a retrouvé 57 au cours des 7 dernières années. Malgré sa petite taille, cette équipe contribue de façon exceptionnelle à la sécurité du public. Les chiens peuvent ratisser des zones de 30 à 50 fois plus vite que les secouristes humains. Ils sont essentiels à la sécurité dans nos parcs.

Pourquoi la ministre sabre-t-elle dans des programmes de sécurité essentiels alors que ses cadres ont touché des millions de dollars l'an dernier?

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes profondément reconnaissants aux fonctionnaires fédéraux pour leur engagement et leur contribution indispensable à la sécurité des Canadiens. Il demeure primordial de protéger notre patrimoine naturel, notre environnement et notre état de préparation aux urgences. Nous continuerons de veiller à ce que les parcs nationaux et le patrimoine du Canada soient préservés, sûrs et bien gérés, de manière à servir les Canadiens tout en protégeant notre environnement.

* * *

LE TRAVAIL

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles. Aujourd'hui, les libéraux ont l'occasion de voter en faveur du projet de loi du NPD visant à abroger l'article 107 et à protéger le droit de grève, que les syndicats et les travailleurs de partout ont appuyé.

Le gouvernement doit choisir entre deux options claires: poursuivre ses attaques anticonstitutionnelles contre les travailleurs contenues dans le projet de loiC-39 ou voter en faveur de notre projet de loi. Que fera-t-il? Les libéraux respecteront-ils enfin les demandes des travailleurs ou continueront-ils de céder aux PDG en violant le droit de grève?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, nous honorons le rôle des travailleurs, nous honorons le rôle des syndicats et nous reconnaissons qu'il existe, en fait, des droits à la négociation collective, mais que, parfois, ces droits, pour être exercés, ont besoin de l'appui du gouvernement fédéral, en particulier dans les situations visées par le Code canadien du travail. Dans le cadre du projet de loi C-39, nous adopterons de nouvelles mesures élargies visant à soutenir les parties qui ont du mal à conclure une convention collective. Nous voulons que ces grèves deviennent très rares.

L'hon. Arielle Kayabaga: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de ce qui s'est passé plus tôt lorsqu'un collègue à la Chambre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je n'entends pas la députée.

La députée a la parole.

L'hon. Arielle Kayabaga: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de ce qui s'est passé plus tôt. Un député, qui représente ses concitoyens ici, à la Chambre, a tenté de poser une question à une ministre. Des députés ont sciemment fait beaucoup de bruit pour l'empêcher de...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je compte bien écouter tout ce qu'a à dire la députée.

La députée a la parole.

L'hon. Arielle Kayabaga: Monsieur le Président, peut-être que, cette fois-ci, ils écouteront.

Des députés ont délibérément fait du bruit pour tenter d'empêcher le député de s'exprimer. Je pense qu'il y a une question de privilège. Si un député n'est pas en mesure de prendre la parole pour poser une question à la Chambre au nom des gens qu'il représente, il y a une possible question de privilège.

Le Président: Ce n'était pas facile, mais nous nous en sommes sortis. C'est pourquoi je demande parfois aux députés de ne pas faire de provocation, car cela entraîne du grabuge non parlementaire. Je demande aux députés de ne pas compliquer les choses la prochaine fois.

Je remercie la députée de son recours au Règlement.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

● (1515)

[*Français*]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — LA COMPARUTION DU PREMIER MINISTRE DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 octobre, de la motion.

Le Président: Comme il est 15 h 14, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Richmond—Arthabaska—des-Sources relative aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

● (1525)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 182)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barsalou-Duval
Beaulieu	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Bezan	Blanchet
Blanchette-Joncas	Block
Bonk	Borrelli
Bragdon	Brassard
Brunelle-Duceppe	Calkins
Caputo	Chambers
Champoux	Chong
Cobena	Cody
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
Davies (Niagara South)	Dawson
DeBellefeuille	Deltell
DeRidder	Deschênes
Diotte	Doherty
Dowdall	Duncan
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)	Fortin
Garon	Gaudreau
Genuis	Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Godin
Goodridge	Gourde
Groleau	Guglielmin
Gunn	Hallan
Hardy	Ho
Hoback	Holman
Jackson	Jansen
Jivani	Kelly
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmiec
Konanz	Kram
Kramp-Neuman	Kronis
Kuruc	Kusie
Lake	Lantsman
Larouche	Lawrence
Lawton	Lefebvre
Lemire	Leslie
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd	Lobb
Mahal	Majumdar
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)	Mantle
Mazier	McCauley
McKenzie	McLean (Calgary Centre)
Melillo	Menegakis
Moore	Morin
Morrison	Motz
Muys	Nater
Normandin	Patzer
Paul-Hus	Perron
Poilievre	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Reynolds	Richards
Roberts	Rood
Ross	Rowe
Ruff	Scheer
Schmale	Seeback
Shipley	Simard
Small	Steinley
Ste-Marie	Stevenson
Strahl	Strauss
Stubbs	Thériault
Thomas	Tochor
Tolmie	Van Popta
Vien	Viersen
Vis	Warkentin
Waugh	Williamson
Zimmer– — 153	

CONTRE

Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Anandasangaree
Auguste	Bains
Baker	Bardeesy
Battiste	Beech
Begum	Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bendayan	Bittle
Blois	Brière
Caley	Carr
Casey	Chagger
Champagne	Chang
Chartrand	Chatel
Chenette	Chi
Church	Clark
Connors	Cormier
Coteau	Dandurand
Danko	d'Entremont
Deschênes-Thériault	Desrochers
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Duclos
Duguid	Dzerowicz
Earle	Ehsassi
El-Khoury	Eyolfson
Fancy	Fanjoy
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Fry	Fuhr
Gaheer	Gainey
Gasparro	Gazan
Gerretsen	Gladu
Gobeil	Gould
Grant	Greaves
Gull-Masty	Hajdu
Hanley	Harrison
Hepfner	Hirtle
Hodgson	Hogan
Housefather	Hussen
Iacono	Idlout
Jaczek	Jeneroux
Johns	Joly
Joseph	Kayabaga
Kelloway	Khalid
Klassen	Koutrakis
Lalonde	Lambropoulos
Lamoureux	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lapointe (Sudbury)	Lattanzio
Lauzon	Lavack
Lavoie	LeBlanc
Leitão	Lightbound
Long	Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma	MacDonald (Malpeque)
MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)
Malette (Bay of Quinte)	Maloney
Martin	May
McGuinty	McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	McPherson
Ménard	Mendès
Michel	Miedema
Miller	Mingarelli
Morrissey	Myles
Naqvi	Nathan
Nguyen	Noormohamed
Ntumba	Olszewski
O'Rourke	Osborne
Petitpas Taylor	Powlowski
Ramsay	Rana
Robertson	Rochefort
Romanado	Royer
Sahota	Saini
Sarai	Sari
Sawatzky	Schiefke
Sgro	Shahnawaz
Sheehan	Sidhu (Brampton East)
Sidhu (Brampton South)	Sodhi
Solomon	Sousa
St-Pierre	Sudds
Tesser Derksen	Turnbull
Valdez	van Koeverden
Vandenbeld	Villeneuve
Watchorn	Weiler
Yip	Zahid
Zerucelli	Zuberi– — 170

PAIRÉS

Députés

Bonin	Dabrusin
Gallant	Guay
Kwan	Plamondon
Provost	Thompson– — 8

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

ORDRE DU JOUR

[*Traduction*]

ADOPTION DE RAPPORTS DE COMITÉS

RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 octobre, de la motion.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption du 10e rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

● (1540)

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote no 183)

POUR

Députés

Aboultaif	Acan
Aitchison	Al Soud
Albas	Ali
Allison	Alty
Anand	Anandasangaree
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Auguste	Baber
Bailey	Bains
Baker	Baldinelli
Bardeesy	Barlow
Barrett	Barsalou-Duval
Battiste	Beaulieu
Beech	Begum
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Bendayan	Berthold

Adoption de rapports de comités

Bexte
Bittle
Blanchette-Joncas
Blois
Borrelli
Brassard
Brunelle-Duceppe
Calkins
Carney
Casey
Chambers
Champoux
Chartrand
Chenette
Chong
Clark
Cody
Cooper
Coteau
Dancho
Danko
Davies (Vancouver Kingsway)
Dawson
Deltell
DeRidder
Deschênes-Thériault
Dhaliwal
Diab
Doherty
Duclos
Duncan
Earle
El-Khoury
Eyolfson
Falk (Provencher)
Fanjoy
Fisher
Fortier
Fragiskatos
Fry
Gaheer
Garon
Gaudreau
Genuis
Gill (Calgary Skyview)
Gill (Calgary McKnight)
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gladu
Godin
Gould
Grant
Groleau
Gull-Masty
Hajdu
Hanley
Harrison
Hirtle
Hoback
Hogan
Housefather
Iacono
Jackson
Jansen
Jivani
Joly
Kayabaga
Kelly
Khanna
Kirkland
Kmiec
Koutrakis
Kramp-Neuman
Kuruc
Lake
Lambropoulos
Lantsman
Lapointe (Sudbury)
Bezan
Blanchet
Block
Bonk
Bragdon
Brière
Caley
Caputo
Carr
Chagger
Champagne
Chang
Chatel
Chi
Church
Cobena
Connors
Cormier
Dalton
Dandurand
Davidson
Davies (Niagara South)
DeBellefeuille
d'Entremont
Deschênes
Desrochers
Dhillon
Diotte
Dowdall
Duguid
Dzerowicz
Ehsassi
Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Fancy
Fergus
Fonseca
Fortin
Fraser
Fuhr
Gainey
Gasparro
Gazan
Gerretsen
Gill (Brampton West)
Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)
Gobeil
Goodridge
Gourde
Greaves
Guglielmin
Gunn
Hallan
Hardy
Hepfner
Ho
Hodgson
Holman
Hussen
Idlout
Jaczek
Jeneroux
Johns
Joseph
Kelloway
Khalid
Kibble
Klassen
Konanz
Kram
Kronis
Kusie
Lalonde
Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Larouche
Lattanzio
Lavack
Lawrence
LeBlanc
Leitão
Leslie
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd
Long
Ma
MacDonald (Cardigan)
Mahal
Malette (Bay of Quinte)
Maloney
Martin
Mazier
McGuinty
McKenzie
McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Melillo
Mendès
Michel
Miller
Moore
Morrison
Motz
Myles
Nater
Nguyen
Normandin
Olszewski
Osborne
Paul-Hus
Petitpas Taylor
Powlowski
Rana
Reid
Reynolds
Roberts
Rochefort
Rood
Rowe
Ruff
Saini
Sari
Scheer
Schmale
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton East)
Simard
Sodhi
Sousa
Ste-Marie
St-Pierre
Strauss
Sudds
Thériault
Tochor
Turnbull
van Koeverden
Vandenbeld
Viersen
Vis
Watchorn
Weiler
Lauzon
Lavoie
Lawton
Lefebvre
Lemire
Lewis (Essex)
Lightbound
Lobb
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Majumdar
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mantle
May
McCauley
McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean (Calgary Centre)
McPherson
Ménard
Menegakis
Miedema
Mingarelli
Morin
Morrissey
Muys
Naqvi
Nathan
Noormohamed
Ntumba
O'Rourke
Patzer
Perron
Poilievre
Ramsay
Redekopp
Rempel Garner
Richards
Robertson
Romanado
Ross
Royer
Sahota
Sarai
Sawatzky
Schiefke
Seeback
Shahnawaz
Shipley
Sidhu (Brampton South)
Small
Solomon
Steinley
Stevenson
Strahl
Stubbs
Tesser Derksen
Thomas
Tolmie
Valdez
Van Popta
Vien
Villeneuve
Warkentin
Waugh
Williamson

Yip
Zahid
Zerucelli
Zimmer
Zuberi– — 325

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés

Bonin
Dabrusin
Gallant
Guay
Kwan
Plamondon
Provost
Thompson– — 8

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-247, Loi modifiant le Code canadien du travail, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-247, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1550)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 184)

POUR

Députés

Aboultaif
Aitchison
Albas
Allison
Anderson
Anstey
Arnold
Au
Baber
Bailey
Baldinelli
Barlow
Barrett
Barsalou-Duval
Beaulieu
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold
Bezan
Blanchet
Blanchette-Joncas
Block
Borrelli
Bragdon
Brassard
Brunelle-Duceppe
Calkins
Caputo
Chambers
Champoux
Chong
Cobena
Cody
Cooper
Dalton
Dancho
Davidson
Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Niagara South)
Dawson
DeBellefeuille
Deltell
DeRidder
Deschênes
Diotte
Doherty
Dowdall
Duncan
Epp
Fortin
Garon
Gaudreau
Gazan
Genuis
Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gill (Abbotsford—South Langley)
Godin
Goodridge
Gourde
Groleau
Guglielmin

Affaires émanant des députés

Gunn
Hallan
Hardy
Ho
Hoback
Holman
Jansen
Jivani
Johns
Kelly
Khanna
Kibble
Kirkland
Kmiec
Konanz
Kram
Kronis
Kuruc
Kusie
Larouche
Lawrence
Lawton
Lefebvre
Lemire
Leslie
Lewis (Essex)
Lloyd
Lobb
Mahal
Majumdar
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
May
Mazier
McCauley
McKenzie
McLean (Calgary Centre)
McPherson
Melillo
Menegakis
Moore
Morin
Morrison
Motz
Muys
Nater
Normandin
Paul-Hus
Perron
Poilievre
Redekopp
Reid
Rempel Garner
Reynolds
Richards
Roberts
Rood
Ross
Rowe
Ruff
Scheer
Schmale
Seeback
Shahnawaz
Shipley
Simard
Small
Steinley
Ste-Marie
Strahl
Strauss
Stubbs
Thériault
Tochor
Van Popta
Vien
Viersen
Vis
Warkentin
Waugh
Williamson
Zimmer– — 145

CONTRE

Députés

Acan
Al Soud
Ali
Alty
Anand
Anandasangaree
Auguste
Bains
Baker
Bardeesy
Battiste
Beech
Begum
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bendayan
Bittle
Blois
Brière
Caley
Carney
Carr
Casey
Chagger
Champagne
Chang
Chartrand
Chatel
Chenette
Chi
Church
Clark
Connors
Cormier
Coteau
Dandurand
Danko
d'Entremont
Deschênes-Thériault
Desrochers
Dhaliwal
Dhillon
Diab
Duclos
Duguid
Dzerowicz
Earle
Ehsassi
El-Khoury

Affaires émanant des députés

Eyolfson	Fancy
Fanjoy	Fergus
Fisher	Fonseca
Fortier	Fragiskatos
Fraser	Fry
Fuhr	Gaheer
Gainey	Gasparro
Gerretsen	Gladu
Gobeil	Gould
Grant	Greaves
Gull-Masty	Hajdu
Hanley	Harrison
Hepfner	Hirtle
Hodgson	Hogan
Housefather	Hussen
Iacono	Idlout
Jaczek	Jeneroux
Joly	Joseph
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Klassen
Koutrakis	Lalonde
Lambropoulos	Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lapointe (Sudbury)
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
LeBlanc	Leitão
Lightbound	Long
Louis (Kitchener—Conestoga)	Ma
MacDonald (Malpeque)	MacDonald (Cardigan)
MacKinnon (Gatineau)	Malette (Bay of Quinte)
Maloney	Martin
McGuinty	McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	Ménard
Mendès	Michel
Miedema	Miller
Mingarelli	Morrissey
Myles	Naqvi
Nathan	Nguyen
Noormohamed	Ntumba
Olszewski	O'Rourke
Osborne	Petitpas Taylor
Powlowski	Ramsay
Rana	Robertson
Rochefort	Romanado
Royer	Sahota
Saini	Sarai
Sari	Sawatzky
Schiefke	Sgro
Sheehan	Sidhu (Brampton East)
Sidhu (Brampton South)	Sodhi
Solomon	Sousa
St-Pierre	Sudds
Tesser Derksen	Turnbull
Valdez	van Koeverden
Vandenbeld	Villeneuve
Watchorn	Weiler
Yip	Zahid
Zerucelli	Zuberi– — 166

PAIRÉS

Députés

Bonin	Dabrusin
Gallant	Guay
Kwan	Plamondon
Provost	Thompson– — 8

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[*Français*]

LOI RELATIVE À LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA PRÉVISION DES INONDATIONS ET DES SÉCHERESSES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-241, Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-241, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1600)

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 185)

POUR

Députés

Aboultaif	Acan
Aitchison	Al Soud
Albas	Ali
Allison	Alty
Anand	Anandasangaree
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Auguste	Baber
Bailey	Bains
Baker	Baldinelli
Bardeesy	Barlow
Barrett	Battiste
Beech	Begum
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Bendayan	Berthold
Bexte	Bezan
Bittle	Block
Blois	Bonk
Borrelli	Bragdon
Brassard	Brière
Caley	Calkins
Caputo	Carney
Carr	Casey
Chagger	Chambers
Champagne	Chang
Chartrand	Chatel
Chenette	Chi
Chong	Church
Clark	Cobena
Cody	Connors
Cooper	Cormier
Coteau	Dalton
Dancho	Dandurand
Danko	Davidson
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Niagara South)
Dawson	Deltell
d'Entremont	DeRidder
Deschênes-Thériault	Desrochers
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Diotte
Doherty	Dowdall
Duclos	Duguid
Duncan	Dzerowicz
Earle	Ehsassi
El-Khoury	Epp
Eyolfson	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)	Fancy
Fanjoy	Fergus

Fisher
Fonseca
Fortier
Fragiskatos
Fraser
Fry
Fuhr
Gaheer
Gainey
Gasparro
Gazan
Genuis
Gerretsen
Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)
Gladu
Gobeil
Godin
Goodridge
Gould
Gourde
Grant
Greaves
Groleau
Guglielmin
Gull-Masty
Gunn
Hajdu
Hallan
Hanley
Hardy
Harrison
Hepfner
Hirtle
Ho
Hoback
Hodgson
Hogan
Holman
Housefather
Hussen
Iacono
Idlout
Jackson
Jaczek
Jansen
Jeneroux
Johns
Joly
Joseph
Kayabaga
Kelloway
Kelly
Khanna
Kibble
Kirkland
Klassen
Kmiec
Konanz
Koutrakis
Kram
Kramp-Neuman
Kronis
Kuruc
Kusie
Lake
Lalonde
Lambropoulos
Lamoureux
Lantsman
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lapointe (Sudbury)
Lattanzio
Lauzon
Lavack
Lavoie
Lawrence
Lawton
LeBlanc
Lefebvre
Leitão
Leslie
Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lightbound
Lloyd
Lobb
Long
Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma
MacDonald (Malpeque)
MacDonald (Cardigan)
MacKinnon (Gatineau)
Mahal
Majumdar
Malette (Bay of Quinte)
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Maloney
Mantle
Martin
May
Mazier
McCauley
McGuinty
McKelvie
McKenzie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McKnight
McLean (Calgary Centre)
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
McPherson
Melillo
Ménard
Mendès
Menegakis
Michel
Miedema
Miller
Mingarelli
Moore
Morin
Morrison
Morrissey
Motz
Muys
Myles
Naqvi
Nater
Nathan
Nguyen
Noormohamed
Ntumba
Olszewski
O'Rourke
Osborne
Patzer
Paul-Hus
Petitpas Taylor
Poilievre
Powlowski
Ramsay
Rana
Redekopp
Reid
Rempel Garner
Reynolds
Richards
Roberts
Robertson
Rochefort
Romanado
Rood
Ross
Rowe
Royer
Ruff
Sahota
Saini
Sarai
Sari
Sawatzky
Scheer
Schiefke
Schmale
Seeback
Sgro
Shahnawaz
Sheehan
Shipley
Sidhu (Brampton East)
Sidhu (Brampton South)
Small
Sodhi
Solomon
Sousa
Steinley
Stevenson
St-Pierre
Strahl
Stubbs
Sudds
Tesser Derksen
Thomas
Tochor
Tolmie
Turnbull
Valdez
van Koeverden
Van Popta
Vandenbeld
Vien
Viersen
Villeneuve
Vis
Warkentin
Watchorn
Waugh
Weiler
Williamson
Yip
Zahid
Zerucelli
Zimmer
Zuberi– — 303

CONTRE

Députés

Barsalou-Duval
Beaulieu
Blanchet
Blanchette-Joncas
Brunelle-Duceppe
Champoux
DeBellefeuille
Deschênes
Fortin
Garon
Gaudreau
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Larouche
Lemire
Normandin
Perron
Simard
Ste-Marie
Thériault– — 19

PAIRÉS

Députés

Bonin
Dabrusin
Gallant
Guay
Kwan
Plamondon
Provost
Thompson– — 8

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI RÉVOQUANT CERTAINES RESTRICTIONS RELATIVES AU TRANSPORT MARITIME

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-264, Loi révoquant certaines restrictions relatives au transport maritime, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-264, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

Affaires émanant des députés

● (1615)

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 186)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barrett
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)	Berthold
Bexte	Bezan
Block	Bonk
Borrelli	Bragdon
Brassard	Calkins
Caputo	Chambers
Chong	Cobena
Cody	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Davies (Niagara South)
Dawson	Deltell
DeRidder	Diotte
Doherty	Dowdall
Duncan	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)
Genuis	Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)	Gill (Abbotsford—South Langley)
Godin	Goodridge
Gourde	Groleau
Guglielmin	Gunn
Hallan	Hardy
Ho	Hoback
Holman	Jackson
Jansen	Jivani
Kelly	Khanna
Kibble	Kirkland
Kmiec	Konanz
Kram	Kramp-Neuman
Kronis	Kuruc
Kusie	Lake
Lantsman	Lawrence
Lawton	Lefebvre
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lloyd
Lobb	Mahal
Majumdar	Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mantle	Mazier
McCauley	McKenzie
McLean (Calgary Centre)	Melillo
Menegakis	Moore
Morin	Morrison
Motz	Muys
Nater	Patzer
Paul-Hus	Poilievre
Redekopp	Reid
Rempel Garner	Reynolds
Richards	Roberts
Rood	Rowe
Ruff	Scheer
Schmale	Seeback
Shipley	Small
Steinley	Stevenson
Strahl	Strauss
Stubbs	Thomas
Tochor	Tolmie
Van Popta	Vien
Viersen	Vis
Warkentin	Waugh
Williamson	Zimmer– — 132

CONTRE

Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Anandasangaree
Auguste	Bains
Baker	Bardeesy
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Begum	Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bendayan	Bittle
Blanchet	Blanchette-Joncas
Blois	Brière
Brunelle-Duceppe	Caley
Carney	Carr
Casey	Chagger
Champagne	Champoux
Chang	Chartrand
Chatel	Chenette
Chi	Church
Clark	Connors
Cormier	Coteau
Dandurand	Danko
Davies (Vancouver Kingsway)	DeBellefeuille
d'Entremont	Deschênes
Deschênes-Thériault	Desrochers
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Duclos
Duguid	Dzerowicz
Earle	Ehsassi
El-Khoury	Eyolfson
Fancy	Fanjoy
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fortin	Fragiskatos
Fraser	Fry
Fuhr	Gaheer
Gainey	Garon
Gasparro	Gaudreau
Gazan	Gerretsen
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	Gladu
Gobeil	Gould
Grant	Greaves
Gull-Masty	Hajdu
Hanley	Harrison
Hepfner	Hirtle
Hodgson	Hogan
Housefather	Hussen
Iacono	Idlout
Jaczek	Jeneroux
Johns	Joly
Joseph	Kayabaga
Kelloway	Khalid
Klassen	Koutrakis
Lalonde	Lambropoulos
Lamoureux	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lapointe (Sudbury)	Larouche
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
LeBlanc	Leitão
Lemire	Lightbound
Long	Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma	MacDonald (Malpeque)
MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)

Malette (Bay of Quinte)
Martin
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Ménard
Michel
Miller
Morrissey
Naqvi
Nguyen
Normandin
Olszewski
Osborne
Petitpas Taylor
Ramsay
Robertson
Romanado
Sahota
Sarai
Sawatzky
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sodhi
Sousa
St-Pierre
Tesser Derksen
Turnbull
van Koeverden
Villeneuve
Weiler
Zahid
Zuberi– — 191

Maloney
May
McKelvie
McKnight
McPherson
Mendès
Miedema
Mingarelli
Myles
Nathan
Noormohamed
Ntumba
O'Rourke
Perron
Powlowski
Rana
Rochefort
Royer
Saini
Sari
Schiefke
Shahnawaz
Sidhu (Brampton East)
Simard
Solomon
Ste-Marie
Sudds
Thériault
Valdez
Vandenbeld
Watchorn
Yip
Zerucelli

PAIRÉS

Députés

Bonin
Gallant
Kwan
Provost

Dabrusin
Guay
Plamondon
Thompson– — 8

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[*Traduction*]

LOI VISANT À ALLÉGER LE FARDEAU BUREAUCRATIQUE DES PARENTS ENDEUILLÉS (LOI D'EVAN)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-222, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Code canadien du travail (décès d'un enfant), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-222, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1625)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote nº 187)

POUR

Députés

Aboultaif
Aitchison
Albas
Allison
Anand
Anderson
Arnold
Auguste
Bailey
Baker
Bardeesy
Barrett
Battiste
Beech
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bendayan
Bexte
Bittle
Blanchette-Joncas
Blois
Borrelli
Brassard
Brunelle-Duceppe
Calkins
Carney
Casey
Chambers
Champoux
Chartrand
Chenette
Chong
Clark
Cody
Cooper
Coteau
Dalton
Dandurand
Davidson
Davies (Niagara South)
DeBellefeuille
d'Entremont
Deschênes
Desrochers
Dhillon
Diotte
Dowdall
Duguid
Dzerowicz
Ehsassi
Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Fancy
Fergus
Fonseca
Fortin
Fraser
Fuhr
Gainey
Gasparro
Gazan
Gerretsen
Gill (Brampton West)
Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)
Gobeil
Goodridge
Gourde
Greaves
Guglielmin
Gunn
Hallan
Hardy
Hepfner
Ho
Hodgson

Acan
Al Soud
Ali
Alty
Anandasangaree
Anstey
Au
Baber
Bains
Baldinelli
Barlow
Barsalou-Duval
Beaulieu
Begum
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold
Bezan
Blanchet
Block
Bonk
Bragdon
Brière
Caley
Caputo
Carr
Chagger
Champagne
Chang
Chatel
Chi
Church
Cobena
Connors
Cormier
Dabrusin
Dancho
Danko
Davies (Vancouver Kingsway)
Dawson
Deltell
DeRidder
Deschênes-Thériault
Dhaliwal
Diab
Doherty
Duclos
Duncan
Earle
El-Khoury
Eyolfson
Falk (Provencher)
Fanjoy
Fisher
Fortier
Fragiskatos
Fry
Gaheer
Garon
Gaudreau
Genuis
Gill (Calgary Skyview)
Gill (Calgary McKnight)
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gladu
Godin
Gould
Grant
Groleau
Gull-Masty
Hajdu
Hanley
Harrison
Hirtle
Hoback
Hogan

Holman
Hussen
Idlout
Jaczek
Jeneroux
Johns
Joseph
Kelloway
Khalid
Kibble
Klassen
Konanz
Kram
Kronis
Kusie
Lalonde
Lantsman
Lapointe (Sudbury)
Lattanzio
Lavack
Lawrence
LeBlanc
Leitão
Leslie
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd
Long
Ma
MacDonald (Cardigan)
Mahal
Malette (Bay of Quinte)
Maloney
Martin
Mazier
McGuinty
McKenzie
McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Melillo
Mendès
Michel
Miller
Moore
Morrison
Motz
Myles
Nater
Nguyen
Normandin
Olszewski
Osborne
Paul-Hus
Petitpas Taylor
Powlowski
Rana
Reid
Reynolds
Roberts
Rochefort
Rood
Rowe
Ruff
Saini
Sari
Scheer
Schmale
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton East)
Simard
Sodhi
Sousa
Ste-Marie
St-Pierre
Strauss
Sudds
Thériault
Housefather
Iacono
Jackson
Jansen
Jivani
Joly
Kayabaga
Kelly
Khanna
Kirkland
Kmiec
Koutrakis
Kramp-Neuman
Kuruc
Lake
Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Larouche
Lauzon
Lavoie
Lawton
Lefebvre
Lemire
Lewis (Essex)
Lightbound
Lobb
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Majumdar
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mantle
May
McCauley
McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean (Calgary Centre)
McPherson
Ménard
Menegakis
Miedema
Mingarelli
Morin
Morrissey
Muys
Naqvi
Nathan
Noormohamed
Ntumba
O'Rourke
Patzer
Perron
Poilievre
Ramsay
Redekopp
Rempel Garner
Richards
Robertson
Romanado
Ross
Royer
Sahota
Sarai
Sawatzky
Schiefke
Seeback
Shahnawaz
Shipley
Sidhu (Brampton South)
Small
Solomon
Steinley
Stevenson
Strahl
Stubbs
Tesser Derksen
Thomas
Tochor
Turnbull
van Koeverden
Vandenbeld
Viersen
Vis
Watchorn
Weiler
Yip
Zerucelli
Zuberi– — 325
Tolmie
Valdez
Van Popta
Vien
Villeneuve
Warkentin
Waugh
Williamson
Zahid
Zimmer

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés

Bonin
Gallant
Kwan
Provost
Dabrusin
Guay
Plamondon
Thompson– — 8

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROJET DE LOI C-41 — PROPOSITION D'APPLIQUER L'ARTICLE 69.1 DU RÈGLEMENT

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander que le projet de loi C-41 soit divisé aux fins du vote, conformément à l'article 69.1 du Règlement. Le paragraphe 69.1(1) du Règlement prévoit ce qui suit:

> Lorsqu'un projet de loi émanant du gouvernement vise à modifier, à abroger ou à édicter plus d'une loi dans les cas où le projet de loi n'a aucun fil directeur ou porte sur des sujets qui n'ont rien en commun les uns avec les autres, le Président peut diviser les questions, aux fins du vote, sur toute motion tendant à la deuxième lecture et au renvoi à un comité et à la troisième lecture et l'adoption du projet de loi. Le Président peut combiner des articles du projet de loi thématiquement et mettre aux voix les questions susmentionnées sur chacun de ces groupes d'articles séparément, pourvu qu'un seul débat soit tenu pour chaque étape.

Le projet de loi C-41 vise deux objectifs fondamentaux. Autrement dit, le projet de loi défend deux principes distincts. Il vise à empêcher l'élargissement prochain de l'aide médicale à mourir aux personnes dont la maladie mentale est la seule condition médicale invoquée. Il vise également à autoriser l'aide médicale à mourir pour les personnes qui ont perdu la capacité d'y consentir, mais qui ont demandé l'aide médicale à mourir avant de perdre cette capacité, ce que l'on appelle les demandes anticipées. Il s'agit là de deux questions fondamentalement différentes qui, à mon sens, doivent faire l'objet de votes distincts. Tel qu'il est rédigé, le projet de loi modifierait également de manière fondamentale la nature du régime de l'aide médicale à mourir en le soustrayant partiellement au champ d'application du droit pénal en ce qui concerne les demandes anticipées. Il s'agit là d'un autre élément qui témoigne à la fois de la complexité du projet de loi et de son caractère omnibus, ce qui, à mon sens, justifie que vous exerciez votre prérogative de diviser la question conformément à l'article 69.1 du Règlement.

D'après ma lecture préliminaire du projet de loi, il devrait y avoir deux questions distinctes: une portant sur l'élargissement de l'accès aux personnes souffrant d'un problème de santé mentale prévu aux articles 9, 10 et 14, qui concernent une loi adoptée en 2021 intitulée Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir), telle que modifiée en 2023 et 2024, ainsi que le paragraphe 4(2) du projet de loi C-41 portant sur le même sujet, et l'autre question portant sur l'aide médicale à mourir pour les personnes incapables de donner leur consentement, qu'on appelle aussi les demandes anticipées, dans les autres dispositions du projet de loi C-41, qui proposent des modifications à une autre loi, le Code criminel, ainsi que des renvois corrélatifs dans trois autres lois.

Je reconnais que ces questions concernent l'aide médicale à mourir. Toutefois, la question qui se pose au regard de l'article 69.1 du Règlement n'est pas simplement de savoir si les dispositions relèvent du même vaste domaine politique, mais plutôt si elles sont suffisamment distinctes pour justifier des votes séparés. Le Président Regan a abordé cette distinction dans le cas d'un projet de loi contenant plusieurs principes tout en portant sur un seul domaine politique dans sa décision du 1er mars 2018, à la page 17 551 des Débats de la Chambre des communes. Il a dit:

> Dans ses observations concernant le projet de loi C-63, l'honorable député de Calgary Shepard a parlé d'une notion intéressante tirée de la pratique de l'Assemblée nationale du Québec. Le député a repris un passage de la page 433 de la *Procédure parlementaire du Québec*:
>
> « Il ne faut pas confondre le ou les principes qu'un projet de loi peut contenir avec le domaine sur lequel il porte. En venir à une conception différente de la notion de principe ferait en sorte que la plupart des projets de loi ne pourraient faire l'objet d'une motion de scission, en raison du fait qu'ils portent sur un domaine précis. »
>
> La procédure adoptée au Québec pour la scission des projets de loi est très différente de la nôtre, mais l'idée selon laquelle il faut faire une distinction entre le principe du projet de loi et de son domaine m'a particulièrement marqué. Bien que chaque projet de loi soit différent et que, de ce fait, chaque affaire soit différente, j'estime que l'article 69.1 du Règlement peut en effet s'appliquer aux projets de loi dont toutes les mesures concernent un domaine donné, à la condition que les mesures soient si différentes que cela justifie que la Chambre prenne des décisions distinctes à leurs égards.

À cette fin, monsieur le Président, je soutiens que vous devriez aborder le projet de loi C-41, une mesure législative qui porte littéralement sur la vie et la mort, d'une manière fondamentalement différente de la façon dont vous pourriez envisager, par exemple, une demande visant à scinder un projet de loi sur les transports en fonction de ses dispositions relatives au transport ferroviaire et au transport aérien. Empêcher qu'on élargisse l'accès à l'aide médicale à mourir pour y inclure les personnes atteintes de maladie mentale faisait l'objet du projet de loi C-218, contre lequel le gouvernement libéral a voté plus tôt au cours de la session, invoquant son intention de présenter le projet de loi qu'il a déposé hier, le projet de loi C-41. En l'absence d'une loi, cet élargissement entrera en vigueur le 17 mars 2027. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que les libéraux ont retardé cette échéance à deux reprises, invoquant la nécessité d'une étude plus approfondie et d'une préparation accrue.

● (1630)

Au cours de la présente législature, le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir a été rétabli pour examiner spécifiquement l'élargissement de l'aide médicale à mourir quand le seul problème invoqué est la maladie mentale. À l'issue de son étude, le comité a formulé une seule recommandation, en l'occurrence ne pas mettre en œuvre cette mesure, ce que les membres libéraux et conservateurs du comité ont appuyé. C'est un acte de coopération bipartite extrêmement important sur une question qui, je le répète, est une question de vie ou de mort. Ces travaux font ressortir l'importance de donner aux parlementaires l'occasion d'examiner l'élargissement de l'aide médicale à mourir aux personnes souffrant d'un problème de santé mentale séparément plutôt que de l'amalgamer avec les demandes anticipées, une autre question qui devrait être examinée de manière distincte parce qu'elle est lourde de conséquences.

Au cours des audiences du comité, de nombreux experts, y compris des praticiens qui administrent l'aide médicale à mourir, ont témoigné qu'ils appuient l'aide médicale à mourir en soi, mais qu'ils s'opposent à l'idée d'en élargir l'accès aux personnes atteintes d'une maladie mentale. D'un autre côté, il y a des gens qui sont en faveur d'accorder l'aide médicale à mourir dans les cas de maladie mentale, mais pas dans les cas où les patients n'ont pas la capacité de donner leur consentement à la procédure, et vice versa, sans aucun doute. Parce qu'il s'agit de deux questions distinctes, et de questions de conscience, de surcroît, les députés devraient pouvoir se prononcer individuellement sur chacune d'elles.

Dans l'exercice du pouvoir que vous confère l'article 69.1 du Règlement, monsieur le Président, je vous encourage à vous inspirer de la façon dont la présidence exerce son pouvoir discrétionnaire dans le choix des amendements à l'étape du rapport lorsque la Chambre est saisie d'une question de conscience. Même s'il est vrai que, pour la plupart des projets de loi, la présidence s'en tient à une application stricte des critères, elle adopte généralement une approche plus souple lorsqu'il s'agit de questions de conscience.

On en trouve deux exemples dans le contexte des versions antérieures de la loi sur l'aide médicale à mourir. S'agissant du projet de loi C-14, soit le projet de loi initial sur l'aide médicale à mourir, le Président Regan a déclaré, à la page 3485 des Débats du 17 mai 2016:

> La présidence est sensible aux arguments présentés par les députés pour justifier pourquoi ils estiment que ces amendements sont d'une importance telle qu'ils doivent être examinés de manière plus détaillée à l'étape du rapport. Je suis conscient qu'il s'agit d'un enjeu important, à l'égard duquel de nombreux députés ont des points de vue très marqués et variés. La présidence fait remarquer que le projet de loi dont nous sommes saisis est unique, compte tenu de ses répercussions profondes sur les plans social, moral et constitutionnel. Étant donné la variété des opinions exprimées par des députés de tous les partis relativement aux dispositions d'un projet de loi qui ne se présente qu'une fois par génération, la présidence est ouverte à l'argument de l'importance exceptionnelle prévu dans le Règlement. Pour ces raisons, la présidence est disposée, en l'occurrence, à accorder aux députés le bénéfice du doute [...]

Des points de vue semblables ont été exprimés par la vice-présidente adjointe au sujet du projet de loi C-7 le 27 novembre 2020, à la page 2603 des Débats de la Chambre des communes:

> À l'instar de la loi initiale sur l'aide médicale à mourir présentée il y a quatre ans, la mesure législative d'aujourd'hui touche un enjeu vital qui a de profondes répercussions sur les plans juridique, moral et constitutionnel. Les députés ont farouchement défendu leurs points de vue respectifs sur ces questions.
>
> Pour ces raisons, la présidence est disposée, en l'occurrence, à accorder aux députés le bénéfice du doute […]

Pour revenir au critère de division des votes prévu au Règlement, je soumets qu'il existe des motifs valables pour conclure que, malgré les éléments communs liés à l'aide médicale à mourir elle-même, les mesures en question sont fondamentalement différentes. Chacune soulève des enjeux politiques, moraux et juridiques distincts et suscite, à mon avis, des degrés d'appui et d'opposition différents chez les Canadiens ainsi qu'au sein du Parlement.

En conclusion, les objectifs disparates du projet de loi C-41 justifient que la présidence exerce sa prérogative de scinder la question aux fins du vote.

● (1635)

Le vice-président: Je remercie le député de son intervention. Bien sûr, la présidence examinera la question et rendra une décision.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour indiquer que nous aimerions répondre au rappel au Règlement soulevé avant que vous ne rendiez votre décision.

Le vice-président: C'est noté.

Je désire informer la Chambre qu'en raison des votes par appel nominal différés, la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 73 minutes.

[*Français*]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Nanaimo—Ladysmith, Les finances; l'honorable député de Yellowhead, L'économie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉFENSE NATIONALE

Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de la défense nationale, intitulé « Les sites contaminés du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

* * *

PÉTITIONS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition e-7590.

Comme les députés le savent sans doute, j'aime souvent rappeler à la Chambre que ma circonscription compte le plus fort pourcentage de Canadiens d'origine coréenne parmi les 343 circonscriptions du pays. Dans ce contexte, et sachant que certains d'entre eux sont présents aujourd'hui à la tribune, c'est un grand honneur...

● (1640)

Le vice-président: Je me vois contraint d'interrompre le député. Un député ne peut pas mentionner la présence ou l'absence de personnes, et particulièrement de celles qui se trouvent à la tribune. Seul le Président peut faire référence aux personnes présentes à la tribune. Je vais autoriser le député à poursuivre et à terminer son intervention, mais il devra veiller à ne pas faire référence aux personnes présentes à la tribune.

L'hon. Ali Ehsassi: Monsieur le Président, cette pétition porte sur l'armistice de la guerre de Corée de 1953.

Comme nous le savons tous, un des moments les plus glorieux de notre histoire récente a été la contribution du Canada à la République de Corée pendant la guerre de Corée. Nous étions d'ailleurs le troisième plus grand contributeur à cet effort. Plus de 26 000 Canadiens ont servi sous les drapeaux pendant la guerre de Corée et, bien entendu, 516 d'entre eux y ont laissé la vie. C'est pour cette raison, et compte tenu des relations florissantes entre la République de Corée et le Canada, ainsi que de l'importante communauté de Canadiens d'origine coréenne présente d'un océan à l'autre, que les signataires présentent cette pétition, qui souligne que l'absence d'un accord de paix ne manquera pas d'attiser les tensions militaires et d'aggraver les souffrances humanitaires dans la région coréenne.

Les signataires nous ont demandé de soutenir publiquement les efforts internationaux visant à négocier un accord de paix officiel remplaçant l'armistice de 1953. Ils nous demandent de collaborer avec nos alliés, notamment la République de Corée, afin de faire progresser la diplomatie multilatérale en vue d'une paix et d'une stabilité durables dans la péninsule coréenne. Ils demandent également que soit présenté au Parlement un rapport exposant notre stratégie en vue d'un accord de paix permanent. Enfin, ils nous demandent de faire preuve de leadership mondial en plaidant, au sein des instances internationales, en faveur d'un règlement pacifique du conflit et d'un accord de paix officiel pour la péninsule coréenne.

[*Français*]

LA PROTECTION DES GRANDS FONDS MARINS

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui une pétition de Greenpeace Canada, d'Oceans North et de MiningWatch Canada pour la protection des grands fonds marins, qui a été signée par 10 398 personnes.

En 2023, le Canada a annoncé son soutien à un moratoire sur l'exploitation minière en eau profonde dans les eaux internationales. Pourtant, une société enregistrée au Canada, The Metals Company, détient des contrats d'exploration dans le Pacifique. Cette société canadienne a aussi répondu à l'appel de l'administration Trump pour obtenir le droit d'exploiter les fonds marins sous la législation américaine, en contravention de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Les grands fonds marins font partie du patrimoine commun de l'humanité. Nous avons la responsabilité de protéger nos océans pour les générations futures. Cette pétition demande donc au gouvernement d'interdire clairement à toute personne ou société canadienne d'entreprendre des activités minières en eau profonde.

C'est un honneur pour moi de déposer cette pétition à la Chambre.

[*Traduction*]

LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

Terry Dowdall (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole au nom des habitants de Simcoe—Grey qui présentent une pétition.

Une personne, Erin Small, a lancé une pétition qui compte de nombreuses signatures. Les signataires sont très déçus du système judiciaire en ce qui concerne la violence entre partenaires intimes.

Ils demandent la mise en œuvre de règles strictes en matière de conflits d'intérêts, exigeant que les enquêteurs divulguent toute relation personnelle ou professionnelle avec l'accusé ou la victime, et prescrivant une réaffectation en cas de conflit d'intérêts. Ils demandent également une réforme des politiques relatives aux inculpations obligatoires afin d'éviter que les victimes ne soient criminalisées lorsque l'accusé tente de répondre à leurs accusations par d'autres accusations contre elles. Troisièmement, ils nous demandent de veiller à ce que les accusations d'agression sexuelle ne puissent pas être résolues par des engagements à ne pas troubler l'ordre public, des accords de non-condamnation ou d'autres mesures ne débouchant pas sur une condamnation, sans contrôle judiciaire ni justification claire fondée sur l'intérêt public.

Ils demandent également que nous éliminions les obstacles à la présentation des déclarations des victimes afin de permettre aux personnes survivantes de s'exprimer, quelles que soient les conclusions du processus judiciaire. Enfin, les signataires demandent la création d'organismes de surveillance civils indépendants en vue d'examiner les erreurs dans les enquêtes, les contre-accusations abusives, les dossiers mal gérés et les préjugés systémiques au sein des systèmes de police et de poursuites.

● (1645)

LES PRODUITS DE PRÉSERVATION DU BOIS

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom de Canadiens préoccupés.

Depuis octobre 2023, Santé Canada interdit tous les produits de préservation du bois à base de pentachlorophénol utilisés pour le traitement des poteaux électriques en sapin de Douglas. En gros, tous les stocks devaient être utilisés avant ce mois-ci.

Les pétitionnaires soulignent que le DCOI est un agent de préservation exempt d'arsenic, de chrome et de dioxine normalisé par l'American Wood Protection Association depuis 1989 et homologué par les États-Unis et l'Europe dans les produits de préservation du bois. Sur les quatre agents homologués pour la préservation du bois au Canada, seule la créosote est à base d'huile, ce qui fait en sorte que les services publics sont privés d'une option moderne à base d'huile et que les billes de sapin ne sont pas traitées et ne peuvent donc pas être utilisées comme poteaux électriques.

Il ne reste plus que trois installations de traitement, ce qui a fait en sorte que le sapin canadien est exporté aux États-Unis pour y subir d'autres transformations qui pourraient autrement s'effectuer ici, au Canada. Cela entraîne des pertes d'emplois et, à long terme, ne contribue pas vraiment à la protection de l'environnement. Il s'agit là d'un enjeu important soulevé par les signataires de cette pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.*]

Ordres émanant du gouvernement

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX SÉCURITAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à souligner qu'à l'issue des dernières élections fédérales, le gouvernement s'est engagé auprès des Canadiens à prendre des mesures à l'égard d'Internet afin de protéger les enfants. C'est à ça que sert le projet de loi C-34.

En discutant avec nos concitoyens, nous constatons qu'ils sont véritablement préoccupés par certains des contenus préjudiciables qu'on peut trouver sur Internet. Le projet de loi ne vise pas à remplacer les parents, mais plutôt à les soutenir. Internet est accessible en tout temps, et on y trouve des choses qui peuvent être extrêmement préjudiciables, surtout pour des enfants de 16 ans et moins. Le gouvernement a un rôle à jouer dans tout ça.

D'autres pays ont pris des mesures comme celles que nous prenons maintenant. J'exhorte mes collègues d'en face à écouter ce que disent leurs concitoyens, qui sont sincèrement préoccupés par les choses préjudiciables qui se passent sur Internet, et à voter en conséquence pour faire avancer le projet de loi C-34.

Ce projet de loi constitue, en grande partie, une solution qui permettrait de protéger et de soutenir les parents dans leur rôle d'éducation. Internet n'existait pas lorsque mes enfants étaient petits, et je ne peux qu'imaginer ce que vivent les parents d'aujourd'hui, compte tenu de l'accessibilité à Internet en tout temps. Internet va dynamiser notre économie et notre société de nombreuses façons positives, cela ne fait aucun doute, mais il serait irresponsable de ne pas tenir compte des risques potentiels, en particulier pour nos enfants.

D'autres projets de loi d'initiative parlementaire ont déjà été présentés sur la question des enfants et des contenus problématiques sur Internet. J'ai pris note de certains de ces éléments. Nous pouvons réfléchir à ce qu'est un contenu préjudiciable. J'ai entendu des conservateurs en parler, et il est évident que de nombreux députés libéraux ont eu l'occasion d'en discuter à la Chambre et ailleurs. C'est le type de discussions qui ont lieu au sein de nos collectivités.

Il est question notamment du contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de survivants, du contenu intime communiqué de façon non consensuelle et du contenu poussant un enfant à se porter préjudice. Il y a quelques jours à peine, un député conservateur évoquait un incident où l'on faisait l'apologie du suicide. Malheureusement, ce sont là des exemples de ce que nous observons. Il y a des contenus qui incitent à la haine extrême ou à la violence, ou qui traitent de questions telles que le terrorisme et la promotion du terrorisme. Je pense que l'on pourrait facilement les classer dans la catégorie des contenus préjudiciables.

C'est une chose de parler de contenu préjudiciable. Je pense que, si on demandait l'opinion de la Chambre, on constaterait qu'il y a pratiquement consentement unanime pour dire qu'il y a du contenu préjudiciable sur Internet. Le défi que je lance à mes amis conservateurs en particulier est le suivant: que sont-ils prêts à faire à ce sujet? Le projet de loi C-34 contient une mesure qui protégerait les enfants et soutiendrait les parents. C'est pourquoi je crois qu'il est temps d'arrêter d'en parler et d'envisager des mesures concrètes.

● (1650)

La création d'une commission indépendante de la sécurité numérique s'impose depuis longtemps. Elle aurait une incidence considérable et positive sur les enfants du Canada, où qu'ils vivent. Si les députés croient qu'il existe du contenu préjudiciable sur Internet et que nous avons un rôle à jouer à Ottawa, je leur suggère de voter en faveur d'une commission indépendante de la sécurité numérique. S'ils ne peuvent pas voter en ce sens, je crois qu'ils doivent expliquer à leurs concitoyens pourquoi ils n'en voient pas l'utilité.

Se doter d'une commission capable d'instaurer un plus grand sens des responsabilités et d'obliger les acteurs numériques à agir de manière responsable est tout à fait essentiel. Nous pourrions réglementer les fournisseurs de services, par exemple, pour qu'ils évaluent et atténuent les risques et en fassent rapport, ce qui favoriserait le sens des responsabilités et la transparence. Nous pourrions permettre à la commission de faire le suivi, dans la mesure où elle aurait la capacité de poursuivre les principaux acteurs, non seulement ici, mais aussi à l'étranger, et d'imposer des amendes.

Ce sont toutes des façons dont nous pouvons jouer un rôle dans la protection des enfants du Canada en interdisant le contenu des médias sociaux aux enfants de moins de 16 ans, avec la possibilité de prévoir certaines exceptions s'il est prouvé que ce contenu est sûr pour nos enfants. C'est un bon projet de loi. J'espère que tous les députés l'appuieront et voteront en sa faveur.

[*Français*]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, au Bloc québécois, nous pensons en effet qu'il faut réglementer les médias sociaux. C'est un nouveau secteur d'activité et il y a des abus qui y sont commis. Dernièrement, au mois d'août, on a vu que Meta a réglé un dossier et a versé 16 milliards de dollars pour compenser des jeunes qui avaient subi des préjudices.

Le Québec a déjà entamé une réflexion collective — dans laquelle il a beaucoup avancé —, afin de protéger nos jeunes des écrans. La Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes a déposé un rapport. Ce rapport proposait d'interdire les médias sociaux pour les jeunes de 14 ans et moins, et non 16 ans comme il est proposé dans le projet de loi C-34.

Ma question pour mon collègue est la suivante: est-ce que le gouvernement va respecter la compétence du Québec en matière de protection de la jeunesse? Est-ce qu'on a consulté le rapport et demandé...

● (1655)

Le vice-président: Je dois interrompre le député pour donner au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre l'occasion de répondre.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je me suis entretenu plus tôt aujourd'hui avec le ministre responsable du projet de loi. Il a pris le temps de m'exposer en détail l'expertise considérable qui a été mise à contribution dans ce dossier.

Les considérations liées à l'âge ont été étudiées en profondeur. Si le député estime que l'âge devrait être revu à la baisse, il devrait présenter ses arguments devant le comité permanent. S'il dispose de données scientifiques à l'appui d'un tel changement, qu'il les remette au ministre.

Le projet de loi comporte plusieurs éléments importants, mais je réserverai mes observations à leur sujet pour ma prochaine question.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, l'exposition des enfants à la pornographie en ligne me préoccupe énormément. C'est un grave problème dont nous ne parlons pas encore assez. Trop d'enfants y sont exposés dès l'âge de 9, 10, 11 ou 12 ans. Cette réalité peut nuire à leur compréhension des relations humaines et contribuer à façonner des attentes irréalistes.

D'après ce que je comprends, le projet de loi s'attaque à une partie du problème, notamment lorsque du contenu pornographique se retrouve sur les médias sociaux. Cela dit, les enfants peuvent accéder à ce genre de contenu de bien d'autres façons. Voilà pourquoi je crois que nous devons examiner ensemble ce projet de loi et toute autre mesure législative qui traite de cette question.

Le député ne croit-il pas qu'il faudrait veiller à ce que les enfants soient protégés contre ce type de contenu partout sur Internet, et non seulement sur les médias sociaux?

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le ministre a dit très clairement qu'il voulait travailler en collaboration. Le message simple qu'il faut faire passer, c'est que le Parlement du Canada a un rôle à jouer pour protéger nos enfants contre les aspects négatifs et très préjudiciables des médias sociaux et d'Internet. Je sais que le député d'en face a plusieurs jeunes enfants, et je peux lui affirmer que le but n'est pas de réduire le rôle du parent auprès de l'enfant, mais plutôt de compléménter ce rôle. Nous avons ici une excellente occasion d'en discuter. Le ministre est tout à fait ouvert à l'idée d'en discuter, et je me réjouis à l'idée de poursuivre ces discussions, aussi bien ici à la Chambre qu'au comité.

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, j'ai moi aussi grandi à une époque où Internet n'existait pas. Tout ce que nous avions, c'était une ligne terrestre que nous utilisions pour parler à nos amis. Cependant, je suis père de deux jeunes enfants. Ma fille a maintenant 15 ans et, bien sûr, elle est exposée à des choses comme les médias sociaux. J'ai vu des choses avec lesquelles je n'ai jamais eu à composer. J'aimerais pouvoir la protéger 24 heures sur 24, sept jours sur sept, mais malheureusement, ce n'est pas possible.

Le député a parlé de protéger les enfants. Beaucoup de parents m'en ont parlé. Il s'est probablement fait approcher par de nombreux parents à ce sujet, lui aussi. Peut-il nous en dire plus sur la façon dont, selon lui, ce projet de loi protégerait nos enfants à l'avenir?

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je suis reconnaissant pour cette question, car il est important de souligner que le projet de loi C-34 créerait la loi sur la sécurité numérique, qui réglementerait les grands services de réseaux sociaux, les services d'agents conversationnels et d'autres services en ligne. Elle créerait également la commission de la sécurité numérique, qui veillerait à appliquer cette réglementation.

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole.

En 1965, le groupe The Who chantait *The Kids Are Alright* qui se traduirait par « les enfants vont bien ». En 1998, le groupe The Offspring y a répondu avec *The Kids Aren't Alright* qui signifie « les enfants ne vont pas bien ». C'était avant Instagram et Snapchat, et avant que des étrangers puissent s'introduire dans la chambre d'un enfant depuis n'importe où dans le monde.

Aujourd'hui, cette réponse est plus vraie que jamais. Je pense que la plupart des députés conviendront que les enfants ne vont pas bien. Ils sont pris au piège par des algorithmes spécialement conçus pour les inciter à continuer à faire défiler du contenu sur leurs écrans bien après minuit, car chaque minute supplémentaire passée à faire défiler du contenu rapporte de l'argent à quelqu'un, de l'autre côté. Ils sont victimes d'intimidation en permanence, sans jamais pouvoir se déconnecter, et sont traqués dans leur propre chambre par des prédateurs qui n'ont même pas besoin de passer devant la chambre de leurs parents. Il y a une génération, une chambre d'enfant était protégée par des murs; aujourd'hui, c'est une fenêtre ouverte sur le monde entier.

Les enfants ne sont ni libéraux, ni conservateurs, ni néo-démocrates. Ce sont simplement des enfants. Je vais donc aborder le projet de loi C-34 comme le ferait n'importe quel parent: en me demandant non pas si l'idée est bonne, mais plutôt si ce projet de loi protégerait réellement les gens.

Tous les députés connaissent le nom d'Amanda Todd. Elle avait 12 ans quand un étranger aux Pays-Bas qui se cachait derrière 22 pseudonymes l'a trouvée en ligne. Il a utilisé des moyens de coercition à son égard. Après avoir capté des images d'elle, il a menacé de les envoyer à tous ceux qu'elle aimait, puis il l'a fait. Quelques semaines avant sa mort, Amanda présentait à la caméra des cartons qui dévoilaient peu à peu au monde entier ce qu'elle vivait. Elle s'est enlevé la vie à 15 ans après avoir traversé cette épreuve toute seule. Il a ensuite fallu 10 ans pour mettre l'homme responsable derrière les barreaux et, à ce moment-là, il avait été reconnu coupable de crimes contre 33 autres jeunes.

Nous nous sommes dit que ça ne se reproduirait plus. Nous avons eu par la suite Carson Cleland, un enfant de 12 ans de Prince George. Une personne pratiquant la sextorsion l'a trouvé sur Snapchat, une application sur laquelle il n'aurait pas dû se trouver selon les propres règles de l'entreprise, puisqu'il était trop jeune. Personne ne l'a empêché de s'inscrire. Personne n'a empêché l'étranger de le retrouver. Mon collègue de Cariboo—Prince George—Omineca a dit à la Chambre qu'il ne s'était écoulé que 12 heures entre la première menace et sa mort. Son père a très bien résumé la situation en disant que nos enfants ne sont pas prêts à affronter des problèmes d'adultes dans leur monde d'enfants.

Pour Amanda, il a fallu 10 ans pour que justice soit rendue. Pour Carson, il n'a fallu qu'une demi-journée pour que les torts soient causés. Les prédateurs vont de plus en plus vite, mais les lois ne suivent pas le rythme. Amanda et Carson ne sont pas des cas isolés. Ce sont simplement deux victimes dont le nom est connu du public. Derrière leurs histoires se cachent des milliers d'autres victimes dont le cas n'a jamais été rendu public.

En 2023, les corps policiers canadiens ont recensé près de 20 000 cas d'exploitation sexuelle en ligne, soit une hausse de 59 % en un an seulement. Cela représente plus de 50 cas par jour. Le nombre de cas de sextorsion signalé sur Cyberaide.ca a augmenté de 300 % entre 2020 et 2025. Lorsque l'identité de la victime est connue, plus de quatre victimes sur cinq sont des garçons, des garçons comme Carson. Près des deux tiers des cas se produisent sur Instagram, Snapchat ou une autre application accessible aujourd'hui même sur le téléphone d'un enfant. Ces entreprises disposent des données, des ingénieurs et des milliards de dollars nécessaires pour agir, mais la volonté, elle, fait défaut.

Un jeune Canadien sur quatre a été victime de cyberintimidation. Dans une salle de classe de 28 élèves, c'est 7 victimes. Derrière chacun de ces chiffres, il y a un enfant assis sur le bord de son lit à 2 heures du matin qui fait défiler des images sur l'écran de son téléphone dans le noir et qui a tellement honte qu'il ne veut pas réveiller ses parents pour leur parler de ce qui lui est arrivé. Voici un chiffre que je veux inscrire dans la mémoire de tous les députés: dans 9 cas sur 10, les adolescents canadiens qui ont été victimes d'exploitation sexuelle en ligne ont été ciblés au moyen de messages privés. Pas dans un fil de discussion ni dans une messagerie directe, mais derrière une porte close sur un écran qu'aucun parent ne peut voir.

Il y a des idées dans ce projet de loi qui méritent notre attention, personne ne le contredira, comme l'obligation pour les exploitants des plateformes d'agir de manière responsable, de rendre inaccessibles le matériel d'abus pédosexuels et le contenu d'images intimes non consensuelles dans les 24 heures, et l'obligation de programmer les agents conversationnels pour connecter un enfant en crise avec une personne réelle.

Pendant des années, nous avons laissé ces plateformes s'autoréguler. Elles ont enfoui les mécanismes de sécurité au sixième niveau de navigation. L'autorégulation a eu l'occasion de faire ses preuves, mais elle n'a pas protégé les enfants. Les parents étaient peut-être trop occupés pour trouver les mécanismes de sécurité. Une idée sur papier n'a jamais vraiment protégé un enfant. Ce qui compte, c'est la manière dont la loi s'applique lors d'un mercredi soir ordinaire comme celui-ci, lorsqu'un inconnu envoie un premier message. Ces questions ne peuvent pas être réglées à la Chambre dans un court débat. Le comité doit se pencher sérieusement sur ce sujet.

● (1700)

À titre d'exemple, voici quelques-unes des questions auxquelles il faudrait répondre. Premièrement, le projet de loi s'attaquerait-il à la source des préjudices? Les messageries privées, où neuf victimes sur dix subissent des préjudices, seraient expressément exclues des obligations énoncées dans le projet de loi. Nous voulons savoir pourquoi. Le comité doit demander quelles obligations en matière de sécurité dès la conception pourraient protéger les enfants dans les messageries directes sans que personne n'ait besoin de lire ces messages. Pensons, par exemple, à un filtre qui, par défaut, empêcherait les inconnus d'envoyer des messages à des mineurs.

Deuxièmement, que diraient les règles? Le projet de loi n'est pas clair sur ce point. Dans le libellé actuel, une cinquantaine de décisions clés seront prises après l'adoption du projet de loi: 19 seront prises par le Cabinet et 31, par une commission qui n'existe pas encore. Quelles plateformes seraient assujetties à des obligations? Qu'entend-on par « sécurité dès la conception »? Les plateformes de jeux sont-elles visées par ce projet de loi ou seront-elles ajoutées seulement plus tard? Le Parlement devrait se prononcer sur l'ensemble du cadre législatif, pas uniquement sur une petite partie de celui-ci.

Troisièmement, nous avons tous vu l'exemple de l'Australie. Nous voulons savoir ce qu'il nous enseigne. L'Australie a été la première; nous n'avons donc pas vraiment à deviner. Là-bas, les plateformes ont fermé 4,7 millions de comptes d'enfants le premier mois, mais trois mois plus tard, l'organisme de réglementation a constaté que l'utilisation des médias sociaux par les adolescents avait à peine changé. Elle est passée de 86 % à 81 %. Environ la moitié des adolescents encore en ligne ont déclaré que personne n'avait même vérifié leur âge. À la suite de cela, les parents étaient moins au courant de ce que faisaient leurs enfants. Une interdiction assortie d'une vérification laxiste de l'âge n'est pas vraiment une interdiction. C'est comme laisser la clé sous le paillasson. Elle n'empêche pas vraiment les enfants d'entrer. Elle les éloigne de la surveillance de leurs parents ou, dans le cas de l'Australie, les fait migrer vers d'autres plateformes qui ne sont pas visées par la loi.

Quatrièmement, nous voulons savoir si les sanctions sont suffisamment sévères. Le dernier projet de loi sur les préjudices en ligne, qui était un très mauvais projet de loi présenté à la Chambre, fixait les frais minimums à 6 % des revenus globaux. Ce projet de loi réduirait ce taux à 3 %. On se demande pourquoi. Pour certaines des entreprises les plus riches de l'histoire, une amende qu'elles peuvent budgéter n'est pas vraiment une sanction. C'est comme un droit à payer pour obtenir un permis, et elles l'intègrent dans le coût inhérent à leurs activités.

Cinquièmement, tiendra-t-on compte du modèle d'affaires proprement dit? Sur ces plateformes, les enfants ne sont pas des clients. C'est plutôt leur attention qui est le produit, et c'est ce qui pose problème. Notre propre comité du patrimoine a recommandé d'interdire la publicité ciblée et la collecte de données visant les mineurs. Le gouvernement a refusé, tout en admettant que les flux algorithmiques alimentent les mécanismes qui créent une dépendance. Nous souhaitons certainement en apprendre davantage à ce sujet.

Enfin — et c'est le point le plus important —, le député d'en face a parlé de la commission de la sécurité numérique, mais qui surveillera la commission? Qui rédigera ces règles? Quel juge veillera à leur application? La commission sera-t-elle composée de cinq personnes? Ou encore d'une seule personne? Le projet de loi ne donne aucune précision sur ces points et nous aimerions donc que le gouvernement nous en dise davantage à ce sujet. Espérons que nous obtiendrons ces précisions dans le cadre du présent débat. De quels recours une famille dispose-t-elle lorsque la plateforme manque à ses obligations envers un enfant?

Dans ce contexte, chacun d'entre nous devrait s'en remettre au principe selon lequel les parents connaissent leurs enfants infiniment mieux que n'importe quel gouvernement ou entreprise technologique. Une mère peut dire à son fils de poser son téléphone et d'aller se coucher, mais elle ne peut pas gagner contre un algorithme conçu par des milliers d'ingénieurs pour empêcher ce jeune d'aller se coucher. Une bonne loi ne prendra pas la place d'un parent. Elle lui fournira plutôt les outils nécessaires.

J'espère que nous aurons cette conversation à la Chambre. Il doit y avoir une loi qui protège la vie privée de tout le monde. Le rôle du comité ne consiste pas à appuyer aveuglément une loi qui nécessite des éclaircissements, mais à entendre les témoignages d'experts et de parents comme les parents de Carson. Ce doit être une loi qui protège aussi la vie privée des adultes. Nous ne pouvons pas trouver tous les utilisateurs de moins de 16 ans sans vérifier l'identité de tous les utilisateurs de plus de 16 ans, ce qui soulève de réelles questions sur ce que cela pourrait signifier pour chaque parent et grand-parent qui devrait fournir ses pièces d'identité à une plateforme. Qui conserve ces données et pendant combien de temps? Que se passe-t-il en cas de fuite? La question n'est pas de savoir si cela se produira, mais quand cela se produira.

Je terminerai par ceci. Un tigre de papier ne protège pas un enfant. Il n'arrête pas un prédateur et n'apporte aucune tranquillité d'esprit aux parents. Il est donc important de bien faire les choses. Nous le devons aux familles de Carson, d'Amanda et de milliers d'autres enfants.

J'ai commencé par dire que les enfants ne vont pas bien, et je le pense vraiment. Les enfants ne vont pas bien aujourd'hui, mais si nous posons les questions difficiles et présentons un bon projet de loi pour assurer leur sécurité, peut-être qu'ils se porteront mieux.

● (1705)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, ce qui me plaît dans le projet de loi, c'est qu'il ne prévoit pas simplement l'établissement d'une commission. Si j'ai bien compris, cette commission serait composée de trois à cinq membres qui auraient le pouvoir, par voie réglementaire, d'infliger des amendes, entre autres. La commission disposerait donc d'un réel pouvoir d'action. Je pense que c'est d'une importance capitale.

Le Parti conservateur est-il favorable, en principe, à l'idée de créer cette commission?

● (1710)

Melissa Lantsman: Monsieur le Président, le projet de loi est nébuleux au sujet de la commission, et c'est précisément la réponse que nous cherchons à obtenir à la Chambre. Il pourrait y avoir trois à cinq membres, ou bien un seul membre, et cet aspect sera réglé par règlement après l'adoption de la loi.

Ce que nous demandons à la Chambre, c'est de clarifier les choses. Je sais que le député d'en face a lu le projet de loi. Je ne suggère pas qu'il ne l'a pas fait, mais il n'a pas clarifié les choses à la Chambre. Le projet de loi ne permet pas de clarifier les choses à la Chambre et le ministre ne l'a pas fait auprès de la population.

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Monsieur le Président, la députée a parlé d'Amanda Todd. J'ai rencontré sa mère. Amanda vivait dans ma ville, Maple Ridge, et aussi à Port Coquitlam. Quand elle avait 12 ans, on l'a convaincue de se montrer nue en ligne. Elle a ensuite été victime de chantage, a subi des années d'intimidation et a fini par s'enlever la vie. Ce qui s'est passé est terrible. Je sais que les conservateurs veulent que les enfants soient protégés en ligne parce qu'ils sont vulnérables.

Aujourd'hui, j'ai répondu à une lettre d'une concitoyenne. Elle a indiqué que sa petite-fille de 12 ans avait été la cible, sur les médias sociaux, de messages de deux jeunes hommes qui la menaçaient de viol et de meurtre et qui l'incitaient à s'enlever la vie. Ce phénomène est bien réel. Cette situation a été signalée à la police. Les parents, les familles et les enfants se sentent très vulnérables.

J'aimerais que la députée nous parle un peu du projet de loi. Nous voulons tous que des mesures soient prises pour protéger les enfants, mais dans quelle mesure le projet de loi permettra-t-il d'atteindre cet objectif sans alourdir inutilement l'appareil bureaucratique?

Melissa Lantsman: Monsieur le Président, en montrant ses cartes, Amanda Todd croyait que les gens qui apprendraient son histoire agiraient.

Dans le cas de Carson Cleland, lui aussi originaire de la Colombie-Britannique, ses parents se sont exprimés pendant les jours les plus difficiles de leur vie parce qu'ils espéraient que les gens agiraient. Ils ont fourni leur part d'efforts. Je pense qu'il incombe à la Chambre d'examiner très attentivement ce projet de loi pour vérifier qu'il ne se limite pas à des mots sur du papier et qu'il a du mordant. Nous ne devons pas suivre l'exemple de l'Australie, qui a pris une mesure qui ne fonctionne pas. Nous devons donner aux parents les outils dont ils ont besoin et les épauler, au lieu de laisser le gouvernement éduquer leurs enfants. Voilà ce que les parents attendent de ce projet de loi. Il incombe à la Chambre de le renvoyer au comité et de l'étudier attentivement.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je salue ma collègue pour son discours. Je crois que nous partageons le même point de vue sur la nécessité d'encadrer la sécurité numérique, notamment pour les enfants.

J'aimerais entendre ce qu'elle pense de la nouvelle commission de sécurité numérique qui sera créée. Nous ne connaissons pas les paramètres et les pouvoirs qu'elle va avoir. Nous ne connaissons pas non plus quelles plateformes ça va encadrer.

Ma collègue ne trouve-t-elle pas, présentement, que le gouvernement fait les choses un peu à l'envers?

On nous demande, comme législateurs, d'approuver une loi, mais nous ne connaissons pas complètement les paramètres que ça inclut.

[*Traduction*]

Melissa Lantsman: Monsieur le Président, nous sommes entièrement d'accord avec le député. Il est difficile de se prononcer sur une mesure lorsqu'on ne dispose que d'une partie de l'information. Nous ne savons rien de cette commission. D'ailleurs, l'expérience de l'un de nos plus proches alliés montre clairement que certains éléments de ce modèle n'ont pas donné les résultats escomptés. Nous savons que le fait de cibler une vingtaine de plateformes de médias sociaux dans un projet de loi ne fera que déplacer le problème vers d'autres plateformes qui n'y sont pas assujetties. Cela risque d'amener les parents à faire confiance au gouvernement, alors que celui-ci ne mérite pas cette confiance.

Le projet de loi soulève beaucoup plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Voilà ce que nous en pensons.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-34, plus communément appelé la Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

Tout le monde à la Chambre conviendra, je crois, que le développement rapide des médias sociaux a créé d'énormes défis pour les familles partout au Canada et dans le monde. Comment réagir aux défis qui en découlent? Les médias sociaux nous procurent un vaste réseau de liens à l'échelle de la planète, et ils mènent aussi à de graves problèmes de santé mentale et de dépendance chez les enfants et les adolescents.

Je suis mère de deux enfants adultes. Mes enfants étaient très jeunes quand j'ai été témoin des débuts de ce phénomène, lié à l'ouverture et à l'expansion d'Internet dans les espaces numériques. Le Centre for online addiction a été créé dès le milieu des années 1990, et c'est aussi à cette époque que le trouble lié à la dépendance à Internet a été reconnu pour la première fois. En 1997, on a pu lire dans le *New York Times* que des psychologues commençaient à traiter des patients qui consacraient 40, 50 ou 60 heures par semaine à des sites de clavardage et à des jeux en ligne et délaissaient leur conjoint, leurs enfants et leur emploi. Ils ont décrit le cycle classique qui relie tolérance, manque et dépendance désespérée à l'égard du terminal lumineux dans lequel des gens recherchaient une récompense émotionnelle.

Cela pourrait bien décrire les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, mais au lieu de ne toucher que des adultes, les problèmes de dépendance compromettent la santé et le développement des enfants. La nature particulièrement prenante d'Internet, tout comme celle des sites de clavardage et des jeux en ligne, devient encore plus dangereuse du fait des téléphones intelligents, des algorithmes et des modèles d'intelligence artificielle. De nos jours, on a accès partout et en tout temps à ces espaces qui influencent notre état mental et créent une dépendance.

Il suffit de demander à n'importe quel parent ou enseignant pour constater que les enfants considèrent que leur vie numérique est intimement liée à leur vie quotidienne. Les amis et les lieux de rencontre exclusivement en ligne sont désormais monnaie courante. Ces espaces leur permettent d'apprendre et de s'exprimer. Voilà pourquoi les enfants et les adolescents affichent le temps d'écran le plus long et l'utilisation la plus intensive des médias sociaux parmi tous les groupes d'âge. Nous savons que consacrer plus de sept heures par jour devant un écran à des activités personnelles augmente considérablement le risque d'anxiété, de dépression et de pensées suicidaires. Ces plateformes n'ont jamais été conçues pour les enfants, mais ceux-ci sont vulnérables à leur conception.

Les recommandations liées aux algorithmes, aux notifications poussées, au défilement infini et à la lecture automatique peuvent les orienter de manière répétée vers des contenus qui maintiennent leur engagement. Ces choix de conception peuvent accroître leur exposition à des contenus préjudiciables et rendre difficile pour les jeunes utilisateurs de s'en détacher. Parallèlement, les robots conversationnels basés sur l'IA et les compagnons numériques sont de plus en plus intégrés aux plateformes utilisées par les jeunes, ce qui engendre des risques à la fois nouveaux et largement inexplorés.

Les parents qui fixaient autrefois des limites d'utilisation de l'ordinateur savent maintenant que ces barrières n'existent plus, puisque les enfants de moins de 10 ans peuvent facilement accéder à TikTok, Instagram et ChatGPT. Ils ne peuvent ni contrôler les algorithmes utilisés par leurs enfants ni être avertis lorsque des contenus préjudiciables apparaissent à l'écran.

L'un des cas les plus tragiques illustrant ce problème est celui de Maddy Croswell, une jeune Britanno-Colombienne de 13 ans décédée l'an dernier. Ses parents et le bureau du coroner sont arrivés à la même conclusion: l'adolescente s'est enlevé la vie après avoir été exposée à répétition, sur une plateforme de médias sociaux qu'elle utilisait, à des centaines d'heures de contenu préjudiciable prônant l'automutilation et, éventuellement, le suicide.

Ses parents pensaient avoir pris toutes les précautions nécessaires. Ils avaient activé les contrôles parentaux sur son téléphone. Ils surveillaient son temps d'écran. Ils croyaient lui avoir offert un foyer où elle était en sécurité et entourée d'amour. Malheureusement, de nombreux cas semblables se produisent partout au Canada. La supervision parentale ne suffit pas à contrer la puissance des algorithmes des médias sociaux, qui peuvent exposer les enfants et les adolescents à du contenu dangereux et préjudiciable.

Selon Statistique Canada, un jeune sur quatre âgé de 12 à 17 ans a été victime de cyberintimidation. En 2024, le nombre d'incidents d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne déclarés par la police a franchi le cap des 16 000, soit une hausse de 347 % par rapport à 2014. De nombreux parents m'ont parlé de leur sentiment d'impuissance et de leurs craintes pour leurs enfants. Ils ont l'impression de mener une bataille à armes inégales face à des géants comme Meta, Snapchat, TikTok et YouTube. C'est David contre Goliath.

● (1715)

Les sociétés d'intelligence artificielle et leurs algorithmes représentent également une menace de plus en plus importante dans ce contexte. Il est révoltant pour tous les Canadiens d'apprendre que la tireuse de Tumbler Ridge aurait eu recours à ChatGPT pour l'aider à planifier cette fusillade meurtrière. Parce qu'OpenAI n'a pas donné l'alerte malgré des signes évidents de violence, une collectivité restera marquée pendant des générations.

Le Parlement doit prendre les mesures nécessaires, mais nous, les législateurs, devons veiller à adopter des lois efficaces et ne pas nous contenter de bonnes intentions. Je préconise l'adoption d'une mesure législative qui permettrait d'atteindre trois objectifs principaux: protéger les enfants et les adolescents contre le contenu préjudiciable en ligne, établir des règles claires à l'égard des géants de la technologie qui ont une incidence sur la vie de chacun et donner plus de contrôle aux parents plutôt qu'au gouvernement.

Le Canada a également l'occasion, grâce à ce projet de loi, d'étudier les expériences d'autres pays ayant mis en place des mesures semblables, afin de déterminer ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. L'Australie, qui a été la première à mettre en œuvre l'interdiction d'accès aux médias sociaux pour les moins de 16 ans, a constaté que la mesure choisie pour restreindre cet accès a souvent été contournée. Des enquêtes menées par la commissaire australienne à la cybersécurité ont montré que 61 à 70 % des jeunes Australiens de 12 à 15 ans qui utilisaient auparavant des plateformes soumises à des restrictions disposent toujours de comptes actifs. Les enfants qui continuent d'utiliser ces applications indiquent qu'il est facile de contourner les restrictions et qu'ils conservent ainsi des comptes actifs. Si l'on demandait aujourd'hui aux enfants ce qu'ils pensent de ce type de projet de loi, ils répondraient qu'ils trouveraient un moyen d'accéder aux plateformes s'ils y étaient contraints. Les adolescents contournent facilement les règles en mentant sur leur année de naissance, en demandant à des adolescents plus âgés de créer des comptes ou en utilisant des astuces pour contourner la reconnaissance faciale.

De plus, les plateformes n'appliquent pas toujours les règles de manière cohérente sur l'ensemble de leurs sites. Nous disposons également de données inquiétantes indiquant que les interdictions mises en place dans d'autres pays ont entraîné une forte augmentation du nombre d'adolescents utilisant des réseaux privés virtuels, ou RPV, pour masquer leur pays d'origine lorsqu'ils accèdent aux médias sociaux. L'utilisation de RPV implique souvent que les jeunes accèdent à des plateformes clandestines non réglementées, ce qui pourrait les exposer à davantage de contenus dangereux plutôt qu'à moins.

Que pouvons-nous faire pour prendre les devants? Nous devons tenir compte des conséquences en aval. Si nous demandions aujourd'hui à un adolescent qui visite la Chambre des communes si notre interdiction le dissuaderait d'accéder à Instagram ou à TikTok, il dirait probablement non en riant. Voilà pourquoi nous devons nous assurer que le projet de loi ait une réelle force d'application et qu'il ne se limite pas à un règlement vague que de futurs fonctionnaires devront interpréter. Par exemple, le projet de loi C-34 confie la définition de « service de média social réglementé » à un règlement futur. Cette définition sera-t-elle strictement basée sur les comptes d'utilisateurs canadiens actifs, les revenus annuels ou des caractéristiques particulières de la plateforme? Les restrictions d'âge seront-elles appliquées grâce à la reconnaissance faciale, au téléversement d'une pièce d'identité ou à l'utilisation d'une carte de crédit?

Qu'en est-il de la confidentialité? Qui sera chargé de conserver les renseignements? S'agira-t-il du gouvernement, de tiers ou des géants de la technologie eux-mêmes? Pendant combien de temps pourront-ils les conserver, et dans quelle mesure ces renseignements seront-ils protégés?

Les dispositions du projet de loi relatives aux services d'agents conversationnels seront bientôt confrontées à des modèles d'intelligence artificielle ouverts qui permettent à pratiquement n'importe quel site Web de créer un service d'agent conversationnel fonctionnel, que ce soit pour le service à la clientèle ou pour les achats en ligne.

Compte tenu des antécédents peu glorieux des libéraux en matière de réglementation et de censure en ligne, la Chambre doit faire preuve de prudence dans l'examen du projet de loi C-34. Les échecs et les fiascos antérieurs, comme le projet de loi C-11 et le projet de loi C-63, ont porté atteinte aux libertés civiles des Canadiens. On ne peut pas laisser cela se reproduire alors que tant de parents nous demandent de les aider à demander des comptes aux plateformes numériques dangereuses et aux entreprises de médias sociaux qui créent une dépendance.

● (1720)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les remarques que j'ai formulées lors de l'examen de ce projet de loi. À mes yeux, il ne fait aucun doute que la grande majorité des gens comprennent qu'il existe sur Internet du contenu préjudiciable ayant une incidence sur les enfants de moins de 16 ans. D'innombrables exemples ont été fournis à la Chambre.

À mon avis, il ne suffit pas d'inscrire des mesures dans la loi; il faut aussi veiller à ce que cette loi comporte des mécanismes d'application. La commission proposée devrait pouvoir garantir qu'il y aura des conséquences en cas de manquement et que des règlements sont mis en place pour protéger nos enfants.

La députée appuie-t-elle l'idée de protéger nos enfants par voie législative et de créer une commission?

● (1725)

Helena Konanz: Monsieur le Président, je comprends la passion dont fait preuve le député à ce sujet. Je sais à quel point il tient à ce que ce projet de loi soit adopté, qu'il franchisse toutes les étapes et qu'il devienne loi, mais il doit également comprendre que, si nous ne procédons pas correctement, nous ne pourrons pas simplement recommencer. La vie d'enfants est en jeu, ici. La vie de familles est en jeu. Nous devons agir avec rigueur, ce qui signifie que nous devons examiner ce projet de loi avec la plus grande attention et veiller à ce qu'il fasse l'objet d'un examen minutieux en comité.

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, il est important que la question des compétences soit abordée dans le projet de loi. Les questions de protection sociale et de protection de la jeunesse, ça relève du Québec et des provinces.

J'aimerais que ma collègue nous dise si elle est d'accord sur le fait que le gouvernement fédéral devrait travailler en collaboration avec le Québec et les provinces. Ce sont eux qui vont être responsables, après l'adoption du projet de loi, d'intervenir directement dans quelque chose qui ne relève pas de la responsabilité du gouvernement du Canada.

[*Traduction*]

Helena Konanz: Monsieur le Président, je pense que tout le monde à la Chambre est conscient que ce projet de loi pourrait être l'un des plus importants de notre mandat et qu'il pourrait toucher le plus grand nombre de personnes, en particulier les enfants et les familles. Oui, nous devons obtenir l'opinion de toutes les provinces, y compris du Québec. Nous devons obtenir l'avis des parents, et celui des enfants. Nous devons examiner ce qu'ont fait d'autres pays, car nous ne sommes pas les premiers à faire face à cette situation. Nous devons veiller à tirer des leçons des erreurs passées, notamment de pays comme l'Australie, afin d'en tirer des enseignements et, encore une fois, de nous assurer que cette mesure législative est élaborée correctement, dans l'intérêt de nos enfants.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa réponse, mais je tiens vraiment à parler du principe de créer une commission, car, de mon point de vue, c'est la commission qui donnerait à ce projet de loi du mordant. On parle d'une commission où siégeraient de trois à cinq membres. Ce sont eux qui, ultimement, auraient le mandat d'administrer les règles. Ils pourraient, par exemple, imposer des amendes. Ils auraient le pouvoir de demander des comptes à certains de ces fournisseurs de services Internet par voie de règlement. Ils auraient les pouvoirs nécessaires pour protéger le mieux-être de nos enfants en luttant contre les contenus préjudiciables.

Est-ce que c'est quelque chose que la députée appuie en principe?

Helena Konanz: Monsieur le Président, les commissaires sont nécessaires, tout comme la surveillance, mais nous ne pouvons pas remplacer la surveillance des parents. Il faut que les parents continuent de surveiller leurs propres enfants. Si la surveillance est confiée uniquement à un commissaire, cela risque de poser problème. Nous devons améliorer la surveillance de tous les côtés, pas seulement du côté de la Chambre, mais aussi de celui des parents.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Monsieur le Président, ce projet de loi me préoccupe. Pourquoi tant de questions concrètes qui se trouvent dans le projet de loi seraient-elles réglées par voie de règlement? Pourquoi n'établissons-nous pas plutôt dès maintenant, au Parlement, à titre de représentants de la population, des exigences minimales? Pourquoi nous en remettons-nous à des règlements?

Helena Konanz: Monsieur le Président, mon collègue sait lui aussi que ce projet de loi est extrêmement important et qu'il est essentiel de l'examiner minutieusement. La question qu'il soulève devra être abordée par le comité, et nous devons veiller à ce que le projet de loi ne soit pas adopté à la hâte, comme l'ont été de nombreux autres projets de loi présentés par les libéraux. Je crois que le projet de loi vise véritablement à protéger les enfants, mais il ne peut pas être adopté avant que tous les députés ne l'étudient en détail au sein du comité.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1730)

[*Français*]

LOI SUR LA PROTECTION DES JEUNES CONTRE L'EXPOSITION À LA PORNOGRAPHIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 septembre, de la motion portant que le projet de loi S-209, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel pornographique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, à quoi servent les lois que nous votons ici? Elles servent à civiliser la société. C'est toujours ce que j'ai aimé du droit et du corpus législatif qu'on a bâti au fil des années. Lorsqu'il y a des nouveaux secteurs qui se développent, bien évidemment, le droit est souvent un peu en retard. On doit faire du rattrapage et comprendre ce qui se passe.

Avec le développement du monde numérique, du monde virtuel, nous avons un travail à faire en tant que législateurs. Nous avons discuté, la semaine dernière, de la taxe sur les services numériques, notamment. Nous venons de discuter du projet de loi C-34, qui tente lui aussi de réglementer le secteur des médias sociaux. Nous discutons maintenant du projet de loi S-209, qui est un projet de loi intéressant. Le Bloc québécois l'appuie, parce qu'il faut qu'on encadre davantage ce qui se passe en ligne.

De plus en plus de gens vivent en ligne. Le monde virtuel devient de plus en plus l'endroit où les gens communiquent ou échangent entre eux, se rencontrent ou apprennent des choses. C'est fou. J'ai regardé des statistiques, tantôt: les jeunes passent plus de trois heures par jour en ligne. Il faut que le droit s'adapte. Un des risques qu'il y a en ligne, c'est que des enfants tombent sur du matériel pornographique. On sait que l'exposition des enfants à du matériel pornographique peut avoir des effets néfastes sur le développement d'une sexualité saine. Le projet de loi S-209 vise à répondre à ce problème. C'est la raison pour laquelle nous l'appuyons.

Disons-le d'entrée de jeu: ce projet de loi est également appuyé par l'Association des pédiatres du Québec, qui juge que cette initiative doit être saluée. Je pense que c'est un projet de loi qui va transcender les lignes partisanes.

L'avènement des technologies de l'information facilite l'accessibilité à du contenu pornographique et l'État a le devoir de restreindre le plus possible son accès aux personnes mineures. Le projet de loi érige en infraction le fait, pour des organisations, de rendre accessible aux jeunes du matériel pornographique sur Internet. Le texte va aussi permettre à un agent de l'autorité désignée d'agir afin d'empêcher que du matériel pornographique soit rendu accessible aux jeunes sur Internet au Canada. C'est un projet de loi qui est motivé par un souci de mieux encadrer l'accès au matériel pornographique en ligne, dont la vérification de l'âge, qui, présentement, se limite à une simple déclaration. C'est d'ailleurs le principal aspect du projet de loi.

Il faut saluer le travail qui a été fait d'abord par la sénatrice Miville-Dechêne sous le projet de loi S-203, qui poursuit son chemin sous un nouveau nom.

Le projet de loi ne répond pas à toutes les questions, mais il vient énoncer des grands principes qui visent à contrôler l'âge des clients qui auraient accès à du contenu pornographique. Une fois adopté, le projet de loi va habiliter l'autorité à adopter un règlement pour prévoir un encadrement précis qui sera mis en place. Le projet de loi est également assorti de conséquences à l'égard des sites pornographiques qui pourraient contrevenir à la loi, qu'ils soient hébergés en sol canadien ou pas. Parfois, les gens peuvent avoir la préoccupation suivante: est-ce qu'on est encore capable de civiliser le monde virtuel malgré le fait que tout soit délocalisé? Oui, nous sommes toujours en mesure d'agir sur notre territoire national.

Le projet de loi permet au gouvernement de bloquer des sites qui omettraient de se conformer à une future réglementation sur la vérification de l'âge. Est-ce que ce sera une solution miracle qui va faire que plus aucun enfant n'aura accès à du contenu pornographique? Ce n'est probablement pas le cas. Il y aura toujours des moyens de contourner les vérifications qui sont mises en place, notamment par des moyens de contournement comme des sites RPV ou autres. Le projet de loi, à notre sens, aura quand même des effets bénéfiques, parce qu'il va compliquer les choses et, ultimement, protéger les enfants.

● (1735)

Pour nous, appuyer le projet de loi S-209 va de soi. C'est nous tenir debout pour soutenir des mesures qui visent à assurer la protection du public et l'adhésion à de saines habitudes de vie. Cela répond à une préoccupation réelle au sein de nos collectivités. C'est pourquoi nous allons appuyer ce projet de loi et recommander qu'il poursuive son cheminement en deuxième lecture.

[*Traduction*]

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur d'intervenir au nom des formidables habitants du Sud-Ouest de la Saskatchewan.

Je tiens à remercier ma collègue dont la circonscription est voisine de la mienne, au nord, la députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, d'être la marraine de cette mesure législative, qui vient du Sénat, sur l'accès des enfants à la pornographie en ligne. J'ai moi-même trois enfants, dont deux ados, alors je lui suis reconnaissant de son excellent travail au fil des ans au bénéfice des enfants et des familles. Elle a elle-même des enfants en bas âge, alors elle vit la réalité des parents d'aujourd'hui. Nous sommes tous les deux parents d'enfants d'âge mineur, et c'est quelque chose que nous avons en commun avec beaucoup d'autres députés, dans tous les partis. C'est surtout là-dessus qu'il faut se concentrer aujourd'hui.

En tant que parents, nous voulons ce qu'il y a de mieux pour nos enfants. Nous nous efforçons de leur donner tout ce dont ils ont besoin pour avoir un bon départ dans la vie. Notre but, c'est de les aider à devenir des adultes à même de réaliser leur plein potentiel sur les plans de la santé, du bonheur, de la réussite et de la mentalité. Pendant qu'ils grandissent, nous voulons les garder à l'écart de tout ce qui est nuisible à leur développement. Les protéger pendant qu'ils sont le plus vulnérables et trop jeunes pour comprendre que certaines choses risquent de leur faire du tort ou même leur laisser des séquelles permanentes, c'est une grosse partie de notre travail. Quand ils deviennent adolescents, il faut ensuite les accompagner au fil de nouveaux défis, y compris en ce qui concerne le développement sexuel et les relations.

Je vais citer un court extrait du livre *Every Young Man's Battle*, un ouvrage d'inspiration religieuse destiné à aider les adolescents à réfléchir à ces questions. Les auteurs s'adressent ainsi au jeune lecteur: « L'un des défis les plus difficiles que tu auras à relever sera d'intégrer ta sexualité à la personne que tu souhaites devenir sur les plans affectif, spirituel, social et relationnel. » Ils décrivent ensuite la sexualité comme une composante fondamentale de l'identité humaine, appelée à s'épanouir en harmonie avec nos besoins émotionnels, relationnels et spirituels. Dans cette perspective, elle constitue une expression précieuse de l'amour et un chemin vers l'épanouissement personnel. La pornographie, en revanche, risque d'entraîner les jeunes dans une tout autre direction et de les amener rapidement à se faire des représentations déformées de la réalité.

C'est surtout au début de la puberté, ou même avant qu'elle ne commence, que les effets néfastes de l'exposition à la pornographie peuvent entraîner de graves problèmes. L'un de ces problèmes, susceptible de se développer durant une période particulièrement déterminante, c'est la dépendance. Au fil du temps, alors que plusieurs générations grandissent désormais au contact de la pornographie en ligne, on entend de plus en plus parler, tant dans les milieux professionnels que dans le grand public, de phénomènes tels que la dépendance à la pornographie et la dépendance sexuelle. À l'instar d'autres formes de dépendance, celles-ci ont des effets négatifs sur la personne qui en souffre, mais elles peuvent également nuire à autrui, non seulement sur le plan relationnel, mais aussi sur le plan physique. C'est pourquoi le projet de loi S-209 commence par indiquer qu'il vise à protéger la santé publique et la sécurité publique. Pour ce faire, il proposerait une solution simple en imposant une vérification de l'âge. Ce n'est rien de nouveau. La loi prévoit déjà un âge limite de 18 ans pour la vente ou la distribution de matériel sexuellement explicite.

Nous ne permettons pas aux mineurs d'avoir accès à ces choses dans un magasin dans le monde réel, et cette règle a permis d'obtenir des résultats positifs. À certains égards, c'est comme fixer un âge minimum pour acheter de l'alcool. Tout le monde sait toutefois que dans la pratique, la situation est très différente sur Internet. Le Centre canadien de protection de l'enfance a déclaré que des enfants d'à peine 8 ou 9 ans peuvent facilement tomber sur du matériel sexuellement explicite en ligne. En Alberta, une étude distincte sur les adolescents a révélé que le tiers d'entre eux avaient déjà été exposés à la pornographie avant l'âge de 10 ans. Il y en a qui diront simplement que c'est ce que font les garçons et que leur curiosité les amènera à trouver ce contenu de toute façon, mais si on se fie aux expériences de bien des gens et à une très grande quantité d'études sur le sujet, le problème est bien plus grave, et je vais expliquer pourquoi.

Le cerveau humain continue de se développer jusqu'à l'âge de 26 ans environ. En termes simples, pendant que le cerveau d'un individu établit de nouvelles connexions et se développe, ce qu'il fait jusqu'à l'âge de 26 ans, c'est-à-dire tout ce qui se passe au cours de ces 26 premières années de sa vie, contribue grandement à déterminer ce que cette personne deviendra, car cela peut avoir une influence sur son développement biologique. En effet, en plus des effets psychologiques sur la santé mentale, on parle aussi d'expériences qui peuvent entraîner des changements physiques dans le cerveau alors qu'il est encore en plein développement.

Bien sûr, regarder de la pornographie et avoir une relation sexuelle dans la vraie vie sont deux choses très différentes. Au-delà de l'expérience elle-même, il se passe quelque chose de différent dans le cerveau. Des études ont démontré que les personnes dépendantes à la pornographie présentent une activité cérébrale similaire à celle des personnes dépendantes à la cocaïne. Si l'on transpose cette activité cérébrale chez un préadolescent ou un adolescent, tant un garçon qu'une fille, on court à la catastrophe. Cette activité cérébrale entraîne une dépendance et un besoin qu'ils continueront de rechercher dans l'avenir, et celle-ci survient à une période cruciale pendant laquelle ils se construisent une image d'eux-mêmes ou surmontent leurs angoisses. Au même moment, ils découvrent de nouvelles façons de gérer leurs relations avec leurs pairs et vivent leurs premières expériences, ce qui façonnera la manière dont ils aborderont les relations intimes à l'âge adulte.

● (1740)

Voici d'autres statistiques. Lorsqu'on les interroge sur l'aspect intentionnel, 44 % des adolescents répondent avoir volontairement recherché de la pornographie et pas moins de 58 %, être tombés sur elle par accident. Le taux de consommation intentionnelle est plus élevé parmi les répondants qui se disent LGBT: 50 % ou même 60 % plus élevé selon certaines études. Il s'agit là de jeunes déjà vulnérables qui, en pleine quête d'affirmation, alors qu'ils se questionnent sur leur identité, quelque chose de profondément intime, sont exposés à du contenu sexuellement explicite, cru et violent. Étant donné leur taux de consommation supérieur, ils risquent encore plus que leurs pairs de devenir des victimes.

La pornographie engendre par ailleurs des comportements imprévisibles et de fausses attentes à l'égard des relations sexuelles. J'en ai quelques exemples. Ce que je vais raconter est assez troublant. Il y a un écolier de 12 ans qui a violé sa sœur de 7 ans après avoir regardé de la pornographie dure sur une Xbox avec des copains. Il a voulu essayer pour vrai ce qu'il avait vu en ligne. Il y a aussi un adolescent de 14 ans qui regardait régulièrement de la pornographie et qui a fini par agresser sexuellement sa demi-sœur de 8 ans. C'était en 2019. Ce sont là deux affaires aussi choquantes que perturbantes, mais il faut se garder de les minimiser en les considérant comme des cas isolés, car elles sont le signe d'un problème autrement plus vaste. Les histoires de ce genre révèlent beaucoup moins étonnantes lorsqu'on sait ce qu'elles cachent.

Les études réalisées à ce sujet rapportent que 38 % des adolescents déclarent avoir visionné de la pornographie montrant des viols, des étranglements ou des actes délibérés causant de la douleur; 21 % conviennent que « la plupart des gens » aiment être fessés, frappés ou giflés pendant une relation sexuelle; et les chiffres empirent chez ceux qui regardent délibérément de la pornographie violente. Ces chiffres montent en flèche et atteignent 80 % pour les adolescents qui regardent de la pornographie au moins trois fois par semaine, mais seulement 30 % disent qu'une certaine forme de consentement a été accordée par les personnes qui figurent dans les vidéos.

La pornographie détruit la perception qu'on a des relations saines. Elle crée des attentes extrêmement fausses pour les partenaires intimes au sujet de ce qui est considéré comme une conduite normale dans la chambre à coucher. C'est quelque chose qui est difficile à surmonter. On pourrait demander à n'importe quel cocaïnomane à quel point il est difficile de surmonter sa dépendance, puis imaginer ce que c'est que de gérer cette dépendance. Quand on a des attentes et des idées influencées par la pornographie violente, il n'est pas difficile d'imaginer comment cela peut contribuer à des relations abusives ou à la violence familiale.

Voilà pourquoi j'appuie le projet de loi S-209, qui vise à restreindre l'accès des jeunes à la pornographie. Nous pouvons agir et exiger la vérification de l'âge. Nous pouvons contribuer à prévenir et à réduire l'exposition précoce chez les générations futures. Nous pouvons adopter une mesure simple pour lutter contre certains des pires effets de la pornographie en ligne. Si le gouvernement ne peut pas remplacer les parents — il ne devrait jamais essayer de le faire —, il est également vrai que les parents cherchent de l'aide pour protéger leurs enfants lorsqu'ils sont en ligne, et le gouvernement le sait. C'est le message qu'il envoie en faisant la promotion du projet de loi C-34, qui vise à restreindre l'accès aux médias sociaux. Je trouve intéressant que nous débattions de ces deux projets de loi en même temps. J'espère que cela aidera mes collègues ministériels à comprendre l'origine de ce projet de loi et à l'appuyer également.

L'utilisation des médias sociaux par les jeunes suscite de réelles préoccupations, que je partage en tant que parent. Cependant, il est également probable que les effets négatifs de la pornographie en ligne soient encore bien pires. Pourtant, le projet de loi C-34 ne ferait rien pour protéger les enfants et les jeunes contre du matériel qu'ils ne devraient jamais voir. Il a toujours été difficile d'être parent, mais ce rôle ne fait que se complexifier dans le monde numérique. Le moins que nous puissions faire pour les parents, c'est d'adopter le projet de loi S-209.

[*Français*]

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi S-209, qui porte sur une préoccupation qui nous touche tous: la sécurité de nos enfants en ligne.

Il y a une semaine, je recevais ici Charles André, mon neveu de 17 ans, qui voulait livrer un message à la ministre de la Santé et au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes. Il est venu témoigner de sa dépendance à la pornographie dès l'âge de 10 ans et des problèmes psychologiques et physiques qui en ont découlé. Heureusement, c'est un jeune bien entouré. Il s'est sorti de ce cercle vicieux. Il voulait cependant s'assurer que notre gouvernement met en place les mesures pour protéger les enfants.

Je salue son leadership et son courage d'avoir témoigné publiquement de ce qu'il a vécu. La publication de sa rencontre avec les ministres est devenue virale et il a fait face à beaucoup de commentaires haineux et violents, un autre problème qu'apportent les médias sociaux. Cependant, il y avait aussi beaucoup de commentaires sympathiques. Des jeunes, des mères, des pères ont témoigné de leur appui à la demande de Charles André, ce qui m'apparaît comme un message clair quant au désir de voir le gouvernement prendre les mesures qui s'imposent pour protéger nos jeunes.

Chaque jour, des enfants de partout au Canada utilisent les services en ligne pour apprendre, s'exprimer, communiquer avec leurs amis, leur famille et leur communauté. Pourtant, ces services peuvent aussi exposer les enfants à du contenu et à des interactions inappropriées et préjudiciables. Ces préjudices sont bien réels. Ils peuvent nuire à la santé mentale des jeunes, à leur développement et à leur compréhension de ce que sont des relations saines et respectueuses.

Trop d'enfants sont exposés à des préjudices mesurables et évitables en ligne, et nos lois n'ont pas suivi le rythme. La pornographie représente une part importante de ce défi. Les enfants y sont exposés, qu'ils la cherchent ou non, notamment sur des services que beaucoup d'entre eux utilisent tous les jours, comme les médias sociaux. Trop souvent, il suffit de quelques clics, sans aucune vérification, pour qu'un enfant y accède. Le Parlement a raison d'examiner les moyens de réduire cette exposition. Protéger les enfants contre ces préjudices est une responsabilité que nous partageons tous, au-delà des allégeances partisanes.

Je tiens donc à souligner le travail de la sénatrice Julie Miville-Dechêne, qui a porté cette question à l'attention du Parlement au moyen du projet de loi S-209, ainsi que celui de la députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, qui le parraine à la Chambre. Ce projet de loi témoigne d'une préoccupation légitime et largement partagée: les enfants ne devraient pas avoir un accès sans restriction à la pornographie en ligne. Soyons clairs, notre gouvernement appuie pleinement le principe qui soutient ce projet de loi, soit la protection des enfants. C'est pourquoi je suis heureux de confirmer aujourd'hui que le gouvernement appuiera le renvoi du projet de loi S-209 en comité pour étude.

Ce projet de loi rejoint de près le travail que nous menons avec le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires. Cette convergence n'est pas un obstacle. C'est précisément ce qui justifie de faire avancer le projet de loi S-209. Le projet de loi C-34 part d'un constat simple: l'expérience d'un enfant en ligne est façonnée par le contenu auquel il est exposé, par la façon dont les services sont conçus et par les interactions que ces services permettent. Ces risques ne surviennent pas toujours de manière isolée. Le contenu, la conception et les interactions peuvent se conjuguer et amplifier leurs effets sur les enfants. C'est pourquoi le projet de loi C-34 propose des mesures complètes pour rendre les services en ligne plus sécuritaires dès leur conception. De plus, avec le projet de loi C-36, il établit un nouveau cadre pour mieux protéger les Canadiens en ligne.

Plutôt que de compter sur les engagements volontaires des plateformes, notre gouvernement propose d'inscrire dans la loi des responsabilités claires pour les exploitants de services de médias sociaux réglementés et de services d'agents conversationnels alimentés par l'intelligence artificielle.

Ces obligations seraient regroupées dans un cadre unique fondé sur la transparence, la responsabilisation et une surveillance réglementaire indépendante. Les exploitants devraient agir de façon responsable, en évaluant et en atténuant les risques liés au contenu préjudiciable. Ils devraient protéger les enfants, en intégrant des mesures adaptées à leur âge dans la conception de leurs services. Ils devraient rendre inaccessibles, dans les 24 heures, le contenu qui victimise sexuellement un enfant ainsi que le contenu intime partagé sans consentement, y compris les hypertrucages sexuels. Le projet de loi empêcherait aussi les enfants de moins de 16 ans d'ouvrir un compte sur les médias sociaux réglementés, à moins que ces services puissent démontrer qu'ils sont sécuritaires pour eux.

● (1745)

Quant aux agents conversationnels, ils devraient diriger les utilisateurs vers des services d'aide lorsque ceux-ci expriment des idées suicidaires ou d'automutilation. Un fait est important: le projet de loi C-34 traite directement de l'exposition des enfants au contenu pornographique. Selon les termes de ce projet de loi, si l'exploitant d'un service réglementé a des motifs raisonnables de soupçonner que son service rend accessible du contenu pornographique, il serait alors tenu de mettre en œuvre des mesures de vérification ou d'estimation de l'âge. Ces mesures devraient être suffisantes pour atténuer le risque que des enfants soient exposés à du contenu pornographique sur le service en question. Cette obligation s'inscrit aussi dans le devoir plus large de protéger les enfants prévus par le projet de loi.

Le projet de loi prévoit également des garanties claires en cadrant ces mesures. Entre autres exigences, l'organisme de réglementation devrait s'assurer de l'efficacité des mesures. Les renseignements personnels ne pourraient être recueillis ou utilisés qu'à des fins de vérification ou d'estimation de l'âge. Ils devraient être protégés pendant leur conservation, puis détruits, une fois que la vérification ou l'estimation est terminée. Ces exigences sont inscrites directement dans le projet de loi C-34. Elles visent à faire en sorte que les mesures destinées à protéger les enfants respectent aussi la vie privée. Pour que ces protections soient efficaces, le projet de loi prévoit aussi une surveillance indépendante et durable. Il reconnaît que la protection des jeunes en ligne exige des règles contraignantes et un organisme capable de les faire respecter.

Le projet de loi C-36 créerait la commission canadienne de la sécurité numérique et de la protection des données, un organisme de réglementation indépendant et permanent, composé de commissaires possédant une expertise reconnue. Pour la première fois, les grandes plateformes en ligne devraient rendre des comptes à un organisme de réglementation canadien doté d'un véritable pouvoir. La commission pourrait effectuer des vérifications et des inspections, rendre des ordonnances de conformité et imposer des sanctions administratives pécuniaires pouvant atteindre 10 millions de dollars ou 3 % du chiffre d'affaires mondial brut d'un exploitant selon le montant le plus élevé. Elle examinerait les plans de sécurité numérique que les exploitants seraient tenus de publier pour expliquer comment ils repèrent et ils atténuent les risques sur leurs services. Elle pourrait aussi, par règlement, publier des lignes directrices. La commission offrira un soutien aux victimes de préjudices en ligne. Elle servira aussi de recours aux utilisateurs insatisfaits de la réponse d'une plateforme au sujet de contenu plus grave. Elle exercerait ses fonctions de façon indépendante. Ainsi, les plateformes ne pourraient plus se contenter de promesses. Elles devraient démontrer des résultats probants.

Le projet de loi S-209 et le projet de loi C-34 reposent sur un principe connu. Les enfants méritent d'être protégés, y compris en ligne. Tous deux reconnaissent l'importance de protéger les enfants de l'exposition à la pornographie en ligne. Cette convergence est une occasion. Elle nous permet d'examiner comment ces deux approches peuvent se renforcer mutuellement pour mieux protéger les enfants en ligne. C'est pourquoi notre gouvernement appuie le renvoi du projet de loi S-209 au comité pour étude. Notre engagement envers la protection des enfants est clair. Le comité est le bon endroit pour examiner ce projet de loi à la lumière du nouveau cadre établi par les projets de loi C-34 et C-36 et pour veiller à ce que nos efforts convergent vers un même but: un environnement en ligne plus sécuritaire pour les enfants et les familles de partout au Canada.

Protéger nos enfants, c'est protéger l'avenir du Canada. Les expériences que vivent les jeunes en ligne aujourd'hui contribueront à façonner les citoyens, les travailleurs, les innovateurs et les dirigeants qu'ils deviendront demain. C'est notre responsabilité envers eux et envers l'avenir du Canada.

● (1750)

[*Traduction*]

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi S-209. Je tiens à remercier les membres de l'autre Chambre, qui ont travaillé fort pour que le projet de loi parvienne à ce stade. Je tiens également à remercier la députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake du leadership dont elle a fait preuve pour le faire avancer et le présenter à la Chambre. Le projet de loi fait l'objet de discussions depuis un certain temps à Ottawa, et je suis heureux de voir qu'il progresse.

En termes simples, le projet de loi S-209 vise à protéger les enfants canadiens. Je ne suis certainement pas en mesure de parler au nom de tous les députés, ni même de tous les députés de mon parti. Cependant, je suis certain que tous conviendront qu'il faut mettre les enfants à l'abri du danger et que les parents doivent disposer des outils nécessaires pour protéger leurs enfants en ligne. Le projet de loi S-209 protégerait les enfants, car les sites Web pornographiques commerciaux seraient forcés de mettre en œuvre des mesures efficaces de vérification ou d'estimation de l'âge ainsi que des mesures pour protéger la vie privée des Canadiens. Selon moi, il s'agit vraiment d'une approche ciblée et sensée, qui oblige les sites Web hébergeant du matériel pornographique à prendre des mesures raisonnables pour vérifier ou estimer l'âge de leurs utilisateurs.

Avant d'aborder plus en détail certaines dispositions précises du projet de loi et la manière dont il atteindra ses objectifs, je tiens à expliquer le problème qu'il tente de résoudre.

Des députés de tous les partis ont déjà formulé des observations intéressantes au sujet de certains des défis que notre pays doit relever dans ce contexte. Des études ont établi un lien entre l'exposition des mineurs à la pornographie et l'émergence d'attitudes et de croyances néfastes concernant le consentement sexuel, notamment celles qui entraînent des actes de violence et d'humiliation envers les femmes, ainsi que la coercition et l'exploitation. Nous savons également qu'une exposition précoce à la pornographie entraîne une augmentation des comportements sexuels abusifs entre jeunes, ce qui signifie que bon nombre des messages et comportements problématiques véhiculés par ce type de contenu se traduisent par des difficultés relationnelles chez les jeunes, surtout lorsqu'ils atteignent l'âge des fréquentations.

De nombreuses études portent sur l'effet que l'exposition des jeunes à la pornographie a sur leur estime de soi. Je vais prendre quelques instants pour en parler.

Des études indiquent que la consommation de pornographie est associée à une image corporelle négative et à une comparaison de soi chez les jeunes des deux sexes. La recherche établit un lien entre la consommation de pornographie et les sentiments d'anxiété et de dépression chez les jeunes filles, ce qui est alarmant. En ce qui concerne les répercussions sur les jeunes garçons, un rapport australien souligne que le visionnement de pornographie peut éveiller ou exacerber des sentiments de solitude, d'anxiété et d'insatisfaction corporelle, en particulier chez les jeunes garçons.

Après avoir mentionné toutes ces connaissances, j'ajouterais que des sondages montrent qu'à l'âge de 16 ans, plus de 70 % des garçons visionnent de la pornographie plusieurs fois par semaine. Si on prend un peu de recul pour mettre cette statistique alarmante en perspective, on saisit que 70 % des garçons de moins de 16 ans ont non seulement visionné une partie de ce contenu préjudiciable, mais qu'ils regardent régulièrement du contenu qui peut les amener à se sentir seuls, anxieux et insatisfaits de leur propre corps. Il ne fait aucun doute que c'est très inquiétant pour la santé mentale des jeunes filles et des jeunes garçons, et que cet enjeu devrait préoccuper tous les députés.

C'est notamment à cause des préoccupations que je viens de souligner que le matériel pornographique est assujetti à des restrictions liées à l'âge au Canada. Cependant, malgré les recherches approfondies qui prouvent à quel point ce matériel peut être nocif pour les jeunes, ces restrictions relatives à l'âge ne sont pas appliquées efficacement, ce qui signifie que beaucoup d'enfants mineurs accèdent à de la pornographie.

Les enfants sont exposés pour la première fois à du matériel pornographique à 12 ans, en moyenne, et le tiers des enfants y sont exposés avant même d'avoir 10 ans. De plus, des études montrent que plus de 70 % des jeunes âgés de 14 à 18 ans déclarent avoir visionné de la pornographie. Le fait que tant de jeunes Canadiens regardent du contenu qui, comme je viens de le souligner, a une incidence négative sur leur santé mentale, leurs relations, leur vision du monde et la vision qu'ils ont de leurs relations devrait tous nous préoccuper au plus haut point.

● (1755)

Encore une fois, je ne prétend par parler au nom de tous les députés, mais je suis certain que tous conviendront de la nécessité des restrictions d'âge. C'est entendu qu'elles doivent exister. Il est donc tout à fait logique que ces restrictions soient appliquées de manière efficace. Bien sûr, adopter une loi sans la faire respecter la rend pratiquement inutile. Cela vaut pour toutes les lois en vigueur au Canada. Le projet de loi S-209 vise à remédier à cette incohérence. S'il est adopté, ce projet de loi obligera les sites Web hébergeant du contenu pornographique à mettre en place des systèmes efficaces de vérification ou d'estimation de l'âge. Comme je l'ai mentionné, le projet de loi prévoirait également des sanctions financières en cas de non-respect, pouvant aller jusqu'à 250 000 $ pour une première infraction et jusqu'à 500 000 $ pour les infractions suivantes.

De plus, le projet de loi S-209 donnerait aux tribunaux le pouvoir d'ordonner aux fournisseurs d'accès à l'Internet canadiens de bloquer l'accès aux sites Web non conformes. Les règles énoncées dans le projet de loi S-209 s'appliqueraient de manière égale à tous les sites Web accessibles au Canada, y compris ceux basés à l'étranger. Je comprends bien que, tout au long des discussions et des débats sur ce sujet, certaines personnes aient exprimé des inquiétudes concernant la vie privée et la collecte de données, et je ne minimise pas ces préoccupations.

Je tiens toutefois à souligner que le projet de loi S-209 ne fait pas non plus abstraction de ces préoccupations. Il énonce des critères très précis pour la vérification de l'âge. Entre autres, il exigerait que la méthode de vérification de l'âge soit administrée par un organisme tiers, qu'elle assure la protection de la vie privée des utilisateurs et des renseignements personnels, et qu'elle prévoie la destruction de tout renseignement personnel recueilli une fois la vérification terminée. J'estime que cette proposition relève du simple bon sens.

Nos lois sont déjà cohérentes à cet égard. Les Canadiens doivent présenter une pièce d'identité valide à la discrétion du vendeur pour acheter des boissons alcoolisées, du tabac, du cannabis ou des billets de loterie. Selon moi, il serait illogique que le Parlement et le pays permettent à toute une industrie offrant du contenu réservé aux adultes d'échapper à cette obligation simplement parce qu'elle opère en ligne plutôt qu'en magasin.

De plus, la vente de produits soumis à une limite d'âge, comme des boissons alcoolisées et du tabac, à des mineurs par les détaillants ou leurs employés constitue déjà une infraction. En pratique, au Canada, nous imposons actuellement des exigences plus strictes aux travailleurs touchant le salaire minimum, comme ceux qui vendent des produits du tabac dans les stations-service, qu'aux entreprises multimillionnaires qui fournissent de la pornographie en ligne. Il serait tout à fait raisonnable que des règles comparables soient appliquées à tous les produits soumis à une restriction d'âge.

Les entreprises qui tirent profit de la diffusion de contenu pornographique devraient être tenues responsables de le garder hors de la portée des enfants. De plus, les sites Web qui ne protègent pas les enfants devraient être passibles de sanctions sévères. C'est pourquoi j'appuie le projet de loi S-209 et les buts qui y sont énoncés. Je crois qu'adopter ce projet de loi permettrait de franchir une étape importante pour assurer la sécurité des enfants et veiller à ce que nos lois soient appliquées de manière uniforme. J'espère que la Chambre choisira de voter en faveur du projet de loi S-209 et de le faire passer à la prochaine étape afin de poursuivre les discussions.

Comme toujours, les conservateurs défendent les intérêts des parents et des familles. Nous continuerons de nous battre pour que tous les enfants soient en sécurité dans le cyberespace.

● (1800)

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi S-209, Loi sur la protection des jeunes contre l'exposition à la pornographie. Je m'exprime à titre de députée, mais aussi à titre d'ancienne éducatrice et de mère.

Avant de me lancer en politique, j'ai travaillé pendant près de 20 ans auprès des jeunes. J'ai pu constater leur potentiel et leur curiosité, et j'ai été témoin de leurs difficultés. Mon travail me rappelait chaque jour que les adultes qui entourent un enfant ont la responsabilité de créer les conditions lui permettant d'apprendre, de grandir et de s'épanouir en toute sécurité. Aujourd'hui, cette responsabilité va bien au-delà des salles de classe. Elle s'étend à un monde numérique auquel nos enfants ont accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cette réalité devrait tous nous préoccuper.

Aujourd'hui, je prends la parole en tant que mère qui a vu, comme les parents de tout le pays, les technologies transformer la période de l'enfance. Beaucoup d'entre nous se souviennent d'avoir grandi dans un monde où les enfants étaient soumis à des limites, où certains contenus étaient difficiles à trouver et où les adultes faisaient office de garde-fous. De nos jours, un enfant peut tomber sur du contenu sexuel explicite ou violent en quelques secondes, pas parce qu'il l'a cherché, ni parce que ses parents ont été négligents ou que ses professeurs ont commis une faute, mais parce que l'Internet est conçu de manière à ce qu'on puisse faire cette découverte et que les enfants sont donc influencés par une industrie dont le seul but est de générer des profits. Cette situation devrait tous nous alarmer.

En tant qu'éducatrice, l'une des leçons les plus importantes que j'ai tenté d'enseigner à mes élèves était la différence entre la réalité et la mise en scène. Toutefois, lorsque les enfants ont accès à de la pornographie dès leur plus jeune âge, avant d'être prêts sur le plan émotionnel à comprendre ce qu'ils voient, la distinction devient très floue parce que leurs attentes, leurs idées et leur compréhension des relations sont déjà formatées. Dans certains cas, les conséquences peuvent être très graves. Les lois n'ont pas suivi le rythme. Le Parlement fait bien de chercher à réduire cette exposition parce que notre responsabilité à tous, quelle que soit notre allégeance politique, c'est de protéger les enfants contre ces dangers.

Je tiens également à prendre un moment pour remercier la sénatrice Miville-Dechêne de son travail et de son service, elle qui garde le Parlement saisi de cette question, ainsi que ma collègue de la Saskatchewan, avec qui j'ai siégé au comité des ressources humaines, de son soutien indéfectible à la protection des enfants. Je suis heureux d'être également un comotionnaire du projet de loi.

Le gouvernement est déterminé à assurer la sécurité des Canadiens, en particulier des enfants, y compris en ligne. Nous sommes d'accord quant à l'objectif d'empêcher les enfants d'accéder à de la pornographie en ligne. Le projet de loi S-209 partage cet objectif en très grande partie et cadre avec le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires. Soyons clairs. Le gouvernement appuie sans réserve le principe qui sous-tend le projet de loi. Le fait qu'il cadre avec le projet de loi C-34 ne constitue pas un obstacle. C'est précisément pourquoi nous appuyons le renvoi du projet de loi S-209 au comité pour qu'il l'étudie: il soulève les bonnes questions et exige que des mesures soient prises pour empêcher les enfants d'accéder à de la pornographie en ligne.

Essentiellement, le projet de loi obligerait les fournisseurs commerciaux de pornographie en ligne à prendre des mesures concrètes pour en restreindre l'accès aux personnes de moins de 18 ans. Le statu quo est inacceptable. Les services en ligne doivent assumer une plus grande responsabilité pour ce qui est de la protection des enfants contre l'exposition à du contenu préjudiciable sur leurs plateformes. La question qui reste n'est pas de savoir si des mesures sont nécessaires, mais comment élaborer un cadre qui fonctionne dans la pratique, qui protège la vie privée, qui peut être appliqué efficacement et que l'on peut adapter en fonction de l'évolution de la technologie.

Le projet de loi S-209 cadre étroitement avec les mesures que le gouvernement met de l'avant dans le projet de loi C-34 sur les médias sociaux sécuritaires. Celui-ci créerait une obligation explicite pour les exploitants de services réglementés de prendre des mesures de protection en amont afin d'atténuer le risque d'exposition des enfants avant même qu'ils aient accès à du contenu préjudiciable. Un exploitant qui a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un service qu'il exploite rend du contenu pornographique accessible est tenu d'intégrer des mesures de vérification ou d'estimation de l'âge pour atténuer le risque que des enfants soient exposés à ce contenu. Il faut protéger les enfants avant tout.

● (1805)

La commission canadienne de la sécurité numérique et de la protection des données, un organisme de réglementation indépendant et permanent qui serait créé dans le cadre de la loi sur les médias sociaux sécuritaires et du projet de loi C-36, devrait être convaincue que les mesures mises en œuvre par un exploitant répondent à cette exigence. Cela est essentiel, car la finalité n'est pas qu'une mesure de vérification de l'âge soit mise en place. C'est que le risque que des enfants soient exposés à des contenus pornographiques soit atténué.

Cette approche tient compte du fait que les services réglementés ne fonctionnent pas tous de la même manière, car leur conception, leurs utilisateurs et leurs méthodes d'accès au contenu peuvent varier. Le projet de loi C-34 définirait le résultat attendu et confierait à l'organisme de réglementation, doté de l'expertise technique nécessaire, la responsabilité d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

Deuxièmement, le projet de loi C-34 fixerait également des limites claires à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels à des fins de vérification de l'âge, de sorte que ces renseignements ne puissent être utilisés que pour vérifier ou estimer l'âge d'une personne, et qu'ils doivent être protégés puis détruits dès que le processus est terminé. Ces garanties sont inscrites directement dans la loi sur les médias sociaux sécuritaires, car la protection des enfants ne doit pas créer de nouvelles menaces pour la vie privée.

La commission canadienne de la sécurité numérique et de la protection des données aurait la capacité organisationnelle permanente nécessaire à l'application de ce cadre. En tant qu'organisme chargé de l'administration et de l'application de cette loi, la commission évaluerait également les mesures prises par les exploitants réglementés et déterminerait si celles-ci satisfont aux critères applicables. Cette commission pourrait établir des lignes directrices concernant la protection des enfants dans le cadre des services réglementés. Elle pourrait également adopter des règlements précisant les caractéristiques de conception que les exploitants doivent intégrer aux services réglementés pour s'acquitter, en partie, de leur devoir de protéger les enfants.

Bien que ce pouvoir s'étende également au-delà de la vérification de l'âge, il témoigne du rôle central que la commission jouerait dans l'application concrète de l'obligation de protéger nos enfants, à l'instar du projet de loi de la sénatrice que nous étudions en ce moment. Ce rôle permanent revêt une importance particulière, car les technologies de vérification de l'âge et les pratiques de l'industrie sont appelées à évoluer. Des services différents pourraient nécessiter des mesures différentes, et de nouvelles données pourraient révéler des approches plus efficaces qui protègent davantage la vie privée. Le cadre proposé laisserait donc place à cette flexibilité et à cette innovation sans pour autant laisser entièrement aux responsables de son application le soin de déterminer de ce qui est adéquat.

Comme on le sait, Internet offre des possibilités extraordinaires, mais il donne aussi un accès sans précédent à du contenu préjudiciable. La question est de savoir si nous sommes prêts à reconnaître cette réalité et à agir en conséquence. En tant qu'ancienne enseignante, je veux que les jeunes apprennent à bâtir des relations fondées sur le respect, l'empathie et des liens humains sains. En tant que mère, je veux que les enfants soient protégés pendant les années où ils sont les plus vulnérables. En tant que femme, je veux que les filles grandissent dans une société où elles sont traitées avec dignité, égalité et humanité.

Ces objectifs devraient tous nous rallier. Ce débat n'a rien à voir avec la politique, mais tout à voir avec les enfants, les familles et les valeurs qui orienteront la société dans laquelle la prochaine génération évoluera. La question est de savoir si nous sommes prêts à affirmer que la sécurité et le bien-être de nos enfants comptent plus que de rendre les choses faciles pour une industrie en ligne. Je crois que oui.

Pour ces raisons, je suis heureuse d'appuyer le projet de loi S-209 et les objectifs visant à protéger les jeunes contre l'exposition à la pornographie en ligne.

● (1810)

Le vice-président adjoint (John Nater): La députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake dispose de cinq minutes pour exercer son droit de réplique.

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Monsieur le Président, la protection des enfants contre toute forme de préjudice doit toujours être une priorité. En tant que législateurs, nous avons la responsabilité de protéger les personnes vulnérables et de mettre en place des mesures de protection raisonnables.

Je tiens à remercier les députés de tous les partis qui se sont exprimés en faveur du projet de loi S-209, qui vise à protéger les enfants contre la pornographie en ligne. Bon nombre des députés qui ont pris part à ce débat sont eux-mêmes parents. Ils comprennent les défis que représente l'éducation des enfants à l'ère numérique, où tant de contenus sont accessibles d'un simple clic.

Les enfants sont exposés à la pornographie dès leur plus jeune âge. Parfois, ils y sont confrontés par accident. D'autres fois, la curiosité les conduit vers des contenus qu'ils ne sont pas assez mûrs pour comprendre. La préoccupation ne porte pas seulement sur le très jeune âge des enfants lorsqu'ils sont confrontés à ces contenus, mais aussi sur ce qu'ils peuvent y voir. Les mécanismes de vérification de l'âge sont souvent absents ou inefficaces sur les sites Web hébergeant de la pornographie. Les enfants peuvent tomber sur des vidéos montrant des scènes d'agression, d'humiliation et de violence sexuelle. Certaines représentent des actes pouvant causer de graves blessures physiques, notamment l'étranglement, tout en les présentant comme sains, voire désirables. Le cerveau des enfants n'a pas fini de se développer. Ils apprennent à comprendre les relations, le consentement et les comportements appropriés. Une exposition répétée à ce type de contenu peut façonner leur compréhension de la sexualité, du consentement et des attentes dans les relations.

Les parents ont un rôle très important à jouer. Ils fixent des limites. Ils ont des conversations difficiles et se servent du contrôle parental, mais, en réalité, ils ne peuvent pas surveiller chaque recherche, chaque lien ou chaque vidéo. Ils ne devraient pas avoir à assumer seuls cette responsabilité.

Au cours de ce débat, le député de Vancouver Granville a dit du projet de loi C-34 que c'était un autre moyen de lutter contre l'exposition des enfants à la pornographie en ligne, mais c'est inexact. Le projet de loi C-34 n'a pas la même portée explicite que le projet de loi S-209. Le projet de loi C-34 exigerait la vérification de l'âge sur les sites de pornographie générée par les utilisateurs, comme OnlyFans. Pour la gouverne des députés, OnlyFans est un site où des utilisateurs produisent de la pornographie et la mettent en ligne. Cependant, le projet de loi C-34 ne prévoit pas de vérification de l'âge pour les sites pornographiques. Le gouvernement a présenté à la Chambre le projet de loi C-34, qui est censé protéger les enfants, mais qui ne couvre pas les sites Web pornographiques. Le gouvernement libéral n'a pas clairement indiqué son intention d'utiliser les pouvoirs prévus dans le projet de loi C-34 pour veiller à ce que tous les sites de pornographie commerciale restreignent l'accès des enfants.

Si nous convenons qu'il est important de protéger les enfants contre la pornographie en ligne, nous ne pouvons pas nous en tenir au projet de loi C-34. Nous avons besoin d'une approche directe, et c'est ce que propose le projet de loi S-209. Il s'agit d'une approche ciblée qui exigerait que tous les sites Web de pornographie commerciale utilisent des méthodes prescrites de vérification ou d'estimation de l'âge pour en restreindre l'accès aux enfants.

Soyons clairs: le projet de loi S-209 n'interdirait pas la pornographie pour les adultes. Il établirait une mesure de protection supplémentaire pour aider à garder ce contenu pour adultes loin des enfants. Cela ne se ferait pas non plus au détriment de la vie privée des Canadiens. Ce projet de loi comprend des mesures de protection régissant la collecte, l'utilisation et la destruction des renseignements personnels utilisés pour la vérification de l'âge. Nous pouvons protéger les enfants contre le contenu qu'ils ne sont pas prêts à voir tout en protégeant les renseignements personnels des Canadiens.

Le Parlement est saisi de cette question depuis 2016, lorsque la Chambre a appuyé à l'unanimité la motion M-47, qui demandait une étude sur les effets que l'accès facile à du matériel sexuellement explicite en ligne pouvait avoir sur la santé publique. Ce projet de loi en est à sa troisième version, et pourtant, les enfants ne bénéficient toujours pas de ces mesures de protection. D'autres États, dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et plus de 25 États américains, ont déjà pris des mesures pour restreindre l'accès des mineurs à la pornographie en ligne.

Nous ne pouvons pas continuer à débattre de cette question sans agir. Nos enfants méritent des mesures de protection, et j'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi S-209.

● (1815)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Rosemarie Falk: Monsieur le Président, je demande que la motion soit adoptée avec dissidence.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je déclare la motion adoptée avec dissidence. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 18 h 30 et passer aux ordres émanant du gouvernement.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX SÉCURITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Hon. Karina Gould (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-34. Je partagerai mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Centre-Sud.

Ce projet de loi se fait attendre depuis longtemps. Ce n'est pas la première fois que la Chambre tente de légiférer pour protéger les enfants, en particulier, contre les préjudices en ligne, mais j'espère que cette fois-ci, nous y parviendrons. À en juger par les observations que j'ai entendues de la part de mes collègues de tous les partis à la Chambre, un consensus semble enfin se dégager quant à la nécessité de protéger nos enfants en ligne.

En préparant ce discours hier soir, je suis tombée par hasard sur un article du *New York Times*. Il m'a donné à réfléchir et m'a permis de mieux comprendre pourquoi il est si crucial de présenter ce projet de loi et de le mener à bien. Cet article racontait l'histoire d'une jeune femme vivant aux États-Unis, qui souffrait d'épilepsie et avait décidé de parler de son traitement à ChatGPT. ChatGPT lui a alors conseillé de réduire les doses de son médicament contre l'épilepsie et de le cacher à son médecin, ce qui a fini par entraîner sa mort.

Le projet de loi C-34 aborde les questions des agents conversationnels et de l'intelligence artificielle. Nous devons veiller à ce que des mesures de protection soient mises en place. Des personnes vulnérables et des enfants utilisent ces outils d'une manière qui leur est préjudiciable. L'histoire de cette femme est une véritable tragédie, et je pense que nous voulons tous nous assurer qu'une telle situation ne se reproduise plus. J'en conclus qu'on ne peut pas compter sur ces entreprises pour s'autoréglementer si on les laisse agir à leur guise.

Il suffit de penser aux dénonciateurs de Meta, Frances Haugen et Arturo Béjar, qui ont tous deux témoigné devant le Congrès américain et qui ont déclaré que Facebook et Meta n'ont sciemment pas mis en place de mécanismes de sécurité parce qu'elles veulent augmenter leurs profits. Pour ce qui est de la protection des enfants, selon certaines études menées par Meta, les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables à l'intimidation, aux problèmes d'image corporelle et aux troubles alimentaires; pourtant, l'entreprise privilégie systématiquement les profits au détriment de la sécurité.

Nous avons tous entendu des histoires de gens dans nos circonscriptions et partout au pays dont les enfants ont subi des préjudices en ligne. Malheureusement, il y a des cas comme celui d'Amanda Todd, qui a été la cible de cyberintimidations si graves qu'elle a fini par s'enlever la vie. Nous avons la responsabilité d'agir à la Chambre.

J'ai eu l'occasion de rencontrer sa mère, Carol, qui a rencontré bon nombre d'entre nous à la Chambre au fil des années et qui nous demande à tous, en tant que députés, d'agir de manière responsable. C'est exactement ce que ferait le projet de loi C-34. Il vise à protéger les enfants contre les préjudices en ligne et il mettrait en place une commission de la sécurité numérique qui veillerait à ce que les grandes entreprises technologiques adoptent le principe de la sécurité dès la conception. Il aurait vraiment du mordant et la capacité d'imposer des amendes aux entreprises qui ne respectent pas leurs obligations de protéger les enfants.

Si de telles choses se produisaient dans un terrain de jeu, ce serait inacceptable, et on appellerait la police. Il n'y a aucune raison pour que ces préjudices soient autorisés en ligne. Les entreprises et les personnes qui les perpétuent doivent être tenues responsables de leurs actes.

Ce que j'aime à propos de la commission de la sécurité numérique, c'est qu'elle est fondée sur des principes, des valeurs, des lois et la protection de nos enfants, tout en ayant la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'avenir. Lorsque j'entends des collègues dire que nous devons rédiger ces lois dès maintenant, je les mets au défi de répondre à la question suivante: savons-nous quels seront ces dangers dans 5, 10 ou 15 ans?

Je vais trahir mon âge un peu, car ma première année à l'université a coïncidé avec le lancement de Facebook. En 2006, personne ne savait que Facebook deviendrait Meta. Personne ne savait que Meta finirait par jouer le rôle d'Internet dans certaines régions du monde et qu'il aurait le genre de portée et de contrôle qu'il a maintenant.

● (1820)

Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Nous ne savons pas exactement comment ChatGPT, Claude et les autres entreprises d'intelligence artificielle transformeront notre quotidien, ni quels préjudices connus elles pourraient amplifier ou quels nouveaux préjudices elles pourraient entraîner. Je ne dis pas que ces technologies n'ont aucun avantage. Elles en ont assurément. Elles offrent des façons formidables de rapprocher les gens, mais nous avons l'obligation, en tant que députés, législateurs, citoyens et, pour certains d'entre nous, parents, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger nos enfants, les enfants de ce pays et l'ensemble de la population contre les préjudices qu'elles pourraient causer.

Ce qui serait bien avec la commission de la sécurité numérique, c'est que, pour la première fois, nous ne nous contenterions pas de légiférer en réaction aux événements. Nous adopterions plutôt une approche tournée vers l'avenir et donnerions aux Canadiens les outils nécessaires pour se prémunir contre certains de ces préjudices.

Le projet de loi C-34 imposerait également un âge minimum pour l'utilisation des médias sociaux. Dans son témoignage devant le Congrès américain, Frances Haugen a fait valoir qu'en réalité, les plateformes comme Instagram devraient relever l'âge minimum requis de 13 à 16 ans, voire à 18 ans. Je pense que c'est une très bonne mesure. Nous savons qu'il y a un âge minimum pour plusieurs choses dans ce pays, qu'il s'agisse de consommer de l'alcool, de voter, de conduire ou d'acheter des cigarettes ou du cannabis. Il y aura toujours des gens pour contourner ces restrictions, mais cela ne signifie pas pour autant que ce n'est pas la bonne chose à faire. Cela donnerait aux parents les outils nécessaires pour mieux protéger leurs enfants.

Une revue de l'Association médicale canadienne souligne que les enfants qui ont un accès constant à des contenus en ligne présentent des taux plus élevés de dépression, d'anxiété et d'idées suicidaires. Le simple fait de réduire le temps d'utilisation de trois heures à une heure par jour a des effets extrêmement bénéfiques sur leur santé mentale. Voilà pourquoi l'Association médicale canadienne, l'Association canadienne pour la santé mentale, des organismes comme Unplugged, Raise the Age et Les enfants d'abord Canada, ainsi qu'un large éventail de pédiatres, entre autres, appuient le projet de loi C-34. Il vise à offrir à nos enfants la possibilité de mener une vie saine et sécuritaire.

L'intelligence artificielle transforme nos interactions, tout comme les médias sociaux le font depuis les 20 dernières années. Nous devons veiller à ce que, en tant que Canadiens, nous puissions garder le contrôle sur ce qui se passe dans le monde en ligne et disposer des outils nécessaires pour garantir la protection de nos enfants. Il s'agit d'un travail important qui s'appuierait sur des mesures législatives comme le projet de loi C-16, qui a déjà rendu illégale la diffusion de contenus comme les hypertrucages, la porno-vengeance et ainsi de suite. Nous devons protéger tout le monde contre la diffusion d'une image susceptible de faire le tour du monde en quelques secondes.

En tant que mère de deux jeunes enfants qui n'ont pas encore tout à fait l'âge d'utiliser les médias sociaux, je ne peux pas vous dire à quel point j'aimerais que le projet de loi soit adopté dès maintenant. Je discute avec des jeunes qui me parlent de leur anxiété, de leur dépression, des difficultés qu'ils rencontrent et de l'intimidation dont ils sont victimes. Ils ne peuvent pas se déconnecter des médias sociaux. Quand j'étais plus jeune, certaines de ces choses existaient peut-être dans les magazines, et nous étions confrontés à ce genre d'images. Toutefois, je pouvais poser le magazine. Je pouvais le ranger et sortir prendre l'air. Quand on est connecté en permanence, il n'y a pas d'échappatoire.

Le projet de loi C-34 ne résoudrait pas tous les problèmes. Il y aura toujours des défis à relever, mais, dans la conjoncture, il s'agit d'une mesure législative d'une importance capitale pour faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de protéger les enfants, de protéger les générations futures et de rendre les médias sociaux et Internet plus sûrs pour tous.

● (1825)

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, ma collègue a évoqué la souplesse dont dispose la commission de la sécurité numérique. Je me demande si elle pourrait expliquer à la Chambre en quoi il serait important que cette commission dispose des pouvoirs et de la souplesse nécessaires pour s'adapter aux technologies nouvelles et émergentes.

L'hon. Karina Gould: Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'ai dit dans mon intervention. Nous ne savons pas vraiment ce que l'avenir nous réserve. Il y a 20 ans, nous n'avions pas prévu bon nombre des préjudices auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, et nous ne disposons pas des lois nécessaires pour y faire face. Si nous essayons constamment de suivre le rythme des avancées technologiques, nous serons toujours à la traîne. La technologie aura toujours une longueur d'avance sur la promulgation des lois. Voilà pourquoi la mise en place d'une commission de la sécurité numérique nous permettrait de disposer de la souplesse nécessaire pour réagir en temps réel, si possible, mais, sinon, assez rapidement pour faire face à ces préjudices dès leur apparition.

[*Français*]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je pense que c'est un projet de loi qui est très consensuel et qui fait l'unanimité à la Chambre. Néanmoins, il y a certaines personnes qui ont soulevé des inquiétudes quant au respect de la vie privée, lorsqu'on est obligé de prouver notre âge avec des pièces d'identité, notamment. Je pense que ces inquiétudes sont légitimes. Par ailleurs, il y a toujours la question de la balance des inconvénients, à savoir être capable d'équilibrer les risques.

J'aimerais savoir ce que ma collègue pense de ce risque en particulier. Quelles sont les meilleures façons de le mitiger?

● (1830)

L'hon. Karina Gould: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Je crois que nous avons l'avantage d'apprendre un peu de l'expérience de l'Australie. Nous avons présenté ce projet de loi, mais nous aurons l'occasion de voir ce qui se passe ailleurs et de pouvoir l'améliorer.

Pour ma part, j'ai certaines inquiétudes quant à la technologie pour vérifier l'âge. Présenter une pièce d'identité est une chose que nous devons faire dans plusieurs situations de la vie courante, mais que nous ne faisons pas sur le Web. Je crois qu'il faudra que nous en parlions, mais il faudra aussi écouter les experts afin de nous assurer de la protection de la vie privée et des renseignements personnels.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, dans le projet de loi, on peut voir qu'il y a 50 décisions qui sont repoussées à plus tard. Il y en a 19 qui vont être remises à un ministre, puis 31 à une commission qui n'existe pas encore.

Ne devrions pas nous assurer, dans le cadre d'un projet de loi si important et si attendu par l'ensemble de la population, d'avoir déjà trouvé les réponses à ces questions plutôt que de les repousser à plus tard et de s'en remettre à des « peut-être » lorsqu'il s'agit de choses aussi importantes que de protéger la vie de nos jeunes en ligne?

L'hon. Karina Gould: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné dans mon discours, il y a toujours des éléments que nous ne connaissons pas, et je crois qu'il revient au comité d'exercer ce jugement. Comme je l'ai dit, il y a 20 ans, personne ne pouvait prévoir ce que représenterait Meta aujourd'hui. De la même façon, nous ne savons pas ce que les plateformes et les technologies représenteront dans 5, 10 ou 20 ans.

Je crois donc qu'il est important que le comité fasse preuve de flexibilité. Toutefois, les valeurs et les balises qui le guideront sont maintenant définies, et c'est ce qui importe.

[*Traduction*]

Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de Winnipeg-Centre-Sud, que je représente. Je tiens tout d'abord à remercier la députée de Burlington de son discours exceptionnel. Elle a superbement tracé un cadre et une conceptualisation de base qui situent ce à quoi nous sommes confrontés et ce qui rend ce projet de loi vraiment nécessaire.

Quand j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre, je parle souvent de mon expérience en tant qu'enseignant. J'ai commencé comme enseignant en immersion française en 6e année à l'École Robert H. Smith. Je me souviens encore qu'à 15 h 30, à la fin du premier jour d'école, j'ai posé ma tête sur la table et je me suis demandé comment j'allais m'en sortir. Il se trouve que j'y suis arrivé, et j'ai ensuite eu le privilège d'être enseignant et directeur d'école au secondaire. C'est pendant cette dizaine d'années passées dans le système d'éducation public que j'ai appris ce qui comptait pour les jeunes, ce qui captait leur intérêt et leur curiosité, quels étaient les défis auxquels ils étaient confrontés et les possibilités qui s'offraient à eux. Du même coup, par extension, j'ai aussi eu le privilège de travailler avec un grand nombre de familles.

Je suis aussi ici aujourd'hui à titre d'oncle très fier, non seulement de ma propre nièce, mais aussi des nombreux enfants de mes amis, dont un grand nombre semblent vivre une enfance très différente de celle que ma collègue de Burlington et moi-même avons connue. Cette réalité est en constante évolution.

Les menaces qui pèsent sur notre société, et surtout sur les jeunes, sont de nature plus évolutive, plus sophistiquée, plus ciblée et plus complexe qu'auparavant. En raison des changements technologiques, de l'émergence des médias sociaux et du rôle important qu'ils jouent dans notre société, nous devons réévaluer les mesures de protection qui doivent être mises en place pour nous assurer que, tout en profitant d'un accès à ces technologies incroyables qui pourraient être avantageuses à bien des égards, nous sommes conscients des méfaits qu'elles peuvent causer et de ceux qu'elles causent déjà.

Je pense au travail d'un érudit autochtone du nom de Martin Brokenleg, que j'ai étudié un peu lorsque j'étais directeur d'une école appelée Maples Met, à Winnipeg. Le Cercle de courage repose sur ces quatre idées de ce qui est important dans la vie des jeunes: l'appartenance, la maîtrise, l'indépendance et la générosité. Dans le contexte de notre discussion sur le projet de loi C-34, l'appartenance et l'indépendance sont particulièrement pertinentes.

Les jeunes veulent à la fois faire partie d'un groupe et affirmer leur indépendance. Quiconque côtoie des jeunes, surtout des adolescents, sait qu'il arrive un moment où ils ne veulent plus que maman ou papa les dépose à l'école à la vue des autres élèves, un moment où ils veulent pouvoir aller seuls au centre commercial avec leurs amis. Ils aspirent à cette indépendance. Cependant, dans le monde numérique en particulier, il existe toutes sortes de réalités dont nous devons tenir compte lorsque nous discutons avec les jeunes de cette indépendance qu'ils recherchent.

Je me souviens qu'un de mes directeurs m'a un jour raconté l'histoire d'une bagarre qui avait éclaté à l'école. Au début, les élèves encourageaient les jeunes qui se battaient et se comportaient comme le font souvent les adolescents lors d'une altercation physique: c'était une question d'ego et de fanfaronnade. Cependant, quand le directeur est enfin arrivé, les élèves lui ont demandé pourquoi il avait mis autant de temps. En d'autres termes, il arrive souvent que les jeunes, tout en nous tenant fermement la main pour nous dire de rester, s'éloignent de nous.

Cela me fait penser à l'équilibre nécessaire entre les responsabilités qui nous incombent, en tant qu'adultes et législateurs de notre pays, d'apporter aux jeunes les conseils, le soutien et l'amour dont ils ont besoin pour s'épanouir et devenir des jeunes indépendants, et notre devoir de veiller à leur sécurité. Cela m'amène à parler de ce que nous avons entendu concernant certains des défis actuels liés aux médias sociaux et aux plateformes en ligne.

J'ai reçu des appels d'innombrables parents, hommes et femmes, de tous les milieux socioéconomiques, qui m'ont fait part de leurs craintes face à ce à quoi leurs enfants sont exposés en ligne, et qui attendent du gouvernement qu'il prenne des mesures à cet égard.

● (1835)

J'ai reçu des appels d'étudiants qui m'ont parlé de leur résistance aux réseaux sociaux et à diverses autres plateformes en ligne qui, selon eux, minent l'authenticité des expériences qu'ils vivent. Dans bien des cas, je les ai rencontrés dans les couloirs, à la bibliothèque ou à l'amphithéâtre de leur école.

J'ai entendu des experts. Pas plus tard que la fin de semaine dernière, j'ai reçu avec beaucoup de fierté à mon bureau un groupe d'experts composé de membres incroyables de la collectivité pour parler des différents défis que nous vivons. Je tiens à profiter de l'occasion pour souligner la contribution de Michelle Warren, une psychologue clinicienne qui était présente et qui a parlé du travail qu'elle accomplit plus particulièrement auprès des jeunes qui souffrent d'anxiété et de dépression en raison de certaines choses néfastes auxquelles ils sont exposés en ligne.

Il y avait aussi Monique St. Germain, qui représente le Centre canadien de protection de l'enfance, situé dans ma circonscription et dont je suis très fier. C'est un chef de file mondial dans l'éradication d'images illégales et préjudiciables d'abus pédosexuels diffusées en ligne. Il appuie sans réserve les mesures prévues dans le projet de loi C-34. Cordella Friesen, qui dirige le YMCA de Winnipeg, était également avec moi. Ces femmes travaillent avec des jeunes tous les jours et elles étaient là pour raconter les histoires racontées par leur clientèle. Sharon Labossiere, Colleen Nelson et Laura Thomas quant à elles sont toutes les trois de grandes éducatrices qui ont pris le temps de nous parler de ce qu'elles voient dans les écoles et qui ont insisté sur la nécessité d'agir.

La question est donc de savoir ce que nous devrions faire à ce sujet. Nous avons entendu des parents, des jeunes et des experts nous dire qu'il est temps d'agir. Le projet de loi C-34 nous aiderait à cet égard de plusieurs façons. Il y a notamment une mesure dont on a souvent parlé dans le cadre de ce débat et en dehors de cette enceinte, qui consiste à imposer des restrictions aux médias sociaux.

Je sais qu'il y a eu des critiques à l'égard d'autres pays, notamment l'Australie, qui ont pris des mesures pour limiter les préjudices causés par un temps excessif en ligne, et qu'il y a eu des cas où les jeunes ont trouvé des moyens de les contourner. Je pense que ma collègue, la députée de Burlington, a très bien expliqué que ces défis, qui évolueront bien sûr avec le temps, ne peuvent à eux seuls justifier pourquoi nous ne commencerions pas à nous attaquer à ce dossier dès aujourd'hui. Je pense qu'il sera très important de veiller à ce que les personnes vulnérables passent moins de temps sur ces plateformes.

Je tiens à souligner que je viens d'une province qui a mis en place une politique visant à interdire l'utilisation des téléphones cellulaires dans les écoles. La très grande majorité des enseignants, des directeurs, des parents et des jeunes m'ont dit que cette mesure a eu une incidence positive sur leur expérience à l'école. Je pense qu'il y a quelque chose à retenir de ces commentaires et de ces expériences dans le cadre de l'examen du projet de loi C-34.

Le projet de loi C-34 comporte également des dispositions sur la reddition de comptes. Ces dispositions prévoient de véritables sanctions et tiendraient responsables, comme il se doit, ceux qui conçoivent et exploitent des plateformes en ligne non sécuritaires. Un organisme de réglementation serait donc créé à cet effet. Bien sûr, nous pourrons déterminer exactement quelle forme ce dernier prendrait au moyen d'un cadre réglementaire et en continuant d'en discuter à la Chambre et ailleurs une fois que le projet de loi sera adopté, comme je l'espère.

Le point important ici est qu'il y aurait une reddition de comptes. Les plateformes de médias sociaux et les autres plateformes en ligne qui se soucient davantage de leurs résultats financiers que de la santé, du bien-être et de la sécurité de nos enfants seraient tenues de rendre des comptes. Pour ce faire, on ne se limiterait pas à leur donner une proverbiale tape sur les doigts. Elles pourraient se voir imposer de véritables sanctions financières et d'autres sanctions prévues par la loi qui enverraient le message très fort qu'elles doivent comprendre que nous sommes sérieux.

Je suis très fier de faire partie d'un gouvernement qui présente un projet de loi qui répondrait à ces graves préoccupations en cette époque où il nous incombe, en tant que Parlement de ce merveilleux pays, de prendre des mesures pour assurer la sécurité de nos jeunes.

● (1840)

[*Français*]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa contribution au débat. Ma question est la suivante: avant de rédiger le projet de loi C-34, le gouvernement a-t-il mené des consultations, notamment auprès du Québec, qui a déjà avancé de façon importante sur la question de la réglementation de l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs?

Ben Carr: Monsieur le Président, c'est un projet de loi extrêmement important. Des conversations ont eu lieu partout au Canada, bien sûr, avec des parents, avec des groupes qui représentent des enfants et la santé mentale, ainsi qu'avec d'autres parties qui ont des choses à dire dans ce contexte. Je ne peux pas dire quelles discussions ont eu lieu entre les gouvernements, mais je sais certainement que des conversations se poursuivent entre eux. Les gens de notre côté, au gouvernement du Canada, sont en train de développer le projet de loi ici et vont continuer avec les règlements qui vont suivre.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Centre-Sud offre un point de vue très intéressant, compte tenu de sa formation d'éducateur et de sa longue expérience auprès des jeunes.

Il est important de souligner qu'il n'est pas question de remplacer les parents ni rien du genre. Cette mesure est destinée à soutenir le cadre qui est actuellement offert par les parents et les enseignants. Cependant, compte tenu de la nature d'Internet et du contenu préjudiciable qu'on y trouve, j'estime qu'il est facile de justifier la nécessité de cette mesure.

Le député peut-il nous dire ce qu'il en pense d'un point de vue d'enseignant?

Ben Carr: Monsieur le Président, comme je l'ai dit au cours de mon intervention, nous devons absolument comprendre que les jeunes doivent vivre des expériences dans la vie. Au fur et à mesure qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à leur indépendance, il est très important que nous leur permettions de tomber et d'apprendre des leçons, parfois difficiles, puis de se relever, mais, bien sûr, nous devons les entourer de notre amour et de notre soutien.

Au cours des années que j'ai passées dans le système d'éducation public, j'ai remarqué que même si les jeunes se sentent capables de se débrouiller seuls dans le monde, ils comprennent l'importance de recevoir l'amour, le soutien et les conseils des adultes qui les entourent, dont leurs parents, bien sûr, mais aussi de leurs enseignants, de leurs amis et d'autres personnes. Ce projet de loi est un pas très important dans la bonne direction pour trouver un équilibre permettant aux jeunes d'interagir avec le monde qui les entoure en toute sécurité.

● (1845)

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, l'une des forces du projet de loi est qu'il prévoit la création d'une commission de la sécurité numérique. Celle-ci disposerait des pouvoirs nécessaires pour imposer des amendes et assurer l'application rigoureuse des règlements.

J'aimerais entendre mon collègue sur l'importance d'une telle commission, qui aurait de véritables moyens d'agir.

Ben Carr: Monsieur le Président, s'il y a une initiative du Manitoba que j'appuie sans la moindre réserve, c'est bien la création d'un organisme chargé de surveiller les mesures disciplinaires imposées aux éducateurs. Cet organisme est dirigé par Noni Classen. D'où vient-elle? Du Centre canadien de protection de l'enfance. Le rôle du conseil disciplinaire est d'assurer la reddition de comptes et de veiller à ce que des mesures concrètes soient prises en cas de comportement inapproprié ou inacceptable.

À mon avis, il n'y a pas de différence. L'objectif est le même: protéger les jeunes. Cependant, cette protection ne sera efficace que si elle repose sur un cadre qui impose de véritables conséquences. Je suis convaincu que le projet de loi C-34, particulièrement après les améliorations qui y seront apportées au cours du processus législatif, permettra de faire en sorte que les entreprises de médias sociaux et les autres plateformes en ligne qui enfreignent la loi soient tenues responsables.

[*Français*]

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Cambridge.

Dans Montmorency—Charlevoix et, je pense, partout au Québec et au Canada, tous les parents connaissent le même moment. À 10 h du soir, la porte de chambre de nos ados est fermée. Nous voyons une petite lumière bleue en dessous de la porte. Des fois, nous les entendons rire tout seuls ou nous entendons un bruit de vidéo un peu bizarre. Puis, nous nous posons tous la même question. Qu'est-ce qu'ils regardent? À qui parlent-ils? Nous voulons savoir depuis combien de temps ils sont là-dessus. Nous voulons aussi savoir qui est de l'autre côté de l'écran. Je pense que c'est une question qui est très légitime.

Aujourd'hui, nous devons être clairs. Le téléphone, ce n'est pas l'ennemi, mais ça apporte des problèmes ou des défis que nous avons rarement rencontrés de notre vivant. En fait, notre génération n'a peut-être pas vu ça, et celle avant la nôtre l'a encore moins vu. Ce monde dans lequel nos enfants grandissent, il n'y a pas grand monde, ici, qui l'a vécu. C'est ce dont parle le projet de loi C-34, finalement.

Il faut donc être clairs dès le départ. Dès le début, nous devons être clairs sur le fait que protéger nos enfants en ligne est non négociable. Ce n'est pas quelque chose qui est partisan. Nous sommes tous d'accord sur ça, et il faut bien le faire. Par contre, nous ne donnerons pas un chèque en blanc au gouvernement, qui demande des pouvoirs au nom de nos enfants. Plus de pouvoirs pour une bonne raison, c'est toujours comme ça que ça commence.

Notre rôle, dans l'opposition, c'est de questionner le gouvernement, c'est de s'interroger, c'est d'aller voir les petits détails qui sont cachés dans les projets de loi et de les faire connaître au grand public. Les deux choses sont vraies en même temps: il faut protéger nos jeunes, mais il ne faut pas donner les pleins pouvoirs avec les yeux fermés. Je pense que nous comprenons ça et que les parents sont les mieux placés pour comprendre ça.

Pourquoi est-ce que cette discussion est importante maintenant? C'est parce que ça évolue à une vitesse qu'on a rarement vue avant. Les chiffres vont vraiment dans la mauvaise direction. En 2024, la police a déclaré 17 000 cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne. Ça, c'est quatre fois plus qu'en 2014. En 10 ans, c'est donc exponentiel. Derrière chacun de ces cas, il y a un enfant, mais il y a aussi un parent qui n'a jamais vu ça venir.

On va lire ici le projet de loi comme un parent le lirait et je vais en parler comme un parent en parlerait, avec deux questions. Est-ce que ça va vraiment protéger mes enfants? Moi, c'est la première question que je me pose. On peut bien faire des lois, mais est-ce que ça va vraiment protéger les enfants? La deuxième question est celle-ci: qui va décider?

Ce que le projet de loi C-34 propose de plus visible, c'est d'interdire aux jeunes de moins de 16 ans d'avoir un compte sur les médias sociaux. C'est ce qui a été mis de l'avant dans à peu près tous les médias, soit que c'est un grand projet pour protéger les jeunes et qu'on interdit les médias sociaux pour les jeunes de moins de 16 ans. Il y a beaucoup de parents qui voient cet âge minimum comme étant justement l'âge à légiférer. En fait, un sondage qui a été réalisé par Angus Reid dit que 3 Canadiens sur 4 appuient la mesure. Ça, c'est 75 % de la population.

Toutefois, le sondage dit une autre chose bien importante. C'est que 72 % des Canadiens pensent que ce sont les parents, et non pas le gouvernement, qui doivent être les premiers responsables de ce que les ados voient sur les médias sociaux et de ce qu'ils font avec les médias sociaux. Les Canadiens veulent donc les deux. Ils veulent quelque chose qui protège leurs enfants, mais ils veulent avoir le dernier mot à la maison. Ils veulent des balises claires, mais veulent garder le contrôle.

Regardons maintenant ce qui s'est passé en Australie. On en a parlé un peu plus tôt aujourd'hui à la Chambre. En Australie, les médias sociaux ont été interdits chez les jeunes de moins de 16 ans. Ça s'est passé en décembre dernier, donc c'est très récent. Trois mois plus tard, leur propre organisme de sécurité en ligne a constaté que 8 enfants sur 10 utilisent encore au moins une plateforme qui a été bannie ou limitée et que, pour plus de la moitié de ceux qui ont gardé leur compte, personne ne leur a demandé leur âge.

Ça ne veut pas dire qu'il faut abolir ça, mais, manifestement, on peut regarder ailleurs pour voir ce qui se fait, s'en inspirer et essayer de l'améliorer. Si on a une interdiction qui ne marche pas, ça ne protège personne. C'est une illusion de protection. C'est ce qu'il faut arrêter de faire, des lois qui ne servent pas plus que de créer de la bureaucratie.

Il y a aussi les jeux vidéo. Si on demande à un enfant de 10 ans où il retrouve ses amis après l'école, la plupart du temps, c'est sur un jeu vidéo qui est accompagné d'une conversation en direct, et les jeunes se parlent là-dessus. Or, les plateformes de jeux vidéo ne sont pas visées par le projet de loi. Si on barre la porte et qu'on laisse la fenêtre ouverte, encore une fois, est-ce que ça protège vraiment les jeunes?

Ma deuxième question est celle qui nécessite qu'on se penche vraiment sur les détails: qui décide?

Pour empêcher les jeunes de 16 ans et moins d'aller sur les médias sociaux, il va falloir vérifier tout le monde. Il va falloir demander l'âge de tout le monde, de moi, de ma grand-mère, de mon grand-père et de mes parents. C'est à tout ce monde-là qu'il va falloir demander l'âge. Qu'allons-nous envoyer? Allons-nous envoyer notre permis de conduire à des compagnies dont nous n'avons jamais entendu parler? Allons-nous faire l'analyse de notre visage dans un logiciel? Ça suscite des questions, encore une fois.

Le projet de loi ne le dit pas. Il laisse les règlements être pris plus tard. Nous ne les avons pas vus encore. Ce n'est pas un cas isolé, ce que je viens de dire.

● (1850)

En vertu du projet de loi, 50 décisions importantes sont reportées, 19 seront données au ministre qui en sera responsable, et 31 à une commission qui n'existe pas encore.

Quelles sont les plateformes visées par l'interdiction? C'est le cabinet qui va les choisir, et le projet de loi ne nomme aucun critère présentement.

Quelles plateformes pourront être exemptées? C'est la commission qui en décidera sur demande.

Le délai de 24 heures pour retirer le contenu peut être modifié par le cabinet. Ainsi, un ministre pourra le choisir directement. On nous dit que l'interdiction est temporaire, mais ce n'est écrit nulle part dans le projet de loi.

Cette commission écrirait les règles, mènerait les enquêtes, tiendrait les audiences et donnerait les amendes. Ça, c'est un pouvoir total, et sans être lié à une règle de preuve. Encore une fois, c'est un contrôle vraiment total. C'est le genre de détail qu'il est important de soulever dans des projets de loi qui ont un beau titre vraiment accrocheur.

Quand les autres membres ne sont pas nommés, c'est le président de la commission qui va prendre toutes les décisions à lui seul. Encore là, il y a un problème.

Ce n'est pas tout. Cinq jours après avoir déposé le projet de loi C-34, le gouvernement dépose le projet de loi C-36. Celui-ci fait de cette même commission un super régulateur des données personnelles, puis il retire ce pouvoir au commissaire de la protection de la vie privée. Oups! La protection de la vie privée qu'on nous vend dans le projet de loi C-34 est donc déjà en train de changer de main dans le projet de loi C-36. C'est le genre de détail qu'il est important de soulever à la Chambre, et ça ne fait pas partie des discours vertueux qu'on entend sur leur projet. Dans les grandes annonces, on ne parle pas de ces détails, mais ça change vraiment les choses.

Je ne pose pas ces questions non plus de manière partisane. Je ne suis pas en train de dire que c'est une vision conservatrice. En effet, d'autres personnes ont posé exactement les mêmes questions. Quel est au juste le pouvoir de la nouvelle Commission? C'est important de le savoir.

Quand un gouvernement demande plus de pouvoirs au nom de nos enfants, on a le droit de lire deux fois chaque ligne qu'il propose, et de s'assurer que c'est vraiment dans le but de protéger nos enfants. Dans ce cas-ci, je pense que le gouvernement libéral a une feuille de route contestable.

Maintenant, il faut être honnête et dire que ce projet de loi contient de bonnes choses. Or c'est parce que je suis capable de dire qu'il y a des bonnes choses que j'ai le droit de dire qu'il y en a d'autres qui ne fonctionnent pas du tout.

Il s'attaque à l'hypertrucage, les fausses images intimes fabriquées par l'intelligence artificielle. Ça, il faut vraiment qu'on agisse à cet égard.

Il force les plateformes à identifier le contenu d'intelligence artificielle. Encore une fois, c'est très bon.

Il ne touche pas aux messages privés. C'est correct.

Il oblige les robots conversationnels à intervenir quand une personne est en crise. Il faut qu'on le fasse.

La secrétaire parlementaire du premier ministre a dit, dans son discours, que les défilements infinis étaient un choix de conception. Elle a raison.

Les plateformes peuvent donc faire de meilleurs choix. Je pense que c'est à nous de les diriger en ce sens. Ça, c'est bon dans le projet de loi C-34.

En fin de compte, ce n'est pas une histoire de plateforme ou de commission, c'est une histoire de famille dont il est question. Les gens n'ont pas besoin d'un commissaire pour prendre les décisions à leur place. Nos familles, nos parents ont besoin d'outils. Ils ont besoin d'informations. Surtout, c'est à eux d'avoir le dernier mot. C'est aux parents de rester responsables de leurs enfants. La décision finale ne peut pas toujours se prendre dans un bureau, à Ottawa, comme les libéraux le font. Au contraire, elle doit être prise autour d'une table de cuisine, dans les maisons de nos familles, au Québec et au Canada.

Sur quoi devrait-on se pencher et travailler en comité? Je pense que c'est ce que tous les parents veulent nous voir faire. Premièrement, nous voulons mettre les parents en avant; nous devons travailler à des outils simples et à des paramètres plus sécuritaires activés par défaut; et nous devons laisser le dernier mot aux parents, c'est ce à quoi on doit travailler. Deuxièmement, c'est le Parlement qui écrit les règles: comment on vérifie l'âge et établit la durée de l'interdiction, ça va dans une loi, pas dans un règlement qu'on vote plus tard. Troisièmement, il faut une commission avec un contrepoids: nous voulons des limites claires et de la transparence; nous voulons avoir un droit d'appel. Quatrièmement, il faut protéger nos enfants là où ils sont vraiment: les jeux vidéo, les robots conversationnels et les boutiques d'applications.

Notre proposition tient en quelques mots: nous disons « oui » à la protection des enfants — c'est clair —, nous disons « non » à la confiance donnée au gouvernement les yeux fermés; nous disons « oui » à des plateformes qui rendent des comptes, nous disons « non » à une commission qui ne rend de comptes à personne; nous disons « oui » à la sécurité, nous disons « non » à la surveillance pour tout le monde; nous disons « oui » à un État qui aide les parents, nous disons « non » à un État qui prend leur place.

Envoyer ce projet de loi en comité est important. Il faut écouter les parents, écouter les médecins, les policiers et les experts. Il faut écouter nos jeunes. Il faut pouvoir les faire venir en comité et leur demander ce qu'ils vivent, parce que c'est important.

Il faut faire ce projet de loi comme il faut: nos enfants méritent un projet de loi qui va fonctionner et nos parents méritent qu'on leur fasse confiance.

● (1855)

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, c'est un sujet important qu'on aborde aujourd'hui.

Je suis moi-même un parent. Je comprends qu'on puisse parfois ne pas être d'accord.

Dans ses recommandations, mon collègue disait qu'il fallait s'occuper du parent d'abord. Moi, je dirais plutôt qu'il faut s'occuper des enfants d'abord. Je suis père de quatre enfants. Le premier, je l'ai eu quand j'avais 20 ans, mais les règles n'étaient pas les mêmes il y a 31 ans. Je regarde mon garçon qui a 31 ans aujourd'hui et qui a trois enfants. Quand je vois les réseaux sociaux, je me demande comment j'aurais fait il y a 31 ans. Souvent, je constate que les parents ont besoin d'aide. Mon collègue parlait de deux sondages. L'un parlait des parents, l'autre, du gouvernement. J'aurais tendance à dire que c'est les deux.

Mon collègue ne croit-il pas que les parents ont besoin de l'aide du gouvernement pour mettre en place de bonnes règles destinées à les aider à bien faire leur travail?

Gabriel Hardy: Monsieur le Président, c'est tellement une bonne question que j'y ai déjà répondu dans mon discours.

Quand je dis qu'on doit donner la priorité aux enfants dans le projet, c'est vrai. C'est pour eux qu'on fait tout ça. Ensuite, je dis que, selon le sondage d'Angus Reid, 75 % des gens sont d'accord sur le fait qu'une loi soit adoptée pour protéger nos enfants en ligne, mais 72 % des gens, donc à peu près le même nombre, nous disent qu'ils veulent garder le contrôle.

Effectivement, nous sommes d'accord là-dessus. Il faut donner des outils aux parents pour mieux comprendre la réalité que vivent les jeunes. On ne peut pas demander aux jeunes ce qu'ils veulent, car ce sont eux que nous essayons de protéger. Il faut nous assurer que nos jeunes, au cœur de nos décisions, sont protégés et que les parents ont les outils nécessaires pour faire un contrôle allumé, efficace et pensé en fonction de l'état actuel des choses.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais exprimer toute mon admiration pour le propos tenu par mon collègue de Montmorency—Charlevoix tout à l'heure dans son discours. Il campe vraiment un enjeu de société important auquel nous sommes tous confrontés. J'ai toujours dit que nous étions en politique grâce à nos parents et nous étions là pour nos enfants. Le député a très bien exposé la situation en disant que les adolescents arrivent à 10 heures le soir, ils s'en vont dans leur chambre, où on voit un peu la lueur de la lampe qui est allumée, mais on ne sait pas vraiment ce qui s'y passe. J'ai passé l'âge d'être papa, mais je suis grand-papa de deux petites filles de 4 et 6 ans. Je peux dire que, depuis que je suis ce débat, j'ai ces enfants-là en tête.

Quel conseil donnerait mon collègue au gouvernement pour s'assurer d'une autorité qui permettrait aux parents d'être beaucoup mieux équipés pour faire face aux défis du XXI^{e} siècle concernant les médias sociaux?

● (1900)

Gabriel Hardy: Monsieur le Président, effectivement, c'est la nouvelle réalité. Nos jeunes de 4, 6, 7 ou 8 ans sont parfois meilleurs que des adultes en électronique. Ainsi, parfois, les parents et les grands-parents ne savent pas comment aider les jeunes. Ils n'essaient pas de le contrôler, mais de l'aider. Le jeune ne sait pas qu'il s'aventure sur une avenue qui va lui nuire à long terme, qui mettra peut-être en danger sa santé mentale. C'est donc à nous d'être responsables.

Or, comment pouvons-nous le faire? C'est en outillant les parents, en ayant des parents informés, en ayant des parents qui restent dans l'équation, pas en sortant le parent de l'équation en disant que c'est au gouvernement de prendre des décisions. Nous le voyons ici tout le temps: les libéraux se lèvent à la Chambre pour nous dire à quel point ils sont fiers d'intervenir dans tout et que toujours plus de gens ont besoin de subventions libérales pour y arriver.

Nous, ce que nous voulons, ce sont des gens autonomes. C'est important que les parents aient accès à l'information pour prendre les bonnes décisions pour leur enfant.

Steeve Lavoie: Monsieur le Président, je vais être bref. Je pense que nous sommes tous là pour les bonnes raisons. Nous avons tous les mêmes problèmes. Je suis d'accord aussi sur la question pour savoir comment nous pouvons aider les parents. Mon collègue a parlé d'outils, tout à l'heure. J'aimerais qu'il explique cela de façon plus précise.

En effet, nous parlons sans arrêt, ce soir. Mon collègue a-t-il des idées très précises qui pourraient être payantes et qui pourraient aider vraiment les parents rapidement?

Gabriel Hardy: Monsieur le Président, en fait, encore une fois, je pense que ce n'est pas à moi, comme grand penseur, à commencer à dire aux gens ce qu'ils devraient faire.

Je pense que c'est ce à quoi sert un comité. Il permet de faire venir des experts et de s'assurer que nous écoutons. Ce n'est pas l'idéologie qui est importante, au bout du compte, ce sont les résultats et la réalité du vrai monde.

Alors, que devons-nous faire? Nous pouvons créer un comité, inviter des experts, les écouter, leur présenter des projets et leur demander ce qu'ils pensent des outils; on peut parler aux plateformes numériques, parler à nos jeunes de leur vraie utilisation et trouver ensemble une loi qui les aide.

[*Traduction*]

Connie Cody (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, on ne juge pas un système de sécurité à la solidité de sa serrure la plus résistante, mais à la facilité avec laquelle on parvient à le contourner par son point le plus faible. Ce principe s'applique également au projet de loi C-34. Nous devons nous demander si les mesures proposées pour renforcer la sécurité sur Internet fonctionneront réellement lorsqu'elles seront mises à l'épreuve par les enfants et les plateformes.

Je souscris à l'objectif du projet de loi dont nous sommes saisis. Le plus important, c'est de protéger nos enfants. Les parents ne peuvent pas, à eux seuls, s'opposer à certaines des plus grandes entreprises technologiques du monde. Le Parlement a la responsabilité de veiller à ce que ces entreprises soient tenues responsables des risques que leurs produits font courir aux enfants et aux familles. Cependant, les bonnes intentions ne suffisent pas à elles seules. La question qui se pose est de savoir si les mécanismes prévus dans le projet de loi apporteraient les protections auxquelles les familles s'attendent.

J'ai entendu de nombreux parents de Cambridge et de North Dumfries à qui l'on demande de protéger leurs enfants contre certaines des entreprises les plus sophistiquées de la planète. Ils veulent avoir l'esprit tranquille. Ils veulent préserver la vie privée et la sécurité de leurs enfants. Par-dessus tout, ils veulent que leurs enfants soient en sécurité, mais nous devons nous poser la question suivante: la loi qui promet tout cela sera-t-elle réellement efficace face à un adolescent de 14 ans muni d'un téléphone ou à un géant multinational des réseaux sociaux pesant 1 billion de dollars?

On demande au Parlement d'approuver le cadre aujourd'hui, alors que bon nombre des détails importants qui protégeraient réellement nos enfants devront être déterminés plus tard. En vertu du projet de loi C-34, les plateformes de médias sociaux réglementées seraient tenues d'empêcher les enfants de moins de 16 ans de créer des comptes, mais une plateforme pourrait demander une exemption à la nouvelle commission en démontrant qu'elle dispose de mesures de protection adéquates. Qu'entend-on par adéquat? Le Parlement ne le sait pas, car cette norme n'a pas encore été établie. Le projet de loi ne cite aucune plateforme. C'est le Cabinet qui décidera, après le vote du Parlement, si le projet de loi s'applique à TikTok, à Snapchat, à YouTube, à Roblox ou à Discord. Le professeur de droit Michael Geist a dénombré 50 décisions clés du projet de loi laissées au Cabinet et à une commission qui n'existe pas encore. Il est donc d'autant plus important d'examiner le projet de loi avec la plus grande attention.

Il y a d'autres leçons à tirer dans le monde. Nous pourrions nous en inspirer pour éclairer notre discussion d'aujourd'hui. Par exemple, l'interdiction visant les moins de 16 ans en Australie est entrée en vigueur le 10 décembre 2025 sur 10 grandes plateformes. Quatre mois plus tard, des sondages ont révélé que de nombreux enfants australiens qui avaient des comptes avant l'interdiction y avaient toujours accès. La plupart de ceux qui sont restés ont déclaré qu'il était facile de contourner les restrictions. Une étude plus vaste a révélé que l'utilisation des comptes par les enfants a diminué après l'entrée en vigueur de l'interdiction, mais qu'un nombre important d'enfants a continué de fréquenter les plateformes dont la loi devait les tenir à l'écart. Dans la plupart des cas, il n'a fallu aucun effort à ces enfants pour qu'ils restent présents sur ces plateformes. Beaucoup ont déclaré que les comptes existants n'avaient jamais été retirés. D'autres encore ont réussi à passer l'étape de la vérification de l'âge, puis ont créé de nouveaux comptes ou s'en sont fait créer un par quelqu'un d'autre.

L'organisme de réglementation a trouvé des plateformes qui permettaient aux nouveaux utilisateurs de simplement déclarer qu'ils avaient 16 ans ou plus ou qui leur permettaient de refaire la même vérification de l'âge jusqu'à ce qu'on les laisse passer. Une application permettait 24 tentatives par jour, selon les témoignages reçus. Certains adolescents réussissent à tromper les systèmes de reconnaissance faciale en se dessinant une barbe ou une moustache. Les enfants qui ont vu leurs comptes se faire bel et bien fermer sont tout simplement partis ailleurs. Beaucoup ont déclaré avoir consacré plus de temps à des plateformes de jeu et à des applications de messagerie. Certains ont dit qu'ils se sentaient moins en sécurité qu'avant lorsqu'ils sont en ligne. Les applications qui ne sont pas visées par l'interdiction, comme WhatsApp, ont gagné en popularité. Une étude australienne a comparé le travail de l'organisme de réglementation au jeu du chat et de la souris. On se met à scruter les nouvelles applications alors que les enfants les ont déjà trouvées.

Les jeux en ligne comptent parmi les principales sources de préoccupations. Roblox et Discord ne figuraient pas parmi les services couverts par l'interdiction initiale de l'Australie, même s'ils offraient des fonctions telles que des listes d'amis, des clavardages privés, des canaux de discussion de vive voix et des serveurs de groupe au moyen desquels des adultes pouvaient communiquer directement avec des enfants. Roblox applique désormais des mesures de vérification de l'âge afin de limiter qui peut interagir avec qui, mais ni l'une ni l'autre de ces plateformes n'a été forcée de carrément interdire les utilisateurs de 14 ans et moins. L'Indonésie et la Malaisie ont vu le même risque et ont inclus Roblox dans leur interdiction.

Si les services de jeu et de messagerie ne sont pas couverts par le projet de loi, les enfants vont simplement socialiser sur ces plateformes-là. Habituellement, les plateformes décident quelles lois nationales s'appliquent en fonction de l'adresse Internet utilisée pour la connexion téléphonique et utilisent un réseau privé virtuel pour connecter cette adresse à un serveur quelque part. Un adolescent de Cambridge peut avoir l'air d'être au Kentucky, au Kenya ou en Corée, des endroits où les lois canadiennes ne s'appliquent pas. Ne nombreux réseaux privés virtuels gratuits tirent leurs revenus de la collecte et de la vente de données sur les activités en ligne de leurs utilisateurs. Un enfant qui utilise un de ces réseaux peut par le fait même donner son historique de navigation à une entreprise impossible à identifier. Les autorités de réglementation australiennes s'attendent désormais à ce que les plateformes empêchent les jeunes de moins de 16 ans d'utiliser des réseaux privés virtuels, mais de nouveaux serveurs apparaissent plus vite que la vitesse à laquelle les anciens peuvent être bloqués. C'est comme le jeu du chat et de la souris.

● (1905)

Voici un autre point faible: l'estimation de l'âge d'après le visage est une méthode rapide et peu coûteuse, sauf que, de son propre aveu, un des grands acteurs de l'industrie se trompe en moyenne d'un an dans le cas des adolescents. Malgré tout, le projet de loi s'en tient strictement à la seule date de naissance. Peu importe que ce soit en plus ou en moins: une erreur d'un an ouvre la porte à des personnes de 15 ans tout en la fermant à des jeunes de 17 ans, sans compter qu'on sait déjà que les enfants continuent de s'essayer tant et aussi longtemps que le système ne leur aura pas dit oui.

Les pièces d'identité officielles sont plus fiables, mais y recourir implique de confier l'identité d'un enfant à une entreprise privée alors qu'il s'agit d'information précieuse aussi bien pour les criminels que pour les acteurs étrangers hostiles. Le projet de loi précise que l'information doit servir exclusivement à vérifier l'âge, après quoi elle doit être détruite, c'est vrai, sauf qu'une règle écrite, ce n'est pas comme un système sécurisé. N'importe quelle base de données qui renferme des renseignements confidentiels finit un jour ou l'autre par être prise pour cible. Le mois dernier, par exemple, IDScan.net a confirmé avoir subi une intrusion qui a mis en cause plus de 150 millions de permis de conduire et dossiers d'identité. Au fur et à mesure que l'IA accélère la découverte de vulnérabilités informatiques tout en écourtant le temps nécessaire aux pirates pour les exploiter, le problème va continuellement prendre de l'ampleur.

Avant d'être députée à la Chambre, j'ai travaillé dans le domaine de l'architecture des systèmes et de la gestion des bases de données. S'il y a une chose que cette expérience m'a apprise, c'est que les données dont la suppression est programmée demeurent des données jusqu'au moment où elles sont supprimées. Chaque base de données supplémentaire crée une autre cible, une autre vulnérabilité et un autre risque qu'il faut gérer. Les Canadiens doivent savoir qui conservera ces renseignements, où ils seront stockés, à qui appartiennent les entreprises qui les détiennent, combien de temps ils seront conservés et si les Canadiens seront avisés en cas d'atteinte à la sécurité des données.

Il y a également une lacune que la vérification de l'âge ne comble pas, car le projet de loi limite la détention d'un compte, et non le visionnement de contenu. L'énoncé concernant la Charte du gouvernement confirme que les jeunes seraient toujours en mesure de naviguer sans compte. Un enfant sans compte peut encore souvent regarder des vidéos et faire défiler du contenu public pendant qu'il est déconnecté, là où aucun des paramètres de sécurité pour les adolescents ni aucun des contrôles parentaux ne s'appliquent.

Les parents demeurent la première ligne de défense de leurs enfants quand ils vont sur la Toile. La question pour le Parlement est de savoir si ce projet de loi donne aux parents des outils utiles pour protéger leurs enfants ou si ces outils et ces mesures de sauvegarde sont plus efficaces sur papier que dans la vraie vie.

De nombreux pays sont encore en train d'ajuster leurs propres approches. Le Conseil constitutionnel de la France a annulé l'interdiction des médias sociaux proposée par le pays avant qu'elle puisse entrer en vigueur, invoquant des préoccupations au sujet des mesures de protection de la vie privée et de la liberté d'expression. Partout dans le monde, les gouvernements tentent de répondre à bon nombre des questions avec lesquelles le Parlement est aux prises aujourd'hui.

L'Australie a également dû revenir en arrière et renforcer sa propre loi. Elle a doublé l'amende maximale et a donné à son organisme de réglementation le pouvoir d'exiger des entreprises la production de documents internes. Cette situation devrait nous faire réfléchir à l'application de la loi. L'organisme de réglementation australien est bien établi, il mise sur un personnel expérimenté et des pouvoirs existants, mais il lui a quand même fallu des mois pour ouvrir des enquêtes sur cinq plateformes, et n'a encore imposé aucune amende.

Ce projet de loi créerait une toute nouvelle commission comptant de trois à cinq membres qui partirait de rien du tout et qui ferait face aux mêmes entreprises. Les fonctionnaires ont indiqué que la mise en place pourrait prendre 18 mois. Cependant, le ministre a dit que les plateformes devraient prendre des mesures dès l'entrée en vigueur de cette loi. Une grande partie de ce qui détermine si cette loi fonctionne a été laissée dans des règlements que le Parlement n'a pas vus. Cela ne signifie pas que le projet de loi est mauvais, mais qu'on demande au Parlement d'accorder une grande confiance à des décisions qui n'ont pas encore été prises.

Ce ne sont pas là des arguments contre la protection des enfants en ligne. Ce sont des questions auxquelles le Parlement devrait répondre avant de conclure que ce cadre fonctionnera comme prévu. Comment la loi sera-t-elle appliquée dans la pratique? S'appuiera-t-on sur l'âge de l'utilisateur ou sur son emplacement présumé? Quels règlements en matière de vérification de l'âge et de conception sûre finira-ton par adopter, et quelle possibilité le Parlement aura-t-il de les examiner? Comment les données relatives à la vérification de l'âge des enfants seront-elles recueillies, stockées, protégées et supprimées, et que se passera-t-il en cas d'atteinte à la confidentialité de ces renseignements? Le projet de loi s'appliquera-t-il aux enfants là où ils passent réellement leur temps en ligne, y compris sur les plateformes de jeux, les services de messagerie et les contenus consultés lorsqu'ils ne sont pas connectés? Comment le Parlement et les Canadiens sauront-ils si la loi atteint ses objectifs et si son contournement demeure répandu? Quelles normes une plateforme devra-t-elle respecter pour être exemptée des exigences en matière d'âge minimum requis, et dans quelle mesure les décisions prises à cet égard seront-elles transparentes?

J'ai commencé par dire qu'un système de sécurité se juge à son maillon le plus faible. Ici, ce maillon le plus faible pourrait être un adolescent équipé d'un réseau privé virtuel, un processus de vérification de l'âge imparfait, des règles incohérentes et inapplicables, des questions émanant d'une commission bureaucratique qui restent sans réponse, des plateformes concurrentes auxquelles la loi ne s'applique pas, des problèmes liés à la sécurité des données ou d'autres conséquences imprévues que nous n'avons pas encore découvertes.

● (1910)

Un projet de loi comme celui-ci, qui poursuit des objectifs aussi importants et dont les conséquences sont aussi considérables, mérite d'être examiné avec soin. Nous avons besoin d'une loi qui s'avère à la hauteur une fois mise à l'épreuve. Renvoyons ce projet de loi au comité. Trouvons et corrigeons ses points faibles. Faisons bien les choses pour protéger nos enfants.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, l'un des premiers habitants de ma circonscription que j'ai rencontrés après mon élection a perdu son fils en raison de la sextorsion. Ce projet de loi et notre capacité à bien faire les choses revêtent une grande importance pour moi et pour les nombreux parents qui vivent le cauchemar de perdre un enfant à cause de ce terrible fléau.

La députée d'en face convient-elle qu'il faut renvoyer ce projet de loi en comité, écouter le témoignage d'experts et essayer de bien faire les choses pour tous les Canadiens qui souffrent?

Connie Cody: Monsieur le Président, je compatis totalement avec les parents qui ont été confrontés à des situations comme la coercition, l'extorsion, les préjudices et les arnaques en ligne. Nous constatons que ces phénomènes se produisent et qu'ils prennent de l'ampleur. C'est une question qui doit être discutée en comité. Nous devons trouver un moyen de protéger non seulement nos enfants, mais aussi les familles. À mesure que la technologie évolue, nous devons adopter une approche qui tient compte de tout.

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, savoir ce qui se passe, c'est important pour les parents. Entre il y a 30 ans et aujourd'hui, il y a eu une évolution importante. Je la vis en tant que parent, comme je le disais tout à l'heure. Mon fils a 31 ans et il a trois enfants. Ce qu'il vit, c'est complètement différent. Je sens que les parents ont besoin d'être aidés et accompagnés.

Dans son allocution, ma collègue disait qu'on ne sait pas si certaines plateformes vont être incluses ou exclues. J'ai aussi envie de lui dire qu'il y en a peut-être qui vont être inventées après l'adoption du projet de loi. Il faut donc certainement s'assurer de garder une certaine flexibilité.

Ma collègue est-elle d'accord sur le fait que des projets de loi comme celui-là doivent garder une certaine flexibilité? L'évolution des plateformes se fait rapidement, et il y en a toujours des nouvelles. Il va donc falloir agir rapidement et éviter de toujours amender des projets de loi. Il faut aussi que le gouvernement ait de la flexibilité, afin d'accompagner les parents dans le travail qu'ils ont à faire.

Ordres émanant du gouvernement

● (1915)

[*Traduction*]

Connie Cody: Monsieur le Président, les parents ne peuvent pas s'attaquer seuls à certaines des plus grandes entreprises technologiques du monde. Les parents peuvent fixer des limites, discuter avec leurs enfants et surveiller l'utilisation des appareils, mais ils ne peuvent pas contrôler les algorithmes de recommandation, la conception des plateformes ni la promotion du contenu préjudiciable.

Les plateformes doivent être tenues responsables des risques qu'elles créent, et le gouvernement a un rôle important à jouer. Ma préoccupation est simplement de veiller à ce que le projet de loi C-34 donne aux parents un soutien et des outils véritables, plutôt que de créer des systèmes plus efficaces en théorie qu'en pratique.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de plusieurs des observations qu'elle a formulées ce soir.

Je crois sincèrement que tous les députés comprennent que les enfants subissent des préjudices et que le risque est grand. Le problème, c'est qu'en tant que Parlement, nous avons la responsabilité d'agir. Bien franchement, pour moi, la constitution de la commission canadienne de la sécurité numérique serait un grand pas en avant.

La députée a exprimé des préoccupations la concernant, mais je me demande si elle pourrait nous faire part de ses réflexions sur le principe de la création de cette commission. Appuie-t-elle cette mesure?

Connie Cody: Monsieur le Président, je pense que tous les députés s'entendent pour dire que les préjudices en ligne sont réels et que les enfants doivent être mieux protégés. La question n'est pas de savoir s'il faut agir, mais si les mesures dont nous sommes saisis donneront les résultats souhaités par les familles. Si une loi peut être facilement contournée, si les enfants peuvent simplement migrer vers d'autres plateformes ou si des détails clés ne sont abordés que dans des règlements futurs, ce sont des questions que le Parlement a la responsabilité d'examiner attentivement. Nous pouvons agir de toute urgence tout en nous assurant de bien faire les choses.

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Nipissing—Timiskaming.

Je prends la parole à la Chambre pour appuyer le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires. En tant que mère, je pense beaucoup à ce que veut dire aider mes deux garçons à naviguer dans un monde de plus en plus numérique et en ligne. Je veux qu'ils soient en mesure d'apprendre et de se tenir au courant des choses qui leur plaisent, tout en les protégeant des défis que présente l'environnement numérique.

Je sais d'expérience que les parents font de leur mieux pour aider leurs enfants à naviguer dans un monde en ligne qui change plus rapidement que toutes les générations précédentes. Je sais aussi que suivre l'évolution rapide de la technologie est un travail à temps plein. Je parle souvent avec des parents de la difficulté de comprendre les applications que nos enfants utilisent, ainsi que de la difficulté de gérer le contenu et les personnes qu'ils peuvent rencontrer. Dès que beaucoup d'entre nous ont le sentiment d'avoir compris une plateforme, quelque chose de nouveau la remplace, et la courbe d'apprentissage reprend depuis le début.

Même si nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir, il y a toujours un flot constant de décisions qui sont prises concernant les expériences en ligne de nos enfants et sur lesquelles nous n'avons pas toujours de contrôle. Nous ne comprenons pas toujours pourquoi un algorithme continue de recommander certaines vidéos ou comment une plateforme réagit en cas de discrimination ou de harcèlement. Nous ne pouvons pas savoir tout ce qu'un agent conversationnel alimenté par l'intelligence artificielle pourrait dire à un enfant qui tombe sur lui, que ce soit intentionnellement ou par accident. Ces décisions relèvent souvent des entreprises qui créent et qui exploitent ces services. Elles ont elles aussi des responsabilités en la matière.

Dans un sondage réalisé en 2024 par Sécurité publique Canada, seulement 3 jeunes sur 10 ont déclaré se sentir en sécurité en ligne. Les parents étaient encore moins nombreux à estimer que leurs enfants étaient en sécurité dans les espaces numériques. Ces données sont alarmantes. Les jeunes passent une grande partie de leur temps à apprendre à interagir entre eux et avec le monde en ligne. C'est dans cet espace qu'ils explorent leur identité et qu'ils trouvent un sentiment d'appartenance. Nous savons également que les conséquences de cette situation s'étendent bien au-delà de l'écran. Des camarades de classe peuvent faire circuler des messages et des photos à un rythme trop rapide pour que les parents, les enseignants et les éducateurs puissent suivre. Tout cela a des effets sur la volonté de nos enfants d'aller à l'école le matin.

L'intelligence artificielle progresse très rapidement, et nous nous trouvons à un tournant. Comme nous sommes législateurs et parlementaires, nous avons la responsabilité d'agir dès maintenant pour faire en sorte que ces technologies soient sûres, qu'elles soient tenues de rendre des comptes et qu'elles contribuent au bien-être de nos enfants plutôt que de leur porter préjudice. C'est l'avenir que je veux pour mes deux jeunes garçons et pour tous les enfants qui grandissent au Canada.

C'est dans ce contexte que le gouvernement présente le projet de loi C-34. Celui-ci garantira que les services de médias sociaux et les agents conversationnels basés sur l'intelligence artificielle sont sûrs dès leur conception. Le projet de loi comprend des mesures visant à interdire l'accès aux médias sociaux aux moins de 16 ans tant qu'une plateforme n'aura pas démontré qu'elle est sécuritaire, à créer une commission de la sécurité numérique chargée d'évaluer l'efficacité des politiques de sécurité des plateformes et d'obliger celles-ci à rendre des comptes, ainsi qu'à accélérer les processus de retrait du contenu préjudiciable. La commission veillerait à l'application des dispositions de la loi.

À une époque où nous avons tous une présence numérique, il est vraiment urgent d'agir, et ce, de manière réfléchie et efficace dans l'intérêt de tous les Canadiens. De nombreuses parties prenantes soucieuses du bien-être des femmes et des enfants ont tiré la sonnette d'alarme à ce sujet et, au nom des habitants de Spadina—Harbourfront, je suis heureuse que nous utilisions nos outils législatifs pour agir.

L'une des principales mesures contenues dans le projet de loi C-34 consiste à interdire aux enfants de moins de 16 ans d'avoir des comptes de médias sociaux. Les agents conversationnels utilisant l'intelligence artificielle seraient assujettis à l'obligation de protéger les enfants et d'agir de manière responsable. Il leur faudrait atténuer le risque de comportement préjudiciable de leur part ou le risque d'induire un comportement préjudiciable chez l'enfant. La protection de nos enfants incombe à tout le monde.

Il y a 25 ans, l'intimidation prenait souvent fin à la fin de la journée scolaire. Aujourd'hui, les enfants peuvent continuer d'être harcelés, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, puisqu'ils ont directement accès aux plateformes de médias sociaux au moyen de leur téléphone. Ils sont également plus vulnérables aux prédateurs en ligne et à d'autres acteurs nuisibles qui peuvent désormais les atteindre facilement. Qu'il s'agisse de harcèlement en ligne, de diffusion de mésinformation ou de prolifération de contenus préjudiciables comme la porno-vengeance ou les hypertrucages générés par l'intelligence artificielle, les jeunes doivent affronter des problèmes que les générations précédentes n'auraient jamais pu imaginer.

Dans cette nouvelle ère numérique, l'IA, les algorithmes et les technologies d'hypertrucages favorisent également l'émergence de nouvelles formes de violence et de harcèlement fondé sur le sexe à l'encontre des femmes et des jeunes filles. Nous devons adopter une approche pangouvernementale pour examiner comment ces mesures, associées aux actions que nous avons menées au cours de l'année écoulée, s'articulent entre elles. Nous avons avancé sur une partie de ce dossier grâce au projet de loi C-16, Loi visant à protéger les victimes, par laquelle le gouvernement a introduit des réformes visant à protéger les enfants dans les environnements en ligne, ce qui a notamment consisté à élargir la définition de l'infraction de leurre d'enfants afin de mieux lutter contre la sextorsion, à criminaliser les hypertrucages à caractère sexuel non consensuels, à criminaliser les représentations de bestialité utilisées pour amadouer les enfants, à alourdir les peines pour les infractions liées à l'exploitation des enfants et à exiger des plateformes en ligne qu'elles conservent les preuves plus longtemps afin que les délinquants puissent être traduits en justice. En tant que femme occupant une fonction publique, il a été extrêmement gratifiant de voir le gouvernement collaborer avec les autres partis à la Chambre pour veiller à ce que la diffusion d'hypertrucages à caractère sexuel non consensuels soit criminalisée.

● (1920)

Aucun projet de loi ne peut à lui seul s'attaquer à tous les aspects de ces préjudices. Nos mesures législatives, nos efforts de prévention, nos groupes d'intervenants et nos autres mesures de soutien doivent travailler de concert pour assurer la sécurité des jeunes.

La semaine dernière, j'ai organisé une projection d'un documentaire sur la Colline où des parlementaires, des membres du personnel et des partenaires communautaires se sont réunis pour visionner *Miss Representation: Rise Up*. Le documentaire, réalisé par Jennifer Siebel Newsom, explore la manière dont les médias sociaux et l'intelligence artificielle alimentent un ressac culturel contre les femmes et les jeunes filles, ce qui nuit à leur santé mentale, à leur autonomie et à leur pouvoir politique. Le film fait suite à l'original, qui a débuté il y a 15 ans, et cette mise à jour montre à quel point les expériences des femmes et des jeunes filles avec les médias et la technologie se sont rapidement intensifiées au fil du temps. Le film nous rappelle non seulement les préjudices que l'espace en ligne peut causer aux jeunes femmes, mais il envoie aussi un message puissant: l'innovation technologique doit s'accompagner d'une responsabilité.

Les plateformes de réseautage social doivent être encadrées et réglementées de manière à assurer la sécurité des enfants en ligne. Le projet de loi C-34 constitue la première mesure législative nationale à définir un cadre réglementaire pour les agents conversationnels basés sur l'IA. Il impose davantage de transparence de la part de ces agents en exigeant qu'ils dirigent les usagers qui expriment des idées suicidaires ou qui disent vouloir se faire du mal ou causer un préjudice grave à d'autres personnes vers des services d'intervention. Il oblige aussi les exploitants à communiquer à la nouvelle Commission canadienne de la sécurité numérique, de manière précise et transparente, leurs politiques de signalement de conversations aux services d'urgence, comme la GRC, lorsque quelqu'un menace de causer un préjudice grave à autrui. La tragédie de Tumbler Ridge nous rappelle douloureusement ce qui est en jeu et elle fait ressortir un principe crucial pour l'examen du projet de loi et du cadre.

Les Canadiens s'attendent à ce que les plateformes en ligne prévoient des protocoles de sécurité efficaces et des paliers d'intervention afin d'assurer la sécurité de leurs usagers et d'aviser les forces de l'ordre d'éventuels actes de violence. Nous pouvons mieux faire pour les enfants et les familles; nous en avons le devoir, même. Le projet de loi dénote un grand pas en avant en vue de rendre l'environnement numérique plus sûr pour les enfants d'un océan à l'autre. Le monde évolue, et nos mesures législatives doivent tenir compte des nouvelles réalités. La responsabilité n'en revient pas exclusivement aux parents et aux éducateurs.

Plus tôt ce mois-ci, j'ai eu l'occasion de participer à une table ronde avec Pinterest aux côtés de représentants de la société civile et du monde universitaire. Le message qui est clairement ressorti est que nous devons élaborer une mesure législative appropriée. Cela implique notamment de mettre en place un système offrant des protections solides aux enfants et aux jeunes, tout en reconnaissant que les plateformes numériques ne sont pas toutes conçues ni utilisées de la même manière. Le projet de loi C-34 reflète cette approche. La commission peut exempter certaines entreprises de l'obligation de vérifier l'âge des utilisateurs si celles-ci démontrent qu'elles mettent en place des mesures de protection adéquates destinées à protéger les enfants et les jeunes.

Le gouvernement libéral a été élu avec le mandat de protéger les Canadiens, et cette responsabilité s'étend à nos enfants. De nombreuses démocraties dans le monde prennent déjà des mesures et comprennent que l'ère numérique exige de nouvelles mesures de protection et de nouvelles normes en matière de responsabilité. En tant que puissance moyenne dotée de solides valeurs démocratiques et d'une tradition de défense des droits de la personne, le Canada a désormais l'occasion de contribuer à façonner le débat mondial croissant sur la sécurité numérique. Nous pouvons travailler aux côtés de nos partenaires internationaux et établir des normes communes, adopter des pratiques exemplaires et partager notre expertise.

Alors que nous réfléchissons à ce qui fonctionnera le mieux au Canada, nous avons l'occasion d'encourager les plateformes à concevoir des espaces plus sûrs dès le départ. Cela implique de leur confier des responsabilités claires afin de placer la sécurité des jeunes au cœur de la conception de leurs produits. Les interdictions générales ne suffisent pas à elles seules à aider les jeunes à s'y retrouver dans le monde numérique. Nous devons y associer les compétences nécessaires pour reconnaître les dangers et fixer des limites, afin que chacun puisse utiliser la technologie de manière responsable. Cela peut servir de modèle pour nous tous, alors que nous apprenons ensemble à utiliser ces nouvelles technologies.

Nous n'avons pas à choisir entre innovation et sécurité. Le Canada peut être à l'avant-garde dans ces deux domaines. Grâce à des mesures législatives comme le projet de loi C-34, le Canada peut contribuer à établir la norme pour un avenir numérique qui place le bien-être des jeunes au premier plan.

● (1925)

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours du député. C'est un bon projet de loi, mais ce qui me pose problème, c'est qu'on part du principe que ces soi-disant plateformes ont le droit d'exister, qu'elles font partie de notre monde et qu'on ne peut rien y faire.

Je me demande si le gouvernement a réfléchi au fait que — et le député pourrait peut-être soulever la question au sein de son caucus —, si nous ne les appelions pas des plateformes, mais plutôt des éditeurs, nous disposerions d'une montagne de règles de common law sur la marche à suivre lorsqu'un éditeur publie quelque chose de préjudiciable. S'il y a responsabilité solidaire et commune, la personne qui publie un contenu de façon anonyme et l'éditeur en sont tous deux responsables. C'est une question plus large, mais je tenais à la poser dès maintenant.

Chi Nguyen: Monsieur le Président, ma collègue a posé une question fantastique et très réfléchie sur la place que cela occupe dans l'écosystème. Nous posons tous des questions réfléchies sur les régimes de réglementation et les outils qui seraient les plus adéquats, et je pense que l'approche préconisée par le gouvernement en vue de mettre sur pied une commission indépendante sur la sécurité numérique aidera à déterminer ce qu'il faut faire.

L'hon. Rechie Valdez (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme), Lib.): Monsieur le Président, la députée a mentionné le documentaire *Miss Representation: Rise Up*, que j'ai moi aussi regardé. Il présente deux jeunes femmes remarquables dont les expériences en ligne révèlent une réalité franchement bouleversante. Selon la députée, en quoi la Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique répondra-t-elle aux préoccupations soulevées par ces jeunes femmes dans le documentaire?

Chi Nguyen: Madame la Présidente, la ministre et moi avons beaucoup aimé regarder ce film ensemble. À l'heure où de nombreuses jeunes femmes réfléchissent à leur place dans la vie démocratique et à leur engagement citoyen, nous avons le devoir d'avancer avec discernement et de veiller à bien faire les choses. Les menaces qui pèsent sur la démocratie canadienne sont bien réelles. Nous devons faire en sorte que tous puissent participer à la vie démocratique en toute sécurité. C'est précisément ce à quoi contribue le travail que nous accomplissons ici.

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son excellent discours que j'ai vraiment beaucoup aimé.

Elle est mère de deux enfants; je suis papa de quatre enfants et grand-papa de trois petits-enfants. On va en entendre parler toute la soirée. Je vais toujours le répéter, parce que j'en suis fier. J'ai 51 ans et j'ai eu mon premier garçon à l'âge de 20 ans. Ça change une vie. Mon fils de 31 ans a maintenant trois enfants, mais la réalité est différente. La réalité a évolué. Quand j'avais 20 ans, on n'avait pas les tablettes ou les téléphones cellulaires. On faisait de son mieux. Je le regarde aujourd'hui avec ses trois fils et je me demande comment il fait pour contrôler et gérer tout ça, compte tenu de tout ce qui se passe actuellement sur les plateformes numériques.

J'aimerais poser la question suivante à ma collègue. Est-ce qu'elle croit que le gouvernement devrait aider les parents, non pas se substituer à eux, mais les soutenir?

Au bout du compte, ce sont les parents qui ont la responsabilité de s'occuper de leurs enfants et de prendre des décisions à leur sujet tous les jours. Toutefois, un gouvernement responsable peut certainement venir les appuyer dans l'éducation de leurs enfants au quotidien. J'aimerais savoir si ma collègue pense que le gouvernement devrait aider les parents.

[*Traduction*]

Chi Nguyen: Madame la Présidente, l'école de mes enfants m'a informée aujourd'hui que des hypertrucages circulaient parmi les élèves de 7e et de 8e année. Tout le monde a un rôle à jouer, y compris le gouvernement. Il y a aussi un important travail de sensibilisation et d'éducation à accomplir. C'est un travail que nous avons entrepris à titre de gouvernement, mais nous ne pouvons le faire seul. Nous devons travailler de concert avec les intervenants pour bien faire les choses. C'est loin d'être terminé.

● (1930)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à insister sur ce que cible le projet de loi en fait de contenu préjudiciable: contenu intime non consensuel, victimisation sexuelle d'enfants, contenu poussant un enfant à s'automutiler, intimidation d'un enfant, haine, incitation à la violence et contenu relatif au terrorisme ou à l'extrémisme violent. C'est important d'établir qu'il est question de beaucoup de préjudices. C'est principalement ce qui rend le projet de loi nécessaire. La commission qui verra le jour s'occupera de l'application.

Chi Nguyen: Je suis d'accord, madame la Présidente.

Pauline Rochefort (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (Développement rural), Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-34, loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique.

Je veux que les habitants de Nipissing—Timiskaming sachent pourquoi je voterai en faveur de ce projet de loi. Je m'explique. Je vais commencer par une question qui va trahir mon âge, mais qui est simple. Les députés se souviennent-ils de l'époque où assurer la sécurité d'un enfant signifiait savoir où il se trouvait et avec qui il était? Beaucoup de parents et de grands-parents se souviendront de cette époque. La règle était simple: il fallait rentrer à la maison avant la tombée de la nuit.

Aujourd'hui, un enfant peut être assis dans le salon à côté de son parent et discuter en ligne avec quelqu'un que le parent ne connaît pas du tout. Le parent est rassuré parce que son enfant est à la maison, mais les risques en ligne peuvent être cachés. La porte de la maison a beau être verrouillée, le téléphone, lui, est toujours connecté. Un message cruel peut arriver à n'importe quelle heure, une image humiliante peut se propager en quelques secondes, et l'intimidation peut suivre un enfant de l'école jusqu'à la maison.

L'enfance a changé. Le rôle parental, comme mon collègue l'a décrit tout à l'heure, est devenu plus compliqué. Vivre dans une collectivité paisible du Nord de l'Ontario ne met pas un enfant à l'abri des préjudices en ligne. Nous protégeons les enfants à l'école et sur nos routes, et ils méritent la même protection en ligne.

Les parents, les écoles et les gouvernements ont tous un rôle à jouer, tout comme les entreprises derrière TikTok, Instagram, Snapchat, Facebook, YouTube et d'autres encore qui sont actives actuellement ou qui vont le devenir. Je pense qu'il est très important de souligner que toutes ces entreprises offrent de nombreux avantages. Nous en profitons. Dans le Nord de l'Ontario, où les distances font partie de notre quotidien, les plateformes en ligne aident les jeunes à rester proches de leurs amis et de leur famille, y compris de leurs grands-parents. Elles les aident à apprendre, à créer et à tisser des liens. Ces liens sont importants, et il y a beaucoup d'autres avantages dont nous pourrions parler. Notre tâche consiste à préserver ces avantages tout en réduisant les risques.

[*Français*]

Les données nous montrent qu'il faut agir. Selon Statistique Canada, un jeune Canadien sur quatre âgés de 12 à 17 ans a déclaré avoir subi de la cyberintimidation au cours de l'année précédente. Chez les jeunes qui ont beaucoup de difficultés à se faire des amis, c'est même plus haut, soit un jeune sur trois. Pensons-y. Ce sont des jeunes qui ont de la misère à créer des liens qui vont en ligne et qui subissent de la cyberintimidation. Derrière ces chiffres, il y a des enfants, des familles et des souffrances bien réelles.

[*Traduction*]

Que ferait le projet de loi C-34? Je vais parler des trois principaux changements.

Premièrement, il protégera plus efficacement les enfants de moins de 16 ans. Il interdira à ces enfants d'avoir des comptes sur les réseaux sociaux. Les plateformes visées pourront toutefois obtenir une exemption si elles réussissent à démontrer qu'elles prévoient des mesures de protection adéquates des enfants. Cela incitera les entreprises en question à agir pour rendre leurs services plus sûrs.

Deuxièmement, le projet de loi créera une commission de la sécurité numérique, qui examinera les plans de sécurité numérique des entreprises et déterminera si celles-ci se conforment à leurs obligations. Si une entreprise gagne de l'argent en fournissant des services aux Canadiens, il tombe sous le sens qu'elle soit tenue d'expliquer comment elle gère ces risques. Il faut que quelqu'un vérifie si les mesures prises sont adéquates. Ce serait le rôle de la commission de la sécurité numérique.

Troisièmement, le projet de loi exigera que des mesures soient prises relativement au contenu en ligne le plus préjudiciable, notamment le contenu qui montre des enfants victimes d'infractions de nature sexuelle et les images intimes diffusées sans consentement. Le cadre proposé exigerait que le contenu de ce type soit rendu inaccessible quelques heures après qu'il a été identifié par le fournisseur de service ou signalé par un utilisateur. Les députés peuvent s'imaginer une jeune personne qui découvre qu'une image intime la représentant a été diffusée. On peut imaginer la peur qu'elle peut ressentir et se mettre à la place d'un parent qui cherche un moyen de faire cesser cela. Dans pareils cas, le facteur temps est critique.

Le projet de loi s'attaquerait également aux risques liés à l'intelligence artificielle et, plus précisément, aux agents conversationnels. Les fournisseurs de services d'agents conversationnels réglementés seraient tenus de prendre des mesures qui réduisent les comportements préjudiciables et qui aiguillent les utilisateurs vers des services de soutien en cas de crise dans certaines situations graves.

Certains parents diront qu'ils connaissent leur enfant, qu'ils savent ce qu'il y a de mieux pour lui et que la décision leur revient. Je respecte ce point de vue. Certes, les parents connaissent leurs enfants mieux que les gouvernements ne le pourront jamais, mais ils ne conçoivent pas les systèmes qui décident quelle vidéo apparaît à côté d'une vidéo qu'ils ont approuvée. Ils ne peuvent pas contrôler la vitesse à laquelle une image peut se propager ni vérifier chaque compte qui entre en contact avec leur enfant. Dans ce contexte, à quel point une famille peut-elle vraiment exercer un contrôle? Pensons à un parent qui travaille par quarts, à un aidant naturel qui a plusieurs enfants ou encore à un grand-parent qui ne connaît à peu près pas l'application. La sécurité en ligne ne devrait pas entièrement dépendre du temps libre ou des connaissances techniques d'une famille.

Nous reconnaissons déjà que les règles évoluent à mesure que les enfants grandissent. Nous fixons l'âge minimum pour la conduite automobile, nous exigeons des dispositifs de sécurité dans les véhicules et nous enseignons aux jeunes comment bien conduire. Bien que les médias sociaux soient certainement différents de la conduite automobile, le principe s'applique. L'éducation, les conseils prodigués par la famille et les normes de sécurité peuvent aller de pair.

Tout comme il y a jeunes qui prennent le volant avant d'être en âge de conduire, il y en a qui tenteront de contourner les règles. C'est pourquoi le projet de loi exigerait que les plateformes visées utilisent des mécanismes efficaces de vérification de l'âge, sous la surveillance de la commission de la sécurité numérique. Les entreprises qui ne s'acquittent pas de leurs obligations pourraient faire l'objet d'ordonnances correctives et de sanctions financières substantielles. Il n'est pas nécessaire qu'une mesure prévienne tous les incidents pour être utile. Les ceintures de sécurité en sont un excellent exemple. Elles ne préviennent malheureusement pas toutes les blessures, mais nous en avons tout de même besoin parce qu'il est important de réduire les risques.

Le critère devra être clair. Ces mesures fonctionnent-elles et sont-elles proportionnelles aux risques?

● (1935)

[*Français*]

Il faut aussi répondre à des questions essentielles. Comment vérifier l'âge sans compromettre la vie privée? Qui aura accès aux renseignements recueillis? Combien de temps seront-ils conservés? Ce sont toutes d'excellentes questions. Le projet de loi prévoit des protections pour les renseignements utilisés lors de la vérification de l'âge, y compris leur protection et leur destruction une fois la vérification terminée. Il limite aussi leur collecte et leur utilisation aux fins de cette vérification. Protéger les enfants, c'est aussi protéger leurs renseignements personnels. Ça va main dans la main.

Il est important de noter que les Canadiens souhaitent que nous agissions. Dans un sondage mené par Angus Reid, réalisé en mars 2026 auprès de 4000 personnes, 75 % des répondants appuyaient une interdiction des médias sociaux pour les moins de 16 ans. Dans Nipissing—Timiskaming aussi, des citoyens nous appellent à mieux protéger les enfants en ligne.

Il y a certainement des raisons pour hésiter. Certains détails seront difficiles à régler, mais l'inaction a aussi des conséquences.

● (1940)

[*Traduction*]

Un enfant qui se fait intimider ce soir en subit déjà les effets négatifs. Une famille qui tente d'empêcher une image intime de se propager a un besoin immédiat. Nous ne pouvons pas promettre de créer un monde sans risque, mais nous pouvons prendre des mesures raisonnables pour le rendre plus sécuritaire. Pendant que le Parlement étudie ce projet de loi, il faut que les jeunes eux-mêmes aient voix au chapitre. J'encourage les jeunes de Nipissing—Timiskaming à communiquer avec mon bureau pour nous dire ce qui les aide en ligne, ce qui les préoccupe et ce qui rendrait leur expérience plus sécuritaire. Nous devons entendre ce qu'ils ont à dire.

Je termine en disant que, en fin de compte, nous avons tous — jeunes, vieux, parents ou non — la responsabilité de veiller à ce que tous les enfants soient prêts pour le monde dans lequel ils commencent à se tailler une place. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que le monde soit sécuritaire pour eux. Les enfants méritent un monde sécuritaire.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, ma collègue d'en face a parlé des collectivités rurales et éloignées. Nous savons que ces mesures de protection sont nécessaires pour assurer la sécurité des enfants en ligne. Toutefois, des recherches exhaustives ont démontré qu'avec les bonnes mesures de protection, en particulier pour les jeunes âgés d'environ 15 ou 16 ans, certains médias sociaux pourraient en réalité présenter des avantages, en particulier dans les collectivités rurales ainsi que pour les jeunes faisant partie d'une minorité sexuelle. Ces jeunes adultes dépendent parfois des plateformes en ligne pour obtenir du soutien de leurs pairs, créer des liens culturels et avoir accès à des ressources qui ne sont pas disponibles dans leur environnement hors ligne. Ces données sont confirmées par des examens universitaires systémiques.

Je ne dis pas qu'il ne devrait pas y avoir de mesures de protection en ligne pour les enfants, au contraire, mais si le gouvernement entend mettre en œuvre ces mesures, ces ressources risquent également de disparaître.

Que compte-t-elle faire pour les remplacer?

Pauline Rochefort: Madame la Présidente, effectivement, je suis originaire de ce que l'on pourrait qualifier de collectivité rurale du Nord. En fait, au cours du dernier mois, nous avons passé de nombreux appels aux résidents de ma circonscription. Ce projet de loi bénéficie d'un très fort appui, mais certains sont préoccupés par le fait que les jeunes de 16 ans et moins sont exposés aux médias sociaux. Je suis consciente de tous les avantages qu'elle a soulignés et je partage son point de vue. Parallèlement, il y a là dehors un monde qui doit également être réglementé, et c'est précisément ce que ce projet de loi propose.

L'hon. Rechie Valdez (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme), Lib.): Madame la Présidente, Miriam, une habitante de ma circonscription, a déclaré que depuis qu'elle est devenue mère, l'évolution rapide des médias sociaux l'inquiète énormément. Elle espère que son fils pourra grandir dans un monde où il sera mieux protégé dans ses activités en ligne. Elle sait que sa capacité à le protéger a ses limites. Tous les autres produits destinés aux enfants doivent respecter certaines normes en matière de sécurité avant d'être mis à leur portée, notamment les sièges d'auto, les médicaments et les jouets. Elle craint que lorsque son fils sera plus âgé et qu'il voudra avoir un téléphone, cela lui donne un accès illimité à un espace non réglementé en ligne. En effet, les applications mobiles constituent la seule catégorie de produits qui n'est pas assujettie à de telles normes de sécurité.

Je voulais simplement demander à la députée ce qu'elle pense des préoccupations de Miriam.

Pauline Rochefort: Madame la Présidente, je répondrai simplement que d'autres démocraties, notamment l'Australie et le Royaume-Uni, prennent les mesures qui s'imposent, et ce, précisément pour la raison décrite par la députée. Il est donc temps que notre pays leur emboîte le pas.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, encore une fois, je tiens simplement à souligner que ma collègue d'en face n'a pas répondu à la question. Elle n'a pas parlé des ressources qui seraient mises à la disposition des jeunes minorités sexuelles dans les collectivités rurales qui pourraient utiliser, avec des mesures de protection appropriées, certains types de médias sociaux pour trouver des ressources et trouver une communauté. Elle n'a pas répondu à cette question, et c'est une préoccupation dans sa circonscription dont elle n'a pas assumé la responsabilité.

Nous savons qu'en Australie, une loi très semblable a en fait poussé les enfants à délaisser les espaces sûrs et à se tourner vers le Web clandestin. Le projet de loi ne dit rien sur la façon dont le gouvernement s'y prendrait. En fait, il demande au Parlement de transférer beaucoup de pouvoirs dans la réglementation sans répondre à certaines de ces questions clés. De plus, le projet de loi n'inclut pas certains des endroits les plus pernicieux où la sécurité en ligne fait défaut, comme les plateformes de jeu.

Pourquoi ma collègue ne parle-t-elle pas des types de ressources qui seraient retirées aux jeunes minorités sexuelles de sa circonscription? Pourquoi resterait-elle silencieuse et ne fournirait-elle pas plus de détails ou d'analyses sur le fait que certains types de plateformes où nous savons que ce type d'abus se produit, comme les plateformes de jeu, ne sont pas inclus dans ce projet de loi?

● (1945)

Pauline Rochefort: Madame la Présidente, c'est une question assez longue qui a été posée, et c'est pourquoi je propose que ce projet de loi soit renvoyé au comité. Il faut l'étudier et en discuter. Je pense que c'est exactement le genre de question qui est très pertinente et qui devrait être soulevée au comité.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Brampton-Ouest.

La nécessité de mieux protéger les enfants en ligne est bien réelle. Pour mettre les choses en perspective, un jeune Canadien sur quatre âgé de 12 à 17 ans a subi une forme quelconque de préjudice en ligne. Les services de police ont signalé 16 905 incidents d'exploitation sexuelle en ligne en 2024, ce qui correspond à une hausse de 347 % depuis dix ans sous le gouvernement libéral. Les parents essaient de mettre en place des mesures de protection pour leurs enfants en ligne, mais ils demandent également notre aide. Toute approche que nous adoptons pour fournir ces mesures de protection devrait nous permettre de soutenir les parents tout en protégeant leurs droits et ceux de leurs enfants, notamment leur droit de déterminer comment leur enfant devient un citoyen numérique, tout en veillant à ce que cet environnement soit sécuritaire et en respectant les droits à la vie privée et à la liberté d'expression des Canadiens.

La question dont la Chambre devrait être saisie n'est pas de savoir si nous devons agir, mais plutôt de déterminer comment nous devons le faire et si ce projet de loi est suffisant, ou s'il nous demande de déléguer des pouvoirs qui nous appartiennent en tant que parlementaires en échange d'assurances vagues qui méritent véritablement des réponses de la part du gouvernement.

J'ai de nombreuses réserves concernant ce projet de loi, et je vais commencer par le sujet dont nous venons de débattre, à savoir l'interdiction des comptes de médias sociaux. Ma première question porte sur les pratiques exemplaires que nous avons déjà pu observer lors de la mise en œuvre de dispositions similaires en Australie. Nous avons constaté que la plupart des jeunes âgés de 16 ans disposaient toujours de comptes plusieurs mois après l'entrée en vigueur de la mesure. Les plaintes pour préjudice n'ont pas diminué de manière significative. Ce qui s'est passé, c'est que les adolescents se sont tournés vers les VPN, ont partagé les identifiants de membres de leur famille ou ont tout simplement menti sur leur âge. L'interdiction n'a en réalité rien changé.

En ce qui concerne cet aspect du projet de loi C-34, voici les questions que je me pose. Si un adolescent est exclu d'une grande plateforme dotée d'une équipe et d'un système de sécurité bien établis et inspirant confiance, où ira-t-il — car il ira bien quelque part —, et le gouvernement s'est-il penché sur cette question, d'autant plus que d'autres pays ont déjà tenté cette expérience? Se dirigera-t-il vers des recoins d'Internet sans modération que ses parents ne connaissent pas? Le gouvernement s'est-il demandé si cette mesure risquait de pousser des jeunes vulnérables vers des recoins plus sombres d'Internet? Comment le gouvernement évaluera-t-il l'efficacité de cette mesure? Le gouvernement est resté silencieux sur ces questions.

Cette question mérite un examen beaucoup plus approfondi en raison du fonctionnement de l'interdiction proposée par le projet de loi. Une plateforme pourrait demander une « exemption » à la nouvelle commission proposée dans le projet de loi si elle offre des « mesures de protection adéquates ». Qui déterminerait en quoi les mesures sont adéquates et à quel moment cela serait-il déterminé? Le projet de loi ne dit rien à ce sujet. Si les grandes plateformes peuvent obtenir des exemptions, s'agit-il d'une interdiction ou d'une négociation menée à l'extérieur de la Chambre entre un organisme de réglementation, et non des élus, et les géants du Web? Cela me pose un problème. Si des mesures de protection sont suffisantes pour obtenir une exemption, pourquoi ne pas les inscrire maintenant dans la loi pour toutes les plateformes? Ce sont des questions auxquelles le gouvernement n'a pas répondu, et je soupçonne que ce sujet suscite aussi des préoccupations au sein de son caucus.

Le projet de loi C-34 énonce les types généraux de services qu'il couvrirait, à savoir les médias sociaux, la diffusion en direct, les services de contenu pour adultes et les agents conversationnels utilisant l'intelligence artificielle, mais le critère exact qui détermine si un service doit être considéré comme un service de média social réglementé devra être précisé dans la réglementation qui sera rédigée plus tard. On demande au Parlement d'adopter un projet de loi avant de savoir où se situe la limite. Celle-ci serait fixée par le Cabinet, et non par la Chambre. On nous demande donc de transférer ce pouvoir. L'interdiction elle-même ne serait pas automatique en vertu de cette loi. Elle ne s'appliquerait qu'aux plateformes que le Cabinet choisira plus tard de nommer dans la réglementation. Or, ce serait probablement à nous d'en débattre au Parlement.

De plus, de nombreux dangers graves auxquels les enfants sont exposés en ligne, comme la manipulation psychologique et la sextorsion, se produisent sur les plateformes de jeu et les services de clavardage. Ces situations seraient-elles englobées par le projet de loi? Il semble que non. Le gouvernement peut bien dire que le Cabinet aura la possibilité d'ajouter de nouvelles catégories de services, mais pourquoi faut-il qu'on s'en remette à la réglementation? Pourquoi ne tenons-nous pas ce débat maintenant? J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement ne dit rien à ce sujet. Y a-t-il une raison qui explique son mutisme? Est-ce à cause du lobbying ou parce que les mesures de protection existantes sont assez bonnes? Serait-ce parce qu'il ne pense pas pouvoir établir un cadre qui respecte la vie privée des gens ou parce que le projet de loi n'est pas technologiquement neutre? Ce sont toutes des questions auxquelles le gouvernement devrait être en mesure de répondre.

● (1950)

Le projet de loi ne dit rien non plus sur la façon dont la vérification de l'âge serait effectuée. Ces détails seraient également laissés à la réglementation, ce qui soulève de grandes questions pour moi. Demandera-t-on aux Canadiens, par exemple, de fournir un permis de conduire pour accéder aux médias sociaux? La loi australienne dit précisément que personne ne peut être forcé de fournir une pièce d'identité délivrée par un gouvernement pour prouver son âge, mais le projet de loi ne dit rien à ce sujet.

Le projet de loi C-34 ne dit rien non plus sur le recours à des fournisseurs tiers, que les plateformes embauchent souvent pour effectuer des vérifications de l'âge. Comment le gouvernement ferait-il en sorte que ces fournisseurs ne réutilisent pas ces données, et comment un exploitant détruirait-il ces données tout en conservant les registres exigés par le projet de loi pour prouver qu'il s'est conformé à la loi? La protection des enfants ne devrait jamais au grand jamais exiger que chaque adulte remette son identité au gouvernement, et le projet de loi ne dit rien à ce sujet.

Il faut examiner de très près le pouvoir de réglementation que le projet de loi conférerait à un organisme qui n'existe pas encore. Des analystes indépendants ont compté environ 50 décisions majeures laissées au Cabinet et à la nouvelle commission après le vote du Parlement sur le projet de loi. Les questions comme quels services sont couverts, quelle vérification de l'âge est adéquate, qu'est-ce qui est considéré comme une conception sécuritaire, comment les plaintes sont jugées et qui obtient une exemption restent sans réponse.

Ces questions méritent des réponses, car elles constituent le fond même de la loi. En adoptant ce cadre tout en laissant à la réglementation le soin de définir le fond de ce qui pourrait s'apparenter à des restrictions de la liberté d'expression et du droit à la vie privée, le Parlement ouvrirait la voie à un processus où des lobbyistes du secteur technologique aux moyens considérables et des fonctionnaires non élus auraient voix au chapitre, tandis que les parlementaires, pourtant élus pour prendre ces décisions, en seraient exclus – et il ne s'agit pas là de décisions mineures. La commission prévue par le projet de loi serait à la fosi responsable de la réglementation, des enquêtes, de l'application de la loi et des jugements. Elle disposerait d'un large éventail de pouvoirs qu'elle pourrait utiliser pour exiger la communication de renseignements, et ses membres seraient nommés par le Cabinet, ce qui ferait d'eux, essentiellement, des nominations politiques. De plus, tant qu'un nombre suffisant de membres n'aura pas été nommé, le président pourrait prendre ces décisions à lui seul, ce qui mérite également d'être examiné de plus près et de faire l'objet d'un débat.

Ces règlements seraient-ils renvoyés à la Chambre ou à un comité avant leur entrée en vigueur? Je ne le pense pas. À mon avis, cela mérite d'être examiné de près. Le seul examen prévu dans le projet de loi serait effectué par le ministre, et non par un comité de la Chambre, et ce, seulement trois ans après son entrée en vigueur.

Il y a tellement d'autres questions. Que ferait un petit exploitant si on lui infligeait une amende? Pourquoi les limites de la sécurité en ligne devraient-elles être fixées par des fonctionnaires non élus, plutôt que par des députés tenus de rendre des comptes aux Canadiens? Nous pourrions tenir cette discussion à la Chambre aujourd'hui, mais le gouvernement a encore une fois choisi d'essayer de nous amener à transférer des pouvoirs à des organismes de réglementation sans répondre à des questions assez fondamentales sur l'efficacité, comme celle de savoir si cela fonctionnerait réellement et si cela protégerait les enfants en ligne ainsi que la liberté d'expression.

Depuis des années, j'essaie de prendre la parole à la Chambre comme Cassandre, en disant que nous avons un problème et que le gouvernement tarde à agir. En tant que simple députée, j'ai passé des années à rédiger des projets de loi. J'ai présenté un projet de loi révisé, le projet de loi C-216, qui prévoyait une obligation légale de diligence pour les exploitants en ligne. Il est plus neutre sur le plan technologique et plus clair en ce qui concerne les pouvoirs. Il donnerait également plus d'options aux parents quant à la façon dont ils organisent l'expérience numérique de leurs enfants à mesure que ceux-ci deviennent des cybercitoyens. Par ailleurs, le projet de loi C-216 est conçu pour suivre le rythme de technologies comme l'intelligence artificielle, et je me demande si c'est le cas du projet de loi C-34.

La dernière chose que je dirai, c'est que, de toute évidence, mon projet de loi garantirait la protection de la vie privée. Il obligerait les exploitants à utiliser la technologie de détection de l'âge qui leur sert déjà à personnaliser les publicités, et à y ajouter des mesures supplémentaires de protection de la vie privée au lieu de demander une pièce d'identité. De plus, il interdirait expressément l'utilisation d'un identificateur numérique.

Je me demande pourquoi le gouvernement a adopté cette approche, qui s'est soldée par un échec dans le cadre de projets de loi précédents, et pourquoi il a encore une fois écouté les bureaucrates. Nous savons que les parents ont besoin de ces mesures de protection. Or, comme le projet de loi présenté par le gouvernement doit être examiné minutieusement, je crains que les règlements qui en découleront fassent l'objet de contestations constitutionnelles, car ils n'auront pas été examinés à fond ici.

Le gouvernement a beaucoup d'explications à donner. Il devra préciser de nombreux détails pour garantir la sécurité des enfants en ligne et pour protéger la vie privée et la liberté d'expression des Canadiens.

● (1955)

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son importante allocution sur ce projet de loi, qui, lui aussi, est important.

Dans son allocution, que j'ai bien écoutée, il y avait beaucoup de « pourquoi » — je ne sais pas combien de fois elle a répété ce mot. Tout de suite, ça m'a fait penser au statu quo. Souvent, on demande pourquoi on ne fait pas ceci ou pourquoi on ne fait pas cela. Il y a des parents qui se disent que, le statu quo, ça suffit, qu'il faut aller de l'avant. Les parents qui sont à la maison et qui, comme moi, voient à quel point les choses ont évolué au cours des dernières années sont inquiets. Ils veulent que le gouvernement prenne des décisions et aille de l'avant. Souvent, quand on demande trop pourquoi, les années passent et on ne fait rien.

Ma collègue est-elle d'accord pour que le gouvernement puisse aider les parents? Est-elle d'accord pour faire évoluer ce projet de loi, afin qu'on ait des balises pour aider les parents à bien faire l'éducation de leurs enfants?

[*Traduction*]

L'hon. Michelle Rempel Garner: Madame la Présidente, je vais répondre à mon collègue par la question suivante: comment se fait-il qu'il ait fallu qu'une simple députée comme moi rédige un projet de loi à ce sujet, alors que le gouvernement dispose de 800 000 fonctionnaires qui auraient pu faire ce travail depuis des années? Pourquoi le gouvernement tient-il tant à présenter à la Chambre des communes des projets de loi dépourvus de détails? Pourquoi le gouvernement présume-t-il que, pour protéger les enfants en ligne, les Canadiens devraient accepter que l'on aille de l'avant sans obtenir de réponses à ces questions?

Il y a près de trois ans, j'ai présenté un projet de loi qui répondait aux questions que j'ai posées aujourd'hui. Le gouvernement aurait pu le reprendre à son compte. C'est d'ailleurs ce que j'espérais, et je l'ai dit à maintes reprises. Or, il ne l'a pas fait. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce qu'il a présenté plusieurs versions mal conçues de cette mesure législative, auxquelles les Canadiens se sont opposés.

Les Canadiens veulent que leurs enfants soient protégés en ligne. Ils savent que le gouvernement a tardé à présenter un projet de loi à cet effet. Je pense qu'il incombe au gouvernement de répondre aux questions visant à déterminer si ce projet de loi sera réellement efficace et s'il permettra de préserver la liberté d'expression et la vie privée des Canadiens en ligne.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je comprends que la députée estime que son projet de loi d'initiative parlementaire est parfait, qu'il n'a absolument aucun défaut et qu'il aurait déjà dû recevoir la sanction royale. Cela dit, je pense que tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, s'accordent à dire qu'il faut agir.

C'est vrai que le projet de loi ne contient pas tous les détails dont la députée a parlé dans son discours, mais, aujourd'hui, nous nous penchons sur le principe même du projet de loi. Bon nombre des questions qu'elle a soulevées trouveront une réponse lorsque le projet de loi passera à l'étape de l'étude en comité. Nous n'allons pas intégrer dans un projet de loi tous les éléments que la députée a mentionnés, puis le présenter tel quel. Si nous tenions compte de toutes les observations de la députée, ce projet de loi ferait 1 500 pages.

La députée appuie-t-elle le principe de créer une commission?

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je ne sais pas ce que vous en pensez, madame la Présidente, mais je n'aime décidément pas qu'un homme me dise que j'ai dit une chose que je n'ai pas dite. Je suis sûre que vous compatissez avec moi.

Ce que j'ai dit par le passé, c'est que mon projet de loi était un point de départ il y a trois ans, et il ne compte pas 1 500 pages, mais environ 30. Il décrit clairement l'obligation de diligence qui incomberait aux exploitants en ligne.

Ce que disent les libéraux et le ministre, c'est que les centaines de milliers de bureaucrates fédéraux n'auraient vraiment pas pu rédiger un projet de loi qui dirait exactement aux Canadiens ce qu'il accomplirait. Cela leur aurait été impossible. Ils demandent au Parlement de transférer les pouvoirs dont nous disposons à des bureaucrates non élus qui prendraient ces décisions à la table avec les géants du Web. C'est ce qu'ils demandent, et ma réponse est non.

Les habitants de Calgary Nose Hill veulent des réponses. Je pose ces questions parce que le gouvernement aurait très bien pu présenter un projet de loi qui contiendrait des réponses.

Le député a tort et il le sait. Il est ici depuis assez longtemps. Je ne laisserai pas cet homme essayer de dire que j'ai dit quelque chose que je n'ai pas dit. C'est grotesque. Cependant, j'exigerai des réponses au nom de mes concitoyens, car c'est important et nous devons bien faire les choses. Si nous n'obtenons pas de réponse à ces questions, nous n'y arriverons pas.

● (2000)

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, la députée appuie-t-elle, en principe, la nécessité de créer une commission qui serait en mesure d'imposer des amendes et de renforcer la reddition de comptes sur Internet afin de protéger les enfants du Canada?

L'hon. Michelle Rempel Garner: Madame la Présidente, je vais simplement examiner le projet de loi. La commission proposée disposerait de vastes pouvoirs et aurait peu de comptes à rendre. Elle agirait comme un superorganisme de réglementation. Elle agirait à titre de décideur, d'enquêteur, d'exécuteur et de procureur, et tiendrait des audiences en secret. Je veux savoir ce que cela signifie. Cet élément mérite un examen approfondi, et le gouvernement aurait dû l'inclure dans le projet de loi.

Amarjeet Gill (Brampton-Ouest, PCC): Madame la Présidente, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui au nom des habitants de Brampton-Ouest pour parler du projet de loi C-34, la Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

Nous savons tous que nos enfants représentent notre avenir et notre plus grande responsabilité. Ils comptent sur nous pour les guider, les protéger et leur donner les outils nécessaires pour réussir, non seulement dans la salle de classe ou au sein de nos collectivités, mais aussi dans le monde numérique.

Protéger nos enfants en ligne n'est pas facultatif; c'est notre responsabilité. Nous, les conservateurs, croyons que la protection des enfants et le respect des libertés fondamentales doivent aller de pair. C'est pourquoi le projet de loi C-34 doit faire l'objet d'un examen attentif et réfléchi. Nous n'avons pas besoin de slogans politiques ni d'une autre structure bureaucratique, mais bien de vraies solutions, d'une véritable reddition de comptes et, surtout, de mesures de protection efficaces pour les enfants canadiens.

Essayons de répondre à une question très simple. Qui protège nos enfants lorsqu'ils naviguent sur Internet? Les parents? Les entreprises technologiques? Le gouvernement? Laissons-nous nos enfants se débrouiller seuls dans un monde numérique que même les adultes ont du mal à comprendre? Ce sont les questions que posent les familles de Brampton-Ouest et de partout au Canada, ainsi que les enseignants et les grands-parents inquiets pour leurs petits-enfants. Leurs préoccupations sont légitimes, car les familles veulent que les enfants grandissent en sécurité et en bonne santé tout en étant sûrs d'eux.

Aujourd'hui, à l'heure où nous débattons du projet de loi C-34, je crois qu'un principe doit rester au cœur de notre discussion: les enfants méritent d'être protégés, les parents méritent d'avoir voix au chapitre, et les puissantes sociétés technologiques doivent répondre à de sérieuses questions sur la sécurité de leurs plateformes.

Les données sur les dangers auxquels nos enfants sont exposés en ligne soulèvent de graves préoccupations. Selon Statistique Canada, environ un jeune Canadien sur quatre âgés de 12 à 17 ans a été victime de cyberintimidation. En 2024, la police a fait état de 16 905 affaires d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, soit une augmentation de 347 % par rapport à 2014. Derrière chaque statistique, il y a un enfant, soit un fils, une fille ou un élève. Derrière beaucoup de ces enfants, il y a des parents inquiets et débordés, qui cherchent des réponses.

La technologie a changé et l'enfance a changé, mais notre responsabilité de protéger les enfants reste la même. Nous reconnaissons tous les avantages de la technologie. Celle-ci aide aux études et elle offre d'autres perspectives. Il permet aux jeunes Canadiens d'apprendre, d'innover et de réussir. Cependant, que se passe-t-il lorsqu'une même technologie devient une source d'exploitation, d'intimidation ou de blessure émotionnelle? Que se passe-t-il quand des cyberintimidateurs ciblent un enfant? Que se passe-t-il lorsqu'un agent conversationnel encourage un comportement dangereux au lieu d'aiguiller un enfant vers des services d'aide? Qui assume la responsabilité lorsque les choses tournent très mal?

Les Canadiens se souviennent de l'histoire déchirante d'Amanda Todd, une jeune fille qui a perdu la vie après avoir été victime de sextorsion et de cyberintimidation. Son histoire nous rappelle que ce qui se passe en ligne peut avoir des conséquences dévastatrices dans le monde réel. Nous avons le devoir envers les enfants comme Amanda de poser les questions difficiles et d'exiger des réponses concrètes.

Il existe une autre préoccupation importante: la façon dont ces plateformes numériques sont conçues. Les vidéos à lecture automatique, les notifications constantes et les algorithmes qui recommandent de plus en plus de contenu sont des fonctionnalités conçues pour maintenir l'engagement des utilisateurs, mais sont-elles conçues en tenant compte du bien-être des enfants? Lorsqu'un adolescent regarde une vidéo troublante, devrait-on permettre à un algorithme d'en recommander des dizaines d'autres? Lorsqu'un enfant éprouve des difficultés émotionnelles, une plateforme devrait-elle privilégier l'engagement au détriment de la sécurité? Lorsque les entreprises disposent de la technologie nécessaire pour cerner les tendances dangereuses, quelle responsabilité devraient-elles avoir pour intervenir? La sécurité des enfants devrait-elle parfois passer après les profits des entreprises? Ce sont là des questions que le Parlement doit examiner et les grandes entreprises technologiques doivent être prêtes à y répondre.

● (2005)

J'aimerais aussi parler directement des parents. Les parents font de leur mieux. Ils fixent des règles, surveillent les appareils et encouragent les comportements responsables, mais ils doivent composer avec un environnement numérique qui change presque tous les jours, avec de nouvelles applications, de nouveaux algorithmes et de nouveaux systèmes d'intelligence artificielle. Comment les parents peuvent-ils contrôler des algorithmes qu'ils ne voient pas? Comment peuvent-ils empêcher des étrangers d'entrer en contact avec leurs enfants sur une plateforme qu'ils ne contrôlent pas? Comment peuvent-ils protéger leurs enfants lorsque les entreprises contrôlent les technologies, les données et la conception? Les parents ne devraient jamais être laissés seuls face à des géants technologiques multimilliardaires, mais le gouvernement ne devrait pas non plus se substituer à eux et devenir le principal décideur de leurs enfants. La distinction est importante.

Selon un récent sondage, 75 % des Canadiens appuient l'interdiction des médias sociaux pour les enfants de moins de 16 ans. Cependant, 72 % estiment que la surveillance des réseaux sociaux pour les enfants relève avant tout de la responsabilité parentale. Que faut-il en conclure? Les Canadiens veulent des mesures de protection plus solides, mais ils veulent aussi que l'autorité parentale soit respectée. Ils veulent que le gouvernement mette en place des mesures de protection raisonnables. Ils veulent que les entreprises technologiques soient tenues responsables.

La question est de savoir si le projet de loi C-34 offrirait les mécanismes adéquats pour répondre aux attentes des Canadiens. Par exemple, le projet de loi prévoit des exigences en matière de vérification ou d'estimation de l'âge, mais comment ces systèmes fonctionneraient-ils? Les Canadiens seraient-ils tenus de fournir une pièce d'identité délivrée par l'État? Les entreprises recueilleraient-elles des renseignements biométriques sensibles? Qui stockerait ces renseignements, et où le seraient-ils? Qui y aurait accès, et que se passerait-il si ces renseignements étaient volés?

La question de l'efficacité se pose également. Le projet de loi C-34 propose d'imposer des restrictions sur les comptes de médias sociaux pour les enfants de moins de 16 ans, mais que se passerait-il si les adolescents trouvaient des moyens de contourner ces restrictions? Que se passerait-il s'ils utilisaient des réseaux privés virtuels? Que se passerait-il s'ils se tournaient vers des plateformes plus petites et moins réglementées? Des restrictions bien intentionnées pourraient-elles, sans le vouloir, pousser des enfants vulnérables vers des environnements plus dangereux? Comment le gouvernement mesurerait-il le succès de telles mesures? Le succès signifierait-il une diminution du nombre de comptes ou une diminution du nombre d'enfants victimes d'intimidation, d'exploitation et de préjudices?

Nous devons également nous pencher sur le rôle de l'intelligence artificielle. Les agents conversationnels d'intelligence artificielle font maintenant partie de notre quotidien. Les jeunes les utilisent pour faire leurs devoirs, trouver de l'information et parfois même obtenir des conseils personnels, mais quelles mesures de protection existent lorsqu'un enfant vulnérable se tourne vers un agent conversationnel en pleine crise émotionnelle? Comment les entreprises détecteraient-elles les risques? Dans quel délai devraient-elles réagir? Comment le Parlement s'assurerait-il que ces mesures de protection suivent le rythme de l'évolution rapide de la technologie? Ces questions méritent des réponses claires.

Il y a aussi la responsabilité gouvernementale. Le projet de loi C-34 prévoit la création d'une commission de la sécurité numérique dotée d'importants pouvoirs de réglementation et d'application de la loi. Comment ses pouvoirs seraient-ils limités? Qui surveillerait ses décisions? Quelles mesures de protection empêcheraient une réglementation excessive? Quels recours les Canadiens auraient-ils pour contester ses décisions? Comment le Parlement veillerait-il à ce que les responsables non élus de cet organisme continuent de rendre des comptes à la population? Une mesure législative efficace repose sur des règles claires, des responsabilités bien définies et une surveillance rigoureuse.

Alors que nous examinons le projet de loi C-34, je tiens à conclure en posant quelques dernières questions à la Chambre. Mettrions-nous la sécurité et le bien-être des enfants au cœur de nos décisions? Donnerions-nous aux parents un rôle concret et les outils nécessaires pour protéger leur famille? Poserions-nous aux puissantes entreprises technologiques les bonnes questions au sujet des risques engendrés par leurs plateformes? Protégerions-nous les renseignements personnels, les droits et les libertés des Canadiens tout en nous attaquant aux véritables dangers en ligne? Enfin, les mesures à l'étude permettraient-elles réellement de mieux protéger les enfants? Ces questions méritent un examen approfondi. Elles méritent des données probantes. Elles méritent que les parents, les éducateurs, les experts et les jeunes puissent se faire entendre.

Je vais conclure en disant ceci. Nos enfants méritent mieux que des promesses, et les Canadiens méritent mieux qu'une autre annonce du gouvernement. Ils méritent des réponses, de la reddition de comptes et des résultats. Notre responsabilité est claire: nos enfants méritent d'être en sécurité, et les parents méritent d'avoir voix au chapitre. Il est temps de protéger nos enfants, de donner du pouvoir aux parents, de demander des comptes aux grandes entreprises technologiques et de respecter les libertés des Canadiens.

● (2010)

L'hon. Rechie Valdez (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme), Lib.): Madame la Présidente, l'organisme Daughter Project Canada « s'efforce de mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes grâce à la sensibilisation, à la prévention et à la défense des droits ». Selon son site Web, 1 enfant sur 10 au Canada est victime de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans. La situation est urgente.

Le député parle de la façon dont les plateformes devraient être tenues responsables. Grâce à ce projet de loi, nous mettrions en place la Loi sur la sécurité numérique et, bien sûr, la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique, ce qui nous permettrait de réglementer ces services. J'aimerais que le député nous fasse part de ses réflexions à ce sujet.

Amarjeet Gill: Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mon discours, ce sont des préoccupations que nous devons examiner très attentivement, et nous devons envisager un examen complet des mesures que nous allons mettre en place, car nous savons et comprenons que chaque enfant compte. Il est très important pour nous, en tant que Canadiens et en tant que parlementaires, de présenter des lois qui vont aider les Canadiens et de tenir les gens responsables de tels crimes.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, la ministre a posé à mon collègue une question concernant la sécurité des enfants sur Internet, alors que nous savons qu'il existe des plateformes sur lesquelles s'est produite une grande partie des incidents qu'elle a mentionnés et qui ne seraient pas ciblées par ce projet de loi, comme Roblox, par exemple, et d'autres plateformes de jeux en ligne. Les conservateurs ont présenté un projet de loi qui aurait offert une couverture bien plus complète et qui n'aurait pas fait de distinction entre les technologies en place.

Je me demande si mon collègue comprend pourquoi, si le gouvernement veut assurer la sécurité des enfants en ligne, il a présenté un projet de loi aussi peu détaillé. Pourquoi laisserait-il la négociation de tous ces règlements aux mains des lobbyistes des riches entreprises technologiques plutôt qu'aux parlementaires?

Amarjeet Gill: Madame la Présidente, les questions de ma collègue sont excellentes, car c'est exactement ce que le Parlement doit examiner. Les entreprises technologiques disposent de ressources considérables. Elles contrôlent les algorithmes, les plateformes et les données des utilisateurs, mais investissent-elles suffisamment dans la protection des enfants? Si les géants de la technologie peuvent concevoir des algorithmes pour maximiser leurs profits, ne devrait-on pas attendre d'eux qu'ils mettent en place des mesures de protection qui accordent la priorité à la sécurité des enfants? Les Canadiens ont le droit d'obtenir une réponse à cette question. C'est ce que nous devons offrir à toutes les familles canadiennes et à tous les enfants afin de mieux protéger les enfants.

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Madame la Présidente, plusieurs vivent dans le passé, mais il y a des parents aujourd'hui qui vivent dans le présent et ils ont besoin de recevoir de l'aide maintenant. Ce que j'entendais mon collègue dire, c'est qu'il a de réelles préoccupations et de réels questionnements pour justement protéger les enfants et aider les parents à pouvoir le faire.

Mon collègue va-t-il voter en faveur du projet de loi afin qu'on puisse justement avancer, qu'on puisse répondre à ces questions-là, qu'on puisse agir rapidement et maintenant, le plus tôt possible, et qu'on puisse aider les parents, justement, qui s'occupent de leurs enfants?

[*Traduction*]

Amarjeet Gill: Madame la Présidente, j'ai dit à maintes reprises que le Parti conservateur et moi soutiendrons toute mesure susceptible d'aider les Canadiens. C'est d'ailleurs ce que nous avons démontré au Parlement.

Le problème que je constate actuellement, c'est que les droits parentaux et la responsabilité de l'État sont deux choses distinctes. Pour répondre à la question du député, les parents doivent rester les principaux décideurs pour leurs enfants, mais comment peuvent-ils protéger leurs enfants contre des algorithmes qu'ils ne peuvent pas voir et des technologies qu'ils ne peuvent pas contrôler? L'État doit soutenir les parents, et non se substituer à eux.

● (2015)

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole ce soir avec la députée de Toronto—St. Paul's.

C'est un privilège de prendre la parole ce soir pour participer à cet important débat sur le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

En tant que députée représentant une circonscription urbaine où les médias sociaux ont profondément influencé tous les aspects de la vie citadine, en tant que mère d'une adolescente qui a vécu l'isolement lié à la pandémie de COVID-19 alors même qu'elle aurait dû commencer à se construire un cercle social en présentiel et en tant que médecin de famille ayant pris en charge des patients dont la vie a été bouleversée, tant pour le meilleur que pour le pire, par les outils numériques, j'appuie ce projet de loi et je tiens à remercier le ministre pour le travail approfondi et réfléchi qu'il a consacré à son élaboration.

L'utilisation des réseaux sociaux a complètement transformé nos vies à tous. De nombreuses plateformes jouent et continueront de jouer un rôle positif au sein de nos communautés. Que ce soit pour une personne cherchant à entrer en contact avec d'autres personnes atteintes de la même maladie rare qu'elle, pour une communauté souhaitant s'organiser afin de soutenir une bonne cause, ou pour un groupe d'amis désireux de se réunir pour discuter de leur prochain livre préféré, les plateformes de réseaux sociaux offrent aux gens des moyens de communiquer entre eux et de tisser des liens au sein d'une communauté.

Cependant, nous savons tous également que laisser ces plateformes non réglementées exposerait nos enfants à des dangers. Les activités menées sur ces plateformes peuvent enseigner aux jeunes la haine envers les autres. Elles peuvent leur apprendre à se détester eux-mêmes. Ces plateformes peuvent servir de vitrine aux prédateurs se livrant à la traite des personnes et à la violence, et elles peuvent entraver l'acquisition de la compétence qu'elles sont censées favoriser, à savoir l'aptitude à interagir socialement avec d'autres êtres humains.

[*Français*]

Laisser ces plateformes sans réglementation revient à mettre nos enfants en danger. Nous devons à nos communautés et à nos enfants d'exiger mieux des plateformes qui permettent des activités dangereuses et des algorithmes qui menacent la santé mentale. Dans toutes nos collectivités, les parents s'inquiètent des effets des médias sociaux sur la santé et le bien-être de leurs enfants. Ils nous demandent d'agir et nous avons la responsabilité de les écouter.

[*Traduction*]

Essentiellement, le projet de loi C-34 vise à protéger les Canadiens en ligne. Il garantirait la sécurité dès la conception des services de médias sociaux et des agents conversationnels fondés sur l'intelligence artificielle. Les principaux éléments proposés dans le projet de loi comprennent une interdiction des médias sociaux pour les personnes de moins de 16 ans tant qu'un service ne peut pas prouver qu'il est sûr, une nouvelle commission de la sécurité numérique qui veillerait à ce que ces plateformes soient tenues responsables et agissent dans l'intérêt des Canadiens, et la capacité de retirer rapidement le contenu préjudiciable ou qui victimise des personnes.

Si chacun a apporté à cette discussion ses propres expériences et points de vue sur la manière d'y parvenir, comme c'est le cas à la Chambre ce soir, j'en ai retenu quelques messages très clairs. Premièrement, nous devons nous assurer que les plateformes sont tenues responsables des préjudices qu'elles permettent. Deuxièmement, nous avons besoin de recherches et de données probantes pour comprendre si nos mesures de protection fonctionnent, et la production de ces données probantes doit se poursuivre. Troisièmement, en protégeant les enfants, nous devons veiller à ne pas priver les jeunes de l'accès aux espaces et aux milieux sûrs dont ils dépendent. Je vais aborder brièvement chacun de ces points.

En ce qui concerne les préjudices, il est évident que les plateformes de médias sociaux, dans leur utilisation actuelle, ont des répercussions négatives sur la santé, la santé mentale et le bien-être de nos enfants et de nos jeunes. Il existe un large éventail de données probantes pour étayer cette affirmation. Nous en avons déjà entendu une partie dans le débat d'aujourd'hui. Selon le rapport de recherche publié en 2023 par l'Observateur des technologies médias, un adolescent sur cinq a été victime d'intimidation ou de harcèlement en ligne. En 2023, Statistique Canada a constaté que l'anxiété, la dépression et les idées suicidaires augmentent avec une utilisation plus fréquente des plateformes en ligne.

Comme de nombreux parlementaires, j'ai beaucoup échangé avec des membres de ma collectivité au sujet des moyens de rendre Internet plus sûr pour les enfants. C'est un sujet qui suscite de vives réactions et les gens veulent faire entendre leur voix. Dans le cadre de ce processus de consultation, au cours de l'été, j'ai organisé une table ronde sur le projet de loi dans ma circonscription, University—Rosedale, avec mon collègue le député de Taiaiako'n—Parkdale—High Park.

Parmi les participants à cette table ronde, il y avait des dirigeants d'organismes comme Jeunesse, J'écoute, des experts de l'hôpital pour enfants SickKids, des universitaires, des parents, des organismes communautaires locaux et, ce qui est important, des jeunes. Nous avons entendu des professionnels dévoués qui travaillent directement avec les enfants, des experts qui étudient les répercussions des médias sociaux et des agents conversationnels fondés sur l'intelligence artificielle, ainsi que des personnes qui comprennent comment ces plateformes sont conçues et comment elles sont exploitées. Les commentaires étaient clairs: les Canadiens appuient ce projet de loi et ils veulent s'assurer qu'il est bien rédigé.

● (2020)

La consommation non réglementée d'hypertrucages et la violence sexuelle en ligne ont des répercussions négatives sur les filles et les femmes en particulier. Il est prouvé que ces applications facilitent la traite des personnes et ciblent des personnes vulnérables. Les applications de médias sociaux sont utilisées pour suivre et cibler des jeunes et des enfants dans le but de commettre des actes de violence et à des fins d'exclusion sociale. Nous avons tous entendu des histoires de ce genre, je crois, et les experts qui ont participé à notre table ronde ont parlé de manière convaincante de ces effets négatifs. Le projet de loi établirait les mécanismes permettant de demander des comptes aux services en question.

Comme l'indique le projet de loi, les services de médias sociaux auraient trois obligations principales. En vertu de l'obligation d'agir de manière responsable, les services réglementés serait tenus d'évaluer et d'atténuer les risques liés au contenu préjudiciable. L'obligation de protéger les enfants exigerait que les services intègrent des mesures de protection adaptées à l'âge dans la conception et l'exploitation de leurs produits. L'obligation de rendre certains contenus inaccessibles exigerait une intervention et un retrait particulièrement rapides pour les contenus représentant les formes de victimisation les plus graves, comme le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et le contenu intime qui est communiqué ou publié sans consentement.

De plus, comme nous avons entendu ce soir que nous devons apporter des précisions, nous pourrions demander aux services de cerner et d'évaluer régulièrement certains risques, d'exiger de la transparence dans les services d'agents conversationnels et d'exiger que les services informent de manière transparente la nouvelle commission de la sécurité numérique de leurs politiques en ce qui concerne la transmission des conversations à la GRC et aux services d'urgence en cas de menaces de préjudice grave à autrui. En tant que professionnelle de la santé, c'est une question qui me tient particulièrement à cœur. Les services seraient tenus de publier un plan de sécurité numérique. Si ces services peuvent prouver qu'ils constituent des espaces sûrs, il sera possible d'avoir une conversation. Nous pouvons travailler ensemble.

L'une des choses que nous devons reconnaître, c'est que ces préjudices ne proviennent pas toujours de ce que nous ou nos enfants croyons être des espaces sûrs et innocents. Le monde en ligne change constamment, et c'est l'une des raisons pour lesquelles il est si important de miser sur un organisme de réglementation. Nous ne pouvons pas légiférer pour tous les avenirs possibles. Une plateforme qui peut avoir l'air d'un nouvel environnement pour s'amuser, jouer à des jeux ou partager des photos peut soudainement devenir un endroit où les jeunes sont exposés à du contenu préjudiciable, contactés par des étrangers ou ciblés par des gens qui veulent profiter d'eux.

Lors de notre table ronde, certaines préoccupations ont été soulevées au sujet de plateformes qui ne sont pas traditionnellement considérées comme des médias sociaux, notamment les plateformes de jeux vidéo, où certains des mêmes risques peuvent exister. Nous devons examiner comment ces plateformes fonctionnent réellement, comment elles sont utilisées et quels risques elles présentent pour les enfants et les jeunes. Nous ne pouvons pas nous fier uniquement à ce qu'une plateforme affirme être sa fonction première. Nous devons examiner ce qui arrive réellement aux utilisateurs lorsqu'ils se trouvent sur ces applications ou ces sites, et nous devons toujours rester à l'affût de l'évolution de la technologie. Voilà pourquoi l'adoption d'un projet de loi ne constitue qu'une partie du travail à accomplir.

Nous devons également déterminer si les mesures de protection que nous mettons en place sont réellement efficaces. C'était la deuxième conclusion de notre table ronde: nous devons investir dans la recherche afin de suivre les répercussions de ces mesures et de continuer à cerner les lacunes. Nous devons continuer à étudier ce que vivent les jeunes en ligne et tirer des leçons de l'expérience d'autres pays. En d'autres termes, nos politiques doivent s'appuyer sur des données probantes. Nous devons contribuer à enrichir l'ensemble des données probantes dans ce domaine, qui est relativement nouveau dans l'expérience humaine.

Cela m'amène à la dernière leçon que j'ai tirée de notre table ronde, qui est essentiellement de ne pas corriger à l'excès. J'ai entendu Jeunesse, J'écoute dire que le cyberespace est parfois le seul refuge pour de nombreux enfants et jeunes ayant nulle part où aller. Il se peut qu'un jeune ait des questions qu'il ne peut pas poser en toute sécurité aux adultes dans son entourage ou qu'un enfant ne soit pas en sécurité chez lui. Il faut donc prendre garde de ne pas fermer les portes auxquelles un enfant pourrait frapper pour demander de l'aide.

[*Français*]

Notre objectif doit être de rendre les espaces numériques plus sécuritaires, sans priver les jeunes vulnérables des liens et des ressources dont ils ont besoin.

● (2025)

[*Traduction*]

Le projet de loi C-34 fait suite aux préoccupations exprimées dans nos collectivités. En tant que gouvernement, il est de notre devoir d'écouter les parents, les jeunes et les experts, et d'exiger des comptes des puissantes sociétés qui rejettent sla responsabilité de protéger nos enfants. Le projet de loi C-34 est la réponse du Canada à cette réalité, et je suis fière de l'appuyer.

Amarjeet Gill (Brampton-Ouest, PCC): Madame la Présidente, la députée a parlé de santé mentale, d'anxiété et de différents effets néfastes dont souffrent les enfants et les jeunes. Les parents ont la lourde responsabilité de protéger leurs enfants, mais ils n'ont aucun contrôle sur les algorithmes cachés ou les décisions prises par les entreprises de haute technologie qui engrangent des milliards relativement aux plateformes qui sont accessibles à tous.

Quels moyens le projet de loi C-34 donnerait-il aux parents pour protéger leurs enfants?

Danielle Martin: Madame la Présidente, il va de soi que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. Nous savons également que les parents ne font pas le poids face à ces géants de la technologie dont les stratégies évoluent sans cesse. Il est essentiel de réglementer ces entreprises et de leur demander des comptes. Il faut mettre en place une sensibilisation continue de la population, à l'intention des enfants et des jeunes, des parents, des enseignants et des personnes qui s'occupent d'eux, ainsi que des entraîneurs sportifs et autres intervenants de la collectivité, afin que tous sachent reconnaître les signes indiquant qu'un enfant est en difficulté, que ce soit dans le monde numérique ou dans la vraie vie, comme on dit.

Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Madame la Présidente, j'ai également organisé quelques tables rondes sur la loi sur les médias sociaux sécuritaires. Parmi les personnes qui ont participé à mes tables rondes figuraient des professionnels de la santé publique. Je sais que la députée a un parcours similaire. Le sujet sur lequel ils ont vraiment insisté, c'est le fardeau qui pèse sur la santé mentale des jeunes d'aujourd'hui. Ils en constatent les effets sur le terrain.

Peut-être la députée voudrait-elle prendre un instant pour développer un peu plus ce point. Je sais qu'elle l'a déjà évoqué dans son discours.

Danielle Martin: Madame la Présidente, en effet, la santé mentale est l'une des principales raisons pour lesquelles ce projet de loi revêt une importance cruciale à l'heure actuelle. Nous avons indéniablement constaté une hausse massive des troubles mentaux et de la détresse psychologique chez les jeunes au sortir de la pandémie, une tendance qui s'est accentuée à mesure que l'omniprésence des médias sociaux s'imposait dans le quotidien des gens. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, bon nombre de ces algorithmes transmettent à nos enfants des renseignements qui les poussent à haïr les autres et, ce qui est très inquiétant, à se haïr eux-mêmes. C'est un problème qui nécessite vraiment une intervention claire.

Je dirai également, comme je l'ai appris lors de notre table ronde, qu'il est important de reconnaître qu'il y a des circonstances où l'accès en ligne à de bons renseignements et à des espaces sûrs peut sauver la vie d'enfants qui ne sont pas en sécurité à la maison. Il faut adopter une approche équilibrée, et c'est pourquoi un organisme de réglementation composé d'experts serait si essentiel pour permettre à notre pays de trouver la bonne approche.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, le projet de loi C 34 me pose problème depuis qu'il a été présenté pour la première fois. Je trouve le ministre fantastique et je sais que l'intention du projet de loi est excellente, mais il laisse beaucoup de marge de manœuvre. L'article 85 est l'un des éléments que je trouve très préoccupants. Je vais le lire, car il est court. Il dit ceci: « L'imposition de la sanction vise non pas à punir, mais plutôt à favoriser le respect de la présente loi. »

Quand il s'agit de responsabilité criminelle et de personnes qui traversent une période difficile, je ne pense pas que notre système de justice pénale devrait chercher avant tout à punir. Les sociétés dont nous parlons, par contre, j'ai envie de les anéantir et de leur retirer le droit de faire des affaires. Je n'agis pas ici en tant que mordue de politique. Je suis une mère en colère. Je veux les punir. Pourquoi le projet de loi ne suggère-t-il pas une responsabilité stricte? Pourquoi ne parle-t-il pas de mettre en prison le PDG d'une entreprise qui cause un préjudice avéré, comme la mort d'Amanda Todd?

Danielle Martin: Madame la Présidente, je pense que la colère de la députée reflète ce que ressentent de nombreux parents au pays. Bien sûr, nous voulons que les géants de la technologie rendent des comptes. En particulier, lorsque leurs manquements ont des conséquences catastrophiques, il doit y avoir des conséquences appropriées.

Je ne sais pas si nous devons nécessairement aller jusqu'à anéantir le PDG, ou peu importe ce que la députée a dit, mais l'objectif de tout règlement est...

● (2030)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): La députée de Saanich—Gulf Islands invoque le Règlement. Je crois qu'elle veut apporter une correction.

Elizabeth May: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je tiens à préciser qu'en droit, on utiliserait le terme « dissolution involontaire ». Une personne morale n'est pas une personne physique, mais elle peut se voir attribuer les pouvoirs d'une personne physique.

Je suis pacifiste. Je ne suis pas favorable à la peine de mort pour les êtres humains. En revanche, je la prône pour les sociétés.

Danielle Martin: Madame la Présidente, je comprends. Blague à part, à cette heure tardive, je pense que nous avons tous compris que la question de la députée visait à savoir comment tenir les sociétés responsables de leurs actes. C'est ce que nous voulons tous.

L'objectif de la réglementation est d'assurer la conformité. Nous devons faire en sorte que les entreprises rendent des comptes et se conforment aux règles afin que nos enfants puissent être en sécurité en ligne.

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Je remercie ma collègue de University—Rosedale d'avoir partagé son temps de parole avec moi, madame la Présidente.

Il y a un peu moins de 1 an, en décembre 2025, je me suis rendue à l'hôpital pour enfants de Toronto, le fameux SickKids, comme on l'appelle là-bas et ailleurs au Canada. C'est à ce qu'on dit l'un des meilleurs centres de santé pédiatrique au monde. Il a 150 ans. Ce jour-là, en décembre dernier, j'ai rencontré 7 de ses chercheurs et pédiatres qui font partie d'un nouvel accélérateur stratégique sur la santé pédiatrique. Cette rencontre m'a marquée. Ils m'ont dit ce qui les inquiète le plus sur le plan de la santé des enfants et, alors que je me trouvais dans l'aile d'un hôpital pour enfants, ce n'est pas ce que j'imaginais.

Ils m'ont fait asseoir et ils m'ont expliqué que ce qui les inquiète le plus actuellement, ce sont les médias sociaux qui, dans la sphère numérique, causent des préjudices dont ils sont témoins au quotidien. Ils sonnaient l'alarme, comme on dit, sur ce qu'ils constatent chez presque tous les enfants et toutes les familles dont ils s'occupent, quel que soit le problème en cause, aussi bien les troubles du comportement alimentaire pendant l'enfance, que la santé mentale, la toxicomanie, l'automutilation, le cyberharcèlement, la cyberhaine, l'anxiété, les troubles du sommeil ou les effets sur le développement. Ils m'ont expliqué que c'est cette réalité qui a mené à l'ouverture d'une clinique spécialisée en la matière, la clinique Lotus Health, dans le but de contrer les méfaits de la traite d'enfants et du pédopiégeage sur Internet.

En tant que mère de trois enfants, je trouve ça dur à entendre. Ce sont des gens qui prennent soin d'enfants dans certains des moments les plus difficiles de leur vie. Quand ils sonnent l'alarme comme ça, il faut les écouter. Comme n'importe quel parent, je veux que tous nos enfants soient en santé et heureux. Je veux qu'ils grandissent en se sentant bien dans leur peau, qu'ils aient de bons amis et qu'ils sachent qu'ils peuvent obtenir de l'aide quand quelque chose ne va pas. Or, les parents ne peuvent pas surveiller tout ce qui apparaît sur les écrans de leurs enfants, et on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils comprennent tous les algorithmes qui influencent le contenu qui leur est présenté.

Dans le cadre de mon travail en tant que secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État pour l'Enfance et la Jeunesse, j'ai rencontré des représentants d'organisations pour les jeunes dans tout le pays. J'ai fait du bien-être des jeunes une priorité. J'apporte cette responsabilité et mon point de vue de parent à ce débat. Les données communiquées par SickKids sont sans équivoque. Le rapport de l'établissement cite une étude canadienne selon laquelle 57 % des enfants âgés de 6 à 10 ans sont fréquemment exposés aux médias sociaux. Nous parlons d'enfants de 6 à 10 ans, donc d'élèves du primaire.

Les conséquences vont au-delà du temps passé sur un appareil. SickKids mentionne les résultats d'une enquête selon lesquels un adolescent sur cinq a été victime d'intimidation ou de harcèlement en ligne, et 47 % des jeunes de 15 à 19 ans font état d'expériences négatives liées à l'utilisation de médias sociaux. Derrière ces chiffres, il y a des enfants qui perdent le sommeil, qui sont anxieux ou qui ont vécu quelque chose d'affreux dont ils n'ont parlé à personne.

Il y a quelques jours, SickKids et un groupe d'organismes, dont l'Association médicale canadienne, la Société canadienne de pédiatrie et le Centre canadien de protection de l'enfance, ont lancé une campagne, appelée Six clics, pour des espaces en ligne plus sûrs. La campagne attire l'attention sur le fait que les plateformes sont conçues avec des fonctionnalités qui poussent les enfants vers des contenus extrêmes ou préjudiciables en six clics ou moins. Ce n'est ni accidentel ni fortuit. C'est délibéré. C'est conçu pour attirer l'attention. Ce n'est pas une question de choix. C'est une question de dépendance et de monétisation.

Le défilement à l'infini, la lecture automatique des vidéos, les notifications poussées, les paramètres par défaut dangereux, les mesures de protection peu efficaces et difficiles à trouver, les mécaniques de jeu manipulatrices et les fonctionnalités commerciales sont des tactiques que nous analyserions et que nous réglementerions dans presque tous les autres domaines de consommation. C'est à cette réalité que le gouvernement répond en présentant le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

Son point de départ est simple: les entreprises mondiales qui tirent profit de ces services doivent assumer la responsabilité des risques et des préjudices sociaux créés par leurs produits. Les familles et les enfants canadiens ne peuvent pas assumer seuls cette responsabilité. Voilà ce que signifie une approche axée sur les obligations. Elle ne s'arrête pas à une publication individuelle, mais elle vise aussi tous les systèmes qui recommandent cette publication, l'amplifient et continuent de présenter du matériel semblable à un enfant. Ce sont les entreprises qui conçoivent ces systèmes et qui contrôlent leur fonctionnement. Elles disposent de l'expertise technique et des ressources nécessaires pour rendre les systèmes plus sécuritaires. Ce projet de loi leur imposerait l'obligation légale de le faire.

● (2035)

Nous nous attendons déjà à ce qu'on tienne compte de la sécurité dans la conception des produits que les enfants utilisent et de la publicité qu'ils voient. Cette attente devrait s'étendre aux environnements numériques où ils passent une grande partie de leur vie. Le projet de loi à l'étude établirait trois obligations fondamentales soutenues par des exigences en matière de transparence.

Premièrement, il y a l'obligation d'agir de manière responsable. Les services de médias sociaux réglementés seraient tenus d'atténuer le risque que les utilisateurs soient exposés à sept catégories de contenu préjudiciable, notamment l'intimidation, l'exploitation sexuelle et le contenu encourageant les enfants à se porter préjudice. Les services d'agent conversationnel utilisant l'intelligence artificielle auraient également des obligations adaptées aux risques qu'ils comportent. Lorsqu'une personne exprime des pensées suicidaires, par exemple, un agent conversationnel devrait interrompre la conversation et la diriger vers un soutien immédiat fourni par un être humain.

Deuxièmement, il y a l'obligation de protéger les enfants au moyen de mesures de protection intégrées aux services et adaptées à l'âge. J'y reviendrai dans un instant. Troisièmement, il y a l'obligation de rendre certains contenus inaccessibles. Le matériel d'abus pédosexuel et le contenu intime partagé sans consentement devraient être rendus inaccessibles au Canada dans les 24 heures suivant leur identification ou leur signalement, sous réserve du processus d'examen prévu dans le projet de loi. Les entreprises seraient aussi tenues de communiquer un plan de sécurité numérique expliquant ce qu'elles font et l'efficacité de leurs mesures.

Je veux me concentrer sur l'obligation de protéger les enfants, car c'est là que le projet de loi s'adresse le plus directement aux familles. Il exigerait que certains services de médias sociaux empêchent les enfants de moins de 16 ans d'avoir des comptes. Un service ne pourrait bénéficier d'une exemption que si la commission indépendante était convaincue qu'il fournit des mesures de protection adéquates pour les enfants. Si une plateforme n'est pas en mesure d'assurer la sécurité des enfants, elle ne devrait pas compter d'enfants parmi ses utilisateurs. C'est une attente claire, et il incombe à l'entreprise de s'y conformer.

On ne peut pas laisser les entreprises décider elles-mêmes si elles en ont fait assez. Une telle approche n'a pas fonctionné par le passé, et elle ne fonctionnera pas à l'avenir. C'est pourquoi le projet de loi constituerait une commission indépendante sur la sécurité numérique dotée de l'expertise nécessaire pour examiner ces systèmes et des pouvoirs nécessaires pour faire respecter les règles, examiner les plans de sécurité, enquêter sur la conformité et exiger des entreprises qu'elles comblent les lacunes. Des sanctions financières importantes donneraient à ces obligations des conséquences réelles. Pour les Canadiens, cela signifie un organisme de réglementation public qui travaille dans leur intérêt et qui est en mesure d'exiger des réponses des entreprises dont les décisions ont une incidence sur leur famille et la santé de leurs enfants. Cette expertise est importante, car la technologie évolue sans cesse. Un cadre conçu uniquement en fonction des plateformes d'aujourd'hui pourrait être dépassé avant même que les familles en ressentent les bienfaits.

La commission contribuerait à l'élaboration de normes de sécurité à mesure que les risques évoluent. Le projet de loi prévoit également un processus visant à étendre les obligations en matière de protection de l'enfance à d'autres catégories de services en ligne qui présentent un risque important pour les enfants. Il s'agit d'une réponse moderne à un problème auquel bien des pays sont confrontés. Il donnerait au Canada la capacité de continuer à apprendre, de renforcer les mesures de protection et d'obliger les entreprises à assumer leurs responsabilités à mesure que la technologie évolue.

Je reviens sans cesse à cette conversation avec SickKids. Quand les gens qui soignent nos enfants nous disent que l'environnement numérique affecte leur santé, nous avons la responsabilité d'agir. Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir ces préjudices avant qu'un enfant ait besoin d'un traitement. Les parents continueront d'avoir des conversations difficiles, les enseignants continueront de soutenir leurs élèves et les médecins continueront de s'occuper des enfants qui ont besoin d'aide, mais ils ont besoin que nous fassions notre part, et les entreprises qui créent ces risques doivent être tenues de faire la leur. Pendant trop longtemps, ces entreprises ont feint de ne pas voir le problème et se sont soustraites aux obligations qui sont si manifestement les leurs.

Nos enfants méritent d'avoir le temps de grandir, d'avoir confiance en eux et d'avoir une enfance pendant laquelle leur bien-être est la priorité. Ce projet de loi est nécessaire et urgent, et j'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-34.

● (2040)

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Madame la Présidente, je pense que la députée a écouté certaines des interventions de mes collègues qui se sont exprimés sur ce projet de loi, et les conservateurs se demandent pourquoi tant de détails concernant les pouvoirs de la commission ne seraient définis que dans le règlement. Pourquoi ces pouvoirs ne peuvent-ils pas être définis au Parlement, afin que les parlementaires, membres dûment élus de cette assemblée, puissent avoir leur mot à dire sur les pouvoirs d'une commission qui, en fin de compte, exercerait une autorité considérable sur la vie en ligne des Canadiens? Je me demande si cette députée peut nous dire si elle a entendu ces préoccupations. Pense-t-elle que le gouvernement y répondra?

Leslie Church: Madame la Présidente, j'ai bien entendu ces préoccupations, mais ma position sur cette question est que nous devons agir dès aujourd'hui. Nous avons besoin d'une commission qui soit souple et capable de s'adapter à l'évolution de la technologie qui se déroule sous nos yeux en ce moment même. Si nous attendons que tout soit parfait, si nous attendons de régler tous ces détails, la technologie et les plateformes continueront d'évoluer et il y aura des lacunes que nous ne prévoyons pas aujourd'hui, mais que nous décèlerons demain sur les écrans de nos enfants. C'est pourquoi ce cadre est nécessaire, et nous ne sommes pas les seuls au monde à suivre cette voie. Des pays de l'UE, du G7 et du G20 s'engagent également dans cette voie et envisagent ce type de cadre. Nous sommes sur la bonne voie.

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de ma collègue; elle est très engagée dans ce dossier et elle le maîtrise pleinement. Je me demande si elle pourrait nous en dire plus sur un point qu'elle a soulevé dans son discours au sujet de l'incapacité ou du manque de volonté des entreprises qui ont rencontré ces problèmes, de la recherche qui les attend et des effets de plus en plus préoccupants de leurs technologies. Je me demande si elle peut décrire plus en détail ce qui les empêche d'agir et pourquoi le gouvernement doit agir.

Leslie Church: Madame la Présidente, depuis 15 ans, pour ne pas dire depuis près de 20 ans, nous vivons dans un monde numérique qui va de YouTube au iPhone, en passant par les réseaux sociaux que nous connaissons aujourd'hui, comme Facebook et Twitter. Les plateformes évoluent. Ce que nous savons, c'est qu'elles évoluent et se développent de manière à attirer l'attention, à créer des dépendances, à susciter des clics et des mentions « J'aime ». Les plateformes le savent. Ce débat a pris diverses formes à différents moments au cours des 15 dernières années. S'il s'agit, par exemple, de trouver le moyen de retirer rapidement du contenu, nous savons que bon nombre de ces entreprises doivent assigner des milliers d'employés à ce travail, mais qu'elles se soustraient à la responsabilité d'agir rapidement et de s'attaquer à tous les différents types de contenu préjudiciable qui, nous le savons, existent.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je veux revenir à ce que je disais à la députée de University—Rosedale. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que les entreprises qui produisent le produit dangereux que sont les prétendus services en ligne sur ce qu'elles appellent des plateformes sont bien plus intelligentes que n'importe quel bureaucrate et bien plus intelligentes que toute personne qui rédige ce projet de loi. C'est leur terrain de jeu. Elles savent ce qu'elles font avec les algorithmes. Elles savent comment créer des contenus addictifs pour que les gens continuent à faire défiler leur écran, qu'il s'agisse d'aînés ou d'enfants.

Comment pouvons-nous inciter fortement le producteur de ce produit dangereux à assurer la sécurité de nos enfants? Ce projet de loi n'y parviendrait pas. Il dit que la sanction vise à encourager le respect de cette loi vague. Il ne dit pas que nous pouvons les acculer à la faillite s'ils causent du tort à nos enfants.

Leslie Church: Madame la Présidente, le projet de loi prévoit des sanctions pour de tels cas, et les entreprises ont tout intérêt à ce que leurs produits soient disponibles sur le marché. Nous souhaitons nous assurer que ces produits sont sécuritaires; par conséquent, s'ils sont conçus conformément aux normes de sécurité et s'ils répondent aux critères d'évaluation établis par le comité, nous serons davantage rassurés à l'égard de leur présence à l'intérieur de nos frontières numériques. Nous savons pertinemment que de nombreux facteurs entrent en jeu. On le voit aux États-Unis et en Europe. On le constate même au sein des commissions scolaires de l'Ontario, qui poursuivent en justice bon nombre de ces entreprises. Je voudrais donner à ma collègue d'en face un peu d'espoir en lui rappelant qu'il y aura de multiples voies que nous pouvons envisager afin de garantir que ces entreprises soient réellement tenues responsables des coûts sociaux occasionnés par les produits qu'elles ont introduits dans tous nos foyers.

● (2045)

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec la députée de King—Vaughan.

Je suis fier de prendre la parole aujourd'hui au nom des habitants de Brandon—Souris pour parler du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires. Comme j'appartiens à la génération Z, je fais partie des rares parlementaires à avoir grandi à l'époque des téléphones intelligents à l'école et des médias sociaux dans la vie quotidienne. À 12 ans, j'ai eu mon premier téléphone, le LG Rumour, doté d'un clavier coulissant. Nous nous trouvions très *cool*.

À l'âge de 14 ans, j'ai eu mon premier téléphone intelligent. À notre rentrée à l'école secondaire, les adolescents de ma cohorte et moi avons plongé pour la première fois dans le monde inconnu des médias sociaux. En classe, nous recevions constamment des messages sur Snapchat et des notifications sur Instagram. C'était bien avant que les algorithmes et les campagnes publicitaires atteignent le niveau de complexité actuel. C'était vraiment le Far West.

Bien qu'il avait certainement des aspects positifs, ce monde avait aussi un côté sombre que tous les jeunes ont pu observer. Même si nous le voyions, et que les jeunes continuent de le voir à tout instant, ce n'est souvent pas le cas des parents. Leurs algorithmes sont très différents, ce qui est compréhensible. S'ils voient ce côté sombre, ils ne peuvent pas y faire grand-chose.

Un parent peut ranger un téléphone à l'heure du souper et s'assurer que les devoirs passent en premier. Il peut tenter de le confisquer à l'heure du coucher. Cependant, peu importe les pauses, il ne peut pas réécrire le logiciel qui décide ce que son enfant voit ni retirer personnellement une image que quelqu'un d'autre a partagée. Il ne peut pas contrôler un prédateur qui est passé maître dans l'art d'imiter la voix et l'élocution d'un jeune afin d'attirer les enfants.

C'est le défi auquel sont confrontées toutes les familles du pays, et c'est pourquoi les conservateurs croient que les enfants devraient être protégés en ligne, que les entreprises technologiques devraient être tenues responsables et que les parents devraient disposer des outils nécessaires pour assurer la sécurité de leurs enfants. Ces principes sont clairs, mais la vraie question qui nous occupe aujourd'hui est de savoir si le projet de loi C-34 les imposerait.

Les enfants sont encore en train de se construire. Ils apprennent à gérer la pression et à distinguer le vrai du faux. C'est déjà bien assez difficile sans les comparaisons constantes, la méchanceté en ligne et un flot de contenus conçus pour les garder rivés à leurs écrans. Autrefois, un moment embarrassant à l'école était quelque chose que l'on pouvait laisser derrière soi en rentrant à la maison, mais, de nos jours, ce même moment peut être filmé et partagé avec des centaines, voire des milliers de personnes, et suivre quelqu'un partout où il va. Un message cruel peut continuer à circuler bien après la fin de la journée, et, pour un jeune pris pour cible en ligne, poser son téléphone n'efface pas la crainte de ce que tout le monde a pu voir ou pourrait dire.

Le plus inquiétant, c'est qu'il s'agit d'un espace où les prédateurs ont un accès beaucoup trop facile aux jeunes, sans avoir à ne rendre de comptes à personne. En 2024, les services de police canadiens ont signalé près de 17 000 cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, et Statistique Canada souligne que les chiffres communiqués par la police sous-estiment probablement l'ampleur réelle du problème.

Le gouvernement a raison de le reconnaître. Les parents sont inquiets. Ils connaissent mieux que quiconque les forces, les inquiétudes et le niveau de maturité de leurs enfants, mais il se peut aussi qu'un enfant assis tranquillement dans sa chambre soit confronté à quelque chose que ses parents ne voient pas. Prendre les torts au sérieux, c'est être prêt à examiner ce problème et la position proposée par le gouvernement. Les parents méritent plus que des affirmations rassurantes de la part d'une entreprise de technologie, et ils méritent de savoir exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire pour régler ce problème.

Le projet de loi C-34 prétend imposer de nouvelles normes de sécurité aux services de robot conversationnel utilisant les médias sociaux et l'intelligence artificielle, et établir une commission de la sécurité numérique chargée de superviser un cadre de travail. Cependant, bon nombre des détails les plus importants sont laissés à la discrétion des futurs règlements. Voici ce qui nous préoccupe. Le projet de loi dit que les entreprises doivent intégrer à leurs services des caractéristiques de conception pour protéger les enfants. Qu'est-ce que cela signifie en pratique? Cela va-t-il modifier les algorithmes qui recommandent du contenu préjudiciable, ou le défilement sans fin qui garde les enfants collés à leur écran? On ne le sait pas encore. C'est une question qui préoccupe mes concitoyens.

Dans un dépliant que j'ai envoyé récemment aux habitants de Westman, je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de ce projet de loi et si, en général, on devrait interdire aux enfants d'accéder aux médias sociaux. Un électeur du nom de Jack, qui s'oppose à une interdiction, m'a écrit ceci: « Les entreprises doivent simplement être tenues responsables des algorithmes qu'elles conçoivent. N'interdisez pas les médias sociaux aux enfants. » Beaucoup d'autres sont d'accord et je pense que c'est un point important.

Les parents peuvent fixer des limites à la maison, mais ils ne peuvent pas contrôler les contenus que les algorithmes affichent sur les écrans de leurs enfants. Cette responsabilité doit incomber aux entreprises qui conçoivent et exploitent les plateformes. La réglementation prise en vertu du projet de loi C-34 va-t-elle réellement changer le mode de fonctionnement de ces entreprises? Seront-elles simplement tenues de présenter un plan de sécurité auprès du gouvernement, pour ensuite continuer comme avant?

● (2050)

Le projet de loi C-34 vise également à conférer à la commission des pouvoirs étendus pour enquêter sur les entreprises, faire respecter les règles et imposer des sanctions. Ce serait le Cabinet et la commission, et non le Parlement, qui disposeraient chacun de pouvoirs réglementaires dans ce cadre pour définir la nature des obligations de conformité et des sanctions. Je comprends la nécessité d'agir rapidement et de demander des comptes aux entreprises technologiques, mais comment le Parlement peut-il juger si ces pouvoirs sont appropriés alors que nous n'avons pas encore pris connaissance d'une grande partie des règles qui régiraient leur utilisation?

Pensons à un parent qui découvre — pour reprendre les termes de ce projet de loi — qu'une image intime de son enfant a été diffusée sans son consentement, peut-être même générée par l'intelligence artificielle. Sa priorité sera de faire retirer cette image le plus rapidement possible. Le projet de loi prévoit un mécanisme qui permettrait de retirer le contenu visé, normalement dans les 24 heures suivant son identification ou son signalement adéquat. De futurs règlements pourraient modifier ces critères, mais dans tous les cas, 24 heures sur Internet, c'est long. Que se passe-t-il si la plateforme rejette la plainte? Si l'image est toujours affichée après 24 heures, la famille doit-elle entreprendre d'autres démarches auprès de la commission pendant que l'image continue de circuler? Quelles seront les conséquences si la plateforme ne fait rien? Un parent dans Brandon—Souris ne devrait pas avoir besoin d'un avocat pour s'y retrouver dans ce système. Nous devons savoir que ces protections fonctionneront dans le monde réel, en temps réel, et pas seulement sur papier.

Cela m'amène à la proposition d'empêcher les enfants de moins de 16 ans d'avoir des comptes sur les médias sociaux. Ronald, un concitoyen de Brandon, se dit en faveur d'une interdiction. Il souligne à quel point il est facile pour les enfants de tomber sur du contenu préjudiciable en ligne, mais il soulève aussi un point important. Il écrit que, si nous voulons que cette mesure soit un succès, les parents devraient être des partenaires volontaires. Je suis tout à fait d'accord. Nous pouvons adopter tous les projets de loi que nous voulons à Ottawa, mais ce sont toujours les parents qui élèvent leurs enfants et qui les aident à s'y retrouver dans le cyberespace. Les enfants relèvent avant tout de leur responsabilité, bien plus que de celle du gouvernement.

Cela soulève une question d'ordre pratique: vu le contenu du projet de loi, comment cette restriction proposée fonctionnerait-elle concrètement? Le projet de loi prévoit la vérification de l'âge sur les services de médias sociaux désignés par règlement, avec des exemptions possibles pour les plateformes disposant de « mesures de protection adéquates ». Qu'entend-on par « adéquates »? Selon quelle définition? Est-ce la définition qu'ont les parents d'un plan de sécurité adéquat pour leurs enfants, ou est-ce la définition de la commission ou du gouvernement? Nous l'ignorons, car une grande partie des décisions seraient prises par règlement une fois le projet de loi adopté.

L'application d'une limite d'âge exige nécessairement un mécanisme de vérification. C'est là qu'émerge une autre préoccupation majeure: la vie privée des Canadiens et la protection de leurs renseignements personnels. Si les plateformes sont appelées à vérifier l'âge des utilisateurs, quels moyens seront utilisés? Une pièce d'identité délivrée par l'État, une technologie de reconnaissance faciale ou des renseignements obtenus auprès de tiers? Rien dans le projet de loi ne garantit que les renseignements recueillis pour vérifier l'âge des utilisateurs seront protégés, utilisés uniquement aux fins prévues et supprimés par la suite. Qui recueillera les données? Comment saura-t-on qu'elles ont été détruites? Que se passera-t-il en cas d'atteinte à la vie privée? La récente fuite de données du programme Échec au crime, un organisme pourtant très réputé, nous rappelle à quel point le risque d'une atteinte à la sécurité des données est bien réel de nos jours. Une fois que des renseignements personnels sensibles ont été compromis, la promesse de les supprimer par la suite offre bien peu de réconfort. Aucun parent ne devrait avoir à choisir entre la sécurité de son enfant et la protection de ses renseignements personnels.

Ce que j'entends des parents de Westman est simple: ils veulent voir leurs enfants tisser des liens d'amitié, découvrir le monde et apprendre à faire les bons choix. Mais plus que tout, ils veulent qu'ils soient en sécurité. La technologie peut être un outil utile, mais elle peut aussi exposer les jeunes à des risques qu'aucun enfant ne devrait avoir à affronter seul.

Alors que nous poursuivons l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, nous devons garder deux objectifs à l'esprit: obliger les géants du numérique à rendre des comptes sans pour autant donner carte blanche aux libéraux en matière de surveillance et, surtout, protéger les enfants en appuyant les parents dans leur rôle plutôt qu'en les remplaçant. Les conservateurs continueront de défendre ces priorités jusqu'à l'adoption d'un projet de loi digne de ce nom. Les enjeux sont trop importants pour que nous nous contentions de moins.

Ordres émanant du gouvernement

● (2055)

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Madame la Présidente, mon collègue a soulevé beaucoup de questions et émis bien des hypothèses. Il a critiqué le recours à la réglementation, un usage qui est pourtant courant à la Chambre. Il semble avoir beaucoup plus de questions à poser que de choses à dire sur sa position ou sur ses idées à propos du projet de loi. Appuiera-t-il ce projet de loi, oui ou non?

Grant Jackson: Madame la Présidente, j'ignore pourquoi le député s'offusque qu'un député de l'opposition pose des questions au gouvernement. C'est ainsi que le Parlement fonctionne. Cependant, je crois que les conservateurs ont dit clairement qu'ils appuient, en principe, la protection des jeunes en ligne, mais nous voulons plus de détails. Peut-être que certains députés libéraux en diront plus publiquement sur les effets coercitifs de ce projet de loi afin que les conservateurs puissent les évaluer avant de se prononcer.

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Madame la Présidente, ce qu'il est important de comprendre aujourd'hui, c'est que nous nous inquiétons à propos de l'avenir du pays. Si nous ne protégeons pas nos enfants, nous n'avons aucun avenir à leur offrir. C'est cela que nous voulons faire. Nous voulons protéger nos enfants et je crois que mon collègue l'a merveilleusement bien expliqué.

Que pensez-vous que nous devons faire pour que...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je rappelle à la députée que je n'ai aucune opinion.

Anna Roberts: Madame la Présidente, excusez-moi.

Que pouvons-nous faire pour veiller à ce que les entreprises technologiques assument la responsabilité de protéger l'avenir de notre pays?

Grant Jackson: Madame la Présidente, c'est une question importante. Il existe des moyens d'imposer des conditions plus strictes aux entreprises technologiques concernant la gestion de leurs algorithmes, le fonctionnement de ces algorithmes selon la plateforme de diffusion ou l'efficacité du contrôle qu'ils permettent comparativement aux mécanismes de filtrage au moyen du forfait de données et de l'appareil employés par le jeune lorsqu'il accède à ces plateformes et à Internet en général.

Ce ne sont là que quelques exemples qui me viennent à l'esprit et qui montrent que ce projet de loi pourrait restreindre plus strictement le contenu auquel les jeunes peuvent avoir accès au moyen d'un appareil leur permettant de se connecter à des réseaux. Malheureusement, le projet de loi ne contient rien du genre. J'espère que le gouvernement apportera des amendements et améliorera le projet de loi.

[*Français*]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Madame la Présidente, nous sommes en train de traiter d'un sujet vraiment important, soit la protection des enfants. Je suis moi-même père d'une fille de 12 ans.

J'aimerais poser une question à mon collègue concernant l'encadrement des robots conversationnels d'intelligence artificielle. Comment les députés proposent-ils de protéger les jeunes contre les risques associés aux robots conversationnels d'intelligence artificielle, notamment lorsque ceux-ci peuvent renforcer des comportements préjudiciables à nos enfants?

[*Traduction*]

Grant Jackson: Madame la Présidente, il n'est malheureusement pas nécessaire de chercher bien loin pour constater les conséquences tragiques de ce que les agents conversationnels non réglementés utilisant l'intelligence artificielle peuvent faire et les dommages qu'ils peuvent causer à la santé mentale d'un jeune. Le gouvernement pourrait légiférer sur la capacité des agents conversationnels à donner des conseils sur des sujets précis, comme les atrocités dans les lieux publics, les problèmes de santé mentale et le suicide. Je déteste employer ce mot, mais le gouvernement pourrait légiférer là-dessus. Ce n'est pas ce que fait ce projet de loi, car le gouvernement laisse apparemment à la commission le soin de prendre une décision après l'adoption du projet de loi. Nous aimerions que des dispositions plus strictes soient inscrites dans la loi plutôt que de s'en remettre à la discrétion de la commission, où des gens prendre une décision peut-être un jour.

● (2100)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il semble que les députés du Parti conservateur reconnaissent le problème. Nous comprenons bien le problème. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi C-34. Il vise à protéger les intérêts des enfants au Canada.

Le député est-il favorable à ce que ce projet de loi soit renvoyé en comité?

Grant Jackson: Madame la Présidente, je pense avoir été clair à ce sujet dans mon discours. Peut-être que le député de Winnipeg-Nord n'écoutait pas, alors oui, je reconnais tout à fait le problème et je suis favorable, en principe, à ce que l'on s'attaque à la grave crise de santé mentale chez les enfants en ligne ainsi qu'au problème des entreprises de médias sociaux qui exploitent les enfants par le biais de leurs algorithmes abusifs.

Voilà la réponse à la question du député. Il secoue la tête.

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet d'une question qui préoccupe les parents inquiets de King—Vaughan et de tout le pays. Dans ce monde de plus en plus numérique et connecté, il est plus important que jamais de veiller à ce que nos enfants puissent accéder à Internet en toute sécurité et d'une manière qui assure leur bien-être. Nous sommes à un point de bascule où l'accès à du contenu inapproprié pour les jeunes et les algorithmes qui créent une dépendance de plus en plus forte des médias sociaux risquent de corrompre l'esprit des jeunes et de nuire à leur santé mentale.

Les parents canadiens sont bien intentionnés et, comme nous tous, ils veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Ils constatent en temps réel les effets que l'accès non filtré à tous les recoins de l'Internet peut avoir sur leurs enfants. Ils sont débordés et font de leur mieux pour protéger leurs enfants contre les préjudices en ligne, mais beaucoup ont l'impression de mener une bataille perdue d'avance et ont besoin d'aide.

Que sont censés faire les parents ordinaires pour s'adapter au développement et aux progrès fulgurants réalisés par les géants du numérique, qui permettent d'accéder de plus en plus facilement à toutes sortes de contenus en ligne? Les statistiques sur les dangers liés à Internet auxquels les enfants sont exposés sont stupéfiantes. Vingt-cinq pour cent des jeunes Canadiens âgés de 12 à 17 ans ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation, ce qui comporte un grand nombre de conséquences graves pour leur santé mentale, alors qu'ils éprouvent déjà des difficultés. Les services de police ont signalé une hausse de 347 % des cas d'exploitation sexuelle des enfants en ligne entre 2014 et 2024. Cette statistique nous laisse à la fois stupéfaits et dégoûtés.

Nous avons constaté les conséquences bien réelles que ces données ont au pays. Le cas déchirant d'Amanda Todd, qui s'est tragiquement enlevé la vie il y a quelques années après avoir été exploitée sexuellement en ligne et victime de cyberintimidation, revêt une importance toute particulière dans le cadre de ce débat. Il est essentiel que nous lui rendions justice et que nous rendions justice aux autres jeunes comme elle.

Nos jeunes évoluent dans un univers de plus en plus numérique et, dans la grande majorité des cas, ils sont plus au fait des technologies que leurs parents, pourtant bien intentionnés. Toutefois, leurs compétences technologiques ne les rendent pas nécessairement moins vulnérables.

L'un des avantages de vieillir, c'est que nous apprenons généralement à mieux reconnaître les personnes qui cherchent à profiter de nous. Les algorithmes des médias sociaux sont expressément conçus pour garder notre attention et tirer parti de notre dépendance à leurs applications. Ces interactions dans le monde numérique peuvent avoir des conséquences concrètes pour nos jeunes, qu'il s'agisse de cyberintimidation, d'exploitation sexuelle, de contenu véhiculant des normes irréalistes et néfastes en matière d'image corporelle ou encore d'une exposition à la violence et à la pornographie.

Je suis mère et grand-mère. Je sais par expérience à quel point il est important de protéger nos enfants et de subvenir à leurs besoins. Je comprends que nous voulions offrir à nos enfants une meilleure vie que celle que nous avons vécue et que nous tenions à les préparer du mieux possible aux nombreux défis qui les attendent. Les parents d'aujourd'hui se trouvent dans une situation de plus en plus difficile, et je m'inquiète pour l'avenir de mes petits-enfants. Je veux qu'ils mènent une vie sociale épanouissante, et non une vie où leur estime de soi dépend de ce qu'ils voient sur les médias sociaux.

En tant que parents, nous pouvons fixer tous les garde-fous et toutes les règles à la maison sur la technologie que nous voulons, mais il y a des limites à ce que nous pouvons faire pour protéger pleinement nos enfants, surtout lorsqu'il n'est pas possible de retirer les appareils et la totalité des accès. Que se passe-t-il alors? Que pouvons-nous faire pour protéger nos enfants? En tant que parlementaires et législateurs, nous avons la responsabilité unique et profonde de donner aux parents tous les outils possibles. Nous avons également la capacité unique de fournir ces outils.

● (2105)

Les parents savent ce qui est le mieux pour leurs enfants et ils devraient pouvoir prendre des décisions dans l'intérêt de leurs enfants. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils fassent tout le travail nécessaire pour assurer la sécurité de leurs enfants. Ces parents nous demandent de les aider. En tant que législateurs, nous devons les écouter.

Selon un sondage d'Angus Reid, 75 % des Canadiens et 70 % des Canadiens dont les enfants vivent à la maison sont en faveur d'une interdiction de l'utilisation des médias sociaux par les jeunes de moins de 16 ans, mais 72 % des Canadiens estiment que les parents devraient être les principaux responsables de la réglementation de l'utilisation des médias sociaux conformément à leurs propres politiques parentales.

Le Parlement ne devrait pas dire aux parents comment élever leurs enfants, mais il devrait aider les parents à assurer la sécurité de leurs enfants sur Internet. Nous devons veiller à ce que les solutions proposées par la Chambre soient efficaces et qu'elles restreignent le moins possible les libertés des Canadiens. Nous devons veiller à ce que ce qui est proposé n'ait pas pour effet imprévu de forcer des enfants à se retrouver dans des milieux encore plus non réglementés, non surveillés et dangereux. Nous devons tenir les entreprises technologiques responsables de ce à quoi les enfants ont accès sur leurs plateformes, et nous devons travailler avec elles pour veiller à ce que la protection des enfants soit au premier plan de leurs politiques internes.

Comment pouvons-nous nous assurer que toute future politique exigera réellement des entreprises technologiques qu'elles assument la responsabilité de la sécurité de nos enfants lorsqu'ils utilisent leurs applications plutôt que de favoriser leur dépendance aux réseaux sociaux dans le seul but de générer davantage de revenus? Il faut prévoir des sanctions sévères à l'encontre des entreprises qui manquent à leur devoir de protéger nos enfants, et le Parlement doit veiller à ce que les autorités compétentes aient le pouvoir d'appliquer ces sanctions.

On constate les résultats de mesures législatives comparables dans d'autres pays du Commonwealth, comme l'Australie et le Royaume-Uni. Par exemple, en Australie, les restrictions concernant l'utilisation d'Internet n'ont pas eu d'effet notable sur l'accès à ce dernier. Trois mois après l'adoption du projet de loi, 70 % des enfants continuaient d'accéder à Internet et à leurs comptes, et on n'a constaté aucune diminution du nombre de signalements de préjudices en ligne.

Que pouvons-nous faire, en tant que législateurs, pour nous assurer que toute loi adoptée au Canada aura réellement une incidence? Les jeunes maîtrisent parfaitement les technologies et trouveront des moyens de contourner les restrictions si nous les laissons faire. Ils utilisent souvent des réseaux privés virtuels pour contourner l'exigence d'un âge minimum ou les restrictions géographiques, et les statistiques des pays ayant adopté ce type de loi montrent que l'utilisation des réseaux privés virtuels y a considérablement augmenté. Comment notre loi peut-elle résoudre ce problème? Si le projet de loi est adopté, aurons-nous le pouvoir de limiter l'utilisation des réseaux privés virtuels?

Comment allons-nous faire respecter les interdictions liées à l'âge pour certains contenus? D'autres assemblées législatives comparables ont exigé la présentation d'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement. Quelles seraient les ramifications pour la protection de la vie privée des Canadiens, qui confieraient des renseignements personnels sensibles à des sociétés privées, dont bon nombre ne sont même pas établies au Canada? Que sont-ils censés faire s'il y a une fuite de données et que leurs renseignements sont divulgués à toutes sortes d'acteurs malveillants?

Ce qui est certain, c'est que ce projet de loi devra faire l'objet d'un examen minutieux et d'une réflexion attentive, ce pour quoi le Parlement devrait être outillé et prêt. Le Parti conservateur ne souhaite rien de plus que de préserver la sécurité, la santé et la vigueur des enfants du Canada. Les conservateurs à la Chambre des communes feront tout leur possible pour veiller à ce que toute future loi protège les enfants contre la cyberintimidation, la dépendance aux médias sociaux, les contenus explicites, l'exploitation sexuelle et les acteurs malveillants en ligne, tout en donnant aux parents les moyens de conserver leur pouvoir décisionnel et en préservant la vie privée et les libertés de tous les Canadiens.

● (2110)

Will Greaves (Victoria, Lib.): Madame la Présidente, j'ai une fille préadolescente, et la discussion qui a cours parmi les parents d'élève de son école consiste à savoir qui seront les premiers parents à donner un téléphone cellulaire à leur enfant parce qu'une fois qu'il y en aura un, les autres voudront, eux aussi, posséder un objet semblable, et la pression sera très forte sur nous tous, les parents. C'est tellement vrai que nous voudrions que l'école interdise tout simplement l'usage de ces appareils, de telle sorte que les parents n'aient pas à surveiller l'utilisation que fait leur enfant des médias sociaux et d'Interne, qu'ils n'aient pas à toujours entendre parler du modèle dernier cri que leur enfant convoite, etc.

La députée de King—Vaughan convient-elle, en tant que mère et grand-mère, comme elle l'a dit, qu'il est parfois plus facile pour les parents et les familles que les décisions de ce genre soient prises à l'échelle collective? Si une école ou une institution comme le gouvernement prend une décision rationnelle et fondée sur des données probantes, cela établit une norme commune pour tout le monde et libère les parents de la responsabilité individuelle de prendre une décision impopulaire et de dire à leur fils ou leur fille qu'il ne peut pas avoir de téléphone.

Anna Roberts: Madame la Présidente, c'est une très bonne question. Nous savons que tous les enfants veulent avoir ce qu'ont les autres enfants. Cela fait partie de la nature humaine. Nous devons cependant comprendre qu'il est nécessaire de tenir ces grandes entreprises technologiques responsables.

Je vais vous raconter une histoire triste. J'ai rencontré une mère dont l'enfant autiste s'est fait enjôler et piéger en ligne. Cette mère a retrouvé sa fille cinq ans plus tard. La jeune fille a dû subir de multiples interventions chirurgicales. Elle est maintenant sous surveillance en raison d'un risque de suicide. Tout cela s'est produit sur Internet, plus précisément sur une plateforme de médias sociaux. Je ne veux pas que cela arrive à l'enfant de quelqu'un d'autre. Il est de notre responsabilité de protéger ces enfants innocents et vulnérables.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Madame la Présidente, en ce qui concerne le récit tragique que ma collègue vient de raconter, je me demande si elle estime que le projet de loi, dans sa forme actuelle, permettrait d'empêcher qu'une telle situation ne se reproduise. En savons-nous suffisamment sur le projet de loi pour porter un tel jugement?

Anna Roberts: Madame la Présidente, je pense que ce que nous devons faire, en tant que parlementaires, c'est nous asseoir en comité, examiner le projet de loi ligne par ligne et trouver des moyens de faire en sorte que ces entreprises de technologie deviennent responsables et rendent des comptes en ce qui concerne la protection de nos enfants. Sans ses enfants, ce pays n'a pas d'avenir.

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Madame la Présidente, les deux députés d'en face qui ont pris la parole sur ces questions me laissent un peu perplexe. Il y a une flopée de projets de loi différents. Il y a le projet de loi C-36, le projet de loi C-16, le projet de loi-C-25 et, bien sûr, le projet de loi C-34, dont nous débattons aujourd'hui. Cette série de projets de loi vise réellement à trouver des moyens de protéger les Canadiens, notamment les jeunes.

J'espérais que la députée pourrait réfléchir à l'un ou l'autre de ces projets de loi et me dire s'il correspond, selon elle, à quoi que ce soit dont elle a parlé aujourd'hui et s'il existe un appui pour l'un ou l'autre des quatre projets de loi que je viens de mentionner.

● (2115)

Anna Roberts: Madame la Présidente, je connais bien la région de Scarborough. Je demanderais au député comment il expliquerait la situation à la mère d'Amanda, qui pleure actuellement la perte de sa fille. Nous avons ici la possibilité de protéger ces enfants, mais, à titre de parlementaires ainsi que de parents, grands-parents, tantes, oncles, mères ou encore de pères, nous avons le devoir de veiller à ce que ces entreprises de technologie deviennent tout aussi responsables que les parents si nous voulons que l'avenir du pays reste prospère.

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Madame la Présidente, je partage mon temps de parole avec le député de New Westminster—Burnaby—Maillardville.

Je m'exprime aujourd'hui en faveur du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

Je précise tout d'abord que j'ai trois enfants. Ils ont 10 ans, 13 ans et 16 ans. Comme tous les parents, je suis tout à fait consciente des risques associés aux médias sociaux et je sais que c'est difficile de réglementer l'usage qu'en font les enfants et les adolescents. J'ai l'impression que les miens sont relativement bien protégés, mais je ne peux pas en être certaine, puisque leur protection ne dépend pas exclusivement de moi.

Beaucoup de parents ne veulent pas que leurs jeunes enfants aillent sur les médias sociaux, mais c'est extrêmement difficile d'empêcher les enfants de le faire quand tous leurs amis y vont. Ça peut causer beaucoup de chicanes et de tension dans la famille, c'est le moins qu'on puisse dire. Ce n'est pas parce que nous sommes de mauvais parents. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour nos enfants, mais cela suppose entre autres de ne pas les isoler de leurs camarades. Il faut aussi être conscient que c'est facile d'accéder à ce genre de services. Souvent à l'insu de leurs parents, les enfants entrent dans la sphère numérique et, en quelques clics à peine, ils créent un compte pour commencer à utiliser une plateforme qui, potentiellement, contient du contenu préjudiciable ou les expose dès leur enfance à des acteurs dangereux.

Une étude de l'Organisation mondiale de la santé a révélé que plus d'un adolescent sur dix montre des signes de comportements problématiques vis-à-vis des médias sociaux, c'est-à-dire qu'ils luttent pour contrôler leur utilisation et en subissent des conséquences négatives. Ce rapport appelait notamment à « veiller à ce que les plateformes de médias sociaux appliquent des restrictions d'âge et créer un cadre réglementaire encourageant une conception responsable des outils numériques pour les jeunes utilisateurs ». C'est exactement ce que nous cherchons à faire avec le projet de loi C-34.

Le projet de loi couvre les deux aspects de cet appel à l'action. Il exigerait, à l'échelle nationale, que les services de médias sociaux imposent un âge minimum de 16 ans pour la création d'un compte, et il leur imposerait trois obligations de base. L'obligation d'agir de manière responsable exigerait que les services réglementés évaluent et atténuent les risques liés à l'exposition à du contenu préjudiciable. L'obligation de protéger les enfants exigerait que les services intègrent des mesures de protection adaptées à l'âge dans la conception et l'exploitation de leurs produits. L'obligation de rendre certains contenus inaccessibles exigerait qu'ils retirent plus rapidement les contenus victimisants les plus graves: le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et le contenu intime publié de façon non consensuelle.

La technologie est en constante évolution, et nos lois doivent en tenir compte. Il y a une intensification des préjudices en ligne, mais nos lois n'ont pas suivi le rythme. Protéger nos enfants contre les préjudices causés par les médias sociaux est une responsabilité qui nous incombe à tous. Le monde numérique nous relie, nous éduque et fait tourner notre économie. Malheureusement, c'est aussi devenu un espace où trop d'enfants sont exposés à des préjudices évitables.

Une étude codirigée par des chercheurs de l'Université de l'Alberta a révélé que le fait de passer plus de temps sur les médias sociaux rend les adolescents canadiens, en particulier les filles, anxieux, déprimés et isolés. Les résultats ont montré que l'utilisation des appareils pendant seulement une heure de plus chaque jour est liée à une augmentation de 15 % de la probabilité de dépression modérée à grave, ainsi qu'à une augmentation de près de 13 % de la probabilité de niveaux similaires d'anxiété. Cette situation n'est pas une source de préoccupation seulement pour les parents à la maison. Les répercussions sociétales vont au-delà d'un seul enfant et d'une seule famille. C'est pourquoi il est de notre responsabilité d'agir pour nous attaquer à ces tendances croissantes.

On observe également une augmentation des comportements dangereux présentés en ligne et, en l'absence de mesures de protection efficaces, nos enfants risquent d'observer, d'intérioriser et de répéter ces comportements. Selon un rapport publié par Statistique Canada en 2024, un jeune sur huit voit quotidiennement du contenu en ligne qui pourrait inciter à la haine ou à la violence. Une étude du Centre canadien de protection de l'enfance a révélé que 50 % des jeunes ont regardé la vidéo de l'assassinat de Charlie Kirk, tandis que 33 % ont vu des vidéos de massacres ou de fusillades dans des écoles. Malgré ces taux élevés d'exposition, seule une petite minorité de répondants a déclaré avoir cherché ce genre de contenu. Au contraire, la plupart d'entre eux ont dit que le contenu apparaît souvent de manière inattendue dans des publications d'inconnus ou dans les recommandations proposées par les algorithmes des plateformes.

● (2120)

Malheureusement, il existe un lien entre le fait d'être exposé à ce type de contenu et sa reproduction dans la vraie vie. Ce même rapport de Statistique Canada a révélé que plus du tiers des personnes soupçonnées de crimes haineux liés à Internet étaient âgées de 12 à 17 ans. Les préjudices infligés en ligne ne restent pas confinés à l'écran. Ils se matérialisent dans des actes concrets dans les écoles, les foyers et les collectivités du pays. Au-delà de la violence physique, ces préjudices s'étendent à la violence à caractère sexuel et aux contenus explicites. Les statistiques du Centre canadien de protection de l'enfance montrent que 10 % des jeunes Canadiens disent avoir été exposés à du matériel d'abus pédosexuel, tandis que 13 % avaient déjà vu une vidéo montrant des adultes victimes de violences sexuelles. Tout chiffre supérieur à 0 % est, à mon sens, totalement inacceptable.

La réalité est que d'innombrables recherches ont montré un lien évident entre l'utilisation des médias sociaux par les adolescents et les problèmes de santé mentale, ainsi que la montée de la haine et de la violence sexuelle. Ces recherches sont bien documentées et approfondies. Elles ont été présentées en collaboration avec des organisations qui aident les parents à protéger leurs enfants en ligne, des instituts de recherche canadiens de renommée mondiale et même des entreprises du secteur des technologies.

Ce sujet a été porté à mon attention pour la première fois lorsqu'un projet de loi semblable a été présenté dans ma province, la Nouvelle-Écosse, par Iain Rankin, député de Timberlea-Prospect et chef intérimaire du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse. En présentant son projet de loi au niveau provincial, il a entamé une conversation qui m'a fait découvrir le travail de Jenna Poste, cadre en technologie de profession et fondatrice de la section néo-écossaise d'Unplugged Canada. Mme Poste et l'équipe d'Unplugged Canada réclament ce genre de mesure depuis des années. Lors d'une conférence de presse, Mme Poste a souligné un point que j'ai soulevé dans mon discours plus tôt, à savoir que de nombreux parents ne veulent pas que leurs enfants soient présents sur les médias sociaux, mais quand c'est au prix de l'ostracisme, il devient parfois trop difficile de prendre cette décision et de la faire respecter.

La critique la plus courante que j'ai entendue depuis le dépôt de ce projet de loi au printemps est que le gouvernement n'a pas sa place dans l'éducation des enfants. Je suis d'accord, mais le gouvernement a la responsabilité d'intervenir en matière de sécurité publique. Le Canada n'a pas à réinventer la roue. Des lois semblables ont été adoptées dans plusieurs pays du monde, notamment en Australie, en Norvège, en Espagne et en Grèce. Même des provinces comme le Manitoba envisagent de prendre les choses en main à l'échelle provinciale.

L'expérience nous montre que les mesures de sécurité publique importantes suscitent souvent des résistances au départ. Lorsque la Nouvelle-Écosse a mis en œuvre sa loi sur le port obligatoire de la ceinture de sécurité en 1984, la mesure a provoqué de vifs débats et beaucoup d'indignation dans la population. En faisant des recherches sur le projet de loi C-34, je suis tombée sur une entrevue qui avait été diffusée à CTV à l'époque. Un Néo-Écossais opposé à la mesure dénonçait ce qu'il percevait comme une intrusion de l'État dans les moindres aspects de la vie quotidienne. Je suis convaincue que la plupart des Canadiens conviendraient aujourd'hui que l'obligation de porter la ceinture de sécurité est une mesure de bon sens qui contribue à sauver des vies. J'ai également la conviction que, dans 42 ans, ce projet de loi sera perçu de la même façon.

Alors que nous poursuivons l'étude de cette importante mesure législative, j'exhorte mes collègues à tenir compte des préoccupations en matière de sécurité publique que j'ai soulevées aujourd'hui. Le projet de loi comporte diverses dispositions qui visent à protéger les enfants tout en permettant aux plateformes de médias sociaux de mettre en place des mécanismes de protection adaptés. La sécurité de nos enfants doit demeurer une priorité absolue. Elle exige un effort collectif et ne peut être laissée aux seuls parents.

L'environnement numérique n'est pas sécuritaire pour les enfants. Les autorités sanitaires nous mettent en garde: les médias sociaux comportent des risques réels pour les jeunes, et les gouvernements doivent intervenir sans tarder pour les atténuer. C'est pourquoi nous proposons ce projet de loi: parce qu'il est de notre responsabilité d'agir, et d'agir maintenant.

● (2125)

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, de toute évidence, ma collègue a fait beaucoup de recherches et a consacré beaucoup de temps et de réflexion aux idées qu'elle partage avec nous.

J'aimerais poser une question sur un aspect du concept de restriction de l'âge. Quand ce projet de loi a été présenté pour la première fois, je pense que l'impression générale était qu'il établirait un âge minimum obligatoire pour l'accès aux réseaux sociaux, mais après examen, il semble que ce ne soit pas le cas. Il obligerait les entreprises de services de médias sociaux à intégrer certaines caractéristiques de conception afin de pouvoir offrir des comptes aux jeunes. Dans les faits, il ne s'agirait pas vraiment d'une interdiction en fonction de l'âge. Il exigerait plutôt certaines caractéristiques de conception avant que les entreprises puissent offrir des comptes aux jeunes.

Par souci de clarté pour les députés et le public, je me demande si la députée peut préciser si elle considère que le projet de loi constituerait une interdiction en fonction de l'âge ou non.

Shannon Miedema: Madame la Présidente, je félicite le député pour l'arrivée prochaine de son septième enfant. Quelle merveilleuse nouvelle!

Je crois comprendre que nous estimons qu'à partir de 16 ans, les jeunes possèdent la maturité nécessaire pour utiliser les médias sociaux de façon autonome. Puisqu'elles profitent de l'attention et du temps des jeunes, les plateformes doivent aussi contribuer à leur protection. C'est essentiel. Peu importe les moyens retenus, les enfants devraient pouvoir naviguer en ligne en toute sécurité, qu'ils aient 10, 16 ou 5 ans. C'est une question qui mérite qu'on s'y attarde.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, j'ai trouvé l'analogie avec le projet de loi sur la ceinture de sécurité particulièrement utile. Nous parlons d'un produit intrinsèquement dangereux par rapport à ce qui est disponible en ligne et à la menace qu'il représente pour nos enfants. Ce n'est pas très différent d'une mesure législative sur la protection des consommateurs. Ce n'est pas très différent de ce que nous faisons avec d'autres produits dangereux sur le plan de la réglementation. Nous voulons vraiment être en mesure de sévir contre les entreprises, comme nous l'avons fait, par exemple, pour les fabricants de voitures qui n'ont pas installé de ceintures de sécurité une fois que cela a été réglementé et exigé.

La députée est-elle aussi désireuse que moi de déterminer comment nous pourrions amender ce projet de loi afin de trouver la meilleure mesure incitative pour amener les milliardaires et les archimilliardaires du secteur de la technologie à comprendre que le Canada n'est pas un bon endroit où faire des affaires s'ils font du tort aux enfants et que les sanctions leur feraient très peur?

Shannon Miedema: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord. Une grande partie de notre objectif consiste à faire assumer leurs responsabilités à ceux qui tirent profit de ces plateformes en ligne et à mettre en place des garde-fous pour éviter que ne se répètent les terribles incidents qui se sont produits au Canada et ailleurs dans le monde. C'est exactement ce que nous cherchons à faire.

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Madame la Présidente, les lois sont bien sûr importantes, mais la société peut jouer de nombreux rôles. Qu'il s'agisse des parents, des tuteurs, des voisins, des groupes confessionnels, des éducateurs ou des organismes communautaires, de nombreuses personnes peuvent contribuer à faire en sorte que les jeunes disposent des compétences et des outils dont ils ont besoin.

J'aimerais savoir si la députée a réfléchi aux différentes façons dont les parents et d'autres acteurs de la société peuvent jouer un rôle pour nous aider à relever l'immense défi qui se pose à nous.

Shannon Miedema: Madame la Présidente, je pense souvent à une chose très importante: encourager les enfants à sortir, à passer du temps dehors et à tisser des liens avec de vraies personnes, en trois dimensions, en temps réel et en pleine nature. J'ai remarqué, notamment avec mes enfants, que lorsqu'ils passent trop de temps devant un écran, leur comportement devient un peu instable. Ils commencent à se disputer avec moi, avec leurs frères et sœurs et avec mon mari. Lorsque nous sortons tous de la maison pour aller prendre l'air, cela nous permet de nous ressourcer. Au fur et à mesure qu'ils grandissent, il est très important que les enfants développent un sentiment d'appartenance à une collectivité, que ce soit une communauté religieuse, un quartier ou un groupe partageant les mêmes intérêts. Nous nous tournons naturellement vers ce genre de soutien, et plus nous pourrons éloigner les enfants et les jeunes des écrans et les inciter à s'impliquer pleinement dans le monde qui nous entoure, mieux nous nous porterons.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

On entend beaucoup parler du devoir d'agir de manière responsable, du devoir de protéger les enfants et du devoir de rendre certains contenus inaccessibles. Quand il est question de protéger la prochaine génération, il faut penser au monde numérique dans lequel elle grandit. Même si je suis l'un des plus jeunes députés à la Chambre et le plus jeune député de la Colombie-Britannique, j'appartiens à une génération qui a vécu toute son enfance avant que les médias sociaux ne fassent partie de notre quotidien. Je me souviens que, à l'époque, après l'école, j'allais retrouver mes amis en personne. Quand on voulait parler à quelqu'un, on décrochait le téléphone fixe et on espérait que la personne soit chez elle. Je passais du temps dehors à faire du vélo avec mes amis pour aller au dépanneur, à faire de la planche à roulettes, à jouer à la *tag* et à créer des souvenirs loin d'un écran.

De nos jours, le monde a bien sûr quelque peu changé. Les enfants grandissent dans un monde où les médias sociaux sont toujours à portée de main. Le défilement sans fin est vraiment sans fin. Au lieu de simplement prendre des nouvelles de leurs amis, ils peuvent se retrouver à passer des heures en ligne pris au piège d'algorithmes addictifs conçus pour les inciter à continuer à faire défiler le fil pendant de longues heures. On s'inquiète de ce à quoi ils sont exposés, de la manière dont les plateformes en ligne influencent leur comportement et de l'incidence sur leur santé mentale alors qu'ils grandissent en passant de plus en plus de temps sur leur téléphone.

Il existe bien sûr des moyens d'atténuer ce phénomène. Prenons l'exemple de YouTube, qui fait figure de précurseur dans ce domaine. Les paramètres de cette plateforme permettent aux utilisateurs et aux parents de désactiver le défilement infini, afin de limiter le caractère addictif et le défilement sans fin auxquels de nombreux enfants sont exposés de nos jours. C'est là un exemple des options que nous souhaitons voir proposées dans les paramètres des médias sociaux.

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que nos enfants relèvent seuls ces défis. Pour protéger les jeunes, il faut examiner sérieusement le fonctionnement de ces plateformes et la responsabilité qu'elles ont envers les enfants qui les utilisent. Les médias sociaux offrent aux gens la possibilité d'établir des liens, d'explorer, d'apprendre et de s'exprimer, mais nous ne pouvons pas ignorer les risques qui y sont associés, surtout en ce qui concerne leur santé mentale et leur sécurité personnelle.

Les algorithmes peuvent amplifier les contenus préjudiciables et exposer les jeunes à des normes irréalistes auxquelles ils sont confrontés jour après jour. Pour certaines personnes, cette exposition peut entraîner de l'anxiété, de la dépression, une baisse de l'estime de soi et un sentiment d'isolement. Selon des psychologues, tous ces problèmes sont en hausse, particulièrement chez les jeunes, qui ont recours à ces technologies de façon très fréquente. Parallèlement, les plateformes en ligne peuvent également exposer les utilisateurs à la cyberintimidation, au harcèlement, à l'exploitation et à d'autres contenus préjudiciables qui peuvent avoir des conséquences très graves dans la vie réelle.

En 2025, 23 % des jeunes Canadiens âgés de 16 à 24 ans ont déclaré passer près du tiers de leur journée sur les médias sociaux. Selon les recherches, le fait de passer beaucoup de temps devant un écran est associé à une moins bonne santé mentale, notamment à davantage d'anxiété, de dépression et de détresse psychologique, ainsi qu'à des idées suicidaires. C'est important, car protéger les jeunes Canadiens consiste à veiller à ce que le monde numérique ne compromette ni leur bien-être ni leurs relations avec les autres. Les jeunes ont besoin de milieux bienveillants où ils peuvent tisser des liens significatifs et obtenir de l'aide lorsqu'ils en ont besoin.

Nous devons également être conscients du rôle que jouent les plateformes de médias sociaux dans ce que les jeunes voient en ligne. Les algorithmes influencent les contenus auxquels ils sont exposés, et les systèmes de recommandation peuvent faire apparaître de manière répétée des contenus préjudiciables sur leur écran. Pour un jeune qui souffre déjà de troubles de santé mentale, une exposition répétée à des contenus préjudiciables peut créer des risques supplémentaires. À long terme, ce phénomène peut normaliser des comportements très dangereux et rendre plus difficile pour les jeunes de demander de l'aide.

Il est essentiel que les plateformes en ligne assument davantage leurs responsabilités afin de garantir que leurs algorithmes accordent la priorité à la sécurité et au bien-être, en particulier pour les utilisateurs vulnérables. Il est également très important que les géants des médias sociaux, qui monnaient l'attention de la prochaine génération, soient tenus responsables des préjudices qu'ils causent, et que notre mesure législative soit suffisamment contraignante pour imposer des sanctions aux entreprises de médias sociaux qui infligent ces préjudices à notre jeunesse.

Je vais bientôt présenter mon propre projet de loi d'initiative parlementaire, qui porte sur une stratégie nationale de prévention du suicide. Bien sûr, l'un des principaux aspects abordés dans ce projet de loi concerne les facteurs de risque du suicide, un phénomène malheureusement trop courant à notre époque.

● (2130)

C'est malheureusement une réalité: certains contenus diffusés sur les médias sociaux peuvent parfois encourager des tendances à l'automutilation et aux idées suicidaires. Il est très important que les parents ne soient pas les seuls à devoir réglementer ce que voient leurs enfants et à devoir contrôler les contenus auxquels ils sont exposés. Voilà pourquoi il incombe au gouvernement d'entrer en jeu.

Nous devons nous poser la question suivante: est-il juste d'attendre des parents qu'ils gèrent ces risques seuls, alors que les entreprises qui conçoivent ces plateformes n'assument qu'une responsabilité limitée? Les parents doivent déjà composer avec les pressions de la vie quotidienne. Nous ne pouvons pas leur demander de surveiller tout ce que font leurs enfants 24 heures sur 24, surtout lorsque ceux-ci possèdent leurs propres écrans. Nous ne pouvons pas voir en permanence tout ce que nos enfants regardent. C'est franchement impossible. Les parents ont bien sûr un rôle important à jouer, notamment en configurant certains paramètres sur les appareils, mais la protection des enfants ne peut pas reposer uniquement sur leurs épaules.

Ce sont les entreprises de réseaux sociaux qui conçoivent ces plateformes. Elles déterminent la manière dont le contenu est recommandé et dont les utilisateurs interagissent avec ces services. Voilà pourquoi nous devons définir des attentes claires à leur égard. Elles doivent prendre des mesures concrètes pour cerner les risques et atténuer les préjudices. Tout aussi important, elles doivent faire preuve de transparence quant à leurs actions et démontrer que leurs efforts donnent des résultats. Les Canadiens ne devraient pas avoir à se contenter de croire une entreprise sur parole lorsqu'elle affirme qu'une plateforme est sûre.

Les technologies évoluent plus vite que les règles destinées à protéger les utilisateurs. Nous avons tardé à réagir à l'évolution de ces environnements en ligne, mais aujourd'hui, nous devons agir. Sans cela, les contenus préjudiciables risquent de se propager librement et les comportements dangereux, de prendre de l'ampleur, exposant ainsi les utilisateurs vulnérables à des contenus qui compromettent leur bien-être.

Le projet de loi C-34 constitue une première étape importante pour combler ce fossé. En effet, il reconnaît que ceux qui conçoivent ces plateformes et en tirent profit ont également la responsabilité de prévenir les préjudices prévisibles, c'est-à-dire ceux dont ils savent qu'ils sont à l'origine. Nous ne devrions pas attendre qu'un jeune subisse un préjudice pour exiger que les entreprises qui exploitent ces services prennent des mesures.

Le projet de loi établirait des attentes claires vis-à-vis des plateformes de médias sociaux. Les entreprises seraient tenues d'évaluer les risques associés au contenu préjudiciable sur leurs services et de prendre des mesures proactives pour réduire ces risques. Les utilisateurs auraient accès à un mécanisme clair de signalement et de plainte afin de savoir où s'adresser face à du contenu préjudiciable ou quand ils s'inquiètent pour leur propre sécurité. Il est important de veiller à ce que le processus soit très rapide, parce que, dans l'intervalle, nous ne voulons pas que les jeunes se détournent des plateformes que nous connaissons et pour aller vers des coins d'Internet qui pourraient être moins réglementés. C'est pourquoi il est important que le projet de loi soit adopté rapidement. Si nous mettons en place ces mesures, nous pouvons empêcher les gens de se tourner vers des coins moins sûrs d'Internet.

● (2135)

Il y a aussi, bien sûr, les nouveaux défis qui se présentent avec l'intelligence artificielle. Au moyen de l'intelligence artificielle, il est plus facile de créer des images fausses ou manipulées qui nuisent à la réputation d'une personne. Dans certains cas, du contenu peut devenir viral en quelques minutes. À cause de l'intelligence artificielle, il peut également être beaucoup plus difficile de faire la distinction entre du contenu authentique et du matériel conçu pour induire en erreur. Nous sommes maintenant entrés dans une ère où, quand nous voyons une photo, il est pratiquement impossible de savoir si elle est réelle ou si elle a été générée en quelques secondes par quelqu'un sur un clavier quelque part sur la planète.

Les agents conversationnels dotés d'intelligence artificielle soulèvent d'autres préoccupations, surtout quand ils interagissent avec des jeunes en détresse émotionnelle. Ces interactions semblent très personnelles, et les jeunes utilisateurs ne comprennent pas toujours les limites de ces systèmes. Nous avons besoin de mesures de protection adéquates pour réduire le risque de réponses préjudiciables et pour veiller à ce que les jeunes vulnérables ne se retrouvent pas dépourvus du soutien voulu.

Prenons l'exemple d'une personne qui demande des conseils à un agent conversationnel doté d'intelligence artificielle. Comme ces agents conversationnels ne sont pas des conseillers autorisés, ils peuvent parfois donner aux jeunes utilisateurs des conseils très trompeurs et dangereux. Il faut vraiment que le gouvernement exerce de la surveillance. Nous ne pouvons pas attendre que des malheurs se produisent avant de nous interroger sur l'utilisation responsable de ces technologies. Les plateformes doivent assumer la responsabilité des risques associés à leurs services, y compris les outils d'intelligence artificielle mis à la disposition de leurs utilisateurs.

● (2140)

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, le député a passé beaucoup de temps à parler du problème, et je suis tout à fait d'accord avec la description qu'il en a faite. Tout le monde à la Chambre s'entend pour dire qu'il y a un grave problème lié aux activités en ligne et à leurs répercussions sur les jeunes, que nous devons agir et que nous devons exiger une véritable reddition de comptes de la part des plateformes et des parties prenantes. Le travail du comité sur ce projet de loi en particulier consistera à étudier la solution proposée par le gouvernement pour voir si elle est à la hauteur de l'objectif visé.

J'ai posé une question plus tôt, et je me demande si le député a quelque chose à dire là-dessus. Le projet de loi ne semble pas prévoir d'interdiction liée à l'âge, comme cela avait été initialement proposé. Il semble plutôt exiger certaines modifications aux caractéristiques de conception, le but étant que les jeunes puissent continuer d'avoir des comptes sur les plateformes de médias sociaux. Il ne serait pas obligatoire, par exemple, que les parents donnent leur consentement à cet égard.

Le député peut-il me dire si j'interprète correctement le projet de loi ou s'il considère que celui-ci prévoit une interdiction liée à l'âge, comme certains l'ont proposé?

Jake Sawatzky: Pendant l'étude du projet de loi, madame la Présidente, c'est absolument essentiel de voir à ce qu'une plateforme soit appropriée pour les jeunes avant de les laisser y aller. On détermine qu'une plateforme est appropriée? Super: les jeunes auront le droit de continuer à l'utiliser. En revanche, les celles qui n'auront pas pris pas les mesures indiquées resteront interdites aux jeunes jusqu'à ce qu'elles l'aient fait. L'interdiction liée à l'âge vise surtout les plateformes où les conséquences sont les plus graves.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, la différence d'âge entre le député de New Westminster—Burnaby—Maillardville et moi a quelque chose d'attendrissant. Ma question s'inscrit donc dans un esprit de continuité entre les générations. Notre première discussion a d'ailleurs porté sur le fait que son meilleur ami est le petit-fils de quelqu'un avec qui j'entretiens une amitié très proche. Voilà une de ces histoires qui montrent que certains d'entre nous utilisent les réseaux sociaux plus que d'autres.

Ma question fait suite à celle de mon ami de Sherwood Park—Fort Saskatchewan.

Le projet de loi ne prévoit pas vraiment d'interdiction en fonction de l'âge. Je pense que nous voulons tous protéger les enfants contre les méfaits du monde numérique, mais ce qui m'intéresse avant tout, en ce moment, c'est ce qu'il serait possible de corriger au moyen d'amendements. Nous pourrions inciter les entreprises à protéger les enfants au Canada sous peine d'être grièvement sanctionnées sur le plan financier ou individuel. Elles seraient alors extrêmement motivées à faire ce qu'il faut pour que leurs plateformes ne causent aucun préjudice aux enfants. Le député a-t-il quelque chose à dire là-dessus?

Jake Sawatzky: Madame la Présidente, je tiens d'abord à remercier ma collègue de sa question. Je tiens également à saluer Walker et Pam Jennings, qui sont des amis que nous avons en commun.

Je conviens avec ma collègue que ce projet de loi doit avoir du mordant. Nous parlons évidemment des géants des médias sociaux, et une tape sur les doigts ne suffirait pas à garantir le respect de la loi. Nous devons veiller à ce qu'il y ait des sanctions, en particulier pour les pires cas et les pires infractions. Ce sont des choses trop horribles pour qu'on en parle, mais lorsqu'il est question, par exemple, d'hypertrucages d'enfants à caractère sexuel, il faut les retirer très rapidement et, si ce n'est pas fait, il doit y avoir des conséquences pour les géants des médias sociaux.

[*Français*]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Madame la Présidente, l'État a un rôle essentiel à jouer dans la protection et la sécurité des enfants, tout en respectant l'autorité parentale. L'objectif est de trouver un juste milieu entre la protection des enfants et le respect des responsabilités des parents.

Mon collègue peut-il expliquer comment ce projet de loi permettra d'accélérer les retraits des contenus intimes diffusés sans consentement et des contenus qui victimisent sexuellement les enfants, afin de mieux les protéger?

● (2145)

Jake Sawatzky: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa très bonne question. Il est important que les réseaux sociaux puissent s'assurer que ce type de contenu, qui est dangereux, est retiré dans un délai acceptable.

[*Traduction*]

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, c'est un véritable honneur pour moi de prendre part ce soir à un débat très pertinent et substantiel sur la façon dont nous protégeons nos enfants dans un monde façonné par Internet. Comme les députés le savent, c'est un sujet d'une importance profonde qui me touche personnellement, puisque je suis le père de six enfants que j'ai déjà eu la chance de rencontrer et d'un septième qui naîtra en avril.

Si la Chambre me le permet, je voudrais simplement dire à quel point je suis fier de mes enfants et reconnaissant de les avoir dans ma vie. Je les aime. Je tiens à eux. Je suis fier de ce qu'ils font, et leur appui m'aide énormément dans mon travail à la Chambre. La façon dont ils assument les tâches ménagères et les responsabilités à la maison, que j'accomplirais peut-être moi-même si j'étais plus souvent présent, me touche énormément et m'inspire une profonde gratitude. Je suis reconnaissant que mes enfants puissent m'accompagner à Ottawa de temps à autre pour en apprendre davantage sur le travail que je fais ici. Même quand ils ne sont pas avec moi en personne, ils sont toujours dans mes pensées et dans mon cœur lorsque je réfléchis au travail que nous accomplissons ici et au pays que nous cherchons à bâtir pour eux. C'est particulièrement le cas, bien sûr, lorsque nous débattons de ces questions lourdes de conséquences liées à la sécurité des enfants en ligne.

Il est intéressant de constater la façon dont le calendrier parlementaire s'est organisé ce soir. C'est peut-être une coïncidence, mais nous tenons actuellement un débat sur le projet de loi C-34, et, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, nous avons débattu du projet de loi S-209, une autre mesure législative importante qui traite de la sécurité des enfants en ligne. Il est intéressant d'examiner les effets qu'auraient ces deux projets de loi, ainsi que certaines de leurs similitudes et différences. Mon discours portera dans une certaine mesure sur ces deux projets de loi.

Comme je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer au sujet du projet de loi S-209, je tiens à remercier l'ensemble de la Chambre pour l'avoir adopté à l'étape de la deuxième lecture. Je pense qu'il s'agit d'un excellent projet de loi. J'attends avec impatience l'étude en comité. Je salue l'excellent travail de la sénatrice Miville-Dechêne, ainsi que celui de ma collègue et amie de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, qui a parrainé le projet de loi à la Chambre, et de mon collègue et ami de Peace River—Westlock, qui travaille sans relâche à la protection des enfants en ligne depuis qu'il est député.

Le projet de loi S-209, en particulier, ainsi que les dispositions du projet de loi C-34 abordent la question de la lutte contre le fléau que représente l'exposition précoce des jeunes à la pornographie sur Internet. C'est un énorme problème, et je pense que nous devrions le qualifier à juste titre de forme de mauvais traitements infligés aux enfants sur Internet. Exposer des enfants à des images à caractère sexuel constitue un acte de maltraitance.

De très nombreux enfants sont exposés très tôt à des images à caractère sexuel, souvent violentes, sur lesquelles ils tombent par hasard en naviguant sur Internet. Certaines statistiques indiquent que l'âge moyen de la première exposition à la pornographie est de 11 ans. Ainsi, de nombreux enfants, des garçons et des filles âgés de 9, 10, 11 et 12 ans, sont exposés à des scènes sexuelles, y compris des scènes violentes, alors que ce n'est évidemment pas par choix. Ils ne le font ni en toute connaissance de cause ni de leur plein gré. Ils tombent par hasard sur des contenus qu'ils ne comprennent pas, et cette expérience façonne leurs croyances et leurs attentes, ce qui aura des répercussions tout au long de leur vie. Cette exposition conduit à une augmentation de la violence sexuelle, à toutes sortes d'autres préjudices et à des attentes extrêmement dangereuses quant à ce qui est considéré comme normal dans le cadre des relations intimes.

Il nous incombe à tous de tenter de lutter contre ce phénomène épidémique d'exposition précoce des enfants à des contenus pornographiques. C'est un sujet dont nous avons débattu à la Chambre et qui a été abordé à maintes reprises au Sénat depuis de nombreuses années, mais les mesures législatives nécessaires n'ont toujours pas été adoptées.

● (2150)

Nous y sommes presque parvenus au cours de la dernière législature, et nous poursuivons maintenant nos efforts. Lors de la législature précédente, un projet de loi semblable au S-209 a été présenté, mais le gouvernement ne l'a pas appuyé. Je suis donc très heureux de voir que le projet de loi S-209 a été adopté à l'étape de la deuxième lecture et j'ai hâte de poursuivre le travail. Je sais qu'il comporte de nouvelles dispositions qui diffèrent de cet autre projet de loi, et il constitue maintenant la référence absolue en matière de protection de la vie privée. Le libellé du projet de loi S-209 a été approuvé par le commissaire à la protection de la vie privée. Il a été peaufiné au cours de plusieurs législatures et il est maintenant irréprochable pour ce qui est de la protection de la vie privée. Je salue une nouvelle fois la sénatrice Miville-Dechêne pour son énorme travail dans ce dossier, ainsi que les députés que j'ai déjà mentionnés.

Le projet de loi S-209 et d'autres projets de loi visant à protéger les enfants en ligne doivent évidemment inclure des exigences relatives aux outils de vérification ou d'estimation de l'âge. C'est inévitable. Si nous voulons partir du principe que, sur Internet, certains contenus ne devraient jamais être accessibles aux enfants et que ces mêmes contenus devraient être accessibles aux adultes, la seule façon d'opérer cette distinction consiste à disposer d'outils fiables de vérification ou d'estimation de l'âge. La seule alternative consiste soit à rendre ces contenus accessibles à tout le monde, soit à ne les rendre accessibles à personne. En partant du principe que nous sommes d'accord sur la nécessité d'opérer cette distinction, nous avons besoin d'outils de vérification ou d'estimation de l'âge. C'est la seule façon d'y parvenir.

Le projet de loi qui a été renvoyé au comité aujourd'hui imposerait une vérification ou une estimation de l'âge. Il ne prescrit pas les modalités de cette méthode, et je pense que c'est justifié, car la technologie évoluera et nous trouverons, au fil du temps, des moyens de plus en plus fiables et efficaces d'y parvenir. Dans un domaine où la technologie évolue constamment, même pendant la période où le projet de loi est examiné, nous ne devrions pas imposer de méthode précise. Le projet de loi exigerait que la vérification ou l'estimation de l'âge s'effectue de manière à ce que les enfants ne soient pas exposés à ces contenus. En outre, il donne au gouvernement la possibilité de définir les méthodes de vérification de l'âge pouvant être utilisées et établit également des critères pour ces méthodes, notamment en ce qui concerne le recours à des tiers et la protection de la vie privée.

Le recours à un tiers pour la vérification de l'âge signifie que l'utilisateur devrait s'adresser à ce tiers pour faire vérifier ou estimer son âge, puis recevoir une sorte de clé numérique. Comme je ne suis pas vraiment un expert en technologie, je l'admets, je vous présente ces concepts en utilisant des termes qui ne sont peut-être pas tout à fait techniques. Néanmoins, c'est ce que propose le projet de loi. Concrètement, les gens pourraient s'adresser à un tiers, obtenir ce qui est essentiellement une clé numérique, et l'utiliser sur le site auquel ils tentent d'accéder, sans que ce site soit celui qui a effectué la vérification de l'âge. La vérification de l'âge s'effectue donc à l'externe. Si je ne m'abuse, c'est ce que la sénatrice Miville-Dechêne a appelé le « double anonymat ». Cette méthode de vérification par un tiers protège la vie privée des utilisateurs.

Le projet de loi S-209 comporte diverses dispositions qui en font une véritable référence en matière de protection de la vie privée. Toutefois, si nous voulons imposer un âge minimum pour accéder à ce type de contenu, nous devons mettre en place un système de vérification ou d'estimation de l'âge. C'est très important. Nous connaissons le problème. L'exposition précoce à la pornographie est un problème qu'il faut absolument régler. Il semble enfin y avoir un consensus naissant à la Chambre pour nous permettre d'avancer vers la réalisation de cet objectif.

● (2155)

Si je comprends bien, le projet de loi C-34 réglerait la question de l'exposition des mineurs à la pornographie. Cependant, il ne réglerait cette question que dans le contexte des médias sociaux. Le projet de loi C-34 ne traiterait pas de la vérification ou de l'estimation de l'âge pour les sites Web exclusivement pornographiques; cela relève du projet de loi S-209. Le projet de loi C-34 porterait sur les contenus pornographiques présents sur les réseaux sociaux et leur diffusion sur ces plateformes. Ces dispositions sont certes importantes, et des mesures s'imposent du côté des médias sociaux, mais il est essentiel de préciser que les dispositions du projet de loi C-34 ne couvriraient pas tous les endroits où ce type de contenu est accessible. C'est pourquoi le projet de loi S-209 est absolument nécessaire. Il traiterait l'ensemble de la question. Il couvrirait tous les endroits où ce type de contenu est disponible.

J'ai évoqué mon rôle de parent, et je voudrais revenir brièvement sur certains aspects du débat concernant la relation entre les parents et l'État sur le plan de la protection des enfants en ligne. Je crois fermement à l'importance primordiale de l'implication des parents et de leur pouvoir de décision. Je pense que le rôle de l'État est d'agir en tant qu'allié des parents, de les soutenir dans la protection de leurs enfants en les aidant et, éventuellement, en accomplissant des tâches qu'ils ne sont pas en mesure d'accomplir. L'État devrait empêcher les personnes mal intentionnées de tenter de s'immiscer dans la vie de mes enfants. Il devrait s'efforcer d'empêcher ces personnes de cibler mes enfants avec du contenu dangereux ou abusif. Il devrait s'efforcer de protéger mes enfants contre toute exposition à ce genre de contenu en dehors de mon foyer.

On a souligné à juste titre que les parents peuvent établir des règles à la maison concernant le contenu auquel leurs enfants ont accès en ligne. C'est vrai, mais bon nombre de nos enfants ont accès à des écrans et à Internet ailleurs, par exemple à l'école ou chez leurs amis. Nous pouvons faire de notre mieux comme parents pour protéger nos enfants dans ces autres endroits, mais nous ne pouvons pas être partout, tout le temps. Je pense donc qu'il est juste et légitime que l'État tente lui aussi de protéger les enfants par des moyens qui s'ajoutent aux efforts des parents. Les parents veulent protéger leurs enfants, et je crois qu'ils s'attendent à ce que l'État intervienne dans ces autres contextes. C'est pourquoi il est juste et légitime que l'État cherche à empêcher que les mineurs soient exposés, par exemple, à du contenu à caractère sexuel en ligne, mais aussi à d'autres types de contenu dangereux, pourvu que ces efforts viennent renforcer ceux des parents.

Exposer des enfants à du contenu de nature sexuelle constitue une forme de mauvais traitement à leur endroit. Cela ne devrait jamais être permis, jamais, en aucune circonstance, et l'État a évidemment tout intérêt à prévenir la maltraitance des enfants. Je vois vraiment l'importance d'une action conjointe des parents et de l'État, le rôle primordial des parents dans la vie de leurs enfants ainsi que la nécessité d'une action de l'État qui favorise la protection des enfants et qui complète les efforts des parents.

Il y a évidemment beaucoup de choses dans ce projet de loi. Je vais essayer d'en dire le plus possible. En ce qui concerne les médias sociaux, je suis d'accord avec les députés qui ont pris la parole. Ils sont très préoccupés par l'exposition précoce aux médias sociaux et par certaines caractéristiques inhérente à la conception des médias sociaux, certains aspects de leurs algorithmes, etc. Ils tendent à créer une dépendance et de l'anxiété. Il est important que nous en discutions et que nous cherchions des moyens d'agir contre cela. Je suis tout à fait favorable aux arguments voulant que, sous un certain âge, les enfants ne doivent pas avoir accès aux médias sociaux. Je partage bon nombre des préoccupations exprimées par les députés.

Je pense également qu'il est important de souligner qu'en ce qui concerne les médias sociaux, le projet de loi C-34 n'imposerait pas une interdiction liée à l'âge, comme bien des gens le comprennent. Je viens de discuter à bâtons rompus avec un collègue de ce que nous entendons par une interdiction liée à l'âge.

● (2200)

Ce que dit le projet de loi C-34, c'est qu'une personne de moins de 16 ans ne peut pas accéder aux médias sociaux à moins que l'entreprise de médias sociaux n'intègre à ses services des caractéristiques de conception et qu'elle ne se conforme à certaines directives établies par règlement. Le député a dit que j'avais raison sur ce point. Si les entreprises de médias sociaux se conforment aux directives du gouvernement, elles pourront offrir des comptes aux jeunes. En fait, le député libéral qui a pris la parole avant moi a dit qu'il voulait que les plateformes traditionnelles puissent agir de manière à pouvoir offrir des comptes aux jeunes afin que ceux-ci ne se tournent pas vers d'autres coins sombres du Web qui sont moins réglementés.

Je pense qu'il est important que les parents à la maison sachent que ce projet de loi ne dit pas que les personnes de moins de 16 ans ne devraient jamais être sur les médias sociaux. Le gouvernement dit qu'il permettra aux jeunes d'accéder à certaines plateformes de médias sociaux qui respectent les exigences établies par le commissaire, mais il conservera la capacité d'empêcher les jeunes d'accéder à d'autres plateformes de médias sociaux si certaines autres exigences ne sont pas respectées.

Je ne pense pas que cela constitue une interdiction liée à l'âge, comme cela a peut-être été présenté ou comme la plupart des parents la conçoivent. Je pense que, selon les parents, une interdiction liée à l'âge signifierait que les jeunes ne pourraient plus être présents sur les médias sociaux, un point c'est tout. Ce n'est pas ce dont parlent les députés libéraux. Les députés libéraux parlent d'un monde où les jeunes seraient présents sur les médias sociaux, sur les mêmes plateformes de médias sociaux, et où ces plateformes seraient tenues de respecter certaines caractéristiques de conception. Je ne dis pas cela pour affirmer ou critiquer cette approche, mais simplement pour souligner qu'il est important que les gens sachent en quoi consiste cette approche afin qu'ils ne s'attendent pas à ce que ce projet de loi soit quelque chose qu'il n'est pas. Nous pouvons débattre de l'idée d'une interdiction liée à l'âge, mais nous devrions également débattre du contenu du projet de loi et nous demander s'il s'agit de la bonne approche par rapport à d'autres types d'architectures.

Je pense que l'autre préoccupation qui mérite d'être soulevée et à laquelle il faut réfléchir — et je sais que le projet de loi sera renvoyé au comité et qu'il y sera étudié —, c'est la part des caractéristiques de conception qui sera prescrite par la réglementation. À quel moment la conception se fera-t-elle par voie réglementaire, par l'entremise d'un commissaire qui dira: « D'accord, nous aimons ce qui se passe sur cette plateforme et nous n'aimons pas ce qui se passe sur cette autre plateforme »? Bien sûr, il existe différents types de plateformes de médias sociaux qui font différentes choses. Certaines sont un peu biaisées politiquement dans un sens, d'autres dans un autre.

Si nous bannissons à jamais les jeunes des médias sociaux, ce sera un type d'architecture. Toutefois, c'est comme si le gouvernement disait que, de toute façon, il y a des plateformes sur lesquelles les gens seront présents et d'autres sur lesquelles ils ne le seront pas, ou bien sur lesquelles ils pourront être présents à condition de respecter certaines règles qu'il aura fixées. Cette situation ne fait que soulever des questions sur la façon dont l'intervention réglementaire façonnerait les activités des plateformes numériques dans un monde où, en fin de compte, les jeunes sont toujours présents. Si quelqu'un s'inquiète de l'anxiété suscitée par leur présence sur ces plateformes, il semble que le monde envisagé par le gouvernement dans le projet de loi C-34 soit encore un monde où les mineurs, les personnes de moins de 16 ans, accèdent aux médias sociaux. Cette présence est simplement assujettie à certaines de ces limites.

Je pense qu'il convient également de souligner que les projets de loi d'initiative ministérielle, en particulier ceux du gouvernement libéral, soulèvent toujours des préoccupations sur le plan de la censure. Je suis très préoccupé par le contenu en ligne qui est véritablement préjudiciable et par ses répercussions sur les jeunes. Je sais aussi que, parfois, alors qu'ils débattent de façon informelle, les députés ministériels peuvent soutenir que nous diffusons de la mésinformation ou de la désinformation simplement parce qu'ils ne sont pas d'accord avec ce qui est dit. Ils vont accuser quelqu'un de faire de la désinformation simplement parce qu'ils s'opposent à ce qu'il dit. Je pense qu'il y a parfois un manque — légitime — de confiance envers les mesures que le gouvernement prend à l'égard d'Internet.

Nous avons bien hâte de participer de bonne foi aux discussions sur ce projet de loi, car nous pensons qu'il soulève de nombreuses questions importantes. Il est certain que nous devons agir et chercher des occasions de travailler ensemble pour protéger nos enfants, mais il y a un manque de confiance concernant les mesures que le gouvernement libéral prend à l'égard du contenu en ligne en général. Je pense qu'il y a de bonnes raisons à cela, compte tenu de certaines des mesures législatives qu'il a présentées par le passé.

Vingt minutes, c'est vite passé. Je pourrais parler pendant 20 minutes de plus, si la Chambre me le permettait, mais nous passerons bientôt aux questions et observations. Je pourrai peut-être ajouter quelques points à ce moment-là.

● (2205)

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Madame la Présidente, après avoir écouté mon collègue, je me rends compte que nous partageons le même intérêt pour la protection de nos enfants en ligne. Je pense que si ce sujet ne nous tenait pas à cœur, nous ne serions pas ici, ce soir, à cette heure tardive.

Le projet de loi C-34 propose plusieurs avancées pour mieux encadrer les plateformes des médias sociaux afin de protéger les jeunes de contenus préjudiciables en ligne qui pourraient avoir un impact sur leur santé mentale.

Si mon collègue est favorable aux principes directeurs du projet et sur les grands objectifs qu'il cherche à atteindre, va-t-il voter de façon à l'envoyer en comité pour qu'on puisse en faire une étude approfondie?

[*Traduction*]

Garnett Genuis: Madame la Présidente, sincèrement, c'est toujours difficile quand on nous demande de nous prononcer sur les objectifs d'un projet de loi. J'approuve les objectifs énoncés. Je suis d'accord pour protéger les enfants si c'est là un des objectifs. Toutefois, je me pose beaucoup de questions sur la structure du projet de loi et je me demande s'il atteint ses objectifs.

J'attends avec impatience l'étude qu'en fera le comité, qui sera, je l'espère, détaillée et rigoureuse. J'espère que des amendements seront proposés pour régler certains des problèmes entourant la structure du projet de loi. J'estime qu'il faut agir pour protéger les enfants en ligne. Le statu quo est inacceptable, et le gouvernement doit prendre de nouvelles mesures énergiques pour relever ce défi.

J'espère que, grâce aux débats, aux précisions et aux amendements, nous obtiendrons une mesure législative qui répond à toutes les questions que d'autres députés et moi nous posons et qui atteint l'objectif que nous disons tous vouloir atteindre.

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton de sa réponse réfléchie.

Je souhaite sincèrement aller au fond des choses. J'aimerais lui donner l'occasion de nous en dire un peu plus sur la structure qui, selon lui, serait acceptable pour qu'il appuie le projet de loi. La structure en question pourrait être présentée ici, à la Chambre, ou au comité.

Garnett Genuis: Madame la Présidente, j'allais y venir vers la fin de mon intervention. Je pense que les préoccupations relatives à la mésinformation, à la désinformation et au contenu haineux sont réelles et légitimes. Je crois aussi qu'à l'occasion, ce vocabulaire est utilisé pour faire taire les voix discordantes.

Souvent, dans les débats à la Chambre, j'ai entendu une personne présenter un argument de bonne foi, bien réfléchi et peut-être vrai, puis une autre dire qu'il s'agissait de désinformation ou de mésinformation. Il y a même eu des moments où ces accusations ont visé un large éventail de députés.

Nous devons être très prudents avec la création d'un nouvel organisme qui établirait des normes pour réglementer le contenu préjudiciable et veiller à ce qu'il ne soit pas utilisé pour limiter la liberté d'expression et le débat légitimes. En même temps, il y a bel et bien du contenu préjudiciable que nous voulons manifestement éliminer. C'est le travail qu'il faut faire pour mettre en place la bonne structure pour y parvenir.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je suis surprise que nous discutions de la différence entre la mésinformation et la désinformation. Je pense que mon collègue de Sherwood Park—Fort Saskatchewan serait d'accord pour dire que, selon n'importe quelle définition tirée d'un dictionnaire, la « mésinformation » correspond à une erreur commise, alors que la « désinformation » est universellement définie comme étant délibérément trompeuse. Quelque chose diffusé pour induire en erreur, c'est généralement ce qu'indique les dictionnaires. Je pense qu'il est important de ne pas laisser entendre à la Chambre qu'il s'agit de la même chose ou qu'il peut y avoir confusion entre les deux.

En ce qui concerne ce projet de loi, je sais qu'il y a beaucoup de choses à déterminer plus tard par la prise de règlements. Pour ce qui est de cette terminologie, pouvons-nous supposer que tout commissaire s'appuiera sur des définitions courantes du genre de celles du *Larousse* ou du *Robert* pour établir la différence, et que « désinformation » signifie induire en erreur?

● (2210)

Garnett Genuis: Madame la Présidente, je conviens évidemment qu'il y a une différence entre ces deux termes. Ce que je voulais dire, c'est que ces mots sont lancés à tort et à travers, souvent de manière interchangeable, et d'une manière qui, je l'admets, est déconnectée de leur véritable signification. Comme il est contraire au Règlement d'accuser quelqu'un d'autre de mentir à la Chambre, je pense que les gens se contentent souvent de dire que quelque chose est de la mésinformation, ce qui est leur façon d'essayer de contourner la règle interdisant de dire qu'une personne ment.

Le problème, toutefois, est que lorsque les termes « mésinformation » et « désinformation » sont utilisés de façon désinvolte à l'endroit de détracteurs politiques, alors même qu'on étudie une mesure législative visant à prévenir la mésinformation et la désinformation grâce à une intervention juridique et à une réglementation en ligne, une question se pose: comment empêcher que la mauvaise utilisation de termes qu'on observe dans le discours politique se propage à d'autres domaines?

Je voudrais également revenir sur ce qu'a dit la députée. Elle a souligné le nombre de décisions qui sont laissées à la réglementation. C'est une préoccupation que nous avons en général. Le fait que, dans ce cadre, un certain nombre de décisions soient laissées à la réglementation plutôt que d'être inscrites dans la loi augmente le risque et la crainte de décisions abusives à l'avenir.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, soyons clairs. Ce projet de loi vise avant tout à protéger les enfants. Je pense que tous les députés de la Chambre comprennent à quel point c'est important. Mettre en place une réglementation qui encadrerait les services de médias sociaux, l'intelligence artificielle, les robots conversationnels, etc. est une bonne chose. Je crois que le député sera d'accord avec moi là-dessus.

On a fourni certaines informations erronées. Si nous prenons l'exemple de la pornographie, celle-ci est traitée de manière très restrictive afin de protéger les intérêts des enfants. Il y a également des enjeux liés à la vérification de l'âge dans ce contexte.

Le député ne convient-il pas que le principe de ce projet de loi est valable et qu'il faut le renvoyer au comité, où beaucoup d'éléments pourraient être approfondis? Je suis notamment un fervent défenseur de la commission. Je pense que celle-ci pourrait être l'un des moyens permettant de faire respecter les règlements et de demander des comptes à ces fournisseurs de services et à ces diffuseurs. J'aimerais savoir ce qu'il pense de ce sujet en particulier.

Garnett Genuis: Madame la Présidente, je ne doute pas de la sincérité de tous les députés qui parlent de leur aspiration à protéger les enfants. Je pense que cette aspiration est largement partagée. Il est également important de souligner que les bonnes intentions ne suffisent pas quand vient le temps d'examiner un projet de loi. Ce qui devient loi, ce ne sont pas les bonnes intentions des législateurs, c'est le texte du projet de loi, qui découle du travail que nous sommes en train de faire et que nous allons faire en comité. Nous devons discuter, comme je l'ai fait dans mon discours, de l'alignement entre les intentions et les résultats du projet de loi.

Il y a de bonnes choses dans ce projet de loi. Il est important de reconnaître qu'il y a peut-être eu une certaine dissonance dans la communication selon laquelle il n'y aurait pas d'interdiction liée à l'âge. Le projet de loi n'empêcherait pas les personnes de moins de 16 ans d'accéder aux médias sociaux. Bien qu'il y ait des dispositions importantes et positives concernant le contenu pornographique, il ne couvrirait pas les sites Web pornographiques, il ne couvrirait que les médias sociaux. C'est pourquoi le projet de loi S-209 est important.

Le travail, l'examen, qui se fera en comité est crucial. Il est important de reconnaître ce que le projet de loi ferait et ce qu'il ne ferait pas. Comme je l'ai déjà dit, il ne créerait pas d'interdiction liée à l'âge. Par ailleurs, il ne s'attaque pas à tous les problèmes liés à la pornographie: il traite seulement de la pornographie présente sur certains types de sites Web. Cela dit, on trouve dans le projet de loi des objectifs importants et positifs, et il mérite une étude sérieuse et réfléchie.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Madame la Présidente, j'ai entendu mes collègues se demander à plusieurs reprises, avec un peu de circonspection, si le projet de loi donnerait lieu à une interdiction visant les jeunes Canadiens de moins de 16 ans. Je me demande si le député pourrait clarifier ce point. À son avis, serait-il préférable d'interdire complètement l'utilisation des plateformes de médiaux sociaux aux Canadiens de moins de 16 ans, ou serait-il préférable, comme ces plateformes ont certains avantages connus, que les plateformes corrigent leurs systèmes de manière à ce que les jeunes Canadiens n'aient pas accès à des contenus inappropriés en fonction de leur âge et puissent utiliser les plateformes en toute sécurité? Laquelle de ces deux options le député préfère-t-il? Je n'en suis pas certain après avoir écouté ce qu'il a dit ce soir.

● (2215)

Garnett Genuis: Madame la Présidente, il est vrai que je ne me suis pas prononcé à ce sujet. J'ai simplement souligné que le projet de loi ne prévoit pas d'interdiction liée à l'âge.

Quelle serait la structure idéale? Je pense que nous aurons amplement le temps d'étudier cette question dans le cadre des travaux du comité. Je suis disposé à...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Nous reprenons le débat.

[*Français*]

La parole est à l'honorable député de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Madame la Présidente, le monde numérique occupe aujourd'hui une place incontournable dans la vie des Canadiens. Il nous permet de communiquer, de nous informer, de nous instruire et de maintenir des liens avec nos proches. Toutefois, derrière ces possibilités se trouvent également des risques que nous ne pouvons plus ignorer. Aujourd'hui, nos enfants accèdent aux réseaux sociaux de plus en plus jeunes, parfois sans que leurs parents en soient pleinement conscients. En quelques clics, un enfant peut créer un compte, commencer à utiliser une plateforme et être exposé à des contenus préjudiciables tout en laissant derrière lui ses données personnelles.

Nous devons nous demander si nous en faisons suffisamment pour protéger nos jeunes dans cet environnement. J'ai eu la chance de consulter les gens de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, afin de mieux comprendre les préoccupations de nos concitoyens concernant ces projets de loi. Au cours de ces échanges, la protection des jeunes a été soulevée avec insistance, notamment en ce qui concerne les effets négatifs des médias sociaux. Ces discussions m'ont rappelé que cette question dépasse largement le cadre de la technologie. Elle concerne nos familles, nos écoles, nos communautés et la santé de la génération montante.

Les parents veulent que leurs enfants puissent profiter des avantages du numérique sans être exposés à des risques qu'ils ne sont pas encore en mesure de reconnaître ou de gérer seuls, et nous, en tant que parlementaires, nous avons la responsabilité d'entendre ces préoccupations et d'y répondre.

Les données présentées dans le contexte de ce projet de loi sont préoccupantes. Au cours de la dernière décennie, selon les chiffres recueillis, la dépression aurait doublé et l'anxiété aurait quadruplé chez les jeunes canadiens âgés de 15 à 24 ans. Les recherches soulignent également que les jeunes victimes de préjudices en ligne déclarent avoir trois fois plus des idées suicidaires. Ces chiffres doivent nous inciter à réfléchir sérieusement à l'environnement dans lequel grandissent nos jeunes. Il est donc important de reconnaître que la santé mentale est influencée par de nombreux facteurs.

Les réseaux sociaux ne peuvent pas être tenus responsables de tous les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Cependant, lorsque les risques associés aux espaces numériques s'ajoutent aux difficultés que vivent déjà les adolescents, nous ne pouvons pas nous permettre de détourner les regards.

Selon les données, la police canadienne a enregistré 19 516 incidents d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne en 2023, soit une augmentation de 59 % par rapport à 2022. Derrière ces chiffres, il y a des victimes, des familles et des vies profondément bouleversées. Ces chiffres illustrent l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés. Ils démontrent pourquoi la sécurité numérique doit être considérée comme une responsabilité collective et pourquoi nos réponses doivent évoluer avec le risque.

C'est ici que ce projet de loi représente une étape importante. Il propose de passer d'une approche principalement réactive à une approche plutôt préventive, dans laquelle les plateformes doivent évaluer les risques associés à leurs services et prendre des mesures pour les réduire.

Premièrement, il faut responsabiliser les entreprises technologiques. Ce projet de loi prévoit donc que les services visés évaluent régulièrement certains risques liés à leurs activités, apportent des changements à leur conception pour réduire les préjudices et mettent en place des mécanismes clairs de signalement. Il prévoit également la publication des plans de sécurité numérique permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de mieux comprendre les risques présents sur ces plateformes et les mesures prises pour y répondre. Cette transparence est essentielle.

Deuxièmement, le projet de loi propose de renforcer la protection des enfants. Il prévoit d'interdire aux moins de 16 ans de posséder un compte sur le service des médias sociaux, sous réserve d'exemptions accordées aux plateformes qui peuvent démontrer que leurs services sont suffisamment sécuritaires pour nos jeunes. Cette approche repose sur un principe important: la protection doit être intégrée à la conception des services plutôt qu'être ajoutée uniquement après l'apparition d'un problème.

● (2220)

À cet âge, les jeunes traversent une période essentielle de leur développement. Leur identité se construit, leurs relations sociales prennent une place grandissante et leur capacité à gérer certaines pressions continue d'évoluer. L'exposition répétée à l'intimidation, au contenu dangereux et à des mécanismes qui encouragent une utilisation excessive peut donc représenter un risque supplémentaire.

Protéger les jeunes ne signifie pas nier leur capacité à réfléchir ou à prendre des décisions. Cela signifie reconnaître que l'environnement dans lequel ils évoluent doit plutôt tenir compte de leur âge et de leur développement. Il ne s'agit donc pas uniquement de fixer une limite d'âge. Il s'agit aussi d'encourager les entreprises à en faire davantage pour créer des espaces numériques plus sécuritaires.

Le projet de loi prévoit des processus accélérés pour rendre certains contenus inaccessibles, notamment ceux qui victimisent sexuellement des enfants ou des survivants ainsi que les images intimes diffusées sans consentement. Lorsqu'un tel contenu circule en ligne, chaque partage peut prolonger la souffrance d'une victime. Une intervention rapide peut contribuer à limiter la diffusion et à éviter que la personne concernée subisse une nouvelle victimisation.

Nos politiques doivent pouvoir répondre aux risques actuels tout en tenant compte des technologies qui continueront d'évoluer. Certaines personnes pourraient se demander si ces mesures risquent de porter atteinte à la liberté d'expression ou à la vie privée. La réponse est non. Ces préoccupations méritent une réponse sérieuse. La liberté d'expression est essentielle à notre démocratie. Notre population doit pouvoir exprimer ses opinions, critiquer le gouvernement, débattre des questions de société et participer librement à la vie publique.

Le projet de loi ne vise pas à supprimer les débats légitimes ni les conversations ordinaires. Il cible des catégories précises de contenus préjudiciables, notamment l'exploitation sexuelle des enfants, la diffusion non consensuelle d'images intimes, l'intimidation des enfants et le contenu qui incite à la violence.

La protection des jeunes et la liberté d'expression ne doivent pas être présentées comme deux objectifs nécessairement opposés. Nous pouvons protéger le droit de débattre tout en exigeant que les entreprises prennent des mesures contre les préjudices graves. La protection de la vie privée est tout aussi essentielle. Les mécanismes de vérification de l'âge devront être mis en œuvre de manière responsable avec des garanties concernant la collecte, l'utilisation et la destruction des données personnelles. L'objectif doit être de protéger les jeunes, et non de créer de nouveaux risques pour leur vie privée.

Pour assurer le respect de ces obligations, le projet de loi prévoit également la création d'une commission canadienne de la sécurité numérique indépendante. Cette commission aurait notamment le rôle d'examiner les plans de sécurité des plateformes, d'évaluer leurs mécanismes de vérification de l'âge, de soutenir les victimes et de veiller à ce que les services respectent leurs obligations. Elle pourrait aussi imposer des sanctions financières aux plateformes qui ne se conforment pas à la loi. Ces sanctions pourraient atteindre 3 % de leurs revenus mondiaux des plateformes, selon les dispositions prévues. Pourquoi est-ce important? C'est parce que les obligations doivent être accompagnées de mécanismes d'application crédibles.

J'aimerais maintenant revenir sur la consultation que j'ai eu l'occasion de mener auprès des gens de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie. Les préoccupations exprimées par nos concitoyens nous rappellent que les décisions prises, ici, à la Chambre des communes, ont des conséquences concrètes sur la vie des familles. Nous devons leur montrer que nous sommes prêts à agir, non seulement lorsque les préjudices se produisent, mais également avant qu'ils ne surviennent. Nous devons faire en sorte que les plateformes prennent leurs responsabilités, que les victimes puissent obtenir du soutien et que les parents ne soient pas laissés seuls face à des systèmes qu'ils ne contrôlent pas.

● (2225)

La prévention, l'éducation numérique, l'accompagnement des familles et la collaboration avec les organismes spécialisés resteront indispensables. Or nous ne pouvons pas utiliser cette réalité pour ne pas agir. Le statu quo n'est pas une réponse suffisante lorsque les risques augmentent, que les technologies évoluent et que les enfants continuent d'être exposés à des préjudices évitables. Nous avons donc la responsabilité d'adapter nos lois à la réalité. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que les plateformes qui profitent de ces jeunes contribuent aussi à leur sécurité. Surtout, nous avons surtout la responsabilité de placer le bien-être de nos jeunes au cœur de nos décisions.

Ce projet de loi nous invite à reconnaître que la sécurité de nos enfants ne s'arrête pas lorsqu'ils franchissent la porte de leur maison ou de leur école. Elle doit aussi les accompagner dans le monde numérique. En renforçant la prévention, en exigeant davantage de transparence et de responsabilité des plateformes, en accélérant la suppression de certains contenus particulièrement préjudiciables et en établissant une surveillance indépendante, nous pouvons contribuer à créer un environnement numérique plus sûr. Nous devons agir avec détermination, mais avec discernement, en protégeant la liberté d'expression et la vie privée qui sont au cœur de notre démocratie. Les jeunes méritent de pouvoir apprendre, communiquer et s'épanouir sans être laissés seuls face à des risques que les entreprises ont les moyens de mieux prévenir. C'est une responsabilité envers nos familles, envers nos communautés et envers les générations futures.

Je tiens à remercier les gens de la circonscription de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie d'avoir partagé avec moi leurs préoccupations et leurs voix. Ils nous rappellent pourquoi ce travail est nécessaire. En tant que jeunes parents, nous avons la responsabilité de veiller à ce que nos enfants, nos jeunes et nos communautés soient sécurisés. Ce projet de loi vient poser un jalon important pour la communauté que nous représentons ici à la Chambre. Nous ne pouvons pas empêcher toutes les difficultés du monde numérique, mais nous pouvons choisir de mieux protéger celles et ceux qui sont les plus vulnérables. Lorsqu'il s'agit de la sécurité de nos enfants, nous avons le devoir d'agir.

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue a fait un excellent discours. Il a présenté plusieurs des points essentiels de ce projet de loi. Si nous sommes encore présents à cette heure tardive, ce soir, c'est parce que la protection de nos enfants en ligne est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur.

J'aimerais lui demander ce qu'il pense de l'architecture donnée au projet de loi. Plutôt que d'aller vers une interdiction pure et simple, on donne l'occasion aux plateformes de se soustraire à l'interdiction si elles démontrent un plan de sécurité rigoureux qui sera évalué par une commission indépendante. Ce plan de sécurité doit démontrer comment on va empêcher les enfants d'être exposés à des contenus préjudiciables. J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue à propos de cette approche. Selon moi, c'est l'approche qu'il était approprié de mettre en œuvre.

● (2230)

Bienvenu-Olivier Ntumba: Monsieur le Président, c'est une bonne question. D'emblée, je suis d'accord sur le commentaire de mon collègue. Ce projet de loi vient prévenir. Il vient d'ailleurs permettre aux entreprises numériques de bâtir leur structure pour ne pas tomber dans une imposition de notre gouvernement ou du Canada. Une fois que ce projet de loi aura été adopté, les jeunes qui iront en ligne feront face à un environnement numérique qui sera beaucoup plus sécurisé et qui apportera beaucoup plus de prévention. Les jeunes seront dans un monde sécurisé et les parents seront aussi rassurés quant au fait que leur gouvernement fait un travail responsable.

[*Traduction*]

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé que l'intervention du député était très détaillée et qu'il a fait une excellente analyse du projet de loi C-34.

Il a mentionné qu'il a eu l'occasion de parler à des gens de sa circonscription. Je me demande s'il a pu parler à des familles ou à des jeunes des répercussions du projet de loi.

[*Français*]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Monsieur le Président, cette question me rappelle quasiment celle qu'un parent m'a posée récemment quand j'ai participé à la première rencontre à propos de ce projet, à Saint-Basile-le-Grand.

Les parents étaient très contents que nous puissions les rencontrer. Ils ont clairement dit qu'il était temps que le Canada agisse et que nous avions pris la bonne décision. Les parents nous ont exprimé leurs inquiétudes. Ils ont clairement dit qu'il fallait que ce soit encadré et que, s'il y avait des problèmes de santé mentale, c'est ce projet de loi qui offrira une protection beaucoup plus assurée contre tout ce qui est images non autorisées et contre une multiplication des vidéos intimes.

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, ainsi que les citoyens de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie de l'avoir comme député.

Mon collègue peut-il expliquer à la Chambre comment ce projet de loi obligera les plateformes à assumer les responsabilités en matière de sécurité numérique plutôt que de laisser aux utilisateurs le soin de se protéger eux-mêmes?

Bienvenu-Olivier Ntumba: Monsieur le Président, ce projet de loi n'est pas qu'un projet de loi qui va interdire des choses sans condition. Ces entreprises le savent. Nous avons inclus des pénalités de 3 % si elles n'appliquent pas de manière assurée tout ce qui est contenu dans ce projet de loi. Il y aura 3 % de pénalités. Ce projet de loi est donc accompagné d'une obligation de rendre des comptes.

Nous sommes rassurés par le fait qu'au moyen de ce projet de loi, si elles n'obéissent pas et si elles ne le respectent pas, elles seront malheureusement pénalisées par la commission qui sera mise en place.

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, comme mon collègue l'a expliqué, les parents ne peuvent pas surveiller leurs enfants 24 heures sur 24. Dans différents espaces, dans la vie réelle, on a une attente vis-à-vis de la protection des enfants, que ce soit à l'école, dans les organisations communautaires ou dans différentes institutions. Lorsqu'on laisse ses enfants dans ces espaces, on s'attend à ce qu'ils soient en sécurité.

Aujourd'hui, l'espace virtuel occupe une place de plus en plus importante dans la vie de tous les jours. Les enfants — c'est un fait — passent du temps dans ces espaces virtuels. À mon avis, il est donc important d'instaurer une certaine réglementation pour veiller à la sécurité de nos enfants lorsqu'ils utilisent des plateformes telles que les médias sociaux.

J'aimerais que mon collègue m'en parle davantage.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Monsieur le Président, dans mon discours, je l'ai bien dit: au moyen de ce projet de loi, nous devons leur montrer que nous sommes prêts à agir non seulement lorsque les préjudices se produisent, mais également avant qu'ils ne surviennent.

Ce projet de loi n'est pas seulement préventif, il est aussi doublé d'une obligation redditionnelle de la part de ces entreprises.

J'ai dit dans mon discours que les enfants n'étaient pas simplement en sécurité à la maison et à l'école. Quand ils sortent dans ces deux lieux, ils sont exposés à un monde numérique. Nous devons nous assurer que, dans ce monde, nos enfants sont protégés et sécurisés. Si cela arrive que ce ne soit pas le cas, les entreprises seront tenues responsables, et leurs frais pourront atteindre 3 % des revenus mondiaux selon les dispositions requises.

● (2235)

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, rapidement, pourquoi est-ce important de mettre en place une commission indépendante sur la sécurité numérique?

Pourquoi est-ce une avancée, selon mon collègue?

Bienvenu-Olivier Ntumba: Monsieur le Président, une des choses que j'ai aimées dans ce projet de loi, c'est que cette commission viendra s'assurer que les dispositions seront appliquées et respectées. C'est une commission qui est indépendante, qui va bien suivre la vérification des identités et qui va bien veiller à ce que la loi soit appliquée. Si elle n'est pas appliquée, les entreprises seront tenues responsables avec des frais de 3 %.

Natilien Joseph: Monsieur le Président, je ne réitérerai pas toutes mes félicitations à mon collègue.

Celui-ci peut-il expliquer comment la nouvelle commission canadienne de la sécurité numérique permettra de mieux surveiller les plateformes, d'assurer le respect de leurs obligations et de les tenir responsables en cas de non-conformité?

Bienvenu-Olivier Ntumba: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa belle question.

La commission vient vraiment légitimer le fonctionnement du projet de loi ou de la future loi. La commission éloigne toute ingérence du gouvernement du Canada dans les décisions ou dans l'applicabilité de ce projet de loi. Elle aura les coudées franches et pourra agir et surveiller ces entreprises numériques si elles ne respectent pas les applications prévues dans le projet de loi.

Comme je l'ai dit plus tôt, si ce n'est pas respecté, une mesure d'obligation redditionnelle de ce projet de loi sera appliquée à ces entreprises.

[*Traduction*]

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Monsieur le Président, les membres de la société, les organismes, les groupes confessionnels, les organismes sans but lucratif et les groupes communautaires ont tous un rôle à jouer pour protéger les enfants. Je sais que le député est père. Je le suis aussi. A-t-il des conseils à donner aux gens de sa circonscription et à l'ensemble des Canadiens sur la façon de préparer au mieux les jeunes à l'évolution de la technologie?

[*Français*]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa belle question.

Comme je l'ai dit dans mon discours, il est important de reconnaître que la santé mentale est influencée par de nombreux facteurs. Les réseaux sociaux ne peuvent pas être tenus responsables de tous les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Comme parents, comme élus, nous devons évaluer tous les risques associés aux espaces numériques et voir à ce que les difficultés que vivent déjà les jeunes soient réglées quotidiennement.

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, mon collègue a mentionné qu'il avait discuté avec différents citoyens de sa circonscription. Est-ce qu'il peut nous en dire plus sur l'accueil des parents? Quelles sont les rétroactions qu'il a reçues dans ces discussions?

Bienvenu-Olivier Ntumba: Monsieur le Président, c'était ma première activité en circonscription cette année par rapport aux deux projets de loi. Je parle des projets de loi C-36 et C-34.

J'étais surpris de l'accueil des gens de ma communauté quand j'ai lancé l'appel pour consulter les citoyens de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie. Les parents ont répondu en grand nombre. Même mes collègues élus locaux étaient présents pour partager leur point de vue et expliquer l'importance de mettre rapidement en place ces projets de loi.

[*Traduction*]

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je prends la parole pour dire que je veux bien sûr appuyer le projet de loi C-34, qui édicterait la Loi sur la sécurité numérique. Je veux qu'il franchisse l'étape de la deuxième lecture et je veux qu'il soit renvoyé au comité, mais je ne suis pas particulièrement enthousiaste quant à celui-ci.

Je suis extrêmement contrariée et nerveuse. Tous mes concitoyens communiquent avec moi. Il faut dire que j'organise de nombreuses réunions communautaires dans ma circonscription de Saanich—Gulf Islands. J'ai rencontré des centaines de personnes à neuf endroits différents, sur une courte période, entre la fête du Travail et la reprise des travaux parlementaires. À chacune de ces réunions, les citoyens ont témoigné de leurs préoccupations concernant le temps passé devant les écrans, la protection des enfants et, surtout, l'intelligence artificielle.

Dès que nous avons commencé à examiner ce genre de mesure législative dans le contexte du projet de loi C-63, et aujourd'hui dans le cadre du projet de loi C-34, la mention des services d'agents conversationnels dans ce projet de loi indique à quel point le gouvernement est conscient que ce ne sont pas seulement les enfants qui sont exposés à des images horribles. Les enfants, et les aînés d'ailleurs, sont floués par des fraudeurs qui ne sont peut-être même pas de vraies personnes.

Un être humain en chair et en os, qu'il s'agisse d'un adolescent ou d'une personne âgée en difficulté, peut subir des préjudices graves en raison de choses sur des sites Web et des plateformes — peu importe comment nous voulons les appeler —, et des sites de jeu en tous genres accessibles sur Internet causent des dommages. Compte tenu de ce que les jeunes voient et de la façon dont cela affecte la santé mentale, les préjudices causés indignent les Canadiens d'un océan à l'autre, de même que les gens du monde entier. De nombreux députés ont déjà réfléchi à ce qui se passe en Australie, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'à d'autres efforts déployés dans d'autres pays, d'autres démocraties, où on trouve la même indignation.

Je pense aux géants de la technologie et aux « tech bros », comme on les appelle, qu'il s'agisse de M. Zuckerberg ou de Sam Altman. À l'échelle de l'histoire de la civilisation humaine, ils ressemblent presque à une excroissance cancéreuse qui ne fait que causer du tort. Ils s'enrichissent, mais c'est la société tout entière qui en paie le prix. Leur modèle d'affaires repose sur la collecte de renseignements personnels. Ils s'immiscent au plus profond de nos vies. Ils ont porté atteinte à la démocratie canadienne. Nous n'aurions jamais dû renoncer à la taxe sur les services numériques. Nous devons trouver un moyen d'obtenir réparation pour une partie des torts qu'ils ont causés à la société canadienne. Pendant ce temps, les préjudices s'aggravent de jour en jour, et nous constatons avec tristesse les pertes de vies chez les jeunes ainsi que la crise de santé mentale qui touche un grand nombre d'enfants.

Je me reporte aux excellents discours que j'ai entendus à la Chambre de la part de personnes de tous les horizons, comme la députée de Lethbridge, qui a été l'une des premières à prendre la parole au sujet du projet de loi C-34; la députée d'Outremont et secrétaire parlementaire; et, tout récemment, ce soir, la députée d'University—Rosedale. Beaucoup d'entre nous s'expriment non seulement en tant que parlementaires, mais aussi en tant que mères et, dans mon cas, en tant que grands-mères.

Comme je l'ai mentionné plus tôt ce soir, je suis outrée par ce que ces pirates ont pu faire impunément. Le projet de loi C-34 est un effort de bonne foi. J'ai rencontré des groupes de parents qui se sont organisés eux-mêmes, des groupes comme Unplugged Canada, qui disent que si l'Australie peut le faire, nous devrions le faire aussi. Il est vrai que l'interdiction imposée par l'Australie aux enfants de moins de 16 ans n'a pas entièrement fonctionné; 70 % des jeunes de moins de 16 ans en Australie ont toujours accès aux médias sociaux. Franchement, cependant, si 30 % des enfants qui étaient sur les médias sociaux en Australie ne le sont plus, c'est mieux que rien.

Ces endroits sont dangereux. Je préférerais ne pas les appeler des « plateformes ». Les députés m'ont peut-être déjà entendu le mentionner. Nous les avons laissés se donner un nom nouveau et, ce faisant, nous leur avons permis d'éviter de rendre des comptes pour ce qu'ils font. Nous aurions dû, en tant que société et dans de nombreux pays, dire: « Hé, les gars. Vous avez inventé ce nom, “plateforme”. Qu'est-ce que ça signifie? Vous publiez du contenu, n'est-ce pas? »

● (2240)

Si nous les appelions des éditeurs, nous aurions accès à une jurisprudence abondante en common law sur la manière de traiter un éditeur qui publie des contenus diffamatoires et calomnieux. L'éditeur et l'auteur du contenu sont responsables conjointement et individuellement, ce qui s'est avéré très efficace pour garantir que les journaux ne publient pas d'attaques anonymes relevant de la diffamation. Plutôt, nous utilisons ce terme neutre, « plateforme », comme s'il s'agissait de quelque chose de convivial. C'est ce que nous pensions au départ, n'est-ce pas? Facebook est convivial. On peut se faire des amis sur Facebook.

Facebook a réussi à contourner bon nombre de principes juridiques fondamentaux. Au-delà de mon indignation de mère et grand-mère, je me réfère à ma formation en droit et à mon expérience d'avocate. Quels sont, dans ce contexte, les principes qui peuvent nous fournir des repères et des outils efficaces? En tant que parlementaires, nous avons comme rôle d'élaborer des lois. Je souhaiterais donc m'appuyer sur une jurisprudence solide et pertinente en la matière.

Il est évident que le projet de loi C-34 comporte des lacunes. Je souhaite qu'il soit renvoyé au comité. Je pense que la principale lacune réside dans le nombre d'inconnues liées à l'adoption de cette mesure législative. Nous ne savons pas à quoi ressembleront les règlements. Nous accordons beaucoup d'importance à l'idée d'une commission. C'est peut-être la meilleure idée depuis l'invention du pain tranché, mais il y a la commission de la sécurité numérique, ainsi que l'idée qu'il y aura des plans de sécurité numérique et qu'ils pourront faire évoluer les choses comme par magie d'une manière qui n'est pas encore tout à fait décrite. Cela ne signifie pas que je ne voterai pas en faveur de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, mais cela signifie que j'aimerais que certaines précisions soient apportées.

Je remercie le ministre de l'Identité canadienne, qui, depuis le dépôt du projet de loi en juin, a toujours affirmé que nous allions prendre le temps de l'étudier. Il y a des intérêts divergents. Où en sommes-nous du côté des libertés civiles? Où en sommes-nous avec des groupes comme OpenMedia? Où en sommes-nous avec les parents en colère, avec Unplugged Canada? Ne pouvons-nous pas trouver un moyen d'améliorer le projet de loi en comité, de manière à obtenir un consensus sociétal sur son efficacité?

Pour ce faire, j'ai recommencé à examiner le projet de loi avec un regard d'avocate, comme j'ai tendance à le faire, et je me suis demandé pourquoi diable nous déciderions d'affirmer ce que prévoit l'article 85 du projet de loi, soit: « L'imposition de la sanction vise non pas à punir, mais plutôt à favoriser le respect de la présente loi. »

Pourquoi ne voudrions-nous pas punir un acteur commercial, un pirate à but lucratif du secteur privé? Pourquoi ne voudrions-nous pas les punir si leur négligence entraîne la mort d'un enfant? Je voudrais les punir. Pensons-nous que ces sanctions vont encourager le respect de la loi? La peine maximale se trouve à l'article 88. Elle est fixée à 10 millions de dollars. Pour ces gens-là, ce n'est qu'une petite tape sur les doigts. C'est le prix à payer pour faire des affaires. J'aimerais que le projet de loi ait du mordant et que, quels que soient la plateforme, le jeu ou le nouvel appareil qu'ils conçoivent, peu importe ce qu'ils proposent, ils se diront: « Oh, là, là, nous sommes au Canada. Nous ferions mieux d'être prudents. Nous ne pouvons pas laisser un enfant subir un préjudice. Cela aurait des conséquences catastrophiques sur nos résultats financiers. »

Il est possible d'avoir cet effet dissuasif. L'un des moyens pour y arriver consiste à ne pas dire que l'objectif des sanctions est d'encourager la conformité. Disons plutôt que l'objectif est de punir au plus haut point les entreprises qui ne respecteraient pas la loi, celles qui songeraient à faire des affaires au Canada sans comprendre ce qu'implique leur obligation de protéger les enfants. Encore une fois, voyons voir les précédents qui existent au Canada.

Nous avons beaucoup de lois pour protéger les consommateurs. Plus tôt, la députée de Halifax a établi un parallèle avec l'adoption d'une loi sur le port de la ceinture de sécurité. Certains seront surpris d'apprendre que vendre une voiture dépourvue de ceintures de sécurité était illégal. Il ne s'agissait pas d'une simple réprimande, on ne pouvait pas exercer une activité commerciale. Si nous réglementons un produit qui est dangereux en soi, ce qui est le cas de ces plateformes de médias sociaux, nous avons tout intérêt à nous assurer que notre réglementation a du mordant.

Pensons au bon vieux principe de la responsabilité stricte. Adoptons ce principe pour assurer la protection de nos enfants. Ne disons pas qu'un « exploitant » a l'obligation de protéger les enfants, imposons cette obligation aux administrateurs d'une société. La responsabilité personnelle incombe aux administrateurs. C'est là qu'ils seront attentifs, parce qu'ils risqueront d'aller en prison. J'aimerais que le comité propose des amendements afin d'inclure la négligence criminelle et la responsabilité stricte dans le projet de loi.

Nous devons bien faire les choses. Il faut faire avancer ce dossier et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre. Les entreprises concernées trouveront de nouveaux outils, de nouveaux jouets et de nouvelles astuces. Nous ne pouvons ni les déjouer ni les devancer, mais nous pouvons les obliger à rendre des comptes.

Ordres émanant du gouvernement

● (2245)

[*Français*]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'à la Chambre, ce soir, il y a des parents et des grands-parents.

J'ai écouté ma collègue avec beaucoup d'attention. Elle a mentionné qu'il fallait des améliorations.

Ma collègue peut-elle préciser quelles améliorations elle souhaite apporter pour améliorer le projet de loi C-34?

Elizabeth May: Monsieur le Président, oui, j'ai beaucoup d'idées et j'espère que je pourrai présenter des amendements au comité, particulièrement en ce qui concerne le fait de punir les médias sociaux. De plus, il existe des précédents.

● (2250)

[*Traduction*]

Je tiens à mentionner brièvement que la Loi canadienne antipourriel du Canada tient les administrateurs responsables de leurs actes. S'ils ont connaissance de ces agissements et qu'ils les ont ordonnés, ils sont personnellement responsables. C'est le genre de chose qui attire réellement leur attention.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de ma collègue. Elle a parlé de la santé mentale chez nos jeunes. Je pense que, en tant que parlementaires, nous partageons tous cette préoccupation. Sinon, on ne serait pas ici à cette heure-ci pour débattre du projet de loi C-34. On sait que l'utilisation abusive des médias sociaux, l'intimidation que peuvent subir les jeunes en ligne et le risque que les jeunes soient exposés à des contenus préjudiciables en ligne sont tous des éléments qui peuvent avoir un impact sur la santé mentale. Je pense également qu'on doit tous travailler pour voir comment on peut y remédier dans la mesure du possible,

J'ai entendu ma collègue mentionner l'importance de ce projet de loi. Elle note quand même certaines inquiétudes et certains points d'interrogation qu'elle aimerait voir approfondis. De plus, j'ai cru comprendre qu'elle était prête à voter en faveur du projet de loi pour qu'il se rende à la prochaine étape.

J'aimerais donc qu'elle nous parle de l'importance des travaux du comité pour un projet de loi comme celui-ci. Pourquoi est-il important de faire une étude approfondie du projet de loi en comité?

Elizabeth May: Monsieur le Président, il est très important d'avoir du temps, au comité, sans bâillon ni limite de temps, pour vraiment étudier le projet de loi. D'abord, on doit écouter attentivement les témoins et prendre le temps pour faire le meilleur projet de loi possible. C'est pour ça qu'il est si important de ne pas se dépêcher. C'est important de prendre le temps de réfléchir et de faire le meilleur projet de loi possible.

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, un des éléments importants du projet de loi consiste à mettre en place une commission indépendante sur la sécurité en ligne. Cette commission va notamment être chargée d'étudier les plans de sécurité des plateformes hors de toute interférence politique. Elle va donc tenir différents rôles pour s'assurer de la protection de nos jeunes en ligne.

J'aimerais connaître l'opinion de ma collègue à ce sujet. Que pense-t-elle de cette commission que propose le projet de loi? La voit-elle comme une avancée?

Elizabeth May: Monsieur le Président, l'idée de la commission n'est pas mauvaise, mais elle reste toujours une idée très vague.

Il y a aussi la question de l'indépendance. Comme le commissaire sera le choix du gouvernement ou du ministre du jour, avec un salaire du gouvernement et avec l'idée du gouvernement, il n'est pas parfaitement clair qu'il restera tout à fait indépendant.

Par contre, ce n'est pas le principal problème. Le problème, à mon avis, c'est qu'on a le devoir extrêmement important de protéger les enfants et les jeunes du Canada.

[*Traduction*]

Il faudrait faire en sorte que, s'ils manquent à leur devoir de protéger nos enfants, ils subissent des conséquences si graves qu'ils soient fortement motivés à veiller à ce que leur conduite ne cause aucun préjudice aux enfants.

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-34 au nom des bonnes gens de Scarborough—Woburn.

Je tiens à souligner que nous lancerons un processus de consultation sur le projet de loi C-34 vendredi et je tiens à remercier à l'avance tous les participants d'avoir accepté de participer à cette discussion.

Les temps changent. Nous avons vu, moi y compris, beaucoup de changements au cours des dernières décennies ici, au Canada. Il me semble qu'il n'y a pas si longtemps, nous passions une demi-journée dans un magasin de musique à éplucher des CD pour ensuite en acheter deux, rentrer chez nous et les écouter, ou nous nous rendions à Blockbuster un samedi après-midi pour trouver quelques DVD, acheter du maïs soufflé et rentrer chez nous pour passer toute la soirée devant la télévision. Les temps ont changé. À l'époque, il y avait de la technologie. Nous avions des téléphones cellulaires. Nous avions de la chance si nous possédions un téléphone à clapet qui pouvait peut-être envoyer un message texte. La fonctionnalité la plus avancée de ce téléphone était peut-être la capacité de jouer le jeu du serpent. C'était une technologie assez avancée.

Cependant, nous vivons aujourd'hui dans un monde où tout semble instantané. Il y a une telle abondance de contenu et un choix illimité. Nous vivons dans un monde de création perpétuelle. Tant de choses ont changé au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, la plupart des gens ont un téléphone cellulaire, une tablette ou un ordinateur portable. Certains possèdent aussi des appareils de réalité virtuelle ou des montres intelligentes, qui sont tous portatifs. Nous pouvons donc aller n'importe où et les utiliser n'importe quand. L'intelligence artificielle et la puissance de traitement ont connu des progrès spectaculaires. Elles ont transformé notre société à bien des égards, mais elles ont aussi fait surgir des défis de taille.

Tout le monde est touché par ces enjeux, mais je veux surtout parler de la génération Z. C'est le groupe d'âge qui semble le plus touché, bien sûr, par ce projet de loi, mais aussi par les avancées technologiques.

Le projet de loi C-34 vise à protéger les jeunes Canadiens en ligne et à garantir que les services de médias sociaux et les agents conversationnels utilisant l'intelligence artificielle soient sécuritaires dès leur conception. Plus précisément, il interdirait l'accès aux médias sociaux aux jeunes et aux enfants de moins de 16 ans, à moins que le service ne puisse démontrer que le produit est sécuritaire. Les plateformes pourraient présenter une demande à la nouvelle commission de la sécurité numérique afin d'être exemptées de l'interdiction si elles parviennent à démontrer que leur produit est sécuritaire pour les enfants. Le projet de loi créerait une nouvelle commission chargée de s'assurer que les plateformes mettent en place des politiques sécuritaires et de les tenir responsables. Plusieurs mesures seraient prévues, par exemple une vérification de l'âge, des mesures de protection, un processus plus rapide pour le retrait du contenu préjudiciable et, bien entendu, des sanctions pécuniaires.

Cette mesure législative est différente de celles qui ont été adoptées dans d'autres pays, par exemple en Australie, comme l'ont mentionné certains députés. Je tiens à remercier les députés de tous les partis, car ce débat sur l'avenir du Canada est très productif, surtout en ce qui concerne nos enfants. L'Australie a adopté une loi à cet égard, mais ce projet de loi est très différent, car il vise à collaborer avec les plateformes pour s'assurer que leur produit est sécuritaire. Si les plateformes peuvent prouver qu'il est sécuritaire, les jeunes seraient autorisés à l'utiliser. Dans le cas contraire, il ne leur serait pas accessible.

Nous savons que les jeunes passent de plus en plus de temps devant les écrans depuis quelques dizaines d'années. Les adolescents passent littéralement des milliers d'heures par année en ligne. La Société canadienne de pédiatrie et les Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures recommandent un maximum de deux heures par jour de temps d'écran pour les jeunes âgés de 5 à 17 ans, une heure par jour pour les jeunes de 3 et 4 ans, et aucun temps d'écran avant l'âge de 2 ans. Cependant, selon des données récentes de Statistique Canada, plus de la moitié des enfants et des jeunes Canadiens dépassent les limites quotidiennes recommandées, et le temps d'écran moyen se situe aujourd'hui entre cinq et sept heures par jour. Nous savons qu'il y a une corrélation directe entre le temps qu'un jeune passe en ligne et des variables comme la santé mentale et le niveau de stress que les jeunes ressentent. Plusieurs collègues en ont parlé aujourd'hui. Plus il y a de temps passé devant un écran, plus les jeunes sont stressés. Les habitudes de sommeil et la régulation du sommeil sont perturbées par l'augmentation du temps passé devant les écrans. Nous savons également que les plateformes ont recours à des algorithmes et à des agents conversationnels mus par l'intelligence artificielle qui sont très sophistiqués et qui peuvent causer des préjudices importants aux jeunes.

● (2255)

Nous avons tous un rôle à jouer. À titre de législateurs, nous disposons de nombreux outils, au-delà du projet de loi C-34, pour favoriser la réussite des jeunes. Le projet de loi C-34, s'il est adopté, contribuerait notamment à mieux les protéger en ligne. Les espaces dont nous parlons sont des espaces numériques. Au fond, il n'y a pas une si grande différence avec les terrains de jeu. Ceux-ci sont conçus et entretenus afin d'offrir un environnement sécuritaire. Nous devrions nous attendre au même niveau de protection dans les espaces numériques. Nous devons veiller à ce que les espaces en ligne soient conçus pour permettre aux jeunes de s'épanouir en toute sécurité.

Les parents ont un rôle à jouer. Ils doivent savoir combien de temps leurs enfants passent devant un écran et les aider à établir de saines habitudes. Avant de quitter pour Ottawa, j'ai demandé à ma plus jeune de me montrer son temps d'écran hebdomadaire. Je n'en parlerai pas davantage par respect pour sa vie privée, mais ces chiffres étaient révélateurs.

Par ailleurs, nous pouvons compter sur nos systèmes d'éducation, sur les programmes scolaires et les méthodes pédagogiques existants, qui visent à protéger les jeunes grâce à la littératie numérique. C'est là aussi un élément important. Nous devons veiller à ce que la littératie numérique soit au cœur de cette démarche et à ce que nous mettions en place les meilleurs outils possibles pour protéger les jeunes.

Nous savons que si nous nous connectons à Internet — n'importe lequel d'entre nous dans cette salle — et que nous nous laissons entraîner dans une spirale à partir d'un ou deux clics, nous pouvons nous retrouver, 30 minutes plus tard, dans un univers dont nous ne voulions pas faire partie, en nous demandant comment nous en sommes arrivés là. Cela nous est tous déjà arrivé. Au-delà de ce que l'on peut faire en tant que membres de la société, en tant que groupes confessionnels à but non lucratif et en tant qu'éducateurs, le gouvernement cherche véritablement des moyens d'améliorer les chances de réussite des Canadiens.

Le projet de loi C-34 fait partie d'un ensemble de mesures législatives que le gouvernement a présentées pour mieux protéger les Canadiens. Le projet de loi C-36 protégerait la vie privée. Il porte sur les hypertrucages et l'intelligence artificielle. Le projet de loi C-16, que nous avons adopté en juin, je crois, est la Loi visant à protéger les victimes. En somme, il nous protège contre la diffusion non consensuelle d'hypertrucages intimes générés par l'intelligence artificielle. Le projet de loi C-25 concerne notre démocratie: la Loi visant à protéger nos élections et nos droits met l'accent sur les règles électorales fédérales et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

En plus de ces mesures législatives, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire en mai dernier, le projet de loi C-277. Je crois qu'il peut être un outil important pour nous aider à faire face aux défis que posent l'intelligence artificielle, les robots conversationnels et les hypertrucages. Il prévoit un cadre pour réglementer l'utilisation et la diffusion d'hypertrucages en ligne. Il favoriserait une plus grande transparence et offrirait une meilleure protection aux Canadiens contre les préjudices graves dans l'environnement numérique. Le projet de loi répond aux risques croissants associés à l'intelligence artificielle et aux technologies émergentes.

L'essence du projet de loi C-277 est de reconnaître que nous, en tant que Canadiens et en tant qu'êtres humains, avons le droit de disposer de notre propre image, de notre voix, de notre visage et de notre apparence, et d'imposer aux entreprises technologiques la responsabilité de repérer les hypertrucages créés artificiellement qui circulent en ligne. Nous sommes propriétaires de notre propre image. Les étiquettes peuvent servir à informer les gens qu'ils ont affaire à du contenu fabriqué, mais il y a aussi la possibilité de demander la suppression de ces contenus.

En conclusion, le projet de loi C-34 ferait progresser notre société en mettant en place des mesures de protection réfléchies pour préserver la santé et le bien-être des jeunes. Nous devons garder à l'esprit que nous avons tous un rôle à jouer. Nous devons veiller à ce que les jeunes puissent tirer parti de la technologie sans être exposés à ses conséquences les plus néfastes. Pour ce faire, il faut mettre en place des mesures de protection appropriées, ce que ferait le projet de loi C-34.

La technologie continuera d'évoluer, l'intelligence artificielle deviendra plus puissante et le monde numérique s'intégrera encore davantage dans nos vies. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que les lois, les institutions et les collectivités du pays évoluent en parallèle.

● (2300)

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours de mon collègue.

Dans ma circonscription, Taiaiako'n—Parkdale—High Park, nous avons organisé une table ronde. Nous en avons également organisé une avec la députée de University—Rosedale. Le député a mentionné qu'il organise un rassemblement vendredi à Scarborough—Woburn. J'aimerais qu'il explique plus en détail pourquoi il a choisi de consulter les parents de cette manière et ce qu'il s'attend à y entendre de leur part.

Michael Coteau: Monsieur le Président, mon équipe de circonscription est la meilleure du pays. Mon bureau compte des personnes extraordinaires, qui communiquent avec des psychologues, des médecins, des éducateurs, des directeurs d'école, des personnes qui travaillent auprès des jeunes et des représentants d'organismes confessionnels. Nous leur demandons de venir nous rencontrer afin d'examiner certains aspects de ce projet de loi et d'obtenir leur rétroaction. Nous allons recueillir un ensemble de données, les compiler et les présenter au ministre au nom des citoyens de Scarborough—Woburn.

C'est un modèle simple que nous utilisons de plus en plus souvent. Nous venons de l'utiliser pour l'examen de la question de l'eau douce. Ce modèle permet de recueillir les opinions de notre communauté et de les transmettre au gouvernement.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, le député a parlé du nombre d'heures que nous passons en ligne, et moi aussi, j'aurais peur de savoir combien de temps j'y passe.

Le député peut-il nous en dire plus sur ce qui, selon lui, contribuerait à éviter certains des problèmes qui se sont posés en Australie, où beaucoup de jeunes contournent tout bonnement le système? Comment le projet de loi C-34 réglerait-il les problèmes rencontrés en Australie?

● (2305)

Michael Coteau: Monsieur le Président, ce projet de loi est différent de ce qui s'est passé en Australie. En Australie, il y a eu une interdiction complète. Je pense que le projet de loi dont nous sommes saisis offre une approche réaliste. Nous ne pourrons pas nous contenter d'interdire les médias sociaux. Cela ne fonctionnera pas. Nous essayons de travailler avec les plateformes pour qu'elles mettent en place le bon type de mesures de protection, et ce sera à elles de prouver qu'elles sont sûres. Si elles sont approuvées, les jeunes pourront les utiliser. Si elles ne respectent pas ces lignes directrices ou ces mesures de protection précises, elles ne pourront pas présenter leurs médias sociaux aux jeunes au Canada.

[*Français*]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que tous les parents vivent parfois un stress insoutenable face aux dangers auxquels nos enfants peuvent être exposés en ligne. En tant que parent, je le vis.

Dans quelle mesure le projet de loi C-34 peut-il apporter une protection concrète et un véritable sentiment de sécurité aux parents? Est-ce que mon collègue peut aussi rassurer les parents afin que l'opposition ne les induise pas en erreur en instrumentalisant le projet de loi?

[*Traduction*]

Michael Coteau: Monsieur le Président, il faut que tous les députés reconnaissent l'importance des lois. Il ne fait aucun doute que les lois et les mesures législatives donnent le ton et définissent les attentes des Canadiens, telles qu'elles s'expriment par l'entremise des représentants qu'ils ont élus à la Chambre. Il s'agit là d'un élément majeur de notre société.

En ce qui concerne les jeunes et le milieu familial, rien ne peut remplacer les tuteurs, les parents, les frères et sœurs, les tantes, les oncles, les membres de la collectivité et les voisins lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les jeunes disposent de ce dont ils ont besoin pour réussir. C'est très simple: si un jeune passe des heures et des heures chaque jour sur Internet sans pouvoir sortir pour jouer, interagir et collaborer avec ses frères et sœurs afin de résoudre des problèmes en temps réel, cela représentera un défi pour lui. Il est important que les parents mettent leurs enfants sur la voie de la réussite en veillant à limiter le temps passé devant les écrans et à garantir l'utilisation responsable des algorithmes et des plateformes, ce que ce projet de loi vise précisément à faire.

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, d'un côté, nous avons les plus grandes entreprises au monde, qui disposent des technologies les plus sophistiquées jamais conçues pour retenir notre attention, et de l'autre, nous avons un jeune avec un cellulaire. D'un côté, nous avons des images, des textos et des vidéos éblouissants, accrocheurs et drôles qui piquent la curiosité, et de l'autre, nous avons une famille attablée pour le souper, voûtée et plongée dans une lueur bleue, ou bien une classe d'élèves à moitié blasés. D'un côté, il y a un prédateur, et de l'autre, un enfant vivant à l'autre bout du monde.

Il est temps pour nous d'agir dans l'intérêt de ces familles, de ces enfants et de ces élèves, et de commencer à rééquilibrer un peu les règles du jeu. Il est temps de mettre en pratique ce qu'une mère a proposé lors de la table ronde que la députée de University—Rosedale et moi avons organisée avec la collaboration avec l'hôpital SickKids et d'autres intervenants. Cette mère a expliqué qu'elle souhaitait que ses enfants découvrent qui ils sont avant que ce ne soit les algorithmes qui le leur disent.

C'est cette opportunité qui s'offre à nous. Voilà pourquoi nous passons à l'action aujourd'hui et maintenant. Voilà pourquoi nous prenons des mesures pour que tout se passe bien.

Nous sommes nombreux à avoir suivi des parcours différents qui éclairent notre point de vue sur le projet de loi. Nous sommes nombreux à avoir suivi des parcours différents qui nous ont menés à la Chambre. C'est la perspective de faire adopter ce projet de loi, ce genre de mesure législative, qui m'a incité à me présenter aux élections. À la fin des années 2010, j'étais parent et nouvel enseignant à ce qui était alors l'Université Ryerson. Nous avons commencé à constater le genre de phénomènes qui suscitent aujourd'hui tant d'inquiétudes et qui ont donné lieu au projet de loi dont nous sommes saisis.

J'ai créé un groupe de réflexion qui s'appelait le Ryerson Leadership Lab avec mes collègues Shoaib Ahmed et Sam Andrey. Nous avons décidé d'évaluer ce qui se passait dans le monde, ce que pensaient les Canadiens du pouvoir de cette technologie et s'ils souhaitaient que des mesures soient prises à ce sujet. Nous avons mené un sondage. Nous l'avons publié en 2019 dans « Rebuilding Canada's Public Square ». Cela fait maintenant sept ans, et l'intérêt était déjà bien présent. Ce sondage a révélé que 60 % des Canadiens estimaient que le gouvernement devait intervenir auprès des entreprises de médias sociaux pour leur demander de remédier aux problèmes qu'elles avaient créés dans notre système politique.

À l'époque, en 2019, les entreprises de médias sociaux figuraient déjà parmi les entreprises qui, de l'avis des Canadiens, étaient le moins susceptibles d'agir dans l'intérêt du public. Il y a sept ans, 52 % des Canadiens avaient déjà l'impression qu'ils avaient peu ou pas de contrôle sur ce qu'ils voyaient dans leurs comptes de médias sociaux, et l'influence des algorithmes a énormément augmenté depuis. Comme je l'ai dit, à l'époque, 60 % des Canadiens demandaient l'intervention du gouvernement.

À peine deux ans plus tard, ce pourcentage avait grimpé de 11 points de pourcentage, et 71 % d'es Canadiens étaient en faveur d'une intervention du gouvernement auprès des entreprises de médias sociaux. Les Canadiens voyaient déjà du contenu haineux et du contenu préjudiciable il y a sept ans et il y a cinq ans. Par rapport aux Canadiens non racisés, les Canadiens racisés étaient 33 % plus susceptibles de voir des discours haineux et 52 % plus susceptibles de voir du contenu raciste en ligne.

Bref, les Canadiens nous disaient déjà, il y a des années, qu'il y avait un problème; ils en parlaient ensemble, les jeunes le disaient à leurs parents et les enseignants le disaient aux parents. Ils disaient tous que ces technologies étaient trop puissantes, que les machines qui les guidaient étaient trop puissantes et que nous devions agir. Les gouvernements ont lentement tenté de le faire.

Pendant ce temps, l'information, les technologies et la recherche sont devenues encore plus convaincantes. Du défilement des réseaux sociaux au défilement infini, il n'existe sans doute aucun autre outil au monde aussi puissant pour monétiser notre attention, cette ressource si rare et si précieuse. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées aux plateformes de médias sociaux, comme des séries, ce qui était amusant. Je vais cliquer sur ce lien aujourd'hui et je le referai demain. Je vais cliquer de nouveau, et quelqu'un verra que je l'ai vu et que j'ai vu qu'il m'a vu. C'est formidable.

Il y avait des liens vers des données GPS dans les médias sociaux. Super, une personne peut désormais me trouver où que je sois, même si je ne sais pas qui elle est.

Que se passait-il du côté des entreprises? Les divisions chargées de la confiance et de la sécurité ont été démantelées. La modération des contenus était rejetée. Ces entreprises ont investi dans les outils d'intelligence artificielle susceptibles d'être utilisés à mauvais escient pour rendre les outils existants encore plus dangereux. Les entreprises étouffaient la recherche, engageaient des poursuites judiciaires ou prévoyaient dans leur budget les amendes auxquelles elles s'exposaient si ces poursuites échouaient. Cela faisait simplement partie des coûts d'exploitation, tout comme les attaques contre les dénonciateurs.

L'adoption des technologies d'intelligence artificielle, qui servent à rendre encore plus dangereuse une plateforme qui l'était déjà, revient en quelque sorte à posséder une pharmacie, à acheter un fabricant de cigarettes, puis à mettre ces cigarettes derrière le comptoir, mais en y ajoutant du crack fabriqué dans la pharmacie.

● (2310)

On a combiné les médias sociaux et les technologies d'intelligence artificielle afin de développer de puissants moyens de monétiser les pires solutions pour attirer et retenir l'attention des utilisateurs. C'était l'objectif fondamental et le modèle économique même des plateformes. Les éléments de preuve issus des poursuites judiciaires intentées aux États-Unis ont heureusement révélé que les plateformes y avaient recours de manière systématique — ce qui se poursuit dans le cas de X, ou Twitter — afin de monétiser notre attention et de causer bon nombre des préjudices auxquels nous sommes confrontés.

Pendant ce temps, que nous disait la recherche sur les enfants, et que nous disaient les enfants et les adolescents eux-mêmes? Il est très important de noter que nous avons appris que la période de plus grande vulnérabilité coïncidait avec des étapes charnières de la vie, et que celles-ci différaient selon le sexe. Chez les filles, la période où la corrélation entre l'utilisation des médias sociaux et une baisse de la satisfaction à l'égard de leur vie était la plus forte se situait entre 12 et 14 ans, pendant ces années cruciales de la puberté et de l'adolescence, puis de nouveau à 19 ans, soit l'âge où elles entreprennent souvent des études supérieures. Chez les garçons, la corrélation entre une plus faible satisfaction à l'égard de leur vie et une utilisation accrue des médias sociaux était la plus élevée entre 15 et 17 ans. Encore une fois, cela correspond à leur cheminement à travers la puberté, l'adolescence et l'entrée dans la vie adulte.

Les plateformes le savaient, et elles en ont profité pour proposer aux adolescents précisément le contenu qui les rendait encore plus dépendants de leurs plateformes et de leurs modèles d'affaires. Les parents étaient désemparés. Ils cherchaient des réponses. Les étudiants, y compris les étudiants universitaires à qui j'enseignais, nous disaient qu'ils étaient dépendants de ce contenu. Ils voulaient des solutions, mais n'en trouvaient pas. Les décideurs ont commencé à agir. Nous avons commencé à agir. Au cours des 12 derniers mois seulement, les nouveaux députés de cette législature ont amorcé ce travail.

Lors du rassemblement que la députée de la circonscription University—Rosedale et moi-même avons coanimé, nous avons entendu Coleen Dudley, du Neighbourhood Group, une éducatrice de pairs qui nous a parlé des solutions que nous devions trouver. Nous avons entendu Jessica Besser-Rosenberg, d'Unplugged Canada. Nous avons entendu Dana Cramer, des Young Digital Leaders of Canada. Des leaders qui sont en première ligne de ces enjeux nous ont dit qu'il est temps d'agir, qu'il existe des solutions et que nous devons agir.

Récemment, lors de la conférence Attention à l'Université McGill, Alex Munter, de l'Association médicale canadienne, a déclaré de façon convaincante que le « non » d'un parent n'a aucun pouvoir en raison du pouvoir des entreprises de médias sociaux les plus grandes du monde et de leurs technologies les plus grandes. Nous avons entendu Ravi Iyer dire que les agents conversationnels fondés sur l'intelligence artificielle réussissent si bien à donner aux enfants un faux sentiment de socialisation, que ceux-ci perdent la capacité d'avoir les frictions nécessaires à l'apprentissage social. Récemment, nous avons entendu Suki Huang, une championne jeunesse au Dais, qui nous a dit que les jeunes n'ont pas choisi ce système, mais qu'ils estiment devoir être sur les médias sociaux.

Quelles autres solutions s'offrent à ces enfants? Je pense qu'un travail complémentaire que nous et le gouvernement devons faire dans le domaine de la compréhension de l'actualité consiste à déterminer, si les enfants ne sont pas présents sur les plateformes de médias sociaux, comment ils peuvent obtenir les nouvelles d'autres sources. Nous devons déployer des efforts pour les aider à renouer avec la vraie vie, à profiter du monde hors ligne et à pouvoir réunir tous ces éléments.

Le projet de loi C-34 est l'aboutissement d'un travail qui répond à tous les éléments dont j'ai parlé. Je tiens à rendre hommage à l'ancien titulaire de ce siège, Arif Virani, ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada, qui avait déjà présenté un projet de loi à ce sujet. Ce projet de loi comporte de nombreux aspects importants, comme l'obligation de déposer des plans de sécurité numérique, l'obligation de publier ces plans et celle de les faire examiner par la commission. Cette mesure ne protégerait pas seulement les enfants, mais elle nous protégerait tous, car, si les plans de sécurité numérique et les caractéristiques de conception qui doivent être améliorées l'étaient grâce à l'impulsion donnée par ce projet de loi et par la commission — laquelle aurait besoin de la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution des technologies —, alors nous disposerions d'un espace en ligne plus sûr, non seulement pour les adolescents, mais pour tout le monde. Il serait obligatoire de disposer d'une personne-ressource pour répondre aux préoccupations des utilisateurs. Ce serait formidable. Qui n'a jamais essayé de contacter une entreprise de médias sociaux et s'est vu découragé?

Nous avons beaucoup appris au cours des six ou sept dernières années. Nous avons pu constater et dénoncer les préjudices émergents. Il est temps de reprendre le contrôle. Il est temps pour le Canada de retrouver une plus grande part de sa souveraineté numérique. Il est temps de retrouver une part de notre humanité. Il est temps d'agir dès maintenant, et de protéger non seulement les enfants, mais aussi l'ensemble de la population canadienne.

● (2315)

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, le député a souligné que le racisme et les discours haineux sont absolument déplorables, et qu'il faudrait les empêcher et les sanctionner. Cela dit, selon le député d'en face, comment le projet de loi C-34 détermine-t-il ce qui relève de la liberté d'expression et ce qui relève du discours haineux? Qui serait qualifié pour opérer ces distinctions après l'adoption du projet de loi C-34?

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, je comprends et je partage bon nombre des aspirations liées à la liberté d'expression et aux protections fondamentales qui existent dans la Charte.

Les lois sur les crimes haineux contiennent des dispositions très claires sur la différence entre, par exemple, les propos qui visent à dénigrer ou à déshumaniser, et d'autres formes de discours. Je crois que les lois existantes seront examinées de près par la commission de la sécurité numérique, tout comme elles le sont par tout service de police qui doit les faire appliquer.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas d'enfant, mais je suis un oncle et un parrain. Lorsque ces enfants vont grandir, ils feront face à des risques que nous, nous n'avons pas connus en grandissant. En tant que législateurs, il est important que nous le comprenions et que nous mettions en place un cadre réglementaire qui assure la sécurité de nos enfants en ligne.

J'aimerais demander à mon collègue pourquoi il est important de légiférer maintenant et à quel point le projet de loi C-34 constitue une avancée importante pour la protection de nos enfants dans les espaces virtuels.

● (2320)

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, en ce moment, les parents et les adolescents eux-mêmes n'ont pas d'outils.

Chez nous, dans notre famille, nous avons rencontré d'autres parents du quartier, il y a deux ou trois ans, pour essayer d'échanger des conseils sur la façon dont nos quatre familles pourraient travailler ensemble, afin d'aider nos enfants à régler le problème et nous aider nous-mêmes à régler le problème.

En effet, ce ne sont pas seulement les adolescents et les enfants qui sont touchés par les réseaux sociaux et leur capacité de nous connecter à d'autres personnes et de partager l'information.

À mon avis, la commission aura la responsabilité de donner les conseils aux parents et aux familles, et le projet de loi lui-même en fait beaucoup pour aider les parents.

[*Traduction*]

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de ses observations. Je sais qu'il les formule parce qu'il veut vraiment agir dans l'intérêt des jeunes, et je sais que c'est un objectif que nous partageons tous.

Je me demande si le député peut définir ce qu'est une mesure de protection adéquate.

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, il y aura beaucoup de façons d'en établir, par l'intermédiaire de la commission et d'un règlement d'application de la loi, par exemple. Il est important de faire preuve de transparence. En ce moment, il n'y en a pas. En fait, c'est le contraire de la transparence. Il y a eu des tentatives délibérées de certaines de ces plateformes d'obscurcir ou de supprimer ce qu'elles font.

Je crois que ce projet de loi et les mesures prises par la commission, en particulier la présentation de plans de sécurité numérique, forceront un nivellement par le haut qui rendra ces choses plus transparentes.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, dans sa réponse à ma question, mon collègue a commencé à parler de la nouvelle commission canadienne de la sécurité numérique que le projet de loi va mettre en place. J'aimerais donc lui donner l'occasion d'expliquer davantage pourquoi il considère que la mise en place de cette commission est une avancée.

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, tout ce qu'on peut faire pour réduire la dépendance des gens aux réseaux sociaux va nous aider. Le rôle de la commission est de publier la recherche, de recevoir les plans des réseaux sociaux. À mon avis, le pouvoir de la commission nous permettra d'aider les réseaux sociaux à être plus positifs et de gagner la confiance des gens.

[*Traduction*]

Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, comme beaucoup de députés, je commence mon discours en pensant à mes enfants. J'ai un fils de 10 ans et une fille de 8 ans, qui, je l'espère, dorment déjà à ce stade du débat. J'ai la chance de vivre une période extraordinaire où ils aiment encore passer du temps avec leur papa et où ils ne possèdent pas encore cet appareil que beaucoup d'entre nous ont dans la poche, qui offre un accès permanent et sans filtre à Internet. Ayant déjà assisté à ce genre de débat et comptant parmi mes collègues et amis de nombreuses personnes qui ont des enfants plus âgés, je suis inquiet, comme beaucoup de Canadiens. Je redoute ce qui se passera dans quelques années, quand viendra le moment où ils me demanderont: « Est-ce que je peux avoir un téléphone? »

Cette conversation va avoir lieu. En tant que parents, nous n'y échapperons pas. C'est inquiétant. Nous avons le monde à portée de main, dans nos poches. Je suis assez âgé pour me souvenir de la promesse selon laquelle une telle technologie serait une immense bénédiction, que ce serait formidable pour notre société. À bien des égards, c'est le cas, mais, à bien d'autres égards, c'est une malédiction. Comme tous les autres députés, j'ai discuté avec de nombreux parents qui sont inquiets et qui ont peur.

En réfléchissant à ce que j'allais dire aujourd'hui, je me suis souvenu de la législature précédente, lorsque je siégeais au comité de la justice et que nous menions une étude préliminaire sur le projet de loi C-63, qui constituait une version antérieure de la loi sur les préjudices en ligne. Le sujet était si important que, malgré l'obstruction parlementaire en cours à la Chambre, il était essentiel pour tous les membres du comité de la justice d'en discuter. J'ai contribué à de nombreux projets de loi et études difficiles au sein des comités de la Chambre et je dois dire que celui-ci a été de loin le plus éprouvant. Nous avons entendu témoin après témoin, parent après parent, qui ont tout tenté, qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient, mais dont le fils ou la fille n'est plus parmi nous. Ces enfants se sentaient piégés et acculés dans ces espaces en ligne.

On peut évoquer ou laisser entendre qu'il y a eu une défaillance parentale, mais ces parents étaient attentifs. Quoi qu'il en soit, les enfants devraient être en sécurité. Nous voulons que les enfants soient en sécurité partout où ils se trouvent. Je ne pense pas qu'un seul député puisse prendre la parole pour affirmer — et je ne suggère pas que quiconque l'ait fait — que les enfants sont en sécurité, car ce n'est pas le cas.

Comme l'a dit le député précédent, ces algorithmes sont dangereux. Ils orientent nos enfants vers des espaces dangereux. J'ai été choqué d'apprendre ce que l'algorithme savait. Si quelqu'un est susceptible de souffrir d'un trouble de l'alimentation, il va lui montrer d'autres personnes qui sont aussi enclines à souffrir de ce trouble particulier. Si quelqu'un est enclin à tenir des propos haineux, c'est ce que l'algorithme va lui montrer aussi, parce que le but est de garder le plus possible notre attention dirigée sur notre téléphone. C'est l'objectif de l'algorithme, et il est puissant.

Pour avoir traité avec ces entreprises de médias sociaux, ces grandes entreprises technologiques, dans le cadre de divers projets de loi, qu'il s'agisse de la Loi électorale du Canada, de la Loi sur la diffusion continue en ligne ou de divers projets de loi sur le numérique que nous avons adoptés et débattus au fil des ans depuis que je suis ici, une chose est sûre: tout cela importe peu à ces géants américains des technologies, et ils méprisent la Chambre.

Je les ai trop souvent vus se présenter devant des comités parlementaires, éviter de répondre aux questions des députés ou le faire de manière évasive, et faire preuve d'un mépris total pour ce que nous faisons. Ces entreprises sont si puissantes qu'elles peuvent faire fi d'une assignation à comparaître du Parlement. Nous attendons toujours la comparution de Mark Zuckerberg en réponse à une assignation à comparaître émise par le Parlement. Je ne pense pas que ces assignations soient reportées d'une législature à l'autre, mais il a déjà été cité à comparaître, et il s'en fichait. Pour lui, ce n'était pas important et il n'avait pas à le faire. C'était Meta.

● (2325)

Google a fait un peu mieux; ses représentants sont venus devant le comité du patrimoine, mais ils sont restés évasifs. Ils ont fait leur petit numéro de quelques minutes, puis ils sont repartis. Ils se fichaient de la sécurité des Canadiens. Ils ont même mis sur pied une fausse campagne populaire contre l'un de nos projets de loi, avec un faux représentant qui affirmait défendre les artistes. Son groupe n'avait aucun membre. Il recevait simplement de l'argent de Google et de Meta, si je ne me trompe pas. En gros, c'était un lobbyiste non enregistré, et nous l'avons surpris à mentir devant le comité du patrimoine. Google n'a pas bronché. L'entreprise a nié en bloc avoir été derrière cette campagne, même si cette p'ersonne avait témoigné qu'elle recevait de l'argent de la part de l'entreprise.

Pour ces entreprises, la mort de quelques enfants fait partie des risques des affaires. J'espère que cela nous choque tous. Je pense que oui. Après avoir écouté bon nombre des discours prononcés ici aujourd'hui, je constate qu'il y a une volonté d'agir. Il est important que le Parlement discute de la nature de cette action, mais il est choquant de constater le manque de volonté de nos amis et voisins américains à réglementer et à encadrer ces entreprises.

Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres députés, mais j'en ai assez de toutes ces histoires de souffrances. Récemment, un de mes collègues m'a demandé d'assister à une réception du Centre canadien de protection de l'enfance. En dépit de tout, cet organisme basé à Winnipeg accomplit un travail incroyable. Nous avons parlé à des parents qui se sentent acculés au mur, qui ont perdu un enfant ou dont l'enfant a été enlevé. L'enfant d'un de ces parents a été enlevé au moyen d'un logiciel facilement accessible à l'école de l'enfant. Ces parents se demandent ce que fait le Parlement. Nous devons agir.

J'entends des députés dire que nous devrions laisser les parents jouer leur rôle et que ce n'est pas au gouvernement d'intervenir. Je sais que cela part d'une bonne intention, mais ces entreprises sont extrêmement puissantes. Les parents sont très occupés. Il est facile de laisser ses enfants passer un peu de temps devant les écrans, car on ne peut pas contrôler ce qu'ils font 24 heures sur 24. Les enfants peuvent se retrouver pris dans une spirale infernale incroyablement dangereuse pouvant mener à la mort. Qu'il s'agisse d'extorsions menant au suicide, d'enlèvements ou de toutes les histoires horribles dont nous avons entendu parler, nous devons intervenir.

Nous sommes prêts à agir, mais je trouve choquant, et j'espère que c'est choquant pour tout le monde, après avoir vu ces entreprises ne rien faire, que nous devions leur imposer des obligations: l'obligation de protéger, l'obligation d'agir de manière responsable et l'obligation de rendre du contenu inaccessible. Elles tirent énormément d'argent de ce contenu. Nous devrions tous être choqués, nous tous, tous les Canadiens, que le Parlement doive intervenir et dire à ces entreprises de médias sociaux qu'elles doivent faire ce qui s'impose, car elles ne font rien depuis si longtemps.

Lors d'une réunion de notre comité, un député de Scarborough a posé une question à un cadre de Google, lorsque Google a été mentionné, concernant une affiche installée sur un mur de son siège social, qui disait « Ne faites pas le mal », ce qui était probablement moquerie destinée à Microsoft. Google a retiré cette affiche. Elle était trop gênante.

J'espère que nous aurons un bon débat, que nous irons de l'avant avec ce projet de loi et que le comité aura une excellente discussion sur la suite des choses, car nous le devons à nos enfants.

● (2330)

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours, qui était bien senti. Il a parlé de l'importance du projet de loi C-34, qui vise à protéger les enfants en ligne. Je pense qu'il s'agit d'un bel exemple de projet de loi pour lequel la collaboration de l'ensemble des partis politiques est de mise. Comme parlementaires, nous devrions tous être sensibilisés à cette question.

Mon collègue croit-il qu'il est important que le gouvernement et l'opposition officielle votent en faveur du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, afin que nous puissions passer à l'étude en comité?

[*Traduction*]

Chris Bittle: Monsieur le Président, c'est exactement ce que je pense. Le projet de loi doit être renvoyé au comité.

Je suis ici depuis quelques années et je n'ai jamais vu un projet de loi de cette taille être adopté sans amendement. J'imagine que le comité entendra bon nombre des histoires déchirantes que j'ai moi-même entendues, et j'espère que cela incitera les membres du comité à agir le plus rapidement possible. Je ne les envie pas. Je ne voudrais pas réentendre tout ça, mais il s'agit d'un travail important, et le Parlement le mènera à bien. Je sais que tous les députés veulent protéger les enfants. Le Parlement doit agir, le gouvernement doit intervenir et nous devons faire mieux pour nos enfants.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, je présume que le projet de loi sera renvoyé au comité. Quand il y sera, quelle sera, selon le député, la ligne de démarcation entre, d'une part, ce qui aidera à protéger les enfants et, d'autre part, la liberté d'expression?

J'ai la chance que mes filles soient maintenant dans la vingtaine. Je ne peux pas m'inquiéter exagérément à leur sujet, mais je m'inquiète pour l'avenir, pour le moment où j'aurai, je l'espère, des petits-enfants. Les choses changent rapidement en 10 ou 20 ans. Comment les mesures proposées pourront-elles durer dans le temps, à long terme?

● (2335)

Chris Bittle: À vrai dire, monsieur le Président, je suis envieux par rapport au député et j'espère que, dans ces temps difficiles, j'arriverai moi aussi à faire franchir ce cap à mes enfants.

Le député revient tout le temps à la liberté d'expression, un élément d'une importance fondamentale qui est protégé par la Charte. Pour paraphraser Jon Stewart — je pense que c'est lui qui l'a dit —, les réseaux sociaux sont à liberté d'expression ce que les Twinkies sont à l'alimentation: quelque chose d'indigeste et de hautement transformé. L'algorithme contrôle ce qu'on voit et ce que les enfants voient. Il ne faut pas se contenter de fermer les yeux au nom de la liberté d'expression en croisant les doigts pour que les exploitants des médias sociaux fassent le nécessaire. Après tout, et on le voit depuis trop d'années, les morts d'enfant ne leur font pas un pli. C'est prévu dans leur plan d'affaires.

Le comité va se réunir et il va faire des choses importantes. Il y aura des amendements, et nous finirons avec le meilleur projet de loi possible, mais pour ça, il faut le lui renvoyer dès que possible.

Doly Begum (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): J'ai écouté attentivement, monsieur le Président, et je suis vraiment sensible aux problèmes que le député a évoqués. Il n'y a rien de plus important que la sécurité de nos enfants. Il a expliqué à quel point c'est épeurant qu'ils se retrouvent dans un autre univers en allant en ligne.

Entre autres choses, le projet de loi C-34 vise à constituer la Commission canadienne de la sécurité numérique. Ce sera un moyen de voir à la protection des enfants. Le député parlerait-il des moyens dont disposera la Commission en expliquant pourquoi c'est important?

Chris Bittle: Monsieur le Président, il est important d'avoir un organisme de réglementation qui a du mordant. Nous pouvons dire qu'il faut laisser les parents jouer leur rôle et parler des préoccupations entourant la liberté d'expression, qui sont réelles et dont il faut discuter à la Chambre, mais s'il n'y a pas d'organisme de réglementation pour appliquer cette mesure législative et demander des comptes aux entreprises, ce sera difficile. Nous avons affaire à des entreprises puissantes qui feront tout ce qu'elles peuvent pour diluer ce projet de loi. Je le sais d'expérience, mais nous devons faire le maximum pour offrir des mesures de protection concrètes à nos enfants, et je crois que c'est ce que ferait la commission.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici ce soir et d'entendre mes collègues débattre de ce sujet important, qui me touche de très près étant moi-même père d'un jeune enfant.

Je prends la parole pour appuyer la Loi sur les médias sociaux sécuritaires. Au cours du débat de ce soir, nous avons beaucoup entendu parler des mérites du projet de loi, et j'abonde dans le même sens que mes collègues. Je vais parler du projet de loi dans un instant, mais je tiens d'abord à me pencher sur la nature du monde numérique dans lequel nos enfants vivent aujourd'hui, un monde qui est fondamentalement différent de celui dans lequel la plupart des députés ont grandi, dans certains cas il y a quelques années à peine.

Je travaille avec les jeunes depuis que j'en étais un moi-même. Lorsque j'étais un adolescent puis un jeune adulte, j'ai travaillé avec des enfants et des jeunes partout au Canada dans le cadre de programmes parascolaires et de camps d'été et en tant que membre des Cadets royaux de l'Armée canadienne. Pendant des jours, voire des semaines d'affilée, nous faisions de la randonnée, du camping, de la natation, de la marche, de la pagaie, du vélo et de l'escalade. Nous passions des heures et des heures en plein air, dans la nature, à interagir face à face avec nos pairs, sans le moindre téléphone cellulaire, écran tactile ou appareil numérique à l'horizon. Plus tard dans ma carrière d'universitaire, de professeur d'université et d'enseignant, j'ai travaillé avec des milliers de jeunes adultes qui poursuivaient des études postsecondaires sans jamais avoir entendu les mots « intelligence artificielle générative » ou « ChatGPT ».

J'avoue que je suis un millénaire aîné. Par conséquent, je me souviens de l'arrivée d'Internet par ligne commutée dans ma maison familiale et je me souviens que, à la fin de mon adolescence, j'ai obtenu mon premier téléphone cellulaire, un modèle à clapet qui pouvait afficher deux couleurs et qui n'était décidément pas intelligent. Le député de Scarborough—Woburn m'a volé ma blague sur le jeu du serpent tout à l'heure, alors je vais poursuivre.

Aujourd'hui, à cette étape de ma vie, c'est à la fois une grande joie et une grande source d'inquiétude d'être le père d'une fille extraordinaire, âgée de presque 11 ans, qui grandit dans un monde non seulement différent de celui dans lequel j'ai moi-même grandi, mais aussi nettement différent de celui qu'ont connu les députés de la génération Z, comme je l'ai déjà dit. La réalité, c'est que les enfants d'aujourd'hui grandissent dans un monde fondamentalement différent de celui des générations précédentes. Internet fait désormais partie intégrante de presque tous les aspects de leur vie, même s'ils ne possèdent pas encore d'appareil.

C'est en ligne que les jeunes Canadiens apprennent, communiquent avec leurs amis, explorent leurs centres d'intérêt, créent du contenu et interagissent avec le monde qui les entoure. C'est également là qu'ils consacrent une grande partie de leur temps et de leur attention, qu'ils sont exposés à la mésinformation et à la désinformation, qu'ils rencontrent des inconnus, qu'ils découvrent la pornographie et qu'ils vivent toute une série d'expériences sociales négatives, notamment l'isolement, le harcèlement, l'exploitation et, dans certains cas, la violence sexuelle et psychologique.

Nous savons que le monde numérique offre d'immenses possibilités, mais nous devons également accepter la triste réalité selon laquelle, pour un trop grand nombre d'enfants, le monde numérique est un endroit où les risques sont importants. Les données dont il a été abondamment question au cours du débat de ce soir montrent que 52 % des adolescents canadiens ont reçu des images à caractère sexuel non sollicitées en ligne, tandis que 44 % déclarent avoir fait l'objet de pressions pour envoyer des photos à caractère sexuel. Rien qu'en 2023, les services de police du pays ont signalé près de 19 000 cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, ce qui représente une hausse de 500 % depuis 2014.

De toute évidence, cette augmentation va de pair avec la hausse massive de l'utilisation des médias sociaux dans la société, et nous savons que les jeunes qui sont victimes d'intimidation et de victimisation en ligne sont trois fois plus susceptibles d'avoir des pensées suicidaires. Ce ne sont pas que des statistiques. Ces données représentent de vraies familles, de vrais enfants et de vraies collectivités qui font face aux conséquences des préjudices en ligne causés par le manque de réglementation du Web, lequel est contrôlé par des entreprises qui n'ont pas à cœur les intérêts supérieurs du public.

Nous savons également que ces préjudices évoluent rapidement. La montée de l'intelligence artificielle, des agents conversationnels et des plateformes numériques de plus en plus sophistiquées offre de nouvelles possibilités, mais présente également de nouveaux risques, que nos lois n'ont pas encore pleinement résolus, car elles n'ont pas été conçues à cette fin. Les parents, les éducateurs, les militants et les experts sont unanimes: la sécurité des enfants en ligne ne peut plus être abordée après coup.

En tant que législateurs, nous avons la responsabilité de veiller à ce que nos lois suivent le rythme de l'évolution du monde numérique et protègent de manière efficace les jeunes Canadiens. C'est précisément l'objectif du projet de loi sur les médias sociaux sécuritaires. Le projet de loi repose sur un principe simple, celui selon lequel les plateformes numériques, ainsi que les entreprises technologiques qui en sont propriétaires, doivent assumer la responsabilité de protéger les enfants qui utilisent leurs services.

● (2340)

Depuis trop longtemps, la responsabilité de naviguer dans des systèmes qui n'ont jamais été conçus pour le bien-être des enfants incombe principalement aux parents, aux enseignants et aux jeunes eux-mêmes. Ce projet de loi changerait cela. Il établirait une obligation claire de protéger les enfants qui s'applique aux services réglementés de médias sociaux et aux robots conversationnels. Au lieu d'attendre que des préjudices se produisent, les plateformes seraient tenues de concevoir et d'exploiter leurs services de manière proactive en accordant la priorité à la sécurité des jeunes utilisateurs. Cela représente un changement d'approche fondamental. La sécurité des enfants ne serait pas facultative. Cela ne dépendrait pas du choix d'une entreprise ou de son propriétaire étranger d'agir. Cela deviendrait une condition de base pour que ces entreprises puissent exercer leurs activités au Canada.

Il est important de noter que le projet de loi reconnaît que les enfants ne sont pas tous pareils. Le développement social et émotionnel d'une personne de 12 ans diffère considérablement de celui d'une personne de 16 ans. C'est pourquoi, au lieu d'adopter une approche universelle, la Loi sur les médias sociaux sécuritaires prévoit des exigences souples et fondées sur des données probantes qui peuvent évoluer au même rythme que la technologie et s'adapter aux nouveaux risques en ligne.

Le projet de loi établirait d'importantes protections concernant l'accès aux médias sociaux et au contenu numérique, et je souhaite en mentionner cinq en particulier, brièvement. Premièrement, les services de médias sociaux réglementés seraient tenus d'empêcher les enfants de moins de 16 ans de créer ou de conserver des comptes, à moins que la plateforme puisse démontrer qu'elle fournit un environnement approprié et sûr et qu'elle est admissible à une exemption. Cette approche inciterait fortement les entreprises à construire des plateformes plus sûres tout en veillant à ce que les intérêts des enfants restent au cœur de la prise de décisions.

Un deuxième aspect clé du projet de loi est la protection des enfants contre l'exposition à du contenu pornographique en ligne. En vertu du projet de loi, les services réglementés seraient tenus de mettre en œuvre des mesures de vérification ou d'estimation de l'âge afin de garantir que les personnes de moins de 18 ans ne puissent pas accéder à du contenu pornographique. Parallèlement, le projet de loi accorderait, à juste titre, une grande importance à la protection de la vie privée en exigeant que toute information recueillie pour la vérification de l'âge soit limitée, utilisée uniquement à cette fin et ne soit pas conservée plus longtemps que nécessaire.

Un troisième élément important du projet de loi est la reconnaissance du fait que les médias sociaux ne sont plus le seul environnement numérique où les enfants passent leur temps. De plus en plus, les jeunes Canadiens interagissent avec des systèmes d'intelligence artificielle et des agents conversationnels. Bien que ces technologies puissent offrir certains avantages, elles présentent également des problèmes particuliers. Selon des reportages troublants, des agents conversationnels font la promotion de l'automutilation, encouragent des comportements nuisibles, fournissent du contenu inapproprié, favorisent une dépendance malsaine et incitent même des personnes à la violence. Un exemple des plus flagrants est la tragédie innommable qui s'est produite au début de l'année à Tumbler Ridge, dans ma province, la Colombie-Britannique. Je suis toujours de tout cœur avec les familles touchées par cet horrible événement.

C'est pourquoi la Loi sur les médias sociaux sécuritaires s'appliquerait aux services d'agent conversationnel. Ces services seraient tenus d'agir de manière responsable en atténuant les risques liés à la communication de contenu préjudiciable et en mettant en œuvre des protocoles d'intervention en cas de crise lorsque les utilisateurs expriment l'intention de se faire du mal ou de faire du mal à quelqu'un.

Quatrièmement, le projet de loi s'attaquerait à des catégories précises de contenu qui peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour les enfants. Il s'agit notamment du contenu lié à l'exploitation sexuelle des enfants, de celui qui entraîne la revictimisation de survivantes de violence sexuelle, de celui qui incite les jeunes à l'automutilation et de celui qui sert à les intimider. Les autres parents à la Chambre et les parents qui nous regardent à la maison savent à quel point la cyberintimidation est pernicieuse et dévastatrice pour nos enfants. Or, les plateformes de médias sociaux ont tendance à accentuer la portée de ces comportements et à en tirer des revenus. Pour les enfants qui en sont la cible, les répercussions peuvent se faire sentir pendant des années.

Enfin, le projet de loi prévoit de solides mesures de reddition de comptes. La Commission de la sécurité numérique serait chargée de recevoir les plaintes, de renforcer les mesures de protection et de faire progresser la sensibilisation à la sécurité numérique partout au Canada.

Au bout du compte, le projet de loi repose sur un principe essentiel que nous avons trop longtemps négligé: le droit des enfants à un environnement numérique sécuritaire. La loi sur les médias sociaux sécuritaires établirait un cadre législatif moderne, adapté aux réalités de l'ère numérique. Elle fixerait des attentes claires à l'égard des plateformes, instaurerait des mesures de protection préventives, prendrait en considération les technologies émergentes et placerait la sécurité et le bien-être des enfants au cœur de l'action gouvernementale. Soyons honnêtes: comme société, notre objectif devrait probablement être que les enfants passent moins de temps sur Internet. Cependant, ce constat ne nous dispense pas de nos responsabilités. Puisque le monde numérique fait désormais partie de leur quotidien, nous devons veiller à ce qu'ils puissent y évoluer en toute sécurité et être protégés des dangers qui les guettent.

J'invite mes collègues à appuyer le projet de loi lorsqu'il sera renvoyé au comité et soumis à un vote à la Chambre.

● (2345)

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, comme mon collègue, je suis père d'une jeune fille. Elle a grandi à l'ère numérique. Ce projet de loi en est un qui sera vraiment apprécié par les parents comme lui. Pourquoi approuve-t-il cette mesure et pourquoi se sentirait-il mieux en tant que parent lorsque sa fille grandira?

Will Greaves: Monsieur le Président, j'ai fait part de cette réflexion plus tôt en réponse à une question d'un autre collègue. À l'heure actuelle, de nombreux parents partout au pays partagent ces préoccupations. Nous connaissons les dangers qui guettent nos enfants sur Internet, et nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que de plus en plus de jeunes enfants ont accès à de l'information non filtrée au moyen d'appareils qui sont de plus en plus courants dans leurs salles de classe.

Le fait que les parents aient la responsabilité de surveiller l'utilisation d'Internet de leurs enfants, mais aussi de contrôler leur accès aux appareils numériques individualise vraiment ce problème. C'est un problème pour les familles et pour les parents. Comme tous les parents le savent, nos enfants sont extrêmement doués pour exercer des pressions sur nous afin que nous en arrivions au résultat ou à la décision qu'ils préfèrent.

Grâce à une réglementation rigoureuse à l'échelle nationale et à un cadre national sur l'utilisation des médias sociaux par les jeunes Canadiens, les familles n'auraient plus à faire ce choix. En tant que société, nous fixerions une limite et nous dirions qu'assez, c'est assez.

● (2350)

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, en tant que membre de la génération X qui a deux filles de la génération Z, j'ai souvent appris de mes enfants comment naviguer sur les médias sociaux. Nous devrions peut-être écouter certains membres de la génération Z qui ont vécu cette transition avec nous. Je me demande quels sont les avantages ou les protections dont ils auraient pu bénéficier dans le cadre de leur expérience de cette transition, car ils ont vécu cette situation tout au long de leur vie. Bien sûr, ce ne sont pas eux que nous visons en ce moment avec ce projet de loi, mais le député pourrait peut-être me dire ce qu'il pense de leur contribution.

Will Greaves: Monsieur le Président, nous avons certainement beaucoup à apprendre des Canadiens de différents âges sur ce sujet. Nous avons tous une relation différente avec la technologie en fonction de notre âge. Je pense que nous pourrions apprendre beaucoup des membres de la génération Z, mais j'ajouterais que, puisque la plupart des membres de cette génération ont grandi alors qu'Internet et les technologies numériques étaient déjà omniprésents dans leur vie, ils ne sont peut-être pas les mieux placés pour comparer leur expérience de la technologie à celle des générations précédentes qui n'avaient pas cet accès et dont la relation avec Internet était très différente.

Cela dit, je prends note du discours prononcé plus tôt ce soir par le député de New Westminster—Burnaby—Maillardville, qui est membre de notre caucus de la génération Z et l'un des quatre bébés du XXI^{e} siècle à la Chambre. Les jeunes membres de notre caucus nous ont parlé directement de leur expérience, qui est partagée, j'en suis sûr, par de nombreuses autres personnes de son âge. Il s'est exprimé très fermement en faveur de ce projet de loi. Je suis sûr que la plupart des membres de la génération Z l'appuient également.

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, les plateformes seraient en mesure de demander à la nouvelle commission de la sécurité numérique d'être exemptées de l'interdiction liée à l'âge si elles parviennent à démontrer que leurs projets sont inoffensifs pour les enfants. Selon mon collègue, est-ce là la bonne approche, plutôt que d'imposer une interdiction complète, afin que les enfants puissent utiliser les réseaux sociaux s'il est démontré que leur utilisation est sécuritaire?

Will Greaves: Monsieur le Président, absolument. Ce que nous avons devant nous correspond vraiment à l'objectif souhaité, soit celui d'avoir des plateformes de médias sociaux accueillantes et adaptées à l'âge des jeunes Canadiens. Nous comprenons que les médias sociaux présentent des avantages. Il ne s'agit pas d'une position sans nuance contre les médias sociaux. Le problème, bien sûr, c'est qu'à l'heure actuelle, ces plateformes ont du contenu qui n'est pas toujours approprié pour les jeunes. Si les plateformes peuvent mettre de l'ordre dans leurs affaires et avoir du contenu adapté à l'âge des enfants, il n'est pas nécessaire d'interdire aux jeunes Canadiens d'utiliser les médias sociaux.

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici ce soir pour débattre du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, un projet de loi que j'appuie fermement. Avant de commencer, je tiens à demander à tous les députés de réfléchir un instant, non pas en tant que parlementaires, mais en tant que parents, grands-parents, tantes, oncles, enseignants, entraîneurs et mentors, quel que soit leur rôle dans la vie des jeunes. Pensons aux jeunes dans notre vie. Songeons à quel point leur enfance est différente de celle que beaucoup d'entre nous ont connue.

Il y a une génération, lorsque la cloche de l'école sonnait, la plupart des actes d'intimidation prenaient fin pour la journée. Si un enfant éprouvait des difficultés à l'école, la maison était souvent un refuge. Il avait l'occasion de se retirer, de respirer et de se ressourcer. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. La cour de récréation suit nos enfants jusqu'à la maison. Elle se transporte dans leur poche. Elle se trouve à côté de leur lit. Elle est là lorsqu'ils se lèvent le matin et c'est souvent la dernière chose qu'ils voient avant de s'endormir la nuit. Les commentaires, les mentions « J'aime », les notifications, les captures d'écran, les vidéos et les conversations se poursuivent longtemps après que les salles de classe se sont vidées.

Je comprends cette réalité non seulement en tant que député, mais en tant que père de trois filles. Je suis fier d'être le père de trois filles, mais je prends aussi très au sérieux la responsabilité de veiller à leur sécurité. Au cours des dernières années, alors que les médias sociaux gagnaient en influence, des parents inquiets de ma circonscription, Whitby, ont raconté des histoires semblables. Certains ont vu leurs enfants se replier sur eux-mêmes et devenir anxieux. Certains ont dû faire face aux conséquences de la cyberintimidation. D'autres ont découvert que leurs enfants étaient poussés à partager des images intimes ou exposés à répétition à du contenu qu'aucun enfant ne devrait jamais voir.

Le plus frappant, c'est que ces parents se sentent souvent impuissants. Ils essaient, mais ils ne peuvent pas surveiller les appareils. Ils fixent des règles et engagent des conversations, mais ils ont affaire à un environnement numérique qui change plus rapidement qu'une famille ne peut raisonnablement suivre. Ça n'arrête jamais.

Ma femme et moi essayons de garder notre fille de 15 ans loin des réseaux sociaux. Elle n'a pas de téléphone cellulaire, et c'est une bataille incessante à la maison. Nous le faisons pour une raison précise, à savoir essayer d'assurer sa sécurité, de garder son estime de soi élevée et de protéger sa santé mentale, puisque nous savons qu'elle ne peut pas toujours s'autodiscipliner et que la plupart des enfants ne sont pas en mesure de s'autodiscipliner à un si jeune âge. Je sais que je ne pouvais pas le faire avec les jeux vidéo quand j'étais enfant, et mes parents m'incitaient gentiment à arrêter de jouer à l'ordinateur le soir. Les réseaux sociaux sont une toute nouvelle réalité, et c'est cette réalité qui nous amène ici aujourd'hui.

Nous devons rendre les réseaux sociaux plus sûrs pour nos enfants et nos petits-enfants. L'une des choses qui m'ont le plus frappé dans ces conversations avec les parents, c'est qu'ils ne veulent pas que le gouvernement règle tous les problèmes dans la vie de leur enfant. Ils comprennent qu'élever des jeunes résilients et réfléchis commence à la maison. Ils savent que rien ne peut remplacer les parents, les conversations ouvertes autour de la table à manger et la transmission aux enfants des outils nécessaires à la gestion de situations difficiles. Ce qu'ils demandent, c'est l'équité. Ils se demandent pourquoi la responsabilité semble incomber presque entièrement aux familles, alors que certaines des entreprises les plus puissantes du monde ont si peu de comptes à rendre par rapport aux environnements qu'elles créent.

Les parents peuvent établir des règles. Ils peuvent limiter le temps passé devant les écrans. Ils peuvent discuter avec leurs enfants pour les aider à prendre de meilleures décisions, mais ils ne peuvent pas changer les algorithmes spécialement conçus pour cibler leurs enfants et auxquels il est presque impossible de se soustraire. Ils ne peuvent pas modifier les systèmes de recommandation. Ils ne peuvent pas supprimer les contenus préjudiciables des plateformes ni concevoir des produits plus sûrs. Ces responsabilités incombent à juste titre aux entreprises qui créent ces services. Je pense que la plupart des Canadiens s'accorderaient à dire que si une entreprise tire profit de l'attention des jeunes, elle devrait également avoir la responsabilité de veiller à leur sécurité.

Internet a transformé notre monde de manière remarquable. Il a rapproché les familles, ouvert des portes sur l'apprentissage et créé des possibilités que les générations précédentes n'auraient jamais pu imaginer. Nos enfants grandissent dans un monde où la communication, l'éducation, les loisirs et la vie collective se déroulent de plus en plus en ligne. Le défi ne réside pas dans la technologie elle-même. Le défi réside dans le fait que bon nombre des mesures de protection que nous nous attendrions à voir accompagner cette technologie n'ont pas évolué au même rythme qu'elle. Cet écart est trop évident pour être ignoré.

● (2355)

Plus de la moitié des adolescents canadiens affirment avoir reçu des images sexuelles non sollicitées en ligne. Près d'un sur deux affirme avoir subi des pressions pour envoyer des images intimes. Un jeune sur quatre âgé de 12 à 17 ans rapporte avoir été victime de cyberintimidation. Le nombre de cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne signalés à la police a fortement augmenté au cours des dernières années. En fait, depuis 2014, les signalements ont bondi de 500 %. Les études montrent de façon constante que les jeunes qui subissent des formes de victimisation en ligne courent un risque beaucoup plus élevé de souffrir de problèmes de santé mentale. Dans ma circonscription, les membres du conseil jeunesse évoquent souvent la santé mentale comme le défi le plus pressant de leur génération. Il est clair que ce que les jeunes voient, vivent et subissent en ligne fait partie du problème et contribue à la crise qui touche les jeunes partout au Canada. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les préjudices en ligne ne sont pas l'exception; ils font désormais partie d'une réalité qui touche des enfants partout au Canada, y compris chez nous, à Whitby.

Il devient également de plus en plus évident que ces préjudices ne sont pas seulement le fait de quelques individus mal intentionnés. Ils sont souvent amplifiés par l'architecture même des plateformes numériques. Leur modèle repose sur la maximisation de l'engagement. Plus un utilisateur reste longtemps connecté, plus sa présence devient profitable pour la plateforme. Les algorithmes de recommandation proposent continuellement de nouveaux contenus. Avec le défilement sans fin et les vidéos qui s'enchaînent automatiquement, il devient difficile de décrocher. Si les adultes eux-mêmes peuvent avoir du mal à résister à ces mécanismes, les enfants et les adolescents, dont le cerveau est encore en développement, y sont encore plus vulnérables.

Il faut garder à l'esprit qu'au cours de leur développement, les jeunes ne disposent pas des mêmes capacités d'autorégulation que celles acquises par les adultes, et c'est là que réside toute la difficulté. Même les adultes peuvent devenir accros au défilement anxiogène en ligne. Nous en sommes probablement tous coupables ici. Ma fille me dit souvent: « Papa, tu utilises constamment ton téléphone cellulaire et les réseaux sociaux, alors pourquoi je ne peux pas en faire autant? » Je lui réponds: « Parce que tu ne sais pas te modérer. Moi, je sais quand m'arrêter. » En réalité, elle a raison. Nous sommes tous coupables de cela. Nous devons tous faire davantage d'efforts pour mieux nous contrôler. Je pense que les jeunes sont plus vulnérables et plus susceptibles de ne pas pouvoir maîtriser cette envie, et que les plateformes en ligne sont spécialement conçues pour exploiter ce comportement de dépendance que l'on observe chez la plupart des jeunes lorsqu'ils utilisent Internet.

C'est pourquoi le projet de loi C-34 représente un basculement si important dans notre façon d'envisager la sécurité en ligne. Plutôt que d'intervenir seulement après qu'un enfant a déjà subi un préjudice, le projet de loi demande la réponse à une question fondamentale: quelles responsabilités les plateformes devraient-elles avoir d'emblée en matière de prévention des préjudices? Au cœur de ce projet de loi se trouve le devoir de protéger les enfants. Il reconnaît que les enfants ne sont pas simplement de petits adultes et que les services que des millions de jeunes Canadiens utilisent devraient être conçus en tenant compte d'emblée de leur sécurité. Ce principe de sécurité dès la conception est solide et simple, mais il représente un changement considérable. Depuis des années, une grande partie de la responsabilité incombe aux parents, aux éducateurs et aux enfants eux-mêmes. Bien que ces rôles demeurent essentiels, on reconnaît de plus en plus que les plateformes doivent également être responsables des environnements qu'elles créent.

On ne s'attend pas à la perfection. Aucune mesure législative ne peut éliminer tous les risques, et aucune plateforme ne peut prévenir toutes les interactions préjudiciables. Ce que réclament les Canadiens, c'est quelque chose de beaucoup plus raisonnable: ils veulent que les entreprises cernent les risques prévisibles, qu'elles prennent des mesures efficaces pour atténuer ces risques et qu'elles fassent preuve de transparence relativement aux mesures qu'elles ont mises en place. Le projet de loi C-34 définit des attentes et des devoirs à ce chapitre et il oblige les plateformes numériques à assumer leurs responsabilités. Les responsables des services réglementés seront tenus d'envisager l'effet de leurs produits sur les enfants, d'imposer des mesures de protection pour que le fonctionnement de leurs produits soit adapté à l'âge des usagers, d'évaluer les risques, de publier des plans de sécurité numérique et de fournir aux usagers des outils simples pour mieux se protéger.

Surtout, le projet de loi cible certaines des pires formes de préjudice qui sévissent actuellement en ligne. En particulier, il prescrit le devoir de rendre ce genre de contenu inaccessible. Qu'il soit question d'images intimes communiquées de façon non consensuelle, d'exploitation sexuelle d'enfants, de cyberharcèlement soutenu, de contenu qui préconise l'automutilation ou encore de contenu qui fomente la haine, la violence ou l'extrémisme, les Canadiens s'attendent de plus en plus à ce que les plateformes assument leurs responsabilités lorsque les services de celles-ci contribuent à un préjudice.

Je m'arrête là, mais je tiens à dire que je suis très fier de faire partie du gouvernement qui a présenté ce projet de loi. Cette mesure porte sur un sujet vraiment fondamental pour mes concitoyens et moi, et elle contribuera à assurer la sécurité de mes enfants.

● (2400)

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir d'écouter mon collègue de Whitby. Je sais qu'il a trois jeunes filles. Je n'en ai qu'une, et je m'inquiète toujours pour elle.

Il a parlé de ses inquiétudes. Comment les lois comme celle-ci que nous adoptons veillent-elles à ce que lui et ses filles, ainsi que tout enfant futur qu'il pourrait avoir, soient protégés?

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous voulons vraiment des garanties. Mon épouse et moi avons eu de nombreuses conversations sur la façon d'assurer la sécurité de notre fille en ligne. Nous avons trouvé difficile de l'empêcher d'utiliser ces appareils et ces plateformes. En l'absence d'un véritable cadre réglementaire au Canada, il semble que la vie sociale en ligne soit un véritable far west.

Pour assurer la sécurité numérique de ma fille, nous avons dû prendre des mesures extrêmes pour tenter de la protéger, que ce soit en lui retirant ses appareils ou en surveillant toutes ses activités en ligne. Elle peut faire ses devoirs tard le soir sur un ordinateur portable tout en étant en ligne sur Snapchat ou sur une autre plateforme. Les choses auxquelles elle a été exposée nous inquiètent vraiment. Certains de ses amis ont été exposés à des images intimes, qu'ils ont été encouragés à partager, ce qui a créé des problèmes dans son groupe d'amis.

Ce projet de loi obligerait les plateformes de médias sociaux à rendre des comptes. Il mettrait en place un mécanisme et un ensemble de responsabilités qui assureraient la sécurité de ma fille à l'avenir.

● (2405)

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'admire la manière dont le député a élevé sa fille. De nos jours, il est pratiquement impossible pour la plupart des parents d'interdire les médias sociaux. Même pour mes enfants, il y a 15 ans, c'était déjà plutôt compliqué.

À l'avenir, comment le député d'en face envisage-t-il que le projet de loi C-34 réponde aux préoccupations concernant son application aux diverses plateformes de médias sociaux? Il a dit que le projet de loi les rendrait responsables, mais comment ces acteurs — qu'il s'agisse d'une petite entreprise en démarrage ou d'un influenceur de moindre envergure — sauront-ils que cela s'applique à eux? Comment sauront-ils qu'ils sont concernés? Nous partons du principe que c'est une bonne chose pour les grandes entreprises, mais qu'en est-il des autres?

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, ce projet de loi instaurerait des obligations très claires concernant la mise en place de plans de sécurité en ligne. Il créerait une commission de la sécurité numérique chargée de superviser et de contrôler la situation, de détecter les infractions et de veiller à ce que les plateformes respectent leur obligation de supprimer ou de rendre inaccessibles les images préjudiciables. Ce projet de loi permettrait également de codifier, de bien des façons, les divers types de préjudices en ligne.

À bien des égards, il permettrait de mettre en place un cadre utile pour réglementer les plateformes en ligne. Ces plateformes innovent, se développent rapidement et ne cessent d'évoluer. J'imagine donc que nous devrons continuer à modifier cette loi à l'avenir. Il s'agit toutefois d'un progrès considérable par rapport à la situation actuelle, où je m'inquiète chaque jour pour la sécurité des jeunes sur Internet.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, le député vient de décrire le « quoi » et le « comment », mais je m'intéresse au « qui ». À combien de plateformes ce projet de loi s'appliquera-t-il? À quelles plateformes s'appliquera-t-il? Comment les responsables de ces plateformes sauront-ils que le projet de loi les vise?

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, si je comprends bien, cela s'appliquerait à toutes les plateformes de médias sociaux.

Je ne comprends pas la nature de la question ni d'où elle vient. Il y a peut-être un sentiment de scepticisme de l'autre côté, mais je pense que ce projet de loi a été rédigé de manière à se concentrer sur le résultat que nous voulons, à savoir assurer la sécurité des jeunes lorsqu'ils naviguent en ligne. Il mettrait en place un certain nombre de mesures de protection et de garde-fous à cet égard, et je pense que c'est un pas dans la bonne direction.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, nous devons absolument, en tant que société, faire quelque chose au sujet des préjudices que subissent les enfants en ligne. Les parents ont du mal à composer avec ces problèmes, les enseignants aussi et les écoles aussi. Nos jeunes se retrouvent donc dans un monde où les adultes n'ont pas encore trouvé comment jouer leur rôle d'adultes. Je pense que nous pouvons tous convenir que les enfants ne vont pas bien.

Le Parlement a un pouvoir constitutionnel sur les communications qui traversent les frontières provinciales et internationales, et c'est ce qui confère à la Chambre son mandat. Un conseil scolaire n'a pas le pouvoir de réglementer une plateforme multinationale, et les parents ne peuvent pas exiger que des changements soient apportés à la conception des applications. Cela dit, le fait d'avoir le pouvoir d'agir, ce que nous avons ici, ne facilite pas la résolution des problèmes. Nous ne savons pas encore si ce projet de loi offrira la protection à laquelle s'attendent les parents et d'autres personnes, ou s'il entraînera inévitablement l'ingérence que craignent ses détracteurs. Trop de concepts du projet de loi demeurent ambigus, et trop de règles dépendront, au final, de décisions qu'on demande au Parlement d'autoriser et de déléguer avant que les Canadiens puissent savoir quelles seront ces décisions.

Dans ma circonscription, j'ai organisé plusieurs assemblées publiques à forte participation sur l'utilisation des médias sociaux par les enfants et les adolescents. J'ai parlé avec des avocats spécialisés dans plusieurs domaines. J'ai consulté des experts, des enseignants, des parents et des représentants des commissions scolaires. Les opinions sont très variées. Avec autant de conviction, certains soutiennent qu'il faut absolument adopter ce projet de loi, tandis que d'autres affirment que son adoption serait un désastre. Les désaccords sont vifs, et il existe de nombreuses idées fausses et perceptions erronées sur ces mesures et leurs éventuelles conséquences. Tel qu'il est rédigé actuellement, le projet de loi ne permet ni de les valider, ni d'y apporter des corrections, ni de rassurer les différentes parties.

Les partisans du projet de loi constatent que des enfants sont victimes d'exploitation sexuelle et que les publications en ligne exposent des enfants vulnérables à du contenu préjudiciable. Ils souhaitent que les entreprises soient tenues responsables de leurs produits conçus pour retenir l'attention des enfants. Ils en ont assez qu'on leur dise de mieux surveiller leurs enfants alors qu'ils ne peuvent pas contrôler les activités d'une plateforme. Ils présentent des arguments convaincants pour des mesures de sécurité en ligne et pour la réglementation.

Les opposants au projet de loi craignent que l'imposition d'un âge minimum n'entraîne la collecte d'un plus grand nombre de renseignements sur tout le monde, y compris les adultes. Ils craignent que l'organisme de réglementation exerce un contrôle excessif sur la liberté d'expression légitime, ou que les renseignements qu'ils fournissent en ligne pour prouver leur âge soient utilisés à d'autres fins. Dans cette enceinte, nous sommes ultimement responsables des conséquences imprévues d'une loi mal rédigée, et nous ne pouvons pas passer outre à de telles préoccupations, même si le projet de loi vise un objectif louable.

L'Association canadienne pour la santé mentale a admis que les dispositions générales sur l'âge dans le projet de loi sont paradoxales. Même si elle appuie le projet de loi, elle reconnaît la valeur inhérente d'une communauté en ligne, en particulier pour les jeunes des régions rurales ou ceux issus de communautés marginalisées. La réalité, c'est qu'un même service peut à la fois exposer un jeune à des préjudices et le mettre en contact avec des personnes susceptibles de l'aider. Une interdiction générale le prive des deux, sans lui donner d'autres options. Si les jeunes se tournent vers un service moins réglementé, leurs parents pourraient avoir plus de difficulté à superviser leurs activités. Le gouvernement doit avoir la preuve que son approche réduira les préjudices de manière globale, y compris pour les enfants et les jeunes qui contournent les règles.

Rien dans la disposition sur l'âge minimum de 16 ans n'empêcherait un jeune d'utiliser un service sans avoir de compte, auquel cas il continuerait d'être exposé à des recommandations préjudiciables. Elle exclut également les fonctionnalités de messagerie privée des obligations qui incombent aux plateformes de médias sociaux. Le projet de loi n'exige pas expressément qu'une pièce d'identité délivrée par l'État soit utilisée comme preuve d'âge. Les parents doivent comprendre ces limites, et ceux qui critiquent le projet de loi doivent faire la distinction entre ce qu'il prévoit et ce qu'ils craignent qu'il ne devienne. Le projet de loi fixe l'âge d'accès à 16 ans, sans définir un grand nombre des exigences en matière de sécurité.

Le Cabinet peut décider des services couverts et des services assujettis à des restrictions de comptes. Une nouvelle commission de la sécurité numérique aurait le pouvoir d'imposer des caractéristiques de conception prévues et des exigences supplémentaires en matière de vérification de l'âge. Ces décisions permettraient de déterminer l'étendue de la protection réelle des jeunes et la quantité de renseignements que les adultes doivent divulguer.

● (2410)

Le gouvernement mentionne les exemptions pour nous rassurer, mais elles ne rassurent pas tout le monde. Certaines personnes estiment qu'il ne devrait y en avoir aucune. Un service pourrait admettre des jeunes de moins de 16 ans si la commission acceptait les « mesures de protection adéquates » qu'il aurait mises en place. J'ignore ce que ça signifie, car l'examen détaillé n'est pas encore créé. Pour le moment, personne ne sait ce qu'on entend par l'expression mesures de protection adéquates, et je peux assurer à tout le monde que si nous mettons sur pied un groupe chargé de discuter la teneur de ces mesures de protection adéquates, les opinions seront très variées.

Je ne peux pas rassurer tout le monde à propos du choix et de l'objectivité des critères. En effet, un examen permissif minerait la protection à laquelle s'attendent les partisans de ce projet de loi. Un processus lent ou coûteux empêcherait des enfants et des jeunes d'accéder à des services qui pourraient s'adapter à eux en toute sécurité. Il n'existe aucune date d'expiration automatique pour les restrictions dites temporaires ni de délais pour la prise de décisions, et le projet de loi ne garantirait pas que le processus d'exemption fonctionnerait à l'entrée en vigueur des restrictions.

Les dispositions concernant la vérification de l'âge ne sont pas non plus claires. Si elles sont facilement contournables, ce projet de loi donne aux parents une fausse assurance. En revanche, un système qui classe à tort un adulte comme un jeune peut empêcher cette personne d'accéder à une application qu'elle a peut-être tout à fait le droit d'utiliser. Les limites imposées aux appels et les processus difficiles à suivre en matière de service à la clientèle sur les médias sociaux n'aident en rien. Le projet de loi exigerait que les données d'identification personnelles soient protégées et supprimées après la vérification ou l'estimation de l'âge, mais nous devons encore savoir quelles méthodes répondraient à la norme en vigueur et comment les erreurs seraient corrigées.

En fin de compte, les Canadiens ne devraient pas avoir à choisir entre l'interprétation la plus rassurante de ce projet de loi et son interprétation la plus effrayante. Le gouvernement a aggravé un débat qui semait déjà la discorde dans ce cas-ci en laissant en suspens les définitions et les décisions fondamentales. Ceux qui font confiance au gouvernement peuvent supposer que les règlements offriraient la protection qu'ils souhaitent. Une personne qui ne lui fait pas confiance pourrait craindre que les mêmes pouvoirs soient utilisés contre elle. Le libellé flou et les processus non résolus transforment un débat sur un projet de loi en un test de confiance envers la personne qui l'administre.

Il faudrait inviter des jeunes à témoigner devant le comité afin d'entendre différents points de vue et de mieux comprendre ce dont ils ont besoin et ce qui les inquiète. Le projet de loi doit également prévoir des exigences de sécurité mesurables et un processus d'exemption applicable avant que les restrictions entrent en vigueur. Les mécanismes de vérification de l'âge nécessitent des essais indépendants et des mesures correctives accessibles lorsqu'ils se trompent sur l'âge d'une personne. Les victimes ont besoin d'une voie claire pour obtenir de l'aide de toute urgence lorsqu'une plateforme les laisse tomber, tandis que les personnes dont le contenu légal est restreint à tort ont besoin d'un examen rapide. Le Parlement devrait exiger des données probantes démontrant où les préjudices se manifestent réellement et fixer une échéance ferme pour la production de rapports afin que l'examen promis ne soit pas sans cesse reporté. Ce que je veux dire par là, c'est que nous devrions disposer de données probantes démontrant l'existence de préjudices réels. Ces préjudices devraient pouvoir être évalués et mesurés, et nous devrions prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier.

Les conservateurs sont prêts à collaborer. Je veux pouvoir expliquer cette loi aux habitants de ma circonscription en ayant l'assurance que les résultats seront conformes à ce que j'aurai expliqué. Les entreprises de médias sociaux et les autres entités visées par le projet de loi doivent savoir à quoi ressemble la réussite et quel serait le coût d'un échec. Contrairement à ce qu'a dit mon collègue, ce ne sont pas toutes les plateformes ou applications de médias sociaux qui seraient nécessairement visées par le projet de loi. Toutes les plateformes de médias sociaux pourraient devoir examiner le projet de loi pour déterminer s'il s'applique à elles, mais il n'est pas encore clair si toutes les applications seraient visées.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi contient trop de dispositions qui sont floues ou qui restent à préciser. Le gouvernement devrait apporter les précisions nécessaires lors de l'étude par le comité, de manière à rassurer les Canadiens, ou encore il devrait accepter les amendements recommandés. Il s'agit de nos enfants, ce qui signifie qu'il s'agit ni plus ni moins que de l'avenir de notre pays. Faisons les choses correctement.

● (2415)

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, en introduction, ma collègue a mentionné l'importance de protéger nos enfants, mais elle a passé les 10 minutes suivantes à critiquer à peu près tout ce que nous mettons dans le projet de loi C-34 pour arriver à cet objectif-là. Ce n'est pas nécessairement surprenant quand on regarde l'historique des votes.

Si on se souvient du projet de loi C-22, un projet de loi qui était demandé par les corps policiers pour mieux protéger nos communautés, ce que prétend vouloir faire l'opposition officielle, on se rappellera que, quand ce fut le temps de voter, ce n'était pas clair, la position de l'opposition officielle sur ce sujet-là. En ce qui concerne le projet de loi C-16 pour mieux protéger les victimes, on mentionnait du côté de l'opposition que c'était important, mais, quand est venu le temps de voter, on a voté contre.

Cette fois-ci, ma question est simple: ma collègue va-t-elle appuyer le renvoi du projet de loi C-34 en comité pour que nous puissions en faire une étude approfondie ou va-t-elle s'y opposer comme elle nous a habitués à le faire depuis le début de son mandat?

[*Traduction*]

Tamara Kronis: Monsieur le Président, je ne suis pas tout à fait certaine de comprendre la question de mon collègue. Il est possible aussi qu'il n'ait pas compris mon discours. Ce que je viens de faire, c'est ce que j'essaie de faire avec tous les projets de loi dont nous sommes saisis à la Chambre. J'ai essayé de le lire et de le comprendre. Là où il y a un manque de clarté, je l'ai souligné. J'ai invité le gouvernement à apporter les corrections nécessaires et à améliorer le projet de loi afin que nous puissions atteindre l'objectif très louable qu'il vise, c'est-à-dire protéger nos enfants.

● (2420)

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son éloquent discours. Il y avait beaucoup de choses à prendre en considération. Je m'interroge sur la mise en œuvre de certaines de ces mesures. Il me semble que nous nous fierions beaucoup à cette commission de la sécurité numérique pour établir et mettre en œuvre les règles.

Une chose m'est venue à l'esprit pendant le discours de la députée : les fausses accusations. Elle a parlé du processus d'appel. Pourrait-elle nous en dire davantage sur la façon dont elle perçoit ce problème, qui n'est actuellement pas abordé dans le projet de loi C-34? Si quelqu'un n'aime pas ce qui est publié et le signale comme discours haineux ou pour quelque autre motif semblable, alors que ce n'est pas le cas, la personne visée devrait ensuite passer par tout le processus nécessaire pour être réintégrée sur la plateforme. La députée pourrait-elle nous en dire un peu plus à ce sujet?

Tamara Kronis: Monsieur le Président, j'ai aussi beaucoup de questions sur l'interprétation du fonctionnement de ce projet de loi. C'est très intéressant, car j'ai tenu des assemblées publiques là-dessus et j'ai rencontré des groupes de ma collectivité pour en discuter. Nous avons eu l'occasion dans ma collectivité de réfléchir à certaines de ces questions. C'est tout simplement nébuleux. Beaucoup de choses seront traitées après l'adoption du projet de loi dans le cadre d'un processus auquel les parlementaires n'ont généralement pas accès.

Les préoccupations des membres de ma collectivité ne peuvent pas se retrouver dans le projet de loi, et les questions et divergences ne peuvent pas être résolues sans qu'il se passe concrètement quelque chose à la Chambre. J'invite donc le gouvernement à profiter de ces occasions pour écouter les questions qui sont soulevées, pour écouter ce que les membres de ma collectivité ont à dire, pour répondre à ces questions et pour résoudre ces conflits. Il en résulterait une meilleure mesure législative.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, la question que j'aimerais poser à ma collègue est très simple: si elle appuie l'objectif du projet de loi, va-t-elle appuyer son renvoi en comité, afin que les parlementaires puissent l'étudier en profondeur, ou va-t-elle s'y opposer à l'étape de la deuxième lecture? Va-t-elle appuyer le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, oui ou non?

[*Traduction*]

Tamara Kronis: Monsieur le Président, la toute première chose que j'ai dite au début de mon intervention ce soir, c'est que j'appuie les objectifs du projet de loi. Il n'y a personne à la Chambre, quel que soit son parti, qui ne veut pas protéger les enfants ou qui ne se soucie pas de ce à quoi les enfants sont exposés en ligne. La question est de savoir si le projet de loi est assez clair. C'est une question qui sera sans doute débattue au comité et sur laquelle les témoins auront certainement des observations à formuler.

Ce que je trouve regrettable, c'est que le gouvernement n'ait pas effectué ce travail de consultation avant le dépôt du projet de loi ou qu'il pas intégré les commentaires reçus dans sa rédaction, de sorte que ces questions n'auraient pas eu à être soulevées.

Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens grandissent dans un monde numérique. Tous les jours, ils passent des heures en ligne à regarder des vidéos, à communiquer avec des amis, à explorer des idées et à publier des souvenirs de leur quotidien. Cela leur permet de se rassembler, de créer et d'accéder à des renseignements d'une manière qui n'existait tout simplement pas il y a à peine une génération. Cependant, nous devons reconnaître une dure réalité, c'est-à-dire que l'environnement en ligne moderne n'est pas sécuritaire, en particulier pour les enfants.

En ligne, les enfants et les jeunes sont exposés à des risques différents de ceux qui guettent les adultes. Les enfants sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils sont exposés à du contenu préjudiciable. En outre, ils sont de plus en plus entraînés dans des interactions qui ciblent leurs vulnérabilités, ce qui dégénère en anxiété, en dépression et même en suicide. C'est pourquoi la Loi sur les médias sociaux sécuritaires a été conçue pour faire une priorité de la protection des enfants en ligne.

Il y a un principe clair au cœur de cette loi: les plateformes doivent assumer la responsabilité de protéger les enfants, ce qui s'applique à toutes les plateformes réglementées. Cela comprend les médias sociaux et les services de robots conversationnels. Cette obligation est proactive, et non réactive. La loi établirait des obligations claires et exécutoires en intégrant des mesures de sécurité directement dans la conception et dans le fonctionnement des plateformes, au lieu de prévoir une réaction seulement une fois que le mal est fait. Il s'agit d'un changement crucial par rapport à la loi actuelle.

La sécurité des enfants n'est pas une considération secondaire. Ce n'est pas facultatif. Ça doit faire partie de la norme lorsqu'une entreprise exerce ses activités au Canada. L'un des principaux piliers de l'obligation de protéger les enfants est l'obligation de concevoir des services adaptés à l'âge, y compris des fonctionnalités qui protègent les enfants en ligne. Il peut s'agir de paramètres de sécurité par défaut pour les jeunes utilisateurs, d'outils qui limitent l'exposition à du contenu préjudiciable ou sensible, ou de paramètres qui permettent aux parents ou aux tuteurs d'encadrer l'expérience des jeunes. Plutôt que de s'appuyer sur une solution précise, le projet de loi propose la création d'une commission de la sécurité numérique qui travaillerait avec des experts, des acteurs de l'industrie et des Canadiens afin de mettre en place des mesures appropriées au moyen de règlements.

Il est important de reconnaître que les enfants ne forment pas un groupe unique. Les jeunes de 13 ans n'interagissent pas de la même manière avec les services en ligne que ceux de 16 ans ou de 18 ans. Différents groupes d'âge ont besoin de différentes protections. Ce modèle est fondé sur les réalités du développement des enfants. Ainsi, des mesures devraient être mises en œuvre pour empêcher les enfants de moins de 16 ans de créer ou de posséder un compte, sauf exception. Cela reflète le fait que certains services, en particulier ceux qui reposent sur des interactions ouvertes et le partage de contenus, peuvent ne pas être appropriés. En même temps, il faut renforcer les incitatifs pour les services qui innovent tout en offrant dans des espaces sûrs.

Une des protections phares prévues au projet de loi vise à éviter l'exposition des personnes de moins de 18 ans au contenu pornographique en les empêchant d'y accéder. Il s'agit de contenu explicite qui ne convient pas aux enfants. Les parents ne devraient pas avoir à redouter que les leurs tombent là-dessus en allant sur les réseaux sociaux ou en interagissant avec un agent conversationnel douteux. Il faut donc des mesures qui réduisent efficacement l'exposition tout en respectant la vie privée. Dans cette perspective, le projet de loi met l'accent sur une collecte de renseignements personnels limitée: l'information recueillie pour confirmer l'âge doit servir exclusivement à cette fin, sans être conservée. Il reconnaît la nécessité d'éviter que les enfants soient exposés à du contenu préjudiciable, et l'importance de protéger la vie privée et la liberté d'expression.

Je veux aussi parler d'intelligence artificielle, car elle se fait toujours plus présente. Les enfants passent de plus en plus de temps à échanger avec des agents conversationnels. Or, ceux-ci représentent potentiellement un risque particulier pour eux, puisque les enfants sont extrêmement vulnérables aux techniques propices à inspirer un attachement affectif ou un sentiment de confiance. On sait qu'il y a des agents conversationnels qui ont envoyé du contenu sexuellement explicite à des mineurs ou encore qui ont valorisé le suicide ou l'anorexie. En imposant des mesures qui rendront les interactions avec les agents conversationnels moins risquées, le projet de loi permettra aux enfants d'évoluer dans la sphère technologique en toute sécurité.

● (2425)

À ce titre, en ce qui concerne les médias sociaux et les agents conversationnels dotés d'intelligence artificielle, le projet de loi définirait des catégories précises de contenu préjudiciable qui engendre des conséquences disproportionnées, plus profondes et plus durables pour le bien-être. Parmi ces catégories, notons le contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de survivant, le contenu poussant un enfant à se porter préjudice et le contenu visant à intimider un enfant. Selon cette obligation, les services réglementés devraient suivre un protocole précis pour rendre ce type de contenu inaccessible sur leurs plateformes.

Parallèlement, la mesure législative traite également du contenu poussant un enfant à se porter préjudice. Par exemple, il pourrait s'agir d'une publication sur les réseaux sociaux qui encourage un mineur à s'infliger des blessures physiques pour faire face au stress. Pour les enfants en plein développement affectif et psychologique, l'exposition à cet endoctrinement peut être particulièrement dangereuse. C'est particulièrement important dans le contexte des nouvelles technologies qui interagissent directement avec les utilisateurs, qui répondent à des situations délicates et qui influencent les comportements.

La cyberintimidation constitue un autre sujet de préoccupation majeur. Les médias sociaux peuvent contribuer à la propagation et à l'aggravation de la cyberintimidation. La diffusion virale de publications blessantes peut amplifier les conséquences émotionnelles sur les victimes et transformer un incident isolé en une humiliation publique généralisée. Ce type de contenu compromet la capacité d'un enfant à s'exprimer librement en ligne. Pour être clair, la définition utilisée dans le projet de loi pour qualifier l'intimidation d'un enfant vise les contenus comportant l'intention de menacer, d'intimider ou d'humilier un enfant, ce qui pourrait causer un préjudice grave à sa santé physique ou mentale.

La commission fournirait des lignes directrices permettant de déterminer le seuil à partir duquel un contenu peut raisonnablement être perçu comme menaçant, intimidant ou humiliant. Par exemple, un groupe d'adolescents de 16 ans pourrait créer un compte Instagram destiné à se moquer d'un élève, notamment en publiant des photos ou en tournant en dérision son apparence physique et ses capacités afin de l'exclure des événements sociaux. Ce type de contenu peut se propager au moyen de republications. Dans cet exemple, l'enfant victime d'intimidation en ligne pourrait subir une humiliation durable, un isolement social et une dépression. La plateforme aurait l'obligation de réduire l'exposition des utilisateurs à ce contenu, afin de briser le cycle d'engagement et l'exposition au préjudice.

La Loi sur les médias sociaux sécuritaires établirait une approche globale pour protéger les enfants en ligne. Elle reconnaît la vulnérabilité des enfants. Elle établirait des attentes et des obligations claires pour les plateformes. Elle mettrait en place un système proactif, adaptable et responsable. Ce projet de loi constituerait une avancée significative vers la création d'un environnement en ligne plus sûr pour les jeunes Canadiens.

Les enfants passent une plus grande partie de leur vie sur Internet, et nous l'acceptons. Ce projet de loi ne vise pas à empêcher les enfants d'avoir accès à de l'information précieuse ou à des expériences sociales positives en ligne. L'objectif est de rendre l'environnement en ligne le plus sûr possible pour qu'ils puissent l'explorer. Nous avons tous le devoir ici, à la Chambre, de protéger les enfants. C'est exactement ce que ferait le projet de loi.

● (2430)

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'ai entendu beaucoup de choses dans le discours de mon collègue. Il a dit que le projet de loi ferait ceci et cela, mais d'après ce que je comprends, l'objectif de la loi est de faire ces choses tout en laissant beaucoup de latitude à la commission pour déterminer comment y parvenir. Le député pourrait peut-être m'expliquer comment, selon lui, le projet de loi accomplira ces choses au lieu de fixer des objectifs à atteindre par la commission, sans surveillance parlementaire, une fois que la mesure législative aura quitté la Chambre.

Charles Sousa: Monsieur le Président, il est important que la Chambre donne le ton et définisse les paramètres selon lesquels nous devons agir, mais, comme pour tout autre organisme de réglementation, nous compterons sur les experts et sur ceux qui mettent en œuvre la loi pour établir les paramètres et les mesures de sécurité appropriés afin de protéger nos enfants.

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député a passé beaucoup de temps à l'Assemblée législative de l'Ontario, et bien sûr, l'éducation relève de la compétence des provinces. Au-delà des objectifs et des aspirations de ce projet de loi, quel rôle les gouvernements provinciaux peuvent-ils jouer pour contribuer, par l'intermédiaire du système d'éducation, à renforcer la littératie numérique afin de prévenir les préjudices chez les jeunes?

Charles Sousa: Monsieur le Président, j'ai travaillé avec mon collègue pendant de nombreuses années. Depuis son passage comme ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, il est particulièrement conscient de la vulnérabilité des enfants. Les prédateurs sont nombreux. Il existe aussi des pratiques qui, sans être illégales, n'en demeurent pas moins épouvantables. C'est pourquoi nous devons collaborer avec les provinces pour faire appliquer les lois et protéger les enfants partout au Canada.

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue a rappelé l'importance de protéger les enfants dans l'environnement numérique sans compromettre la protection de la vie privée ni la liberté d'expression.

J'aimerais savoir comment le député considère que ce projet de loi concilie ces préoccupations avec la protection des enfants contre les préjudices en ligne.

Charles Sousa: Monsieur le Président, le respect de la Constitution et le droit à la liberté d'expression doivent guider chacune de nos décisions. Le projet de loi ne vise pas à restreindre ce droit. Son objectif est ailleurs: il vise à offrir une meilleure protection aux jeunes, qui sont souvent les plus vulnérables face aux dangers auxquels les prédateurs les exposent dans l'environnement numérique. La liberté d'expression et les autres droits garantis par notre Constitution continueront de prévaloir.

● (2435)

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, j'aimerais que le député explique pourquoi c'est important de ne pas tarder. Je pense que les Canadiens avaient des attentes à ce chapitre. Lorsque je parle aux gens de ma circonscription, certains me demandent comment mieux protéger les enfants. Il y a des inquiétudes sur ce qu'ils voient sur les réseaux sociaux. J'aimerais donc savoir ce que pense le député de ce qu'on lui a dit dans sa circonscription et pourquoi c'est important d'agir sans attendre par rapport au projet de loi C-34.

Charles Sousa: Monsieur le Président, le député a raison quand il parle de ce qui est implicite dans le projet de loi, c'est-à-dire que ce sont les parents qui ont le devoir et la responsabilité de s'occuper de leurs enfants, sauf que les parents veulent de l'aide. Ils cherchent des moyens de fournir un accompagnement. Des collègues et des particuliers m'ont téléphoné, notamment des avocats de ma circonscription qui s'investissent à fond et qui gagnent très bien leur vie. Il y en a un dont la femme est PDG d'une grande entreprise en Ontario. Ils redoutent que leurs jumelles de 11 ans soient exposées à du contenu qu'ils ne sont pas toujours en mesure de superviser. Le projet de loi serait aussi un moyen de plus d'aider les parents.

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-34, la Loi sur les médias sociaux sécuritaires, et pour parler de la façon dont nous pouvons protéger nos enfants sur Internet tout en préservant les droits, les libertés et la vie privée de tous les Canadiens.

Avant de me lancer dans la vie publique, j'ai exercé le métier de comptable pendant 26 ans. Mon travail m'obligeait à examiner les détails, à identifier les risques et à m'assurer que les décisions reposaient sur des preuves solides. En comptabilité, les bonnes intentions sont importantes, mais elles ne suffisent pas. Si les hypothèses sont erronées, si les contrôles sont inadéquats et si la reddition de comptes fait défaut, les résultats peuvent être très différents de ce qui était prévu. Le même principe s'applique à ce projet de loi.

Lorsqu'il s'agit de protéger nos enfants, nous ne pouvons pas nous permettre de nous tromper dans les détails. En tant que député d'une circonscription rurale, j'entends régulièrement des parents et des grands-parents, des éducateurs et des membres de la collectivité s'inquiéter de ce sur quoi les enfants peuvent tomber en ligne. Ce sont là de véritables préoccupations exprimées autour des tables de cuisine et dans les couloirs d'école par des familles qui s'efforcent de faire ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Les Canadiens veulent savoir comment ils peuvent protéger leurs enfants contre les prédateurs en ligne et empêcher leurs enfants d'avoir accès à des contenus préjudiciables, et comment les entreprises technologiques peuvent être tenues responsables. Ils veulent également savoir comment nous pouvons résoudre ces problèmes sans en créer de nouveaux. Telles sont les questions sur lesquelles la Chambre doit se pencher pendant que le projet de loi C-34 franchit les étapes du processus législatif.

L'environnement en ligne a changé radicalement au cours de la dernière génération. Quand j'étais jeune, un problème à l'école restait souvent dans la cour d'école. Aujourd'hui, on peut diffuser une photo embarrassante, un texto cruel ou une vidéo des milliers de fois en quelques minutes. La cyberintimidation peut suivre un enfant à la maison, des étrangers peuvent contacter directement des jeunes et des contenus préjudiciables peuvent apparaître sans qu'ils ne les cherchent. Avec l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle, les enfants interagissent également avec des robots conversationnels sans nécessairement en comprendre les risques ou les conséquences. Ces expériences ont un effet dévastateur. Selon Statistique Canada, un jeune Canadien sur quatre âgé de 12 à 17 ans a été victime de cyberintimidation.

La question n'est pas de savoir si les enfants méritent d'être protégés; ils le méritent absolument. La question est de savoir si le projet de loi C-34 offrirait une protection efficace et proportionnelle tout en respectant les droits des Canadiens. Les parents peuvent établir des règles et superviser l'utilisation des appareils et enseigner à leurs enfants les dangers en ligne, mais ils ne peuvent pas contrôler les algorithmes qui déterminent ce qui apparaît à l'écran, qui empêchent tout étranger d'entrer en contact ou qui suppriment le contenu préjudiciable des plateformes utilisées par des millions de personnes. Les entreprises technologiques ont aussi des responsabilités. Si une plateforme encourage le défilement sans fin, recommande des contenus de plus en plus dérangeants et ne réagit pas correctement quand des enfants sont exposés, les Canadiens méritent des réponses. Les entreprises devraient expliquer ce qu'elles font, à quelle vitesse elles réagissent et comment leurs résultats sont mesurés. Les conservateurs croient que les entreprises technologiques doivent être tenues véritablement responsables des environnements qu'elles créent.

Le projet de loi C-34 propose des exigences relatives à la conception sécuritaire, à la vérification de l'âge, aux plaintes concernant le contenu préjudiciable et à la transparence. Il constituerait également une commission canadienne de la sécurité numérique chargée de superviser et de faire respecter ces exigences. Ce sont des objectifs importants, mais de nombreux détails pratiques dépendront des règlements élaborés après l'adoption du projet de loi. Qu'est-ce qui constitue une conception sécuritaire? Comment mesurerait-on l'efficacité? Quelles preuves permettraient de démontrer que les enfants sont réellement plus en sécurité plutôt que de simplement montrer que les entreprises ont changé leurs politiques sur papier?

Après 26 ans dans la comptabilité, je sais que la reddition de comptes nécessite des normes claires, des renseignements fiables et un moyen de vérifier les résultats. Ne devrions-nous pas nous attendre à la même chose d'une mesure législative visant à protéger les enfants?

Nous devons également examiner les restrictions proposées visant les comptes de médias sociaux pour les personnes de moins de 16 ans. L'expérience de l'Australie avec les exigences en matière d'âge minimum requis a soulevé d'importantes questions au sujet du respect des obligations, des solutions de contournement et du passage des jeunes utilisateurs d'une plateforme à l'autre. Comment le gouvernement peut-il démontrer que l'approche du Canada donnera de meilleurs résultats?

● (2440)

Il faut se demander si les jeunes vont utiliser des réseaux privés virtuels ou d'autres technologies pour contourner les restrictions. Si l'objectif est de protéger les enfants, nous devons savoir si ces mesures réduiraient bel et bien l'exposition aux contenus préjudiciables ou si elles ne feraient que les déplacer ailleurs.

Il faut aussi considérer la portée de la loi. Les enfants sont exposés à des risques en ligne à cause des jeux, des messages, de la diffusion en direct et, de plus en plus, des outils d'intelligence artificielle, et pas seulement à cause des médias sociaux traditionnels. Des parents ont soulevé des préoccupations au sujet des jeux en ligne où les enfants peuvent communiquer avec des étrangers. Ces environnements seraient-ils adéquatement pris en compte? Comment le gouvernement déterminerait-il quels services sont conformes aux règles? Comment empêcherait-il les enfants de migrer vers des plateformes où il y a moins de mesures de protection? Ces questions méritent des réponses avant que nous présumions que le cadre proposé résoudrait les problèmes.

Il n'est pas contradictoire de vouloir protéger les enfants et la vie privée. Il faut être capable de faire les deux. Si les plateformes étaient tenues de vérifier l'âge des utilisateurs, quels renseignements recueilleraient-elles? Les Canadiens seraient-ils tenus de fournir des pièces d'identité délivrées par l'État, des données biométriques ou d'autres renseignements personnels de nature délicate? Comment ces données seraient-elles stockées? Pendant combien de temps seraient-elles conservées? Qu'est-ce qui empêcherait leur utilisation à d'autres fins? Que se passerait-il en cas d'atteinte à la protection des données? Les Canadiens entendent beaucoup trop souvent parler d'atteintes à la protection des données et de données compromises, et un système conçu pour protéger les enfants ne doit pas exposer les enfants ou les adultes à de nouveaux risques en matière de protection de la vie privée. Nous devrions explorer des méthodes de vérification de l'âge qui réduisent au minimum la collecte et le stockage de renseignements personnels grâce à des mesures de protection solides et à une vérification indépendante.

Mon expérience professionnelle m'a appris que la protection des renseignements sensibles nécessite des contrôles et une reddition de comptes clairs. Ces mesures de protection sont essentielles à la confiance du public. Les mêmes principes s'appliquent à la commission de la sécurité numérique proposée. La commission disposerait de pouvoirs importants pour élaborer des lignes directrices, pour enquêter sur les plaintes, pour mener des inspections, pour émettre des ordonnances de conformité et pour imposer des sanctions pécuniaires.

Il s'agit d'un pouvoir réglementaire considérable, qui devrait être accompagné de solides freins et contrepoids. Comment les Canadiens pourront-ils contester des décisions qu'ils jugent injustes? Quel examen indépendant sera disponible? Comment garantirons-nous l'équité procédurale? Comment le Parlement assurera-t-il une surveillance réelle? Ce ne sont pas que des questions techniques. Elles portent sur le fonctionnement de l'autorité au sein d'une société libre et démocratique. Nous devons être particulièrement prudents quand des décisions sur le contenu en ligne risquent d'influer sur l'expression juridique.

La sécurité en ligne ne peut pas reposer uniquement sur les parents, mais elle ne doit pas non plus être la responsabilité exclusive des bureaucrates du gouvernement. Les entreprises technologiques doivent assumer la responsabilité des systèmes qu'elles construisent et exploitent. Elles doivent faire preuve de transparence quant aux risques que comportent leurs services et aux mesures qu'elles prennent pour les gérer. Les parents ont besoin d'outils pratiques pour guider leurs enfants dans leurs expériences en ligne. Les forces de l'ordre ont besoin d'outils pour poursuivre les personnes qui exploitent et maltraitent des enfants. Le Parlement doit s'assurer que le cadre réglementaire est clairement défini et équilibré, et qu'il comporte les mécanismes adéquats pour assurer une véritable reddition de comptes.

Nous devons également tirer des leçons des mesures législatives précédentes, notamment des objectifs déclarés des projets de loi C-11 et C-63. Aussi intéressants et grandioses que puissent paraître ces objectifs, ils ne doivent jamais nous empêcher d'examiner attentivement les mécanismes et les conséquences d'un projet de loi, ainsi que les pouvoirs qu'il créerait.

Si, comme je m'y attends, le projet de loi C-34 est renvoyé au comité, nous aurons l'occasion d'entendre un large éventail de témoins, dont des parents, des experts en sécurité des enfants, des spécialistes de la protection de la vie privée, des représentants d'entreprises de médias sociaux, des représentants des forces de l'ordre et des juristes. Nous devrons examiner les faits, cerner les lacunes et proposer des améliorations concrètes. Il faudra surtout déterminer si ces mesures fonctionneront, si elles seront applicables, si elles protégeront la vie privée et si elles amélioreront la sécurité des enfants au quotidien. Nous devons prendre le temps de bien faire les choses.

● (2445)

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, pendant la soirée, nous avons entendu l'ensemble de nos collègues parler de quelque chose de commun: nous avons tous l'objectif de mieux protéger les enfants en ligne, d'un côté de la Chambre comme de l'autre. On a soulevé certains éléments qu'on aimerait voir améliorer, mais je pense que nous sommes tous d'accord sur l'objectif du projet de loi C-34.

Si nous sommes d'accord sur l'objectif, qui est de mieux protéger nos enfants en ligne, j'aimerais que mon collègue nous dise clairement s'il compte voter en faveur du projet de loi C-34, à l'étape de la deuxième lecture, afin que celui-ci soit envoyé en comité.

[*Traduction*]

William Stevenson: Monsieur le Président, je pense que l'intention et les objectifs font l'unanimité au sein du Parlement. De nombreuses questions demeurent toutefois sans réponse, et je suis convaincu que nous souhaiterons que ce projet de loi soit renvoyé en comité afin d'y répondre et de combler les lacunes. J'appuie pleinement le renvoi de ce projet de loi au comité pour obtenir des réponses à ces questions.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, mon collègue a mentionné qu'il fallait apporter des améliorations au projet de loi, mais il a aussi mentionné vouloir le voir adopté à l'étape de la deuxième lecture, afin qu'il soit renvoyé en comité.

Selon lui, quelles sont les avancées positives et concrètes du projet de loi? S'il compte l'appuyer à l'étape de la deuxième lecture, c'est certainement parce qu'il contient des éléments positifs.

[*Traduction*]

William Stevenson: Monsieur le Président, l'un des aspects positifs de cette mesure est que celle-ci donne suite aux préoccupations de nombreux parents. Nous devons leur fournir certains outils et veiller à ce que la loi soit adaptée et proportionnée aux objectifs visés, de sorte qu'elle puisse aider les parents dans l'avenir.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a exposé plusieurs pistes d'amélioration du projet de loi ainsi que plusieurs aspects auxquels le gouvernement devrait porter attention à l'avenir.

J'aimerais demander à mon collègue de nous en dire un peu plus sur ce qu'il entend au sein de sa communauté ainsi que sur les préoccupations que pourraient avoir les différents groupes.

William Stevenson: Monsieur le Président, je dois admettre que ce n'est pas la principale question dont j'entends parler dans ma circonscription. Aujourd'hui, en Alberta, les préoccupations sont nombreuses. Les questions référendaires ont accaparé toute l'attention pendant assez longtemps.

Les parents me parlent de ce que l'avenir nous réserve, mais ils craignent toujours les excès réglementaires. Ils se demandent comment trouver le juste équilibre entre la protection de nos enfants et les conséquences que ces restrictions pourraient avoir pour le reste de la société.

● (2450)

[*Français*]

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, je vais poser la question que mon collègue a posée à notre collègue tout à l'heure.

Les conservateurs appuieront-ils le projet de loi, afin de soutenir les parents qui vivent dans la détresse et qui ont des craintes concernant les dangers en ligne pour les enfants?

[*Traduction*]

William Stevenson: Monsieur le Président, les conservateurs veulent protéger les enfants et renvoyer le projet de loi au comité afin de le peaufiner et d'obtenir des réponses à bon nombre de leurs questions.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 1 h 13.

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[*Traduction*]

LES FINANCES

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, le 1er mai, j'ai demandé combien de projets d'expansion des banques alimentaires le gouvernement libéral devait réaliser avant de réduire les factures d'épicerie. La ministre a répondu en citant l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et l'allégement temporaire de la taxe sur les carburants. Eh bien, ces mesures ne semblent pas avoir aidé. Près de six mois plus tard, les familles de ma collectivité ont toujours besoin d'une réponse au sujet du prix des aliments. La semaine dernière, Banques alimentaires Canada a publié son dernier rapport Bilan-Faim. L'organisme a enregistré plus de 2,35 millions de visites dans les banques alimentaires en mars de cette année, soit plus du double du nombre enregistré en 2019 et une augmentation de 9 % par rapport à l'année dernière dans tout le pays. En Colombie-Britannique, les visites ont augmenté de 14 % par rapport au mois de mars précédent. Derrière ces chiffres, il y a des gens qui ont du mal à subvenir à leurs besoins essentiels avec leur salaire, leur pension et leurs prestations d'invalidité. Les derniers chiffres de Statistique Canada montrent que les prix à l'épicerie sont 33 % plus élevés qu'ils ne l'étaient en septembre 2020. Bien sûr, les salaires et les avantages sociaux n'ont pas suivi.

Je reconnais que l'allocation pour l'épicerie aide les ménages admissibles, que l'allégement de la taxe sur les carburants a été prolongé comme l'ont demandé les conservateurs et que les gens ont besoin de cette marge de manœuvre, mais le gouvernement doit expliquer comment il réduira les coûts sous-jacents liés à l'acheminement des aliments sur les tablettes. La solution ne peut pas être un flot incessant de chèques et des files d'attente qui ne cessent de s'allonger devant les banques alimentaires. Pour l'île de Vancouver, cela signifie travailler avec nous pour améliorer les infrastructures qui soutiennent nos chaînes d'approvisionnement et prêter attention au transport, à l'entreposage frigorifique et à la distribution. Cela signifie également qu'il faut faire en sorte qu'il soit plus facile pour les agriculteurs locaux et les épiciers indépendants d'atteindre leur clientèle. Il faut éliminer les coûts et les obstacles fédéraux inutiles tout en protégeant la salubrité des aliments et en renforçant la concurrence.

Le gouvernement a maintenant ouvert la période de présentation de demandes pour son Fonds de liaison alimentaire de 1 milliard de dollars. Il dit que ce programme va améliorer la distribution et réduire le coût des aliments. Étant donné l'inefficacité des mesures précédentes, je me sentirais mieux si nous avions des échéanciers clairs et des résultats mesurables.

Le secrétaire parlementaire s'engagera-t-il ce soir à publier un rapport indiquant si le fonds respecte les délais d'approbation lorsque les projets commencent à être mis en œuvre et s'il réduisent les coûts de distribution pour les collectivités de l'île? De plus, quels coûts fédéraux le gouvernement éliminera-t-il pour rendre la production et le transport des aliments plus abordables?

Un engagement de 1 milliard de dollars mérite une évaluation claire des résultats qu'il donne. Les familles devraient pouvoir en constater les effets à l'épicerie. Les Canadiens méritent que le gouvernement ait un plan visant à faire en sorte que cette aide soit de moins en moins nécessaire. Encore une fois, nous constatons que ces plans manquent de détails à bien des égards. Il leur manque des indicateurs de rendement clés, et nous ne sommes pas convaincus qu'ils produiront des résultats mesurables.

Quand les familles de Nanaimo—Ladysmith et de tout le pays profiteront-elles enfin d'une baisse durable du coût du panier d'épicerie?

● (2455)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, nous savons que les Canadiens sont confrontés à des difficultés liées au coût de la vie. Bien sûr, nous savons également que c'est le choc des prix du pétrole qui fait grimper l'indice des prix à la consommation. Sans la hausse des prix de l'énergie, qui l'a fait passer à 3,1 %, cet indice se situerait à 2,4 %. Cela a un impact direct sur le coût des aliments au fil du temps, et nous constatons que l'inflation du prix des aliments est élevée.

C'est précisément pour cette raison que nous avons apporté une aide immédiate aux familles et que nous leur avons offert du soutien pour l'avenir. Il y a notamment une aide d'urgence ou immédiate supplémentaire, qui comprend un investissement d'un milliard de dollars, ainsi que la pérennisation du Programme national d'alimentation scolaire. Il y a également l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Je suis heureux d'entendre la députée d'en face reconnaître que ces programmes aident réellement les gens. Souvent, les conservateurs refusent de reconnaître l'utilité de ces mesures. Ils qualifient le Programme national d'alimentation scolaire de « foutaise » ou prétendent qu'il ne sert pas de repas aux enfants, alors que nous savons pertinemment que c'est faux. Je l'ai constaté de mes propres yeux lorsque je suis allé voir la mise en œuvre des programmes alimentaires dans ma circonscription.

Nous avons également lancé la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, dotée d'un investissement important de 3,2 milliards de dollars. Nous n'avions jamais eu auparavant ce que j'appellerais une stratégie à moyen et à long terme pour régler les problèmes structurels du système alimentaire. Le Bureau de la concurrence a produit de nombreux rapports sur la consolidation des entreprises dans le système alimentaire tout au long des chaînes d'approvisionnement. La réalité est que cette situation rend notre système alimentaire vulnérable aux chocs des marchés mondiaux.

Les prix des produits de base influent sur les coûts des intrants pour les agriculteurs, les coûts du transport et de la distribution et les coûts pour les détaillants. Une partie de ces coûts finit par se répercuter sur les consommateurs sous la forme d'une hausse du prix du panier d'épicerie. À long terme, un système alimentaire vulnérable et fortement dépendant des chaînes d'approvisionnement mondiales n'est pas la stratégie la plus résiliente. C'est pourquoi nous investissons dans les infrastructures dont les collectivités ont besoin pour distribuer les aliments, développer des chaînes d'approvisionnement plus courtes et mettre en place des systèmes alimentaires régionaux plus durables, dotés d'installations d'entreposage frigorifique, de réseaux de distribution et d'activités à valeur ajoutée.

Sur l'île de Vancouver, à Victoria et dans les environs, le système alimentaire est très dynamique. J'ai eu l'occasion de le découvrir sur le terrain et de rencontrer bon nombre de groupes par le passé. Avant de me lancer en politique, j'ai siégé au conseil d'administration du Réseau pour une alimentation durable, un organisme qui milite en faveur de systèmes alimentaires locaux durables. Je défends la Stratégie nationale de sécurité alimentaire depuis mes débuts en politique, il y a sept ans.

Je suis très fier de soutenir un gouvernement qui investit 3,2 milliards de dollars pour relever les défis structurels du système alimentaire, pour développer les infrastructures et les capacités à l'échelle communautaire et pour renforcer la résilience. Essentiellement, nous voulons favoriser la concurrence afin que les épiceries indépendantes puissent avoir accès à des aliments locaux et les proposer à des prix plus abordables, tout en étant en partie protégées de la fluctuation des prix des produits de base qui a rendu notre système alimentaire particulièrement vulnérable aux chocs.

Tamara Kronis: Monsieur le Président, je suis heureuse d'entendre le secrétaire parlementaire reconnaître les facteurs qui expliquent certaines augmentations de l'indice des prix à la consommation au pays. Il reste que, dans les faits, le prix des aliments ne cesse d'augmenter à un rythme inflationniste qui dépasse cet indice. Le gouvernement multiplie les programmes, mais il y a un manque d'éléments mesurables, d'indicateurs de rendement clés et d'objectifs précis qui permettent d'en évaluer l'efficacité. La demande dans la circonscription du secrétaire parlementaire est devenue si forte que, l'an dernier, il a fallu augmenter considérablement le nombre de créneaux horaires. Par conséquent, ma question est la suivante: comment ces programmes fonctionneront-ils, dans quelle mesure fonctionneront-ils et à quelle date fonctionneront-ils, et comment les Canadiens sauront-ils si ce fonds de 1 milliard de dollars a réellement réduit leurs coûts?

● (2500)

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, je répète qu'il ne s'agit pas simplement d'un fonds de 1 milliard de dollars, mais de 3,2 milliards de dollars. Dans ma ville, le Fonds des infrastructures alimentaires locales a déjà grandement amélioré les choses. Des organismes, surtout des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance, offrent des solutions à l'échelle communautaire aux problèmes d'insécurité alimentaire, qui augmentent dans les collectivités. Ils font un excellent travail. Le gouvernement fédéral appuie leurs efforts en leur offrant directement davantage de fonds et d'aide. Ce n'était pas le cas avant, et c'est sans doute ce qui manquait pour que nous puissions vraiment nous attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire.

Tous les experts du pays nous diront que l'insécurité alimentaire résulte directement de l'insécurité du revenu. Par conséquent, la solution à long terme à l'insécurité alimentaire est de créer des emplois bien rémunérés au Canada. Les salaires augmentent plus rapidement que l'inflation au pays. L'économie canadienne a créé deux fois plus d'emplois...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Yellowhead a la parole.

L'ÉCONOMIE

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour revenir sur une question que j'avais posée plus tôt dans l'année concernant la crise du coût de la vie que vivent les Canadiens et les décisions coûteuses du gouvernement. Lorsque des Canadiens qui travaillent à temps plein n'ont pas les moyens de se loger, lorsque des familles ont du mal à payer leur panier d'épicerie et leur loyer, et lorsque des gens sont contraints de faire des choix impossibles simplement pour joindre les deux bouts, les Canadiens méritent mieux qu'un gouvernement qui se contente de leur présenter des indicateurs économiques et de bonnes nouvelles. Ils méritent des dépenses responsables, des mesures concrètes et un gouvernement qui comprenne les conséquences de ses décisions.

En tant que comptable professionnel agréé depuis 26 ans ayant de l'expérience en fiscalité, je comprends l'importance de la responsabilité financière. Les budgets doivent concilier les priorités, les dépenses doivent produire des résultats, et chaque dollar provenant des contribuables doit être traité avec respect. Une gestion budgétaire responsable ne se résume pas à réduire les coûts. Il faut comprendre ce que nous perdons lorsque nous procédons à ces réductions.

Ces derniers jours, ce sont les coupes budgétaires des libéraux dans les parcs nationaux qui retiennent l'attention. Nous avons appris en fin de semaine dernière que Parcs Canada mettait fin à son programme de chiens de recherche et de sauvetage dans le parc national Banff, un programme qui jouait un rôle essentiel depuis plus de 55 ans. Le programme a permis de localiser des personnes disparues, de retrouver des victimes d'avalanches, de secourir des randonneurs égarés en montagne et d'apporter un soutien aux forces de l'ordre locales. L'un de ces chiens, Leroy, a contribué à retrouver plus de 57 personnes au cours de sa carrière. Ce ne sont pas simplement des chiffres dans un tableau Excel. Ce sont des personnes qui ont pu rentrer chez elles auprès de leur famille grâce au dévouement et aux compétences spécialisées de ces chiens et de leurs maîtres-chiens.

Banff et Jasper comptent parmi les espaces naturels les plus précieux du Canada. Ils attirent des visiteurs venus de tout le pays et du monde entier. Alors que le nombre de visiteurs augmente et que la pression sur nos parcs s'intensifie, notamment avec le laissez-passer Un Canada fort, nous devrions renforcer les moyens permettant d'assurer la sécurité des gens, et non pas supprimer des dispositifs qui ont fait leurs preuves au nom de la réduction des coûts.

Cette décision soulève une question sérieuse. Quel est le coût réel de la suppression d'un programme qui contribue à sauver des vies? Les préoccupations ne s'arrêtent pas là. Parcs Canada entreprend actuellement une nouvelle vague de réaménagement des effectifs. L'agence prévoit de supprimer l'équivalent d'environ 500 postes à temps plein dans le cadre de la réduction des dépenses fédérales, pour un montant total de près de 145 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Ce sont ces personnes qui entretiennent les sentiers et les installations, protègent la faune, viennent en aide aux visiteurs, préservent notre patrimoine national et aident les collectivités à se remettre des catastrophes.

À Jasper, où la communauté et le parc continuent de se remettre de l'incendie de forêt dévastateur de 2024, les employés de Parcs Canada effectuent encore des travaux de reconstruction essentiels tout en étant confrontés à l'incertitude quant à leur propre avenir. Ce ne sont pas des postes que l'on peut sacrifier au nom de mesures d'économies. Lorsque des employés expérimentés partent, des programmes spécialisés disparaissent. Nous perdons les connaissances institutionnelles, les capacités de première ligne et la capacité à réagir efficacement en cas d'urgence.

Les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il réalise des économies, élimine le gaspillage et vive selon ses moyens. Les conservateurs croient en cette responsabilité. Cependant, réduire des services essentiels et mettre en péril des carrières spécialisées ne relève pas d'une bonne gestion.

L'accessibilité financière est importante. Les Canadiens ont besoin d'un allégement du coût de la vie, et les contribuables méritent d'en avoir pour leur argent, mais les mesures de contrôle des coûts ne peuvent pas servir de prétexte à des décisions qui mettent en péril des moyens de subsistance ou qui compromettent la sécurité...

● (2505)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le secrétaire parlementaire a la parole.

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je reconnais pleinement que les parcs nationaux Jasper et Banff sont de véritables trésors nationaux. J'ai déjà visité le parc national Banff. Par ailleurs, j'adore Parcs Canada, ainsi que le travail que cette agence accomplit pour préserver les espaces naturels et permettre aux gens de profiter de ces espaces et de vivre des expériences de plein air au Canada. Le Canada a tant à offrir au monde et aux visiteurs, ainsi qu'à sa population locale. Sur le plan de la géographie et des merveilles naturelles, nous offrons des expériences infinies dont les gens peuvent profiter. Je suis heureux d'entendre le député d'en face défendre une cause qui lui tient à cœur. Je comprends tout à fait son point de vue.

Parallèlement, le député d'en face ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. D'un côté, il réclame la discipline financière, mais, de l'autre, il rejette l'examen exhaustif des dépenses mené par le gouvernement. À mon avis, cet exercice témoigne d'une responsabilité financière. Nous avons procédé à un examen approfondi afin de trouver des moyens de réduire les dépenses de fonctionnement de l'État. Cet exercice visait à réaliser 60 milliards de dollars d'économies grâce à l'optimisation des opérations gouvernementales, ce qui comprend les réductions dont le député d'en face a parlé. En réalité, le député n'aime tout simplement pas les choix qui ont été faits. Je pense toutefois qu'il conviendrait qu'il est important pour un gouvernement de procéder à des examens verticaux et horizontaux afin de déterminer où des économies peuvent être réalisées et comment les opérations gouvernementales peuvent être optimisées. C'est une saine pratique de gestion à laquelle tout gouvernement devrait se livrer.

Parallèlement, pour faire preuve de discipline budgétaire, nous avons annoncé une réduction de 11 milliards de dollars du déficit dans la mise à jour économique du printemps. Nous venons tout juste d'annoncer que nous atteindrions un an d'avance l'une de nos cibles budgétaires, à savoir l'équilibre entre notre budget de fonctionnement — ou nos dépenses — et nos recettes. Il s'agit là d'un progrès considérable. Je comprends qu'il reste encore du travail à faire, mais cela a également créé une certaine marge de manœuvre budgétaire qui a permis au gouvernement de mettre en œuvre certaines mesures fiscales et de procéder aux réductions que nous avons effectuées. Il est important de noter que nous avons fait des réductions de taxes et d'impôts liés au revenu, au logement, au carburant et aux nouveaux investissements des entreprises.

Le député d'en face comprend certainement l'importance de ces mesures, compte tenu de ses nombreuses interventions et discours sur les difficultés que rencontrent les Canadiens au chapitre du coût de la vie, sans parler des demandes répétées du Parti conservateur d'alléger le fardeau fiscal. Je suis certain qu'il appuie ces mesures.

Dit-il que nous devrions procéder à des réductions et faire preuve de rigueur budgétaire, mais sans que cela ait des conséquences pour quiconque dans sa circonscription, ou bien est-il généralement favorable aux réductions? Je n'arrive pas à comprendre sa logique.

Je dirais que nous faisons preuve de discipline financière. Nous investissons stratégiquement dans l'économie. Nous mettons en place des mesures qui donnent aux Canadiens un coup de pouce dès aujourd'hui et qui créent un pont vers l'avenir. C'est ainsi que nous voyons les choses. Les gens doivent à la fois surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés actuellement en raison des chocs économiques que nous subissons et vraiment croire en l'avenir parce qu'ils savent que le gouvernement travaille fort pour créer de la prospérité pour les générations futures. C'est exactement là-dessus que nous allons continuer de nous concentrer.

William Stevenson: Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que tout est une question de décisions. Il suffit de regarder bon nombre des choix qui ont été faits concernant Parcs Canada. L'année dernière, l'agence a versé 2 millions de dollars en primes à ses cadres, et elle a dépensé plus de 400 000 $ en services de traiteur. Tout est une question de décisions. Parallèlement, le laissez-passer Un Canada fort a réduit le montant des frais payés par les visiteurs, réduisant les recettes de l'agence. C'est un choix qui a une incidence sur les dépenses.

En ce qui concerne le programme de chiens de sauvetage à Banff, quand j'ai entendu parler de la décision, j'ai su immédiatement qu'il fallait remédier à la situation dès maintenant, avant que la neige soit trop profonde et que le risque d'avalanche augmente. Nous avons déjà reçu des dizaines de courriels et d'appels, et une pétition électronique lancée hier a déjà été signée par des milliers de personnes. Il ne s'agit pas d'une mesure de réduction des coûts.

Le gouvernement s'engagera-t-il à rétablir le programme de chiens de sauvetage à Banff?

● (2510)

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, notre plan est ciblé et discipliné. Nous intervenons là où nous pouvons obtenir les meilleurs résultats, en maintenant la viabilité et la discipline budgétaires et en réalisant des investissements ciblés qui profitent aux Canadiens partout au pays. Cela implique de réduire le déficit de fonctionnement, de respecter nos cibles budgétaires et de veiller à ce que les fonds publics favorisent la croissance, la résilience et le bien-être des Canadiens.

Je remercie le député d'en face de ses observations et de son intérêt soutenu pour ce programme dans sa circonscription. Comme il l'a très justement souligné, il s'agit de prendre de bonnes décisions. Le gouvernement du Canada met tout en œuvre pour prendre les meilleures décisions qui soient dans l'intérêt du plus grand nombre possible de Canadiens et pour assurer la prospérité et la vigueur de notre économie, ce à quoi aspirent tous les Canadiens.

Le vice-président adjoint (John Nater): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 11.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 28 octobre 2026

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les élections en Colombie-Britannique
McKinnon ... 10877

Luc Brodeur-Jourdain
Hardy ... 10877

Les droits de la personne en Iran
Sgro ... 10877

Le jour du Non
Menegakis ... 10878

Une leader communautaire dans Mississauga-Est—Cooksville
Fonseca ... 10878

Le programme de lutte contre la toxicomanie d'Edmonton
Diotte ... 10878

Le jour de l'*Oxi*
Lambropoulos ... 10878

L'emploi
Gill (Windsor-Ouest) ... 10878

La Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades
DeBellefeuille ... 10879

Maryam Muritala
Sodhi ... 10879

Les finances
Majumdar ... 10879

Les ports pour petits bateaux
Morrissey ... 10879

L'économie
Roberts ... 10880

Le tourisme
Fortier ... 10880

L'industrie pétrolière et gazière
McKenzie ... 10880

Les leaders étudiants
O'Rourke ... 10880

QUESTIONS ORALES

Les finances
Poilievre ... 10880
Carney ... 10881
Poilievre ... 10881
Carney ... 10881
Poilievre ... 10881
Carney ... 10881
Poilievre ... 10881
Carney ... 10881
Poilievre ... 10881

Les relations intergouvernementales
Blanchet ... 10882
Carney ... 10882
Blanchet ... 10882
Carney ... 10882
Blanchet ... 10882
Carney ... 10882

La fiscalité
Poilievre ... 10882
Champagne ... 10882
Poilievre ... 10882
Hodgson ... 10883
Poilievre ... 10883
Hodgson ... 10883
Poilievre ... 10883
Champagne ... 10883

Les finances
Poilievre ... 10883
Champagne ... 10883
Poilievre ... 10883
Champagne ... 10883

Les relations intergouvernementales
Poilievre ... 10883
Lightbound ... 10884
Simard ... 10884
Lightbound ... 10884
Simard ... 10884
Lightbound ... 10884

Les finances
Cobena ... 10884
Solomon ... 10884
Cobena ... 10884
Solomon ... 10885
Chambers ... 10885
Valdez ... 10885
Vien ... 10885
MacKinnon ... 10885
Vien ... 10885
Gainey ... 10885

Le secteur de l'acier et de l'aluminium
Danko ... 10885
Joly ... 10886
Guglielmin ... 10886
Joly ... 10886
Kuruc ... 10886
Joly ... 10886
Kuruc ... 10886
Joly ... 10886

L'économie
Chong ... 10887

MacKinnon ... 10887
Chong ... 10887
MacKinnon ... 10887
Hallan ... 10887
Long ... 10887
Hallan ... 10887
Long ... 10887

Les finances
Paul-Hus ... 10887
Champagne ... 10888
Paul-Hus ... 10888
MacKinnon ... 10888
Martin ... 10888
Long ... 10888

Les ressources naturelles
Thomas ... 10888
Hodgson ... 10888
Thomas ... 10888
Hodgson ... 10888
Kibble ... 10889
MacKinnon ... 10889

Le travail
Chang ... 10889
Gainey ... 10889

Parcs Canada
Stevenson ... 10889
Grant ... 10889

Le travail
Gazan ... 10889
MacKinnon ... 10889

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — La comparution du premier ministre devant le Comité permanent des finances
Motion ... 10890
Rejet de la motion ... 10891

ORDRE DU JOUR

Adoption de rapports de comités

Ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées
Motion d'adoption ... 10891
Adoption de la motion ... 10893

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Le Code canadien du travail
Projet de loi C-247. Deuxième lecture ... 10893
Rejet de la motion ... 10894

Loi relative à la stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses
Projet de loi C-241. Troisième lecture ... 10894
Adoption de la motion ... 10895
Troisième lecture et adoption du projet de loi ... 10895

Loi révoquant certaines restrictions relatives au transport maritime
Projet de loi C-264. Deuxième lecture ... 10895
Rejet de la motion ... 10897

Loi visant à alléger le fardeau bureaucratique des parents endeuillés (loi d'Evan)
Projet de loi C-222. Troisième lecture ... 10897
Adoption de la motion ... 10898
Troisième lecture et adoption du projet de loi ... 10898

Recours au Règlement

Projet de loi C-41 — Proposition d'appliquer l'article 69.1 du Règlement
Lawton ... 10898
Lamoureux ... 10900

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Défense nationale
Sousa ... 10900

Pétitions

Affaires étrangères
Ehsassi ... 10900

La protection des grands fonds marins
Deschênes ... 10900

La violence entre partenaires intimes
Dowdall ... 10900

Les produits de préservation du bois
Dalton ... 10901

Questions au Feuilleton
Lamoureux ... 10901

Demandes de documents
Lamoureux ... 10901

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les médias sociaux sécuritaires
Projet de loi C-34. Deuxième lecture ... 10901
Lamoureux ... 10901
Deschênes ... 10902
Genuis ... 10902
Grant ... 10903
Lantsman ... 10903
Lamoureux ... 10904
Dalton ... 10905
Blanchette-Joncas ... 10905
Konanz ... 10905
Lamoureux ... 10907
Blanchette-Joncas ... 10907
Gill (Windsor-Ouest) ... 10907

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur la protection des jeunes contre l'exposition à la pornographie

Projet de loi S-209. Deuxième lecture ... 10907
Deschênes ... 10907
Patzer ... 10908
Villeneuve ... 10910
Melillo ... 10911
Fancy ... 10912
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake) ... 10914
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité ... 10915

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les médias sociaux sécuritaires

Projet de loi C-34. Deuxième lecture ... 10915
Gould ... 10915
Bardeesy ... 10916
Garon ... 10916
Hardy ... 10916
Carr ... 10917
Deschênes ... 10918
Lamoureux ... 10918
Hardy ... 10919
Lavoie ... 10920
Deltell ... 10921
Cody ... 10921
MacDonald (Cardigan) ... 10923
Lavoie ... 10923
Lamoureux ... 10924
Nguyen ... 10924
May ... 10926
Valdez ... 10926
Lavoie ... 10926
Lamoureux ... 10926
Rochefort ... 10926
Rempel Garner ... 10928
Valdez ... 10928
Rempel Garner ... 10928
Rempel Garner ... 10928
Lavoie ... 10930
Lamoureux ... 10930
Gill (Brampton-Ouest) ... 10931
Valdez ... 10932
Rempel Garner ... 10933
Lavoie ... 10933
Martin ... 10933
Gill (Brampton-Ouest) ... 10935
Hepfner ... 10935
May ... 10935
Church ... 10936
Jackson ... 10937
Bardeesy ... 10937
May ... 10938
Jackson ... 10938
Coteau ... 10940
Roberts ... 10940
Joseph ... 10940
Lamoureux ... 10940
Roberts ... 10940
Greaves ... 10942
Jackson ... 10942
Coteau ... 10942
Miedema ... 10942
Genuis ... 10944
May ... 10944
Coteau ... 10944
Sawatzky ... 10944
Genuis ... 10946
May ... 10946
Joseph ... 10946
Genuis ... 10947
Deschênes-Thériault ... 10949
Fergus ... 10949
May ... 10950
Lamoureux ... 10950
Greaves ... 10950
Ntumba ... 10951
Deschênes-Thériault ... 10952
Coteau ... 10952
Joseph ... 10953
Coteau ... 10953
May ... 10954
Joseph ... 10955
Deschênes-Thériault ... 10955
Coteau ... 10956
Bardeesy ... 10957
Stevenson ... 10957
Joseph ... 10957
Bardeesy ... 10958
Stevenson ... 10959
Deschênes-Thériault ... 10959
Kronis ... 10960
Bittle ... 10960
Deschênes-Thériault ... 10961
Stevenson ... 10961
Begum ... 10962
Greaves ... 10962
Grant ... 10963
Stevenson ... 10964
Deschênes-Thériault ... 10964
Turnbull ... 10964
Grant ... 10966
Stevenson ... 10966
Kronis ... 10966
Kronis ... 10966
Deschênes-Thériault ... 10968
Stevenson ... 10968
Sousa ... 10969
Stevenson ... 10970
Coteau ... 10970
Deschênes-Thériault ... 10970
Stevenson ... 10971
Deschênes-Thériault ... 10972
Kronis ... 10972
Joseph ... 10973

MOTION D'AJOURNEMENT

Les finances

Kronis 10973

Turnbull 10973

L'économie

Stevenson 10974

Turnbull 10975

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca